

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE
2014

RAPPORT ÉCONOMIQUE
ET FINANCIER

<http://www.finances.gov.ma>

Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif, Rabat - Maroc (MA).
Téléphone : (00212) (0) 537 67 72 01 - Fax : (00212) (0) 537 67 75 30

« Dès Notre accession au Trône, Nous nous sommes attaché à mettre en route de nombreux chantiers économiques et sociaux, parallèlement aux réformes politiques et institutionnelles que Nous avons engagées, en réponse à tes aspirations. Ce faisant, Nous avons toujours placé la dignité et l'épanouissement du citoyen marocain au cœur de Nos préoccupations. La marche dans laquelle nous sommes engagés est un processus continu, foisonnant d'initiatives audacieuses et résolues, jalonné de démarches participatives permettant d'optimiser les possibilités disponibles. »

*Extrait du Discours Royal à l'occasion
de la fête du trône du 30 juillet 2013*

Table des matières

Introduction générale	1
Partie I : Le Maroc dans son environnement mondial et régional : quels défis et quelles opportunités ?.....	2
1. Croissance économique mondiale : une reprise progressive.....	3
1.1. Economie mondiale : le dynamisme de l'activité aux États-Unis et le redémarrage de l'économie européenne favorisent la reprise de l'économie mondiale	3
1.2. Région MENA: les incertitudes politiques prolongées et les troubles locaux pèsent sur ses perspectives	5
1.3. Afrique subsaharienne: Une croissance toujours solide	5
1.4. Commerce mondial : Faible reprise en 2013 et amélioration attendue pour 2014.....	6
2. Evolution des prix des matières premières et du taux de change : quelles implications pour la balance commerciale du Maroc ?.....	7
2.1. L'évolution des prix des matières premières atténue le déficit commercial marocain.....	7
2.1.1. Marché pétrolier : l'amélioration de l'offre conjuguée à la modération de la demande mondiale atténue les prix.....	8
2.1.2. Phosphates et dérivés : baisse des prix, suite à une faible demande.....	10
2.1.3. Marchés des produits alimentaires : des perspectives de récoltes favorables.....	11
2.2. Impact des fluctuations de l'euro-dollar sur le dirham	12
3. Ouverture de l'économie marocaine : retombées et enjeux	14
3.1. Performances commerciales du Maroc à l'étranger : en deçà de notre potentiel	14
3.1.1. Une amplification du déficit de la balance commerciale sous le poids croissant des importations.....	14
3.1.2. La quasi stabilité de la part de marché mondial du Maroc recouvre un recul de celle de l'UE.....	16
3.2. Structure et profil de l'offre exportable marocaine.....	18
3.2.1. Une diversification lente de l'offre et des marchés d'exportation	18
3.2.2. Dynamisme insuffisant des exportations marocaines.....	19
3.2.3. Emergence de nouveaux moteurs à l'export.....	20
3.3. Maroc Afrique-Subsaharienne: Important potentiel d'échanges et d'investissements	21
3.3.1. Les exportations marocaines en Afrique subsaharienne en pleine expansion	22
3.3.2. Le Maroc, une source croissante de flux d'investissements directs à l'étranger dont plus de la moitié à destination de l'Afrique Subsaharienne	23
3.4. Investissements Directs Etrangers: Le Maroc attractif malgré le repli des flux mondiaux.....	24
3.4.1. L'investissement Direct Etranger vers l'Afrique augmente, contrairement à la tendance mondiale en 2012.....	24
3.4.2. Le Maroc 1ère destination en Afrique du Nord et 2ème en Afrique	25
3.4.3. Perspectives favorables des IDE au niveau mondial et au Maroc.....	26
3.4.4. Positionnement mondial du Maroc selon certains rapports internationaux	27
PARTIE II : Evolution de l'économie nationale : Résilience et défis	29
1. Analyse rétrospective de l'économie nationale.....	30
2. Relever le défi de la compétitivité de l'économie nationale : desserrer les contraintes et libérer le potentiel de croissance des secteurs productifs, d'appui et financier	32
2.1. Consolidation des secteurs moteurs de croissance et à fort potentiel compétitif.....	33
2.1.1. Plan Maroc Vert : vers une accélération de la modernisation du secteur agricole	33
2.1.2. Vers une valorisation optimale des potentialités du secteur des pêches.....	34

2.2. Consolidation des performances des nouveaux moteurs à l'export et repositionnement compétitif de secteurs traditionnels majeurs	36
2.2.1. Renforcement du positionnement compétitif de l'industrie automobile et renforcement de son intégration	36
2.2.2. Raffermissement du potentiel de l'industrie aéronautique et renforcement de son ancrage sur la carte aéronautique mondiale	37
2.2.3. Consolidation des performances du secteur de l'offshoring et exploration de nouvelles voies de progrès	38
2.2.4. Impératif d'une restructuration du modèle industriel du textile-habillement	39
2.2.5. Accélérer le réajustement compétitif de l'industrie agro-alimentaire et mieux valoriser ses avantages comparatifs	40
2.2.6. Consolidation du leadership du Maroc sur le marché mondial du phosphate et dérivés	41
2.2.7. Résilience confirmée du secteur touristique marocain et perspective prometteuse de développement.....	43
2.3. Réajustement et modernisation des secteurs domestiques vecteurs de croissance	45
2.3.1. Politique du logement : consolider les acquis et relever les défis majeurs.....	45
2.3.2. Accélération de la modernisation du commerce intérieur	46
2.4. Poursuite de la modernisation des secteurs d'appui vecteurs de compétitivité et de croissance	48
2.4.1. La logistique à l'appui du tissu productif national.....	48
2.4.2. Nouvelles opportunités pour le développement du secteur des télécommunications	50
2.4.3. Renforcement de la dynamique des réformes du secteur de l'eau	52
2.4.4. Accélération du repositionnement stratégique du secteur énergétique.....	53
2.5. Secteur Financier comme levier de financement de l'économie.....	55
2.5.1. Politique monétaire dans un contexte de déficit de liquidité persistant.....	56
2.5.2. Poursuite du ralentissement du crédit à l'économie.....	56
2.5.3. Stagnation des concours accordés aux PME en dépit de l'appui de la Caisse Centrale de Garantie.....	58
2.5.4. Nouvelle décélération de la croissance des dépôts et recours accru des banques au marché de la dette privée.....	58
2.5.5. Préservation d'un financement bancaire sain de l'économie, profitant d'une gestion rigoureuse du risque	58
2.5.6. Capital investissement : un marché centré sur les entreprises en expansion	59
3. Contribution des territoires à la création des richesses et à la promotion de la croissance économique	59
3.1. Apports régionaux à la croissance nationale.....	59
3.1.1. Emergence de nouveaux pôles régionaux de croissance.....	59
3.1.2. Mutation des systèmes productifs régionaux	61
3.2. L'industrie en tant que secteur valorisant de la production des régions	63
3.2.1. Développement de régions hautement spécialisées	63
3.2.2. Surreprésentation de plusieurs secteurs au niveau régional pouvant constituer des leviers de croissance.....	64
3.3. Le tourisme en tant que levier de croissance régionale	66
4. Des performances importantes sur le plan social mais des inégalités et des déficits persistent encore	68
4.1. Secteur de l'emploi au Maroc.....	68
4.1.1. Un contenu insuffisant en emplois de la croissance économique, notamment de qualité	68
4.1.2. Faible adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail	69
4.1.3. Portée limitée des programmes actifs de promotion de l'emploi	70
4.1.4. Faible intermédiation pour l'emploi	70
4.1.5. Activation du processus d'élaboration d'une stratégie nationale de l'emploi.....	70
4.2. Education et formation : un enjeu pour le développement humain au Maroc.....	71
4.2.1. Développement humain au Maroc : L'éducation est à l'origine du retard accusé.....	71

4.2.2.	Education nationale : des avancées quantitativement significatives mais qualitativement faibles.....	72
4.2.3.	Formation professionnelle : Elaboration d'une nouvelle stratégie pour le développement du secteur.....	74
4.3.	Secteur de la santé : importants défis à relever	75
4.3.1.	Poursuite de l'amélioration de l'offre de soins.....	75
4.3.2.	Une amélioration importante des indicateurs de mortalité et de l'espérance de vie à la naissance.....	76
4.3.3.	Elargissement de la couverture médicale de base.....	76
4.3.4.	Financement de la santé : prépondérance du paiement direct des ménages.....	77
4.3.5.	Vers une réforme du secteur de la santé au Maroc	77
4.4.	Importants progrès réalisés dans l'atteinte des OMD	78
4.4.1.	Baisse considérable de la pauvreté, mais des formes des inégalités persistent.....	78
4.4.2.	Persistance des disparités et des inégalités.....	78
4.4.3.	La 2ème phase de l'INDH : Consolidation des acquis et correction des dysfonctionnements	79
4.4.4.	Vers une stratégie nationale intégrée de l'économie sociale et solidaire.....	80
4.5.	L'urgence d'une réforme du secteur de la retraite	82
5.	Redynamiser la croissance au Maroc : Consolider les acquis et explorer de nouvelles voies de progrès	82
5.1.	Améliorer l'environnement des affaires et accélérer la réforme de la justice	82
5.1.1.	Amélioration du climat des affaires	83
5.1.2.	Accélération de la réforme de la justice.....	84
5.2.	L'économie de la connaissance : nouveau vecteur pour une croissance inclusive, soucieuse de durabilité et d'équité.....	85
5.2.1.	L'économie du savoir au Maroc : état des lieux.....	86
5.2.2.	Efforts consentis par le Maroc à travers le prisme des quatre piliers de l'économie du savoir.....	86
5.2.3.	Eléments d'une feuille de route d'un modèle de développement fondé sur l'économie de la connaissance.....	87
PARTIE III : Finances publiques		88
1.	les mutations au niveau des Finances publiques appellent à préserver les marges de manœuvre budgétaires.....	89
1.1.	Espace fiscal sous les contraintes de rendement et d'équité	90
1.2.	Dépenses de l'Etat : importance des charges incompressibles	92
1.2.1.	Accroissement continu de la masse salariale	93
1.2.2.	Alourdissement de la charge de compensation.....	94
1.2.3.	Consolidation de l'effort d'investissement	95
1.3.	Endettement du Trésor : niveau relativement maîtrisé à consolider par des réformes structurelles	97
1.3.1.	Evolution de l'encours de la dette durant la dernière décennie	97
1.3.2.	Evaluation de l'effet des mesures discrétionnaires sur le solde budgétaire	98
1.3.3.	Risques liées aux régimes de retraites confirmant l'urgence d'une réforme.....	99
2.	Réformes budgétaire et fiscale	99
2.1.	Réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances.....	99
2.1.1.	Contexte de la réforme	100
2.1.2.	Objectifs stratégiques et axes de la réforme	100
2.2.	Réforme fiscale	102
2.2.1.	Contexte général	102
2.2.2.	Axes de la réforme.....	103
2.3.	Réforme de la compensation.....	104
2.3.1.	Contexte général	104

2.3.2. Système d'indexation partielle sur les PPL	104
3. Projet de Loi de finances 2014	105
3.1. Contexte macro-économique du Projet de Loi de Finances 2014.....	105
3.1.1. Contexte international en 2014 : reprise graduelle de l'économie mondiale, menée par les pays émergents	105
3.1.2. Croissance soutenue de l'économie nationale en 2014.....	106
3.1.3. Croissance soutenue par la demande intérieure.....	108
3.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2014	110
3.2.1. Renforcement de l'édification des institutions constitutionnelles et accélération des grandes réformes structurelles	110
3.2.2. Stimulation d'une croissance économique durable, soutien de l'investissement et l'entrepreneuriat et promotion de l'emploi.....	112
3.2.3. Renforcement des mécanismes de cohésion et de solidarité sociale et spatiale	112
3.2.4. Stabilisation des avoirs extérieurs et maîtrise du déficit budgétaire.....	113
3.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2014.....	114
3.3.1. Ressources financières	114
3.3.2. Dépenses de l'Etat.....	115
 Conclusion générale.....	 117
 Annexes statistiques	 118

Liste des acronymes

A	
ADII	Administration des Douanes et des Impôts Indirects
ADT	Agences du Développement Touristique
AELE	Association Européenne de Libre-échange
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices des Revenus
AIE	Agence Internationale de l'Energie
ALE	Accord de Libre Echange
ALECA	Accord de Libre-échange Complet et Approfondi
AMCI	Agence Marocaine de Coopération Internationale
AMDL	Agence Marocaine de Développement de la Compétitivité Logistique
AMITH	Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
APD	Aide Publique au Développement
APE	Appel Public à l'Épargne
ARNT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
ATV	Accord Textile-Vêtement
B	
BAM	Bank Al-Maghrib
BCE	Banque Centrale Européenne
BPO	Business Process Outsourcing
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
C	
CAS	Compte d'Affectation Spécial
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEI	Communauté d'États Indépendants
CIC	Conseil International des Céréales
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CL	Collectivités Locales
CMD	Contrôle Modulé de la Dépense
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CNEA	Comité National de l'Environnement des Affaires
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT	Conseil National du Tourisme
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CSPE	Conseil Supérieur pour la Promotion de l'Emploi
D	
DAP	Di-Ammonium Phosphate
DEPF	Direction des Etudes et des Prévisions Financières
DEPP	Direction des Etablissements Publics et de la Privatisation
E	
EAU	Emirats Arabes Unis
EIA	Département Américain d'Energie
END	Enquête Nationale Démographique
ENNVM	Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages
EP	Entreprises Publiques
ESSB	Etablissement de Soins de Santé de Base
ETCM	Enquête Trimestrielle de Conjoncture auprès des Ménages
F	
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FEC	Fond d'Équipement Communal
FED	Réserve Fédérale.
FEM	Forum Economique Mondial
FMDT	Fonds Marocain pour le Développement Touristique

	FMI	Fonds Monétaire International
	FESF	Fonds Européen de Stabilité Financière
	FNE	Fonds National de l'Environnement
	FODEP	Fonds de Dépollution Industrielle
	FP	Formation Professionnelle
G		
	GES	Gaz à Effet de Serre
	GID	Gestion Intégrée des Dépenses
	GMS	Grande et Moyenne Surface
H		
	HCP	Haut-Commissariat au Plan
I		
	IAA	Industrie Agro-Alimentaire
	IMA	Institut des Métiers de l'Aéronautique
	IAM	Itissalat Al Maghrib
	IDE	Investissements Directs Etrangers
	IDH	Indice de Développement Humain
	IEVP	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
	INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
	IPC	Indice des Prix à la Consommation
	IPD	Institutional Profiles Database
	IR	Impôt sur le Revenu
	IS	Impôt sur les Sociétés
	ISO	Organisation Internationale du Sucre
	ITO	Information Technology Outsourcing
L		
	LME	London Metal Exchange
	LOLF	Loi Organique relative à la Loi de Finances
M		
	MCA	Millenium Challenge Account
	MDP	Mécanisme de développement Propre
	MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord
	MES	Mécanisme Européen de Stabilité
	MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
	MSCI-EM	Morgan Stanley Capital International Emerging Markets
	MW	Mégawatt
N		
	NOG	Note d'Orientation Général
	NTIC	Nouvelles Technologies d'information et de la Communication
O		
	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
	OCP	Office Chérifienne de Phosphates
	OFPPPT	Office de Formation Professionnelle et de Promotion du Travail
	OIS	Organisation Internationale du Sucre
	OMC	Organisation Mondiale du Commerce
	OMD	Objectifs de Développement pour le Millénaire
	OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
	ONCF	Office National des Chemins de Fer
	ONDH	Observatoire National du Développement humain
	ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau potable
	ONG	Organisation Non Gouvernementale
	ONMT	Office National Marocain du Tourisme
	OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
P		
	PAT	Pays d'Accueil Touristique
	PDRT	Programmes de Développement Régional Touristique
	PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
	PIB	Produit Intérieur Brut
	PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
	PIN	Programme Indicatif National
	PME	Petite et Moyenne Entreprise

PMV	Plan Maroc Vert
PNAL	Programme National d'Assainissement liquide
PNAP	Plan National d'Actions Prioritaires
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNE	Plan National de l'Eau
PNEEI	Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation
PNEI	Pacte National d'Emergence Industrielle
PNMV	Plan National Maroc Vert
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PSLB	Position Structurelle de Liquidité des Banques
PSM	Plan Solaire Méditerranéen
R	
RAM	Royal Air Maroc
RAMED	Régime d'Assistance Médicale pour les personnes Démunies
R&D	Recherche et Développement
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RCFP	Régime Complémentaire de la Fonction Publique Unifié
REF	Rapport Economique et Financier
S	
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SNI	Société Nationale d'Investissement
T	
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TIC	Taxes Intérieure de Consommation
TMP	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
U	
UE	Union Européenne
UEMAO	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
V	
VAT	Valeur Ajoutée Totale
Z	
ZAC	Zones d'Activités Commerciales
ZLE	Zone de Libre Echange

Liste des graphiques

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en % 2007-2014.....	3
Graphique 2 : Croissance des économies avancées	4
Graphique 3: Croissance en volume du commerce de marchandises par région en 2012.....	6
Graphique 4: Croissance en volume du commerce de marchandises 2000-2014 ^p	7
Graphique 5: Indices des prix des produits de base (100=2005)	8
Graphique 6: Cours du Brent (\$/baril).....	8
Graphique 7: Evolution de la facture énergétique à fin août.....	9
Graphique 8: Ecart de prix et taux de change dirham/dollar.....	10
Graphique 9: Evolution des exportations des phosphates et dérivées à fin août.....	11
Graphique 10: Evolution des importations des céréales à fin août	12
Graphique 11: Evolution de la parité euro-dollar en 2011, 2012 et 2013	13
Graphique 12: Evolution du taux de change du dirham (Janvier-septembre 2013)	13
Graphique 13: Evolution de la balance commerciale du Maroc.....	15
Graphique 14: Ventilation des importations par groupements d'utilisation	16
Graphique 15: Parts de marché mondial et celles au niveau de l'UE	17
Graphique 16: Avantages comparatifs du Maroc (moyenne 1999-2012).....	17
Graphique 17: Evolution des exportations du Maroc vers les principaux pays partenaires	19
Graphique 18: Profil des exportations marocaines (2009-2012)	20
Graphique 19: Evolution des exportations des Métiers Mondiaux du Maroc (2008-2012).....	21
Graphique 20: Evolution des échanges commerciaux entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne	22
Graphique 21: Ventilation des IDE marocains à l'étranger et en Afrique subsaharienne	23
Graphique 22: Evolution des entrées d'IDE au niveau mondial et par groupe d'économies.....	25
Graphique 23: Evolution des IDE au Maroc par pays	26
Graphique 24: Evolution des IDE au Maroc par secteur	26
Graphique 25: PIB aux prix constants (en %)	30
Graphique 26: Contribution des différentes composantes du PIB à la croissance réelle	31
Graphique 27 : Solde du compte courant de la balance des paiements en % du PIB	32
Graphique 28: Contribution et dynamique régionales sur la période 1998-2011	60
Graphique 29 : Structure du PIB et PIB/hab sur la période 1998-2011.....	60
Graphique 30 : PIB/habitant par région en dirhams (1998-2011)	61
Graphique 31: Mutation des systèmes productifs régionaux entre 1998 et 2011	62
Graphique 32: Création d'emplois par secteur d'activité économique entre 2002 et 2012 (<i>en milliers</i>)	69
Graphique 33: Structure de la population urbaine en chômage par groupe d'âge et taux de chômage par diplôme	69
Graphique 34: Ventilation de l'IDH	72
Graphique 35: Le taux de chômage par niveau d'instruction en 2012 (en %)	74
Graphique 36: Evolution du taux de pauvreté absolue, relative et de vulnérabilité	78
Graphique 37: Evolution du nombre des coopératives au Maroc.....	81
Graphique 38: Rendement du contrôle fiscal en millions de dirhams	90
Graphique 39: Masse salariale en % du PIB	94
Graphique 40: Evolution de la charge de compensation en % du PIB	95
Graphique 41: Evolution de la structure des dépenses de l'Etat	96
Graphique 42: Evolution de la dette directe du Trésor en % du PIB	98
Graphique 43: Evolution du solde structurel en % du PIB	98

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La préparation du Projet de Loi de Finances (PLF) 2014, intervient dans un environnement mondial et régional en mutation avec des trajectoires de reprise divergentes selon les contextes et les pays. Mais d'un point de vue global, la croissance de l'économie mondiale devrait se redresser graduellement à partir du deuxième semestre 2013 et durant l'année 2014, confortée en cela par le soutien apporté à l'activité par des politiques monétaires accommodantes, par l'amélioration de la situation sur les marchés de capitaux et par le rétablissement progressif de la confiance des agents économiques. Cette évolution cache toutefois des dynamiques différentes.

Il en est ainsi de la zone euro où la croissance resterait entravée par les effets durables induits par la crise dont, essentiellement, l'atonie des marchés du crédit. Les États-Unis devraient enregistrer une expansion plus rapide que d'autres économies avancées. Les perspectives de croissance sont, également, divergentes dans les économies émergentes tirée principalement par la Chine, tandis que l'expansion des autres pays émergents est limitée par des facteurs structurels.

Pour ce qui est de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), la croissance resterait faible en raison des difficultés de la transition politique, économique et sociale que vivent certains pays. Néanmoins, les perspectives de croissance au titre de l'année 2014 demeurent favorables (+3,8%), sous réserve que les tensions s'atténuent, que les réformes se poursuivent et que l'activité économique au niveau de la zone euro, principal partenaire commercial de la région, se redresse.

C'est dans ce contexte que l'économie marocaine s'essaie à maintenir son trend de croissance dans un environnement régional souvent peu porteur mais où des dynamiques de restructuration refaçonnent les systèmes productifs mondiaux et offrent de nouvelles opportunités à la modernisation économique du pays. Certaines réussites, notamment, des percées à travers de nouvelles spécialisations industrielles confirment la capacité et le potentiel du pays à se réformer, à se moderniser et à saisir les opportunités d'un monde en perpétuel devenir. En même temps, les gaps à rattraper en termes de réformes et de repositionnement dans la compétitivité mondiale s'affirment comme des contraintes majeures à la croissance et au progrès global du pays et commencent à s'imposer comme des urgences.

A côté des grandes réformes attendues, des prérequis relatifs à la sauvegarde des équilibres extérieurs et intérieurs pèsent désormais, de tout leur poids, sur le financement de l'économie et sur la soutenabilité de l'effort d'investissement pourtant vital pour l'avenir du pays. Les questions de l'éducation, de l'emploi, de la protection sociale, de la lutte contre la précarité et les inégalités en vue de garantir un accès égal, notamment d'un point de vue genre, aux droits économiques sociaux et environnementaux en dépendent aussi.

L'ambition du pays d'asseoir une démocratie participative soucieuse du respect de la dignité humaine, dans le cadre d'un modèle de développement plus inclusif, capable de soutenir dans la durée un potentiel de croissance élevée, se conjugue désormais à l'aune de l'accélération des réformes, à l'amélioration significative de la gouvernance et à la gestion de proximité des questions du développement durable.

L'édition actuelle du Rapport Economique et Financier tente de contextualiser le Projet de Loi de Finances 2014 à travers une lecture renouvelée de l'environnement international et national sous le prisme de ces problématiques et des enjeux qui en découlent dans un environnement marqué encore par les effets de la crise mondiale mais où des perspectives de reprise semblent se profiler.

En trois temps, celui de l'évolution d'un contexte international et régional changeant, celui de la marche propre de l'économie nationale confrontée au défi de la transformation économique et sociale et celui de la soutenabilité des finances publiques arrimée à une logique de réforme au service de l'équité et de la performance, le rapport économique et financier tente de développer des éléments de compréhension de la trame de fond qui a présidé à l'élaboration de ce Projet de Loi de Finances sans occulter les interrogations et les défis qu'elle interpelle.

PARTIE I : LE MAROC DANS SON ENVIRONNEMENT MONDIAL ET RÉGIONAL : QUELS DÉFIS ET QUELLES OPPORTUNITÉS ?

La reprise de l'économie mondiale reste fragile, cinq années après le début de la crise. La zone Euro sort de la récession et semble s'inscrire dans une trajectoire de reprise. Le dynamisme de l'économie américaine se consolide et la croissance des économies émergentes reste soutenue malgré un certain ralentissement.

La croissance de l'économie mondiale devrait ralentir à 2,9% en 2013 après 3,2% en 2012 et 3,9% en 2011. La reprise, attendue pour 2014, portera la croissance à 3,6%, selon les prévisions du FMI. L'OMC prévoit une croissance modérée du volume du commerce mondial, à 2,5%¹ en 2013 et pas plus de 4,5% en 2014, toujours inférieure à la moyenne de 5,4% des 20 dernières années.

Au niveau régional, la situation est peu porteuse. En plus du frein représenté par une économie mondiale affaiblie, les facteurs locaux dont la stabilité politique non encore rétablie et les conflits sociaux prolongés, fragilisent la croissance dans plusieurs pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient. Toutefois, l'Afrique subsaharienne maintient un rythme de croissance soutenue et prometteur.

Au niveau national, la reprise perceptible dans la zone euro et plus particulièrement chez nos deux principaux partenaires la France et l'Espagne conjuguée à l'atténuation de la facture énergétique induite par le repli des prix des matières premières, pourraient bien contribuer à alléger le déséquilibre extérieur.

Cependant, ces évolutions conjoncturelles ne doivent pas masquer les fragilités structurelles. Le choix de l'ouverture concrétisé par l'adhésion à l'OMC, la signature de plusieurs accords de libre-échanges avec l'Union Européenne, les Etats-Unis, la Turquie, les Emirats Arabes Unis et les pays de l'accord d'Agadir, ainsi que la conclusion de nombreux accords commerciaux avec d'autres pays, notamment africains, a certes permis une hausse significative du taux d'ouverture. Cependant, l'ouverture économique ne semble pas avoir favorisé par elle-même les conditions d'une meilleure compétitivité fondée sur des acquis en termes de diversification des systèmes productifs, une montée en gamme dans la chaîne de valeur et une amélioration significative et diversifiée de nos parts de marché. Les pressions sur nos équilibres extérieurs dans une conjoncture de crise affectant lourdement nos principaux partenaires conjuguée au renchérissement des prix du pétrole ont fini par aggraver les déficits de la balance commerciale et le compte courant de la balance des paiements.

C'est dans ce contexte que les opportunités offertes par le dynamisme des économies africaines partenaires prennent toute leur importance et donnent du sens aux orientations stratégiques du Souverain en faveur du développement de la coopération Sud-Sud avec l'Afrique.

C'est ainsi que le Maroc a déployé des efforts conséquents pour le renforcement de ses relations de coopération économique, financière et culturelle dans le cadre d'une dynamique d'intégration régionale qui se diversifie et met à profit toutes les opportunités de coopération y compris triangulaire autour de projets de développement fondés sur le partage des savoirs et de l'expertise des entreprises et des banques marocaines

Par ailleurs, et par rapport au contexte régional, notre pays continue de bénéficier d'un attrait confirmé et appuyé par la confiance de la communauté internationale, des institutions financières internationales et des marchés de capitaux et ce malgré le repli des IDE mondiaux et la détérioration de la situation régionale.

¹ Croissance de 2,9%, selon le FMI, dans les « Perspectives de l'économie mondiale », octobre 2013.

C'est, également, dans ce sens qu'il faudra apprécier les évolutions récentes de nos relations avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe, qui enregistrent des avancées inédites à la suite de la visite Royale à ces pays à travers la consécration des bases d'un partenariat stratégique.

1. CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE : UNE REPRISE PROGRESSIVE

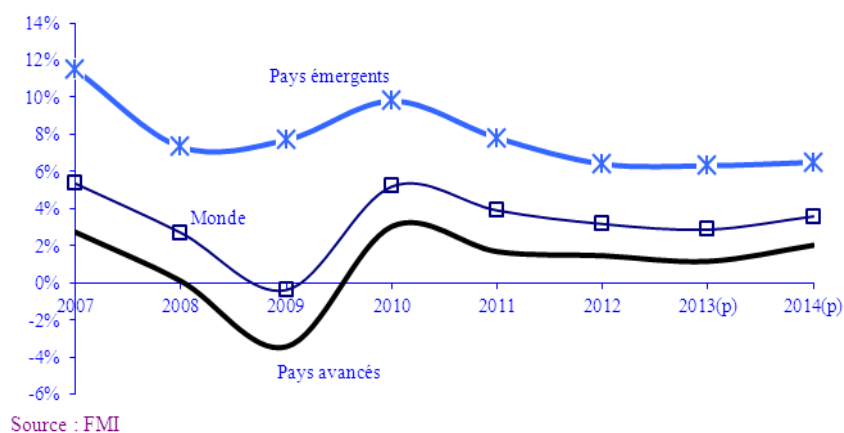
1.1. *Economie mondiale : le dynamisme de l'activité aux États-Unis et le redémarrage de l'économie européenne favorisent la reprise de l'économie mondiale*

La croissance économique mondiale devrait se redresser graduellement pour s'établir à 3,6% en 2014 contre un taux de 2,9% en 2013 et 3,2% en 2012, selon le FMI. Elle est soutenue par la bonne performance des économies américaine et japonaise et par la reprise de l'économie de la zone euro. Les pays émergents continuent de tirer l'économie mondiale, malgré une modération de leur potentiel de croissance.

Les perspectives de l'économie mondiale restent ainsi globalement fragiles et déséquilibrées. Elles sont menacées par les risques d'une nouvelle dégradation de la situation conjoncturelle dans la zone euro, d'un resserrement budgétaire à court terme excessif aux États-Unis ou d'un ralentissement plus prolongé de la croissance dans les pays émergents.

La croissance des économies avancées devrait rester faible en 2013, avec une hausse du PIB estimée à 1,2%, après 1,5% en 2012, avant de s'accélérer en 2014 pour s'établir à 2%. Les mesures prises par les pouvoirs publics ont réduit les risques d'une crise grave de part et d'autre de l'Atlantique.

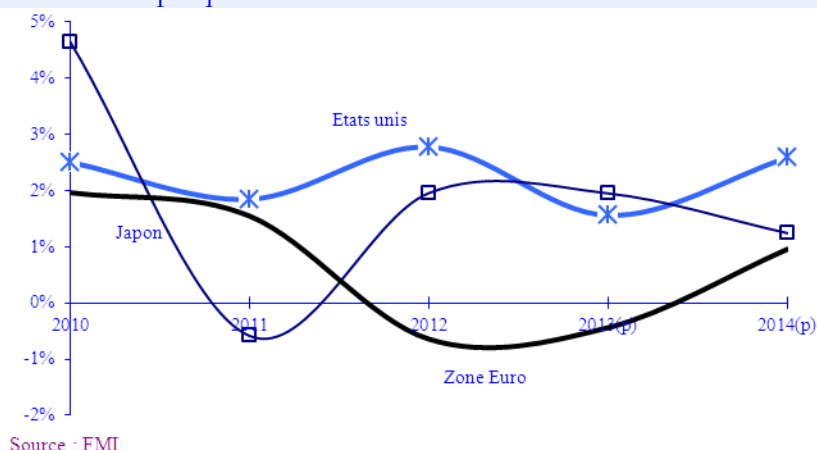
Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en % 2007-2014



Aux États-Unis, l'activité devrait croître de 1,6% en 2013 après 2,8% en 2012, avant de se renforcer de 2,6% en 2014. La demande privée devrait rester vigoureuse, soutenue par l'amélioration des bilans des ménages en lien avec le redressement des marchés immobilier, boursier et de l'emploi ainsi que le maintien d'une politique monétaire accommodante.

Au Japon, la croissance du PIB devrait rester solide en 2013 pour s'établir à 2,0% comme en 2012, avant de ralentir à 1,2% en 2014. Elle est soutenue par un ambitieux plan de relance budgétaire, combiné à une politique monétaire ultra-accommodante, un affaiblissement du yen, ainsi que par une reprise de la demande extérieure.

Graphique 2 : Croissance des économies avancées



L'économie de la zone euro est sortie d'une longue récession au deuxième trimestre 2013, avec une hausse du PIB de 0,3% après un repli de 0,2% au premier trimestre. La reprise est menée par l'Allemagne et dans une moindre mesure la France, alors que la contraction de l'activité s'est atténuée en Italie et en Espagne.

Une reprise progressive de l'activité dans la zone est attendue pour 2014 (+1,0%), après deux années successives de récession (-0,4% en 2013 et -0,6% en 2012). La reprise est soutenue par le raffermissement de la demande extérieure et par l'orientation accommodante de la politique monétaire. En outre, les mesures exceptionnelles de la BCE en faveur des banques devraient contribuer à atténuer les pressions sur les secteurs bancaire et souverain de la zone euro. Toutefois, la demande intérieure reste freinée par le processus d'ajustement des bilans dans les secteurs public et privé et par le niveau élevé de chômage. La croissance devrait se renforcer en 2014 en Allemagne (1,4% après 0,5% en 2013) et en France (1,0% après 0,2%) et redevenir positive en Italie (0,7% après -1,8%) et en Espagne (0,2% après -1,3%).

La situation du marché du travail dans la zone euro reste difficile à court terme. Selon l'OCDE², le taux de chômage devrait poursuivre sa progression pour atteindre en 2014 un record de 12,3% sur l'ensemble de la zone, 11,1% en France, 12,5% en Italie, 18,6% au Portugal, 28% en Espagne et 28,4% en Grèce. Celui des jeunes se situe en 2012 à des niveaux sans précédent dans de nombreux pays, comme la Grèce (plus de 55%), l'Espagne (53%) et l'Italie (35%).

Pour préserver la stabilité financière de la zone euro, un ensemble de mesures ont été prises. Celles-ci visent notamment le renforcement des ressources des pare-feu de la zone euro (FESF/MES)³, la consolidation de la discipline budgétaire, la supervision du système bancaire européen et la recapitalisation directe de banques en difficultés, ainsi que l'engagement de réformes d'envergure sur les marchés des produits et du travail. La mise en œuvre effective de ces mesures devrait contribuer à restaurer la confiance des agents économiques et à relancer l'activité.

Les économies émergentes et en développement continueront de mener l'économie mondiale, malgré le fléchissement de leur potentiel de croissance. Elles devraient enregistrer une croissance de l'ordre de 4,5% en 2013 et de 5,1% en 2014 après 4,9% en 2012. La meilleure performance est encore attendue dans l'Asie émergente (6,5% en 2014 après 6,3% en 2013), tirée par la Chine (7,3% après 7,6%), malgré un essoufflement de la reprise en Inde (5,1% après 3,8%).

La demande intérieure reste le principal moteur de la croissance dans la plupart des pays émergents, soutenue par des politiques économiques globalement accommodantes. Toutefois, le manque de vigueur de l'activité dans les pays avancés, en particulier la zone euro, pèsera sur la demande extérieure, ainsi que

² OCDE, Perspectives de l'emploi 2013, août 2013.

³ Le Mécanisme européen de stabilité (MES), doté de 500 milliards d'euros, a remplacé le Fonds européen de stabilité financière (FESF), depuis juillet 2012.

sur les termes de l'échange des pays exportateurs de matières premières. De plus, des goulets d'étranglement intérieurs continuent de peser sur l'activité dans certains pays comme le Brésil et l'Inde, où les possibilités de nouvel assouplissement de la politique économique sont réduites. Dans un contexte d'essoufflement de son modèle de croissance, la Chine doit lancer un nouveau cycle de réformes pour maintenir un rythme de croissance élevé, suffisant pour répondre aux besoins croissants de sa population. Les réformes doivent garantir une croissance équilibrée et viable, basée davantage sur la consommation.

1.2. Région MENA: les incertitudes politiques prolongées et les troubles locaux pèsent sur ses perspectives

La région MENA devrait enregistrer une croissance faible en 2013 affectée par les transitions politiques, économiques et sociales et par le ralentissement de l'activité des pays exportateurs de pétrole. Les perspectives économiques de la région tablent sur une croissance limitée à 2,1% en 2013, après 4,6% en 2012, avant de se renforcer de 3,8% en 2014.

Les pays exportateurs de pétrole devraient connaître une chute de leur rythme de croissance en 2013 pour s'établir à 1,9%, après une expansion de 5,4% en 2012, avant de marquer un redressement de 4% en 2014. En 2013, la croissance a été touchée par la baisse de la production pétrolière, notamment en Iran, en Iraq et en Libye. Toutefois, l'augmentation des dépenses publiques continuent de soutenir la croissance non pétrolière.

Les pays importateurs de pétrole devraient enregistrer une reprise modérée en 2013 et 2014, de l'ordre de 2,8% et 3,1% respectivement, après un tassement de la croissance à 2% en 2012. La croissance devrait se redresser en 2014 en Egypte et en Tunisie (2,8% et 3,7% respectivement), après un net ralentissement en 2013 (1,8% et 3,0% respectivement). Les perspectives sont, toutefois, confrontées à des transitions politiques et économiques difficiles dans certains pays de la région et à la faiblesse de la reprise dans la zone euro, principal partenaire commercial.

L'inflation, toujours élevée dans la région MENA, devrait baisser à 10,3% en 2014, après 12,3% en 2013, en lien avec le ralentissement des prix des produits alimentaires. L'autre défi de taille qu'est le chômage devrait rester relativement élevé, notamment en Egypte et en Tunisie, malgré une baisse attendue en 2014, en lien avec l'amélioration prévue de la croissance économique.

Le solde budgétaire devrait se creuser davantage en 2013 en Egypte et en Tunisie (pour atteindre 14,7% et 6,8% du PIB respectivement), suite à la hausse des dépenses sociales et à la faiblesse des recettes gouvernementales, avant de s'alléger en 2014 (à 13,2% et 4,3% du PIB respectivement). Au Maroc, les perspectives de consolidation budgétaire s'avèrent relativement plus ambitieuses. Dans un contexte d'étroitesse des marges budgétaires, les dépenses coûteuses au titre de subventions généralisées doivent être remplacées par des programmes sociaux bien ciblés et par des investissements publics productifs.

Par ailleurs, les déficits des comptes courants devraient continuer de diminuer dans la plupart des pays importateurs de pétrole, en raison, notamment, de l'atténuation des cours mondiaux des produits de base et de l'amélioration dans les recettes du tourisme, des transferts privés et des exportations.

1.3. Afrique subsaharienne: Une croissance toujours solide

Malgré la faiblesse de la reprise de l'économie mondiale, l'Afrique Subsaharienne continue d'afficher des performances économiques solides, avec une croissance du PIB prévue à 5,0% en 2013 et à 6,0% en 2014 après 4,9% en 2012.

La croissance économique serait relativement plus robuste dans les pays exportateurs de pétrole (7,0% en 2014 après 5,8% en 2013) et dans les pays à faible revenu (8,1% après 6,5%). Les pays à revenu intermédiaire enregistreraient une reprise modérée de 3,9% en 2014 après un ralentissement à 3,3% en 2013, pénalisés par les liens étroits établis avec la zone euro.

Le principal moteur de la croissance dans la région reste la demande intérieure. La demande étrangère, notamment pour les produits de base, a été également à l'origine d'une forte impulsion au cours de ces dernières années. Outre la production de pétrole, la croissance est en sus tirée par les secteurs du bâtiment, de l'agriculture et des industries extractives.

Le déficit budgétaire pour l'Afrique subsaharienne restera maîtrisé à environ 3% du PIB en 2013-2014 après 2,8% en 2012. La situation budgétaire reste, toutefois, différenciée selon les pays. Ainsi, pour le groupe des pays exportateurs de pétrole, le solde budgétaire, largement excédentaire en 2011-2012, devrait s'estomper progressivement, en raison de l'augmentation des dépenses publiques.

La dette extérieure de l'Afrique subsaharienne reste globalement soutenable, avec un ratio d'endettement limité à 25% du PIB, malgré la dégradation des soldes budgétaires des pays à revenu intermédiaire. Le taux d'endettement des Etats fragiles s'est inscrit en baisse, en lien notamment avec les allègements de dettes consentis dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cette tendance baissière va s'estomper au cours des années à venir lorsque l'initiative en faveur des PPTE aura atteint son terme.

Cependant, quelques défis persistent. L'inflation s'est atténuée mais reste encore élevée, prévue à 6,3% en 2014 après 6,9% en 2013 et 9% en 2012. Les créations d'emplois restent limitées, notamment pour les jeunes, et les conditions de travail se sont peu améliorées.

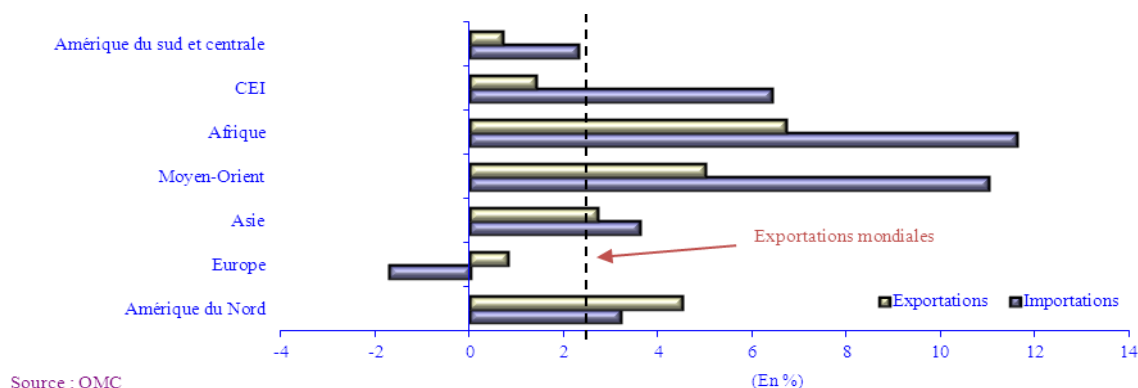
Par ailleurs, les flux d'investissement direct étranger à destination de l'Afrique subsaharienne, tirés essentiellement par les industries extractives entre 2008 et 2012, ont représenté environ 5,7% du total des IDE destinés aux pays en développement, contre 5,2% entre 2003 et 2007.

1.4. Commerce mondial : Faible reprise en 2013 et amélioration attendue pour 2014

Après une croissance faible de 2,3% enregistrée en 2012, le commerce mondial de marchandises en volume⁴ devrait connaître, selon l'OMC, une progression atone de 2,5% en 2013⁵. Celle-ci s'explique, notamment, par le recul des importations de l'UE (-2%) au cours du premier semestre, compensé par la forte croissance de la demande des pays en développement.

En 2012, la croissance des exportations mondiales de marchandises a enregistré une forte décélération pour s'établir à 2,4%⁶, après une augmentation de 5,5% en 2011. Les économies développées ont vu leurs exportations progresser de 1,1% contre une augmentation moyenne de 3,8% dans le reste du monde. De leur côté, les importations des économies développées ont stagné contre une augmentation de 4,9% pour les économies en développement et de la Communauté des Etats Indépendants (CEI), soutenues par les importations d'Afrique (11,6%) et du Moyen-Orient (11,0%).

Graphique 3: Croissance en volume du commerce de marchandises par région en 2012



⁴ Moyenne entre les exportations et les importations.

⁵ Selon le FMI, le commerce mondial devrait enregistrer une évolution de 2,9% en 2013 après 2,7% en 2012 (perspectives de l'économie mondiale, octobre 2013).

⁶ Statistiques issues de la base de données de l'OMC actualisée à juillet 2013

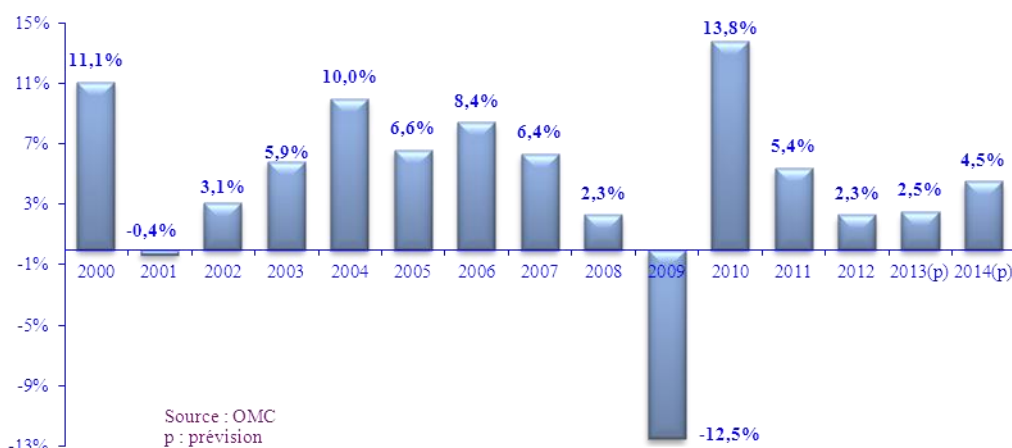
En valeur, les exportations mondiales de marchandises sont restées relativement stables, avec une légère augmentation de 0,4% seulement à 18,4 trillions dollars, recouvrant une baisse des prix des marchandises échangées, combinée au faible accroissement du commerce en volume. Ainsi, les produits primaires ont interrompu leur tendance haussière en affichant des prix en recul de 3%, contrastant avec les augmentations de 29% en 2011 et 26% en 2010.

Les exportations mondiales de services commerciaux ont légèrement progressé de 2,2% passant à 4,3 trillions dollars contre 11,5% en 2011. Les voyages ont enregistré l'augmentation la plus rapide (4,1%), suivis des autres services commerciaux (1,7%), tirés à la baisse, notamment par la mauvaise performance des services financiers (-4,4%) puis des transports (1,4%).

Pour l'année 2013, l'OMC prévoit une croissance atone du volume du commerce mondial, à 2,5%, inférieure à la moyenne de 5,4% des 20 dernières années, et tirée à la hausse notamment par la croissance de la Chine. Les expéditions des pays en développement et de la CEI augmenteraient d'environ 3,6% et celles des pays développés de 1,5%.

Pour l'année 2014, l'OMC prévoit une reprise du commerce mondial de l'ordre de 4,5%. Les exportations devraient augmenter de 6,3% dans les pays en développement et de 2,8% pour les pays développés. Les risques entourant les prévisions sont plus équilibrés que par le passé étant donné que la croissance du commerce mondial pourrait être plus forte si l'UE sort relativement vite de la récession.

Graphique 4: Croissance en volume du commerce de marchandises 2000-2014^p



Dans cette conjoncture internationale mitigée, la demande étrangère de marchandises adressée au Maroc en volume devrait enregistrer un taux de croissance de 0,5% environ en 2013, après avoir affiché une baisse de 0,6% en 2012. En 2014, la demande adressée à notre pays devrait connaître une amélioration, avec un taux de croissance d'environ 3,4% en lien avec le redressement attendu de l'économie mondiale, en particulier dans la zone euro.

2. EVOLUTION DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DU TAUX DE CHANGE : QUELLES IMPLICATIONS POUR LA BALANCE COMMERCIALE DU MAROC ?

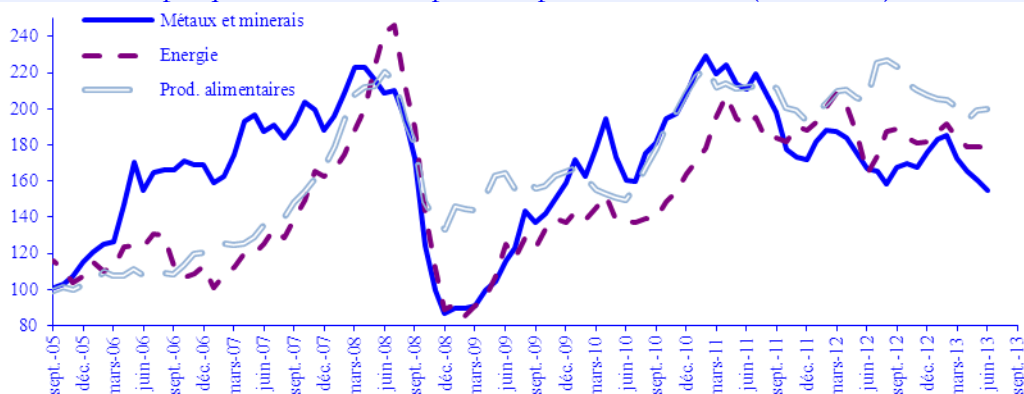
2.1. L'évolution des prix des matières premières atténue le déficit commercial marocain

Après avoir marqué une forte volatilité sur les dernières années, les cours des matières premières se sont atténués en 2013, suite au ralentissement de la demande mondiale et à l'amélioration des conditions de l'offre des principaux produits. Outre la faiblesse de l'économie de la zone euro, un essoufflement de la croissance a été enregistré en Chine et dans d'autres grandes économies émergentes.

Selon la Banque Mondiale, l'indice des prix des produits de base énergétiques a baissé de 2,0% sur les neuf premiers mois de 2013, en glissement annuel, suite au repli des cours du pétrole (-3,4%). L'indice des prix hors énergie a reculé de 7,1%, tiré par les fertilisants (-14,5%), les métaux précieux (-13,1%), les

métaux et minerais (-4,5%) et les produits alimentaires (-7,1%), en particulier le sucre (-20,1%) et les oléagineux (-10,2%). Toutefois, les prix des matières premières devraient rester historiquement élevés, soutenus par la demande ferme des pays émergents.

Graphique 5: Indices des prix des produits de base (100=2005)



Source : Banque Mondiale

L'évolution récente des prix des matières premières s'est répercutée positivement sur la balance commerciale alimentaire du Maroc, qui a marqué une amélioration de 3,4 milliards de dirhams, affichant un déficit de 3,7 milliards à fin août 2013. Celle des échanges énergétiques s'est rétrécie de 3,6 milliards pour s'établir à 61 milliards. Parallèlement, les exportations du groupe OCP se sont contractées de 5,8 milliards. Le déficit commercial global s'est, ainsi, allégé de 4,9 milliards pour s'établir à 131 milliards de dirhams à fin août 2013.

2.1.1. *Marché pétrolier : l'amélioration de l'offre conjuguée à la modération de la demande mondiale atténue les prix*

Les cours de pétrole (Brent) se sont établis à environ 109 dollars en moyenne sur les neuf premiers mois de 2013 contre 112 dollars en 2012 et 111 dollars en 2011. Cette baisse est liée à une amélioration de l'offre de pétrole, au moment où la demande mondiale a été relativement faible, avec notamment un essoufflement de la croissance en Chine et dans d'autres pays émergents et la faiblesse de l'activité dans la zone euro.

Après avoir reculé à environ 103 dollars en moyenne au deuxième trimestre 2013, les cours pétroliers se sont inscrits en hausse pour atteindre près de 110 dollars en moyenne au troisième trimestre, suite à une hausse saisonnière de la demande, des perturbations de l'offre de la Libye et à un regain des préoccupations géopolitiques liées à l'instabilité politique en Egypte. Ils ont dépassé les 115 dollars fin août, en raison des craintes liées au conflit en Syrie, avant de repasser à moins de 110 dollars fin septembre, dans l'espoir d'une solution diplomatique au conflit.

Graphique 6: Cours du Brent (\$/baril)



Source : Banque Mondiale

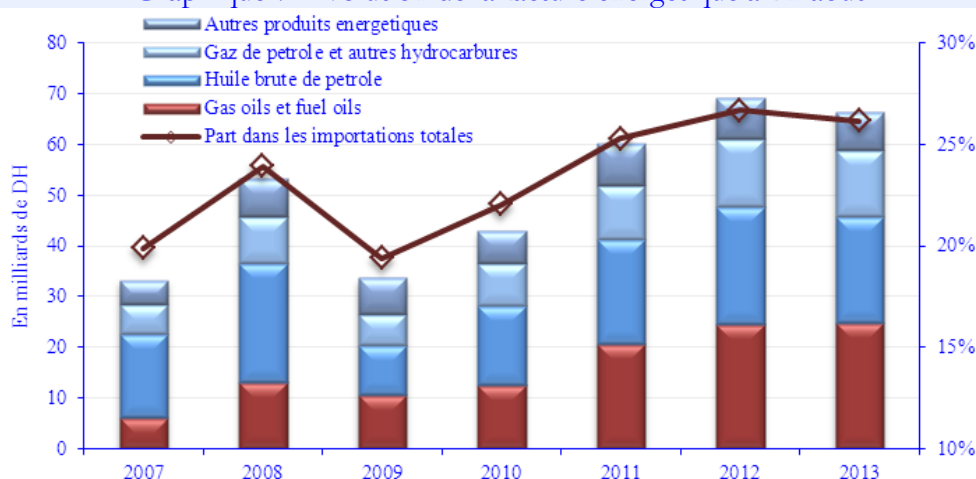
L'offre mondiale de pétrole continue d'augmenter, tirée par la production non-OPEP, grâce notamment à l'exploitation croissante des huiles de schiste et des sables bitumineux en Amérique du Nord⁷. Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la production non-OPEP devrait croître de 1,6 million barils par jours (mbj) en 2014, après +1,1 mbj en 2013 et +0,6 mbj en 2012. Par ailleurs, les capacités excédentaires (effectives) de l'OPEP, estimées à environ 3 mbj, dont près de 80% en Arabie Saoudite, restent importantes et permettent de compenser toute pénurie sur le marché.

Parallèlement, la demande mondiale de pétrole devrait enregistrer une croissance modérée en 2013 (+0,9 mbj après +1,1 mbj en 2012), avant de se renforcer en 2014 (+1,1 mbj), selon l'AIE. La demande des pays de l'OCDE devrait poursuivre son repli, sous les effets conjugués d'une croissance économique modérée et d'une amélioration de l'intensité énergétique, en particulier dans le secteur du transport. La croissance de la demande mondiale de pétrole reste tirée par les pays non-OCDE dont la consommation devrait dépasser celle des pays de l'OCDE pour la première fois en 2014, reflétant ainsi le poids croissant des pays émergents.

Les perspectives des cours de pétrole restent globalement modérées. Les récentes⁸ prévisions de différents organismes indiquent des cours moyens de Brent aux alentours de 107 dollars pour 2013⁹ et de 105 dollars pour 2014.

L'évolution récente des cours pétroliers s'est traduite par un repli des importations énergétiques marocaines. A fin août 2013, la valeur des importations énergétiques s'est contractée de près de 3 milliards de dirhams ou 4,3% en glissement annuel pour s'établir à 69,2 milliards de dirhams.

Graphique 7: Evolution de la facture énergétique à fin août



Source : calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

Les importations en gasoil et fuel ont augmenté de 1,1%, portées à 24,8 milliards de dirhams, suite à la hausse du volume importé de 4,8%, malgré la baisse du cours moyen à l'importation de 3,5%. Les achats du gaz de pétrole et autres hydrocarbures ont reculé de 3,2% à environ 12,9 milliards de dirhams, suite au repli du cours moyen de 14%, malgré le rebond du volume importé de 12%. La facture pétrolière (huile de pétrole brut) a chuté de 9% pour s'établir à 21 milliards de dirhams, sous l'effet de la baisse du cours moyen de 9%, à 6.234 dirhams la tonne, le volume importé étant inchangé.

Exprimé en devise, le cours moyen du baril importé par le Maroc a enregistré un repli de 4% en glissement annuel (effet prix), pour s'établir à environ 102 dollars contre 106 dollars à fin août 2012¹⁰.

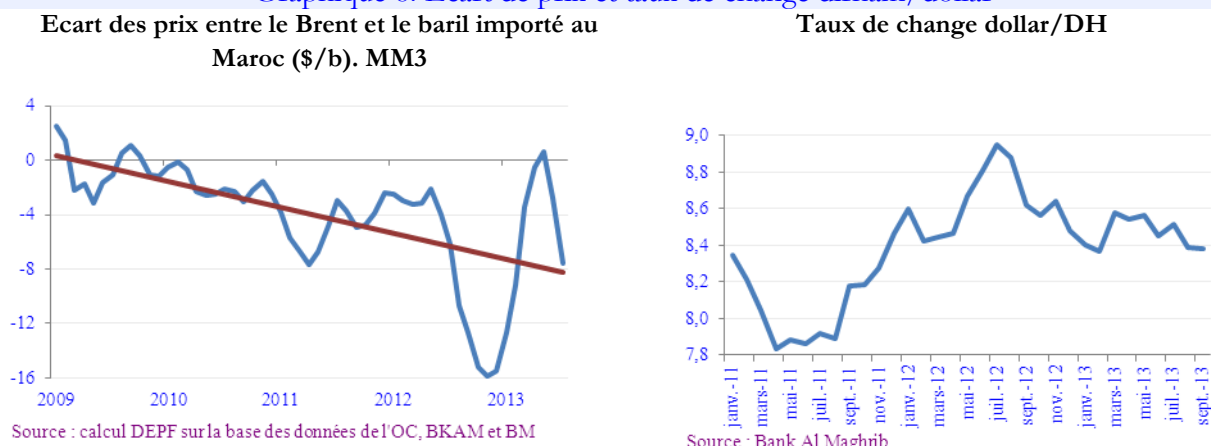
⁷ La production de pétrole brut aux Etats-Unis a atteint 7,2 mbj au premier semestre 2013, son plus haut niveau depuis 1992. La production américaine de brut devrait atteindre 7,3 mbj en 2013 et 8,1 mbj en 2014, selon le Département américain de l'énergie (EIA).

⁸ Septembre 2013

⁹ Le projet de loi de finances 2013 avait retenu comme hypothèse un cours moyen de pétrole de 105 dollars le baril.

¹⁰ De même, le cours moyen du baril de Brent a baissé de 4% sur la même période, passant de 112 à 108 dollars.

Graphique 8: Ecart de prix et taux de change dirham/dollar



La baisse de la facture énergétique s'est traduite par une atténuation des subventions accordées aux produits pétroliers. A fin août 2013, les dépenses de compensation ont reculé de 19% en glissement annuel pour s'établir à près de 30 milliards de dirhams, représentant 21% des dépenses ordinaires contre 26% à fin août 2012.

2.1.2. Phosphates et dérivés : baisse des prix, suite à une faible demande

Les prix du phosphate brut à 160,8 dollars la tonne et les cours des engrais phosphatés DAP à 471,2 dollars la tonne en moyenne sur les neuf premiers mois 2013, affichent des baisses respectives de 13,6% et 13,1% par rapport à la même période en 2012.

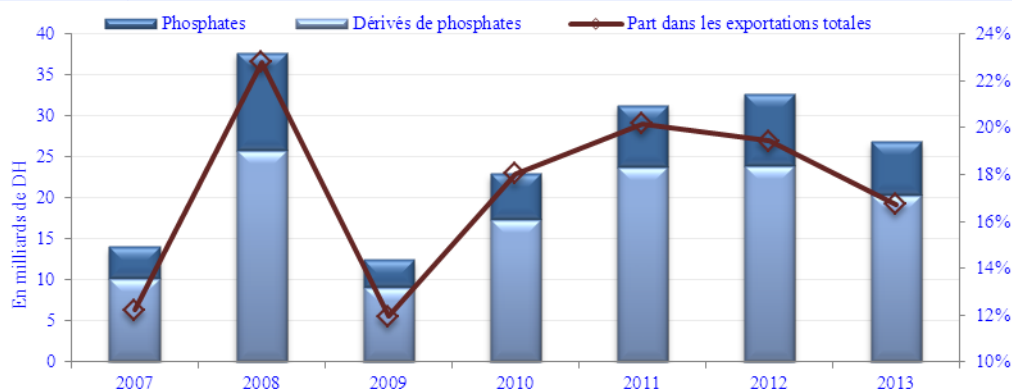
Le marché mondial des engrais phosphatés a été marqué par une demande réduite de l'Inde pour la saison 2012/2013¹¹, suite à la réduction des subventions gouvernementales accordées au DAP¹², une faible mousson et une nette dépréciation de la roupie. Les cours des engrais ont été influencés par la modération récente des prix des produits agricoles et énergétiques, en particulier du pétrole.

Cette tendance n'a pas manqué d'affecter négativement les exportations marocaines des phosphates et dérivés. Ces derniers se sont établis, à fin août 2013, à 26,9 milliards de dirhams, en baisse de 18% par rapport à fin août 2012. Elles marquent une baisse de 2% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Leur part dans les exportations totales de marchandises a reculé à 22% contre 26,6% en 2012. Les ventes des dérivés de phosphates ont reculé de 15% à 20,4 milliards de dirhams, suite au repli du prix moyen à l'export de 14% et du volume exporté de 1%. Celles des phosphates bruts ont chuté de 26,5%, sous l'effet de la baisse du volume exporté de 7% et du prix moyen de 21%, ramené à 1.131 dirhams la tonne.

¹¹ Les ventes de DAP en Inde pour la saison 2012/2013 ont baissé de 16% par rapport à l'année précédente, impactant fortement le marché du phosphate, l'Inde représentant environ la moitié des importations mondiales de DAP.

¹² Le gouvernement indien a annoncé, début mai, une nouvelle baisse des subventions pour le DAP de 14% pour l'année fiscale 2013/2014, après une réduction de 27,4% l'année précédente.

Graphique 9: Evolution des exportations des phosphates et dérivées à fin août



Source : calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

2.1.3. Marchés des produits alimentaires : des perspectives de récoltes favorables

Après la flambée enregistrée en 2011-2012, les cours des produits alimentaires se sont atténués en 2013, en lien avec l'amélioration des perspectives de l'offre, du ralentissement de la croissance potentielle en Chine et dans d'autres pays émergents, et de l'apaisement des cours pétroliers. La baisse des prix est généralisée et concerne notamment le sucre, les oléagineux et les céréales. La modération des cours des produits alimentaires devrait se poursuivre en 2014, avec une baisse d'environ 5% comme en 2013, selon la Banque Mondiale. Toutefois, des perturbations de l'offre liées aux conditions climatiques constituent des menaces importantes.

Les cours du blé tendre américain (SRW) se sont établis à 260 dollars la tonne en moyenne en septembre 2013, en repli de 20% depuis début 2013, suite aux bonnes récoltes dans l'hémisphère Nord. La production mondiale de blé pour la saison 2013/14 devrait atteindre 693 Mt, en hausse de 6% par rapport à la récolte précédente, selon le Conseil International des Céréales (CIC). Les stocks de blé devraient augmenter de 5 Mt à 180 Mt en fin de saison 2013/14, soit 26% de la consommation projetée.

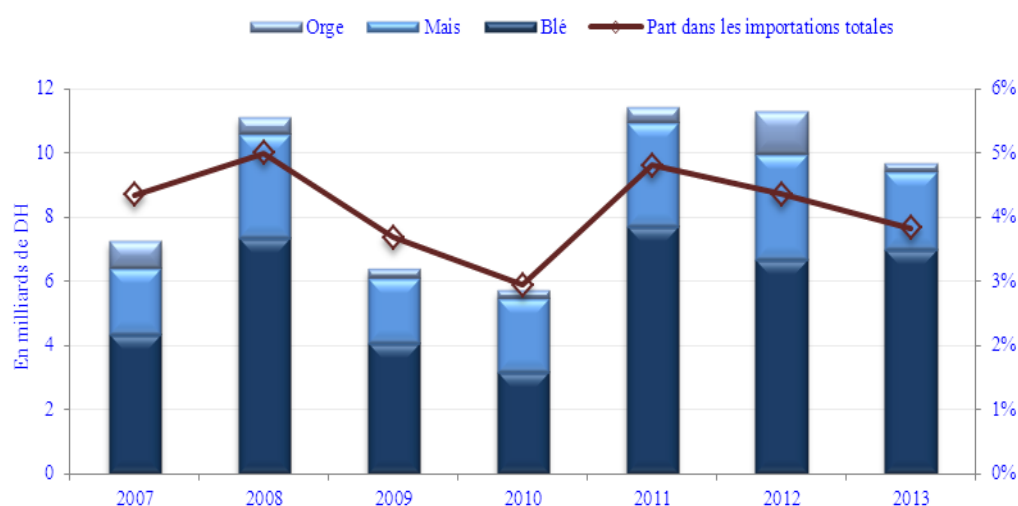
Les prix du sucre brut (ISA) ont enregistré 391 dollars en moyenne sur les neuf premiers mois de 2013, leur plus bas niveau en quatre ans, en baisse de 20% en glissement annuel. La production mondiale de sucre devrait atteindre un niveau record pour la saison 2012/13, suite à des récoltes favorables au Brésil, premier producteur et exportateur mondial. En termes de perspectives, le marché sucrier mondial devrait rester largement excédentaire en 2013-2014¹³, poussant encore les prix à la baisse.

La baisse des prix des produits alimentaires s'est répercutée par un recul de la facture alimentaire du Maroc de 7%, suite, notamment, au repli des achats du sucre, des céréales et des huiles végétales. A fin août 2013, les importations des céréales ont reculé de 14%, passant à environ 9,7 milliards de dirhams, sous l'effet combiné de la baisse des achats de maïs et de l'orge et de la hausse de ceux du blé. Les achats de maïs ont reculé de 26% à 2,4 milliards de dirhams, sous l'effet d'une baisse du volume importé de 24% et du prix moyen de la tonne importée de 2% (à 2.578 dirhams). Les importations de blé ont, par contre, marqué une hausse de 5% à près de 7 milliards de dirhams, en raison d'une augmentation de 9% du prix moyen de la tonne importée (à 3.041 dirhams)¹⁴, malgré un repli de 4% du volume importé.

¹³ Source : Organisation internationale du sucre (ISO).

¹⁴ Toutefois, les importations de blé devraient nettement s'atténuer pendant la période de commercialisation de la nouvelle récolte nationale qui commence au mois de juin.

Graphique 10: Evolution des importations des céréales à fin août



Source : calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

Encadré 1 : Une récolte céréalière favorable

La production nationale des céréales pour la campagne agricole 2012/2013 a atteint près de 97 millions de quintaux (MQX), dont 52 MQX de blé tendre, selon les estimations du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. En vue d'assurer une bonne commercialisation de la nouvelle récolte nationale¹⁵, le prix référentiel d'achat du blé tendre de la production nationale a été arrêté à 280 dirhams le quintal. La période de collecte primable est fixée entre le 1er juin et le 31 octobre 2013.

Rappelons que le droit d'importation de 17% sur le blé tendre a été suspendu du début octobre 2012 à fin avril 2013, pour assurer un bon approvisionnement du marché national, stabiliser les prix intérieurs de la farine et préserver le pouvoir d'achat des citoyens, dans un contexte marqué par des cours mondiaux du blé élevés et par une faible récolte locale 2011/2012.

Ainsi, les importations de blé tendre ont atteint 30,3 MQX sur la période juin 2012-mai 2013. Ces importations proviennent essentiellement de la France (43%), de l'Ukraine (25%), de l'Allemagne (8%) et de la Russie (6%). De leur côté, les importations de maïs ont avoisiné les 17,9 MQX sur la même période, principalement en provenance du Brésil (56%) et de l'Argentine (41%). Parallèlement, la collecte du blé tendre a atteint 19 MQX à fin mai 2013.

Par ailleurs, les importations de sucre se sont établies à 2,65 milliards de dirhams à fin août 2013, en baisse de 28% suite à un repli du prix moyen de 22% (à 4.111 dirhams la tonne) et du volume importé de 7%. De leur côté, les achats de l'huile de soja brute ou raffinée ont baissé de 26%, suite à une baisse du volume de 14% et du prix moyen de la tonne importée de 14%, à 9.191 dirhams.

Parallèlement, les exportations des produits alimentaires, à fin août 2013, ont augmenté de 7% pour s'établir à 21,3 milliards de dirhams. La hausse des ventes des crustacés, mollusques et coquillages (+8%) et des poissons en conserve (+7%) contraste avec le repli des exportations de tomates fraîches (-7%) et des agrumes (-3%). Les volumes exportés des tomates fraîches et des agrumes ont enregistré un repli de 14% et 17% respectivement.

2.2. Impact des fluctuations de l'euro-dollar sur le dirham

Depuis le début de l'année 2013, les marchés de change internationaux ont été marqués par des fluctuations importantes. Les incertitudes entourant les perspectives économiques et financières de la zone euro, les fluctuations du marché du travail aux Etats-Unis et les pronostics autour des assouplissements quantitatifs de la FED sont autant d'éléments qui expliquent ces variations permanentes.

¹⁵ La campagne de commercialisation débute en juin et prend fin en mai de l'année suivante.

Graphique 11: Evolution de la parité euro-dollar en 2011, 2012 et 2013



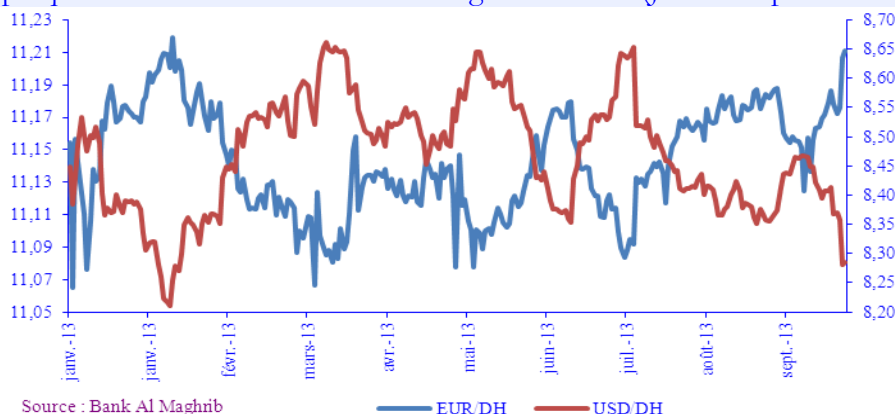
Source : Banque Centrale Européenne

Sur les neuf premiers mois de l'année, la parité euro-dollar s'est située, en général, à des niveaux proches de ceux de 2012, avec une moyenne de 1,32 dollar contre 1,28 dollar enregistrée l'an dernier. Son évolution a été marquée par trois tendances distinctes. C'est ainsi que jusqu'au début de février, la monnaie européenne a connu une forte appréciation face au dollar avant d'atteindre le 27 mars 2013 son niveau le plus faible depuis le début de l'année, avec un taux de 1,28 dollar. Toutefois, un retour à l'appréciation de l'euro a été observé depuis le mois d'avril, relevant même le cours de la monnaie unique à 1,35 dollar vers la fin du mois de septembre.

Ce retour à l'appréciation de l'euro provient notamment de la sortie de récession de la zone Euro avec une progression du PIB de 0,3% au deuxième trimestre¹⁶, et des perspectives, selon la BCE, d'une amélioration graduelle de la situation financière de la zone euro avant la fin de l'année. La monnaie européenne resterait, toutefois, fragilisée par la probabilité de baisse de volume d'injections de capitaux par la Fed avant la fin de l'année.

Les fluctuations de l'euro-dollar n'ont pas été sans conséquence sur le dirham. Le dirham est en effet indexé à un panier constitué de ces deux devises, avec une part importante de la monnaie unique (4/5^{ème}) par rapport au billet vert (1/5^{ème}). Une telle structure permet à la monnaie nationale de conserver une position relativement stable par rapport à la monnaie européenne.

Graphique 12: Evolution du taux de change du dirham (Janvier-septembre 2013)



Source : Bank Al Maghrib

— EUR DH — USD DH

Affecté par les balancements de ces deux devises, le dirham a enregistré des évolutions différenciées. Ainsi, en janvier 2013, il s'est déprécié face à l'euro et s'est apprécié vis-à-vis du dollar. Cette évolution s'est inversée jusqu'à fin mars 2013 pour retrouver par la suite une tendance similaire à celle affichée au début de la période. Au total, la monnaie nationale s'est légèrement dépréciée de 0,5% à l'égard de l'euro et s'est apprécié de 2,1% vis-à-vis du dollar, en glissement annuel, au cours des neuf premiers mois de l'année 2013.

¹⁶ Source : Eurostat.

Sur la base des dernières données disponibles des échanges extérieurs à fin août 2013, l'évolution du dirham, par rapport aux deux principales monnaies composant son panier, se serait traduite par un allègement de la balance commerciale de 1,5 milliard de dirhams. L'appréciation (2% en août) du dirham face au dollar aurait induit un allègement de 1,7 milliard de dirhams du solde des transactions effectuées en dollar et la dépréciation (0,46%) face à l'euro, une dégradation de 225 millions de celui facturé en euro.

3. OUVERTURE DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE : RETOMBÉES ET ENJEUX

Le Maroc a fait le choix, depuis plusieurs années, de l'ouverture de son économie. Ce choix s'est concrétisé par l'adhésion à l'OMC en 1995 et la signature de plusieurs accords de libre-échange avec l'Union européenne, les Etats-Unis, les Emirats Arabes Unis, la Turquie et les pays de l'accord d'Agadir. Le Royaume a aussi signé de nombreux accords commerciaux avec d'autres pays, notamment africains.

Le résultat a été une hausse du taux d'ouverture¹⁷ de l'économie nationale qui est passé de 30,7% en 2000 à 40,5% en 2012. Comparativement à d'autres pays émergents, le Maroc enregistre un taux moyen d'ouverture sur la période 2006-2012 équivalent à 40,4%, soit un taux supérieur à celui de l'Égypte (28,1%), de l'Inde (24,7%), de l'Argentine (20,7%) de la Turquie (25,9%). Il reste, toutefois, inférieur à celui affiché notamment par la Tunisie (51,7%) et la Jordanie (64,4%).

Cependant, le déficit commercial s'est détérioré continuellement pour atteindre 24,3% du PIB 2012. Cette détérioration, qui a concerné nos échanges avec la plupart de nos partenaires stratégiques, nous interpelle sur la question de la compétitivité extérieure. Notre part de marché stagne malgré tous les efforts déployés en faveur de la libéralisation, du développement du système productif et de la promotion du commerce extérieur à travers notamment la mise en œuvre de stratégies sectorielles ambitieuses et l'amélioration de l'environnement des affaires à même de renforcer l'attractivité des investissements étrangers, notamment pour la production de biens exportables.

3.1. Performances commerciales du Maroc à l'étranger : en deçà de notre potentiel

3.1.1. Une amplification du déficit de la balance commerciale sous le poids croissant des importations

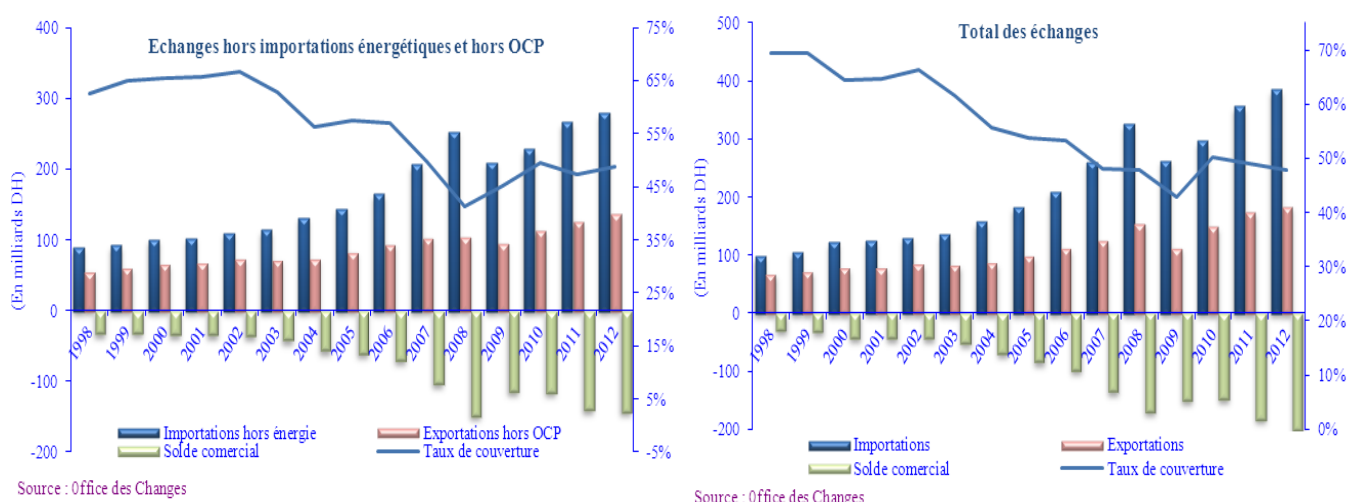
La croissance plus faible de la valeur des exportations nationales comparativement aux importations au cours des dernières années s'est traduite par une détérioration continue du déficit de la balance commerciale. Ce déficit a été quintuplé en douze ans, passant de 44 milliards de dirhams en 2000 à 201 milliards en 2012. Il a, néanmoins, baissé en 2009 et 2010 respectivement à 151 et 148 milliards en raison d'un repli plus fort des importations que celle des exportations en lien, notamment, avec les effets négatifs de la crise économique mondiale aussi bien sur le Maroc que sur ses principaux partenaires commerciaux.

Le déficit commercial du Maroc au cours de la période 2000-2012 s'explique, du côté des importations, par l'accroissement des achats des produits énergétiques et des produits alimentaires dont la valeur dépend des fluctuations des cours et des taux de change au niveau international d'une part, et de l'autre, par l'importance des importations des biens d'équipements, liée à la dynamique d'investissement de l'économie nationale.

Hors énergie et produits du groupe OCP, le solde reste important et révèle le caractère structurel du déficit commercial. L'augmentation des prix des matières premières a concerné les prix énergétiques, alimentaires ainsi que ceux des phosphates et de ses dérivés.

¹⁷ Taux d'ouverture mesuré par la moyenne des importations et des exportations rapportée au PIB « $[(M+X)/2]/\text{PIB}$ »

Graphique 13: Evolution de la balance commerciale du Maroc



Aussi, convient-il de relever une dépendance de plus en plus marquée, des processus productifs, d'intrants importés, induisant par ailleurs une accélération de la pénétration du marché intérieur par les produits étrangers. Le taux de pénétration, qui reflète la part du marché intérieur couverte par les importations¹⁸, a, en effet, connu une augmentation sensible durant les dernières années suite, notamment, aux différents accords de libre-échange conclus par le Maroc. Les importations couvrent désormais près de 41,5% en moyenne du marché intérieur contre moins de 31,2% en 2000. Comparativement à d'autres pays, ce taux reste inférieur à celui enregistré, notamment, par la Tunisie (44,1%), la Hongrie (70,7%) et la Malaisie (81,6%).

L'étude réalisée par la CNCE révèle que près de 85%¹⁹ des importations totales correspondent à des importations incompressibles dont les trois quarts concernent l'énergie (25%), et, les biens finis d'équipement (26%) et les demi-produits (22%) nécessaires à la dynamique d'investissement et par là à la croissance économique. Globalement, le système productif importe directement et indirectement près de la moitié (46,7%) de ses consommations intermédiaires et 18% de la consommation finale. Le déficit commercial s'explique essentiellement par un fort contenu en importations de la croissance économique, par un effet prix importés, et un effet « marges préférentielles » dans le cadre des accords de libre échanges.

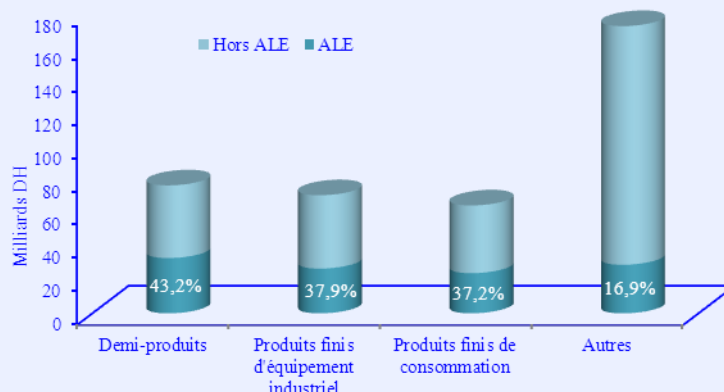
¹⁸ Le marché intérieur étant la production nationale augmentée des importations et diminuée des exportations.

¹⁹ Rapport CNCE «Stratégies sectorielles et soutenabilité du déficit commercial » mai 2013

Encadré 2 : Près de la moitié de nos importations de demi-produits et de biens d'équipement industriels bénéficient des accords de libre-échange²⁰ et partant d'un allègement de coûts

Les importations dans le cadre des ALE sont constituées principalement des demi-produits (29,3% du total des importations) et des produits finis d'équipement industriel (23,7% du total des importations). Ainsi, 43,2% des importations du Maroc en demi-produits se font dans le cadre des ALE contre 37,9% pour les produits finis d'équipements industriels. La proportion est de 21,7% seulement pour les biens finis de consommation.

Graphique 14: Ventilation des importations par groupements d'utilisation



Source : Office des Changes + calcul DEPF

Les exportations réalisées dans le cadre des ALE ont connu une amélioration notable, mais restent loin de leur potentiel. Environ 40% des exportations se font dans le cadre des ALE. Toutefois, la part reste variable selon les accords, avec 37% pour l'UE, 40% pour l'Accord d'Agadir, 68% pour les Etats-Unis, 82% pour la Turquie et 83% pour l'AELE. Vis-à-vis de l'UE, l'entrée en vigueur de l'accord agricole serait de nature à élargir les exportations vers cette zone.

Ainsi, le déficit commercial du Maroc dans le cadre des ALE s'est alourdi de 5,2 milliards de dirhams en 2012, totalisant 63,9 milliards, soit environ 32% du déficit commercial global du Maroc. Le déficit avec notre principal partenaire l'UE s'est creusé de 6,5 milliards pour atteindre 51,4 milliards en 2012, soit 25% du déficit global.

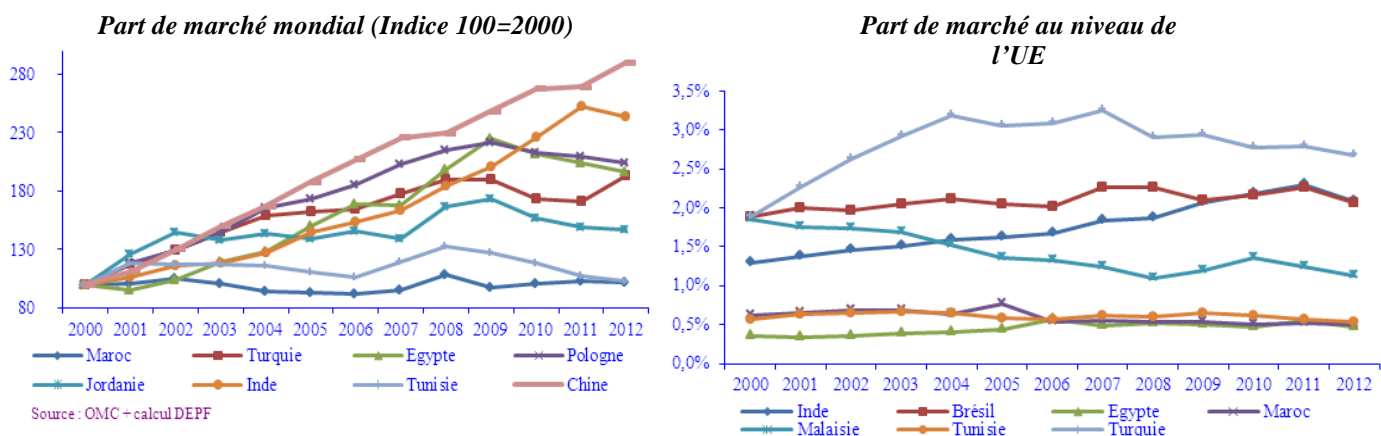
On assiste, par contre, à une amélioration des soldes commerciaux enregistrés avec les Etats-Unis (+404 millions de dirhams pour s'établir à -7,2 milliards), les pays de l'Accord d'Agadir (+867 millions de dirhams à -2,2 milliards) et les pays de l'AELE (+75 millions à 22 millions de dirhams). Le solde commercial dans le cadre de l'ALE avec la Turquie est resté globalement stable en 2012, marquant un déficit d'environ 3,2 milliards de dirhams.

3.1.2. La quasi stabilité de la part de marché mondial du Maroc recouvre un recul de celle de l'UE

La part de marché mondial du Maroc est restée stable en 2012 autour de 0,12%. Le niveau le plus élevé a été atteint en 2008 (0,124%) du fait, notamment, de la croissance importante des exportations de phosphates et dérivés au cours de cette année. Parallèlement, certains pays concurrents ont amélioré leurs performances à l'export durant cette période. C'est le cas de l'Egypte qui a vu sa part de marché mondial croître entre 2000 et 2012 de 0,08% à 0,17%, de la Turquie (de 0,4% à 0,8%), de la Pologne (de 0,5% à 1%), du Brésil (de 0,9% à 1,3%), de l'Inde (de 0,7% à 1,6%) et surtout de la Chine dont la part est passée de 3,9% à 11,2%.

²⁰ Il s'agit des ALE conclus avec l'UE, Etats-Unis, la Turquie et de l'Accord d'Agadir.

Graphique 15: Parts de marché mondial et celles au niveau de l'UE

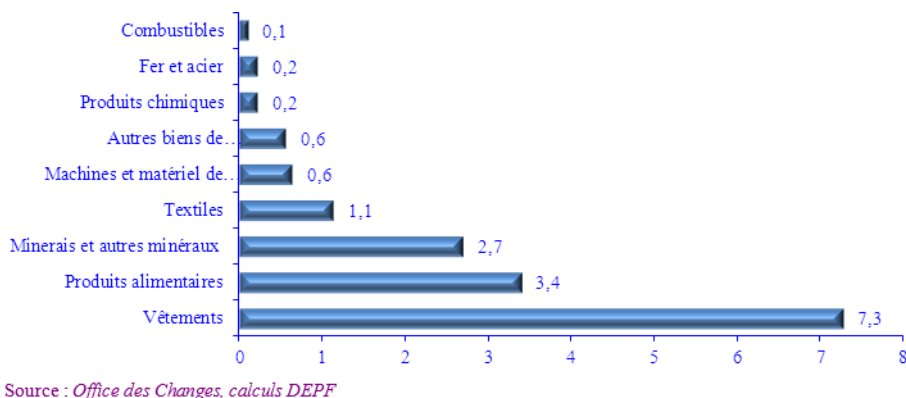


La quasi-stabilité de la part du marché mondial du Maroc, couvre un repli de cette part sur le marché de l'Union européenne²¹, notre principal partenaire commercial, ramenée à 0,5% en 2012, contre 0,6% en 2000.

Ainsi, sur le marché de l'Union européenne, et malgré une hausse constante des exportations marocaines, à plus de 5% en moyenne sur les dix dernières années, la part de marché du Maroc au niveau de cette région a baissé de 0,8% à 0,5% entre 1999 et 2012 au moment où la Tunisie a maintenu son poids autour de 0,6% et l'Egypte a amélioré son positionnement de 0,3% à 0,5%.

La baisse de la part de marché du Maroc sur ce marché peut être expliquée par plusieurs facteurs aussi bien internes qu'externes. Sur le plan externe, les exportations marocaines sont pénalisées par la hausse de la concurrence en raison, d'une part, de l'élargissement de l'UE aux pays de l'Est et d'autre part, de la conclusion de nouveaux accords préférentiels avec des concurrents du Maroc (Tunisie, ...). Aussi, les exportations marocaines connaissent-elles des difficultés d'accès à ce marché dues principalement à des exigences normatives (techniques, sanitaires, phytosanitaires,...). Au niveau interne, cette situation peut être imputable au retard pris par le Maroc dans les efforts d'adaptation et d'amélioration de son offre exportable. En effet, les avantages comparatifs du Maroc sur le marché de l'UE sont concentrés sur quelques secteurs tels que les vêtements, les produits alimentaires, les produits miniers et les textiles qui sont des secteurs soit dépendants de ressources naturelles soit situés en aval de l'industrie.

Graphique 16: Avantages comparatifs²² du Maroc (moyenne 1999-2012)



²¹ Il s'agit de l'UE27, excluant les importations intra-UE.

²² L'avantage comparatif est le rapport entre la part des exportations du secteur (i) dans les exportations totales du pays et la part des exportations du secteur (i) dans les exportations totales du monde

L'amélioration du positionnement du Maroc sur le marché de l'UE ne peut ainsi se faire en l'absence d'une offre diversifiée, compétitive et adaptée à la dynamique de la demande émanant des pays européens. L'amélioration de l'accessibilité de l'offre exportable passe, également, par la convergence du système réglementaire marocain avec celui de l'Europe. Dans ce sens, le Maroc est invité à préparer, d'ici 2015, un plan national de convergence réglementaire avec l'acquis communautaire. Le Maroc a élaboré de nouveaux projets de loi, relatifs notamment à la concurrence et à la propriété industrielle, conformes aux textes législatifs européens et appuyé par des instruments européens, tels que les jumelages institutionnels. Le Maroc a déjà intégré un certain nombre de normes européennes, notamment au niveau de l'accord aérien, l'accord sur le partenariat pour la mobilité, les directives européennes considérées prioritaires, notamment dans le secteur des marchés publics.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur, en octobre 2012, de l'accord agricole Maroc-UE et l'ouverture des négociations pour un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) en mars 2013 seraient de nature à élargir nos exportations.

3.2. Structure et profil de l'offre exportable marocaine

3.2.1. Une diversification lente de l'offre et des marchés d'exportation

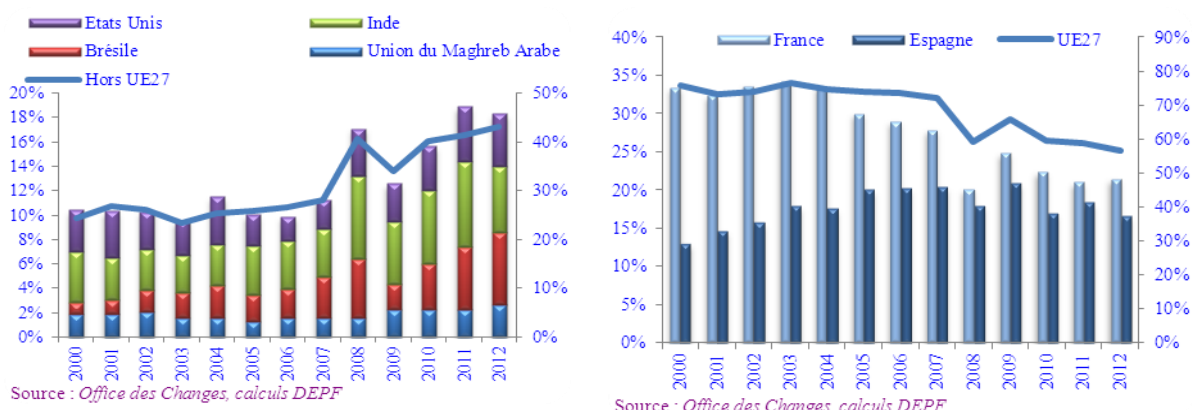
Plusieurs facteurs sont à l'origine de la faible performance commerciale du Maroc au niveau des différents marchés. L'examen de la structure des exportations marocaines montre tout d'abord la faiblesse quantitative et qualitative de l'offre de produits destinés à l'export. Les exportations marocaines sont dominées par les demi-produits et les produits finis de consommation (plus de la moitié des exportations totales). En 2012, ces deux groupes représentaient, respectivement, 29% et 25%.

Ces deux groupes sont eux même dominés (3/4 environ) par quelques produits. Il s'agit des engrais naturels et chimiques (39,5%), de l'acide phosphorique (27,2%) et des composants électroniques (8,5%) pour les demi-produits. S'agissant des produits finis de consommation, la part importante revient aux vêtements confectionnés (43,1%) et aux articles de bonneterie (17,8%). Par pays, la France et l'Espagne occupent une part notable dans les exportations de ces biens.

Ainsi, une partie importante de nos exportations dépend soit de l'évolution de leurs cours au niveau mondial soit de la demande émanant des principaux partenaires commerciaux. A souligner, dans ce cadre, le poids important des réexportations sous forme d'admission temporaire sans paiement. Pour les produits finis de consommation, elles représentent plus que la moitié des exportations totales de ce type de produits en 2012 (54%). A elles seules, les réexportations en admission temporaire sans paiement des vêtements confectionnés occupent 35,4% des ventes totales à l'étranger de ce type de produits.

D'un autre côté, l'analyse de la structure des exportations marocaines par destination montre que, malgré l'ouverture croissante du Maroc sur l'économie mondiale, elle demeure concentrée sur l'Union européenne. Cette concentration s'est toutefois atténuée passant de 74,1% des exportations globales du Maroc en 1998 à 57,5% en 2012.

Graphique 17: Evolution des exportations du Maroc vers les principaux pays partenaires



De leur côté, malgré une baisse relative de leur poids au cours des dernières années, la France et l'Espagne constituent les principaux clients du Maroc avec des parts de 20,5% et 18,2% respectivement, contre 30% et 20% respectivement en 2005. En d'autres termes, le niveau et l'évolution des exportations du Maroc dépendent fortement de ces deux pays. Ils absorbent, en effet, tous les deux, 2/5^{ème} de la production marocaine destinée à l'export. Cette dépendance vis-à-vis de la demande adressée au Maroc, émanant de ces deux économies est-elle même liée à la conjoncture économique dans ces deux pays.

Par ailleurs, une augmentation sensible est constatée pour les exportations vers les pays hors Union européenne, notamment le Brésil, l'Inde et le Pakistan qui ont vu leurs parts progresser à 5,7%, 5,3% et 1,6%, respectivement, en 2012, contre 0,9%, 4,2% et 0,4%, en 2000 grâce, notamment, aux phosphates et dérivés.

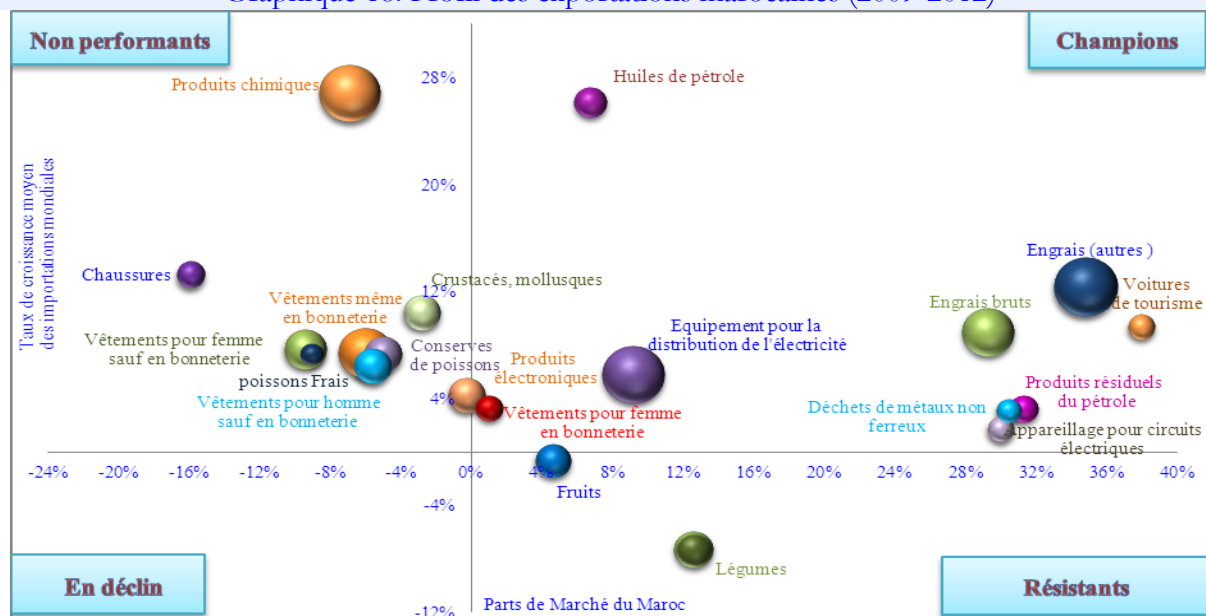
De même, sur le marché de l'Afrique Subsaharienne, les exportations marocaines sont en nette progression, avec une accélération au cours des quatre dernières années. En effet, le volume exporté, encore faible, a atteint 12,4 milliards en 2012 soit 7% du total exporté contre 1,8% en 2000. Au cours de cette période, le Maroc a exporté surtout vers le Sénégal, le Nigeria, la Mauritanie et le Ghana. A eux seuls, ces quatre pays ont absorbé 43% du total des exportations marocaines vers cette région en 2012.

3.2.2. Dynamisme insuffisant des exportations marocaines

L'analyse de la dynamique des exportations marocaines montre que les produits champions, produits dynamiques caractérisés à la fois par une forte croissance du commerce international et des gains de parts de marché pour le Maroc, représentent 36% des exportations totales marocaines, en moyenne, sur les quatre dernières années. Il s'agit notamment des engrais, des équipements pour la distribution d'électricité et des voitures de tourisme, dont la part de marché a progressé de 35%, 9% et 50% respectivement. Ces produits connaissent également une forte croissance de la demande mondiale au cours de la même période.

En revanche, d'importantes baisses de parts de marché, entre 2009 et 2012, ont été relevées pour les produits chimiques inorganiques (-7%), pour les vêtements (-6%) et pour les conserves de poisson (-5%), alors que ces produits sont dynamiques au niveau mondial.

Graphique 18: Profil des exportations marocaines (2009-2012)



Source : Elaboration DEFP à partir des données de la CNUCED et de l'Office des Changes

Outre l'étroitesse, l'offre exportable est caractérisée par une main d'œuvre faiblement qualifiée comparativement à de nombreux pays concurrents, un faible niveau d'innovation et de recherche-développement et un faible niveau technologique de la majorité des produits destinés à l'exportation.

Ainsi, malgré les efforts accomplis, le Maroc accuse un retard technologique au niveau de son industrie exportatrice, retard confirmé par la faible part des achats de biens d'équipement dans les importations totales (19%) dénotant ainsi de l'insuffisance des transferts de technologie nécessaires à la modernisation des capacités de production industrielle. En effet, près du 2/3 des exportations manufacturières représentent des produits à basse technologie et à forte intensité de ressources naturelles et de main-d'œuvre (vêtements, ...), ainsi que des produits primaires (produits de la pêche, légumes et fruits). Ces produits représentent au niveau mondial des parts de plus en plus faibles (27% des exportations totales). Aussi, une part non négligeable des exportations manufacturières de haute technologie (composantes électroniques, produits informatiques et de télécommunication), entre dans le cadre de la sous-traitance.

L'amélioration du positionnement du Maroc ne peut se faire en l'absence d'une offre consolidée et compétitive. Les plans de développement sectoriels constituent dans ce cadre une grande opportunité pour le Maroc pour améliorer son offre dont une bonne partie entre dans le cadre des objectifs d'exportations prévues par ces stratégies.

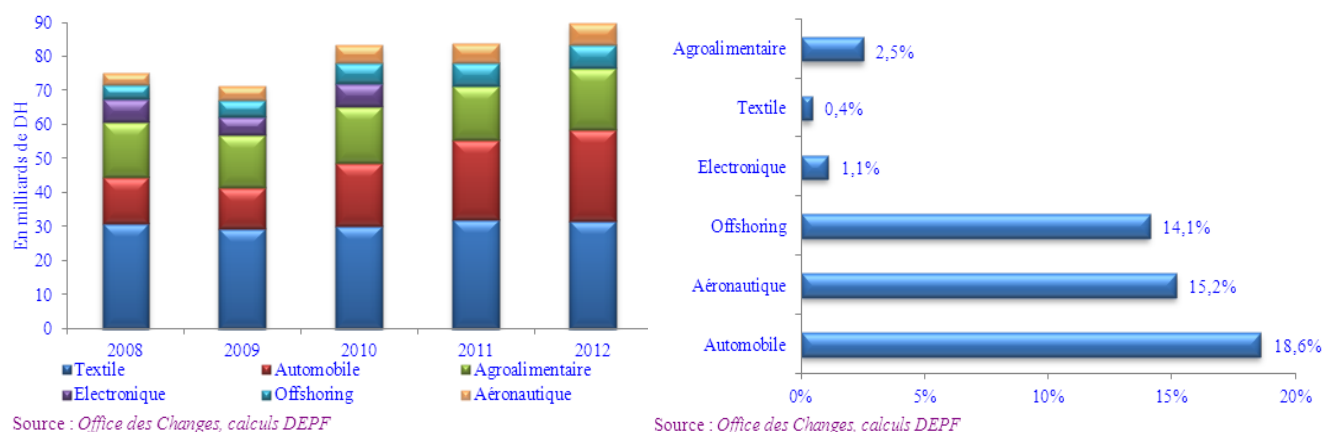
3.2.3. Emergence de nouveaux moteurs à l'export

En dépit de sa concentration sur les produits traditionnels, l'analyse de l'offre exportable nationale sur ces dernières années révèle l'émergence de certains métiers qui, en outre, contribuent significativement à la modernisation du tissu industriel national. L'émergence de ces segments moteurs de croissance a été confortée par l'opérationnalisation du Pacte National pour l'Emergence Industrielle en février 2009, focalisé essentiellement sur le développement de ces métiers mondiaux eu égard à leur dynamique au niveau mondial et aux avantages compétitifs qu'ils présentent.

Les exportations de ces métiers mondiaux du Maroc (MMM) ont atteint plus de 97 milliards de dirhams en 2012 contre près de 76 milliards en 2008, ce qui correspond à un additionnel de près de 22 milliards et une croissance annuelle moyenne de 6,5%. Cette dynamisation a été tirée, principalement, par les performances remarquables des secteurs de l'automobile (+98% entre 2008 et 2012 et un additionnel d'exportations de plus de 13 milliards), de l'aéronautique (+76% et un additionnel de près de 3

milliards), de l'Offshoring (+70,2% et un additionnel de 3 milliards) et, dans une moindre mesure de l'agroalimentaire (+11% et un additionnel de 1,7 milliard). En contrepartie, les performances des secteurs du textile-habillement et de l'électronique sont restées relativement faibles avec une hausse des exportations entre 2008 et 2012, respectivement, de +2,1% (un additionnel de 555 millions de dirhams) et de +4% (un additionnel de 300 millions de dirhams).

Graphique 19: Evolution des exportations des Métiers Mondiaux du Maroc (2008-2012)



Ces nouveaux secteurs moteurs à l'export jouent un rôle fondamental dans la mutation progressif de la structure des exportations marocaines avec des perspectives prometteuses. Particulièrement, l'industrie automobile consacre, à travers le grand projet structurant de Renault-Tanger et l'installation d'équipementiers de rang mondial, cette nouvelle orientation vers des spécialisations compétitives et à plus forte valeur ajoutée. En effet, l'analyse approfondie des exportations de cette industrie marquée jusque-là par une prédominance d'un nombre limité de segments (essentiellement le câblage et les coiffes de sièges) permet de constater une diversification progressive de la segmentation du secteur avec une forte percée de la construction automobile et des nouvelles spécialités avec des opportunités majeures en termes d'intégration industrielle. De même, l'analyse de la dynamique des marchés à l'export fait ressortir une percée remarquable au niveau des marchés porteurs (Turquie, Egypte, Allemagne, Roumanie).

En outre, l'industrie aéronautique poursuit son essor remarquable profitant de la confiance des leaders mondiaux (Airbus, Boeing, Bombardier) à l'égard du Maroc en tant que l'une des plateformes les plus attractives dans le pourtour méditerranéen. A l'instar de l'industrie automobile, ce secteur connaît une diversification soutenue du couple segment/marché comme en témoigne la forte émergence des marchés porteurs (Etats-Unis...) et de certaines spécialités à l'instar des services de maintenance, du composite... avec des perspectives prometteuses en terme de montée dans la chaîne de valeur aéronautique.

3.3. Maroc Afrique-Subsaharienne: Important potentiel d'échanges et d'investissements

L'Afrique-subsaaharienne a fait preuve d'une résilience particulière dans un contexte économique et financier très perturbé. La solidité affichée de son activité économique révèle les opportunités économiques et d'investissement qu'elle offre, comme en témoigne l'engouement à l'échelle internationale et notamment par les pays émergents. Conscient de ces mutations, le Maroc engagé en faveur de la coopération sud-sud, veille à développer et à consolider ses relations bilatérales avec les pays de l'Afrique sub-saharienne. C'est ce dont témoigne la dernière visite de S.M. Le Roi Mohammed VI, en mars 2013, à plusieurs pays africains. Lors de cette visite, les dernières réserves à la ratification de l'accord entre le Maroc et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont été levées et des accords de coopération ont été signés concernant des domaines aussi variés que le

transport international, les mines et les hydrocarbures, l'énergie, la protection des investissements, la pêche, la santé et la formation professionnelle.

Par ailleurs, "Maroc-Export" continue ses missions de prospection et de valorisation de «l'offre Maroc» vers les pays africains subsahariens. Après six éditions réussies et 16 pays visités, une septième édition a été organisée en juin 2013.

Aussi, dans une approche anticipative, le Maroc consolide son positionnement, incitant au développement des investissements marocains en Afrique, et, suscitant, par ailleurs, une stratégie de coopération triangulaire, mettant à la disposition des projets de développement et notamment des infrastructures, l'expertise et le savoir-faire des entreprises marocaines. C'est dans ce cadre, que le Maroc est engagé avec des pays et institutions internationales, comme la France, la Belgique, le Japon, la FAO et d'autres agences de développement dans l'exécution de projets dans des pays africains.

Toutefois, les échanges du Maroc avec l'Afrique subsaharienne demeurent faibles et insatisfaisants, compte tenu du potentiel de développement du commerce existant. Cette faiblesse du niveau d'échange pourrait s'expliquer par l'absence d'accords commerciaux avec l'ensemble des zones économiques africaines ainsi que par la faible utilisation par les exportateurs marocains du régime de commerce préférentiel établi avec ces pays dans le cadre des accords bilatéraux. Les exportateurs marocains rencontrent d'autres difficultés liées, notamment, au financement du commerce et la logistique et à l'insuffisance des services d'appui.

3.3.1. Les exportations marocaines en Afrique subsaharienne en pleine expansion

Les transactions commerciales entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne ont atteint 16,4 milliards dirhams en 2012 contre 3,6 milliards en 2000, soit 4,5 fois plus en une décennie. Malgré cette performance, ceux-ci ne représentent que 2,9% de l'ensemble des échanges commerciaux du Maroc.

Cette forte remontée émane de l'accélération des exportations marocaines qui ont atteint 12,8 milliards en 2012, soit 7% des exportations totales marocaines. Les importations en provenance de cette région se sont établies à 3,6 milliards, soit seulement 0,9% des importations globales du Maroc, dégageant un solde commercial excédentaire de 9,1 milliards de dirhams en 2012.

Graphique 20: Evolution des échanges commerciaux entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne



Sur le plan géographique, l'Afrique du Sud est de loin le premier pays d'Afrique subsaharienne fournisseur de biens pour le Maroc, contribuant à hauteur de 44% de ces acquisitions. Le reste importé est concentré sur les pays de la région de l'ouest, parmi lesquels le Nigeria avec 14,6% des importations totales du Maroc, le Gabon (7,3%) et la Côte d'Ivoire (4,5%). Les importations marocaines de l'Afrique subsaharienne sont constituées dans leur majorité de produits de base, en particulier, les combustibles avec 48% du total des importations et les produits alimentaires (21%).

Les exportations ont été marquées ces dernières années par la présence d'un nombre de plus en plus important de produits manufacturés, comme les fils et câbles électriques, les voitures industrielles telles que les véhicules neufs pour marchandises (camions citernes, ...) ainsi que les machines et appareils divers. Cependant, malgré cette hausse, les exportations vers ces pays restent dominées par les produits d'origine animale, végétale et minérale. C'est le cas, notamment, des conserves de poissons et des engrais.

Les exportations marocaines d'huile de pétrole et lubrifiants ont connu une forte progression en 2012, atteignant une part de 20% du total des exportations vers ces pays. Par destination, le Maroc a exporté surtout vers le Sénégal, la Mauritanie, le Ghana, la Guinée équatoriale et le Nigeria. Ces cinq pays absorbent 43% du total des exportations marocaines vers cette région.

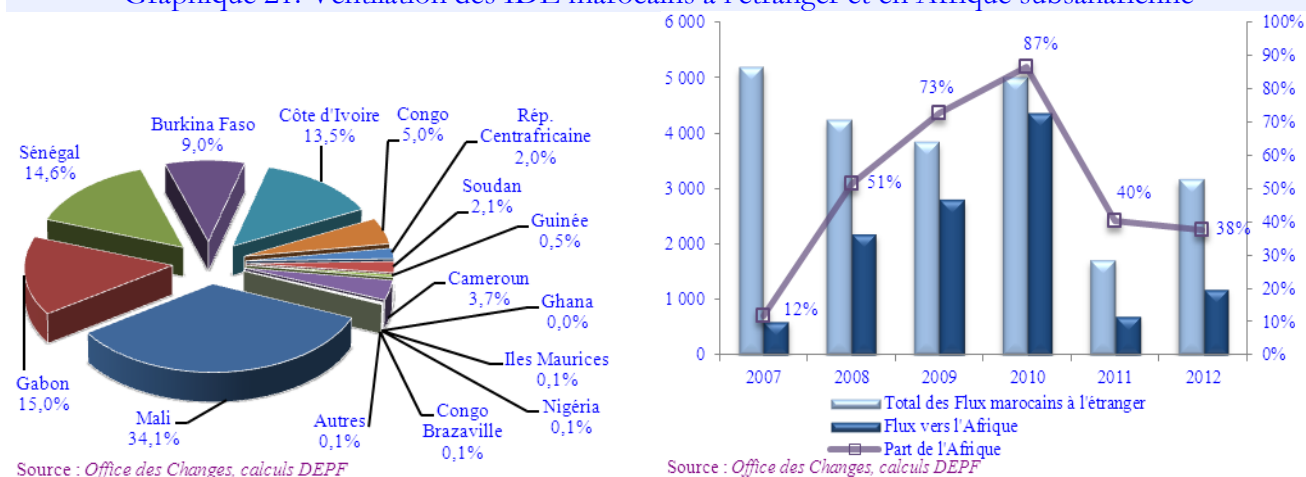
Bien que la part du Maroc au niveau de ce marché ait progressé entre 2000 et 2012, passant de 0,1% à 0,4%, son poids commercial demeure encore faible dans cette région. Néanmoins, il se positionne relativement mieux comparativement à d'autres pays de l'Afrique du Nord, notamment, l'Algérie et la Tunisie. Par ailleurs, la Chine est devenue le principal partenaire commercial, avec 16,7% des importations totales de l'Afrique subsaharienne en 2012, contre 4,7% en 2000.

3.3.2. Le Maroc, une source croissante de flux d'investissements directs à l'étranger dont plus de la moitié à destination de l'Afrique Subsaharienne

Le Maroc est devenu depuis quelques années une source croissante de flux d'investissements directs à l'étranger (IDE), générant des flux de près de 23 milliards de dirhams entre 2007 et 2012, suite à de nombreux projets émanant d'entreprises marocaines particulièrement dans les secteurs des banques et des télécommunications.

L'Afrique subsaharienne a été la destination privilégiée de la plupart de ces investissements, bénéficiant de 51% des flux d'investissements sortants du Maroc entre 2007 et 2012. Le stock de ces investissements a atteint 7,2 milliards de dirhams en 2011, soit 42% du total investi à l'étranger.

Graphique 21: Ventilation des IDE marocains à l'étranger et en Afrique subsaharienne



Le Maroc y est présent avec des investissements directs dans treize pays, appartenant principalement à l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale. Le Mali (34%), le Gabon et le Sénégal (15% chacun) sont les principaux pays d'accueil des encours marocains dans la région.

Toutefois, la part du Maroc dans le stock d'IDE entrant vers l'Afrique subsaharienne s'est établi à 0,2% seulement en 2011, sur une valeur globale de 392 milliards de dollars²³, avec des disparités selon les pays hôtes. Ainsi, le Maroc détient une part conséquente du stock des IDE entrants au Burkina Faso (20%),

²³ Source : CNUCED. Conversion du \$ au MAD sur la base du taux de change de clôture de l'année 2011.

au Mali (12%) et au Sénégal (6%) ; tandis qu'il est très faiblement représenté dans des pays fortement récipiendaires des flux d'IDE tels que le Nigéria ou le Congo.

Les investissements portent sur un ensemble diversifié de secteurs mais demeurent l'apanage d'un cercle restreint d'investisseurs, principalement Maroc Télécom, Attijariwafa Bank, BMCE Bank, la BCP, Managem, la RAM et Ynna Holding. Les transactions les plus importantes ont été conclues dans les secteurs des télécommunications, avec l'introduction de Maroc Télécom au Mali, au Burkina Faso et au Gabon, et dans celui des banques grâce, notamment, aux acquisitions réalisées par Attijariwafa Bank au Gabon et de la BMCE Bank au Mali.

L'accélération constatée des IDE marocains n'est pas sans relation avec l'assouplissement de la réglementation des investissements, qui propose davantage de facilités aux opérateurs marocains pour saisir les opportunités à l'étranger, notamment en Afrique. En effet, le processus de réformes par les autorités publiques en matière d'investissement à l'étranger a été à l'origine de deux principales mesures de facilitation, notamment :

- La libéralisation, en août 2007²⁴, de l'investissement à l'étranger dans la limite de 30 millions de dirhams par an pour les personnes morales ayant au moins trois années d'activité, à condition que la comptabilité de l'entreprise soit certifiée par un commissaire aux comptes externe et que l'investissement projeté soit en relation directe avec l'activité du concerné ;
- Le relèvement, en décembre 2010²⁵, du montant transférable au titre des investissements à l'étranger, à un plafond de 100 millions de dirhams pour l'Afrique et de 50 millions de dirhams dans les autres continents. D'un autre côté, un fond de 200 millions de dirhams a été créé afin de renforcer la présence des opérateurs privés marocains sur le marché africain.

3.4. Investissements Directs Etrangers: Le Maroc attractif malgré le repli des flux mondiaux

Après deux années de hausse, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) dans le monde ont baissé, selon le dernier rapport de la CNUCED « World Investment Report 2013 », de 18% en 2012, pour s'établir à 1350 milliards de dollars contre 1652 milliards en 2011. De son côté, le Maroc a reçu, selon ce rapport, 2,8 milliards de dollars d'investissements étrangers, en hausse de 10,4% par rapport à 2011. Il se positionne comme la première destination en Afrique du Nord, avec 25% du total des investissements reçus dans la région. Il figure aussi, selon le rapport du « FDI Intelligence group », comme deuxième pays africain le plus attractif des IDE, derrière l'Afrique du Sud, avec 9,1% des IDE reçus en Afrique en 2012.

3.4.1. L'investissement Direct Etranger vers l'Afrique augmente, contrairement à la tendance mondiale en 2012

Les flux d'IDE vers les pays développés ont connu une contraction de 31,6% en 2012, pour s'établir à 561 milliards de dollars. La part de l'ensemble des pays développés dans les entrées d'IDE mondiales a chuté à 41,5% en 2012 contre 49,7% en 2011. Des perspectives économiques incertaines ont conduit les sociétés transnationales (STN) des pays développés à conserver une attitude attentiste en matière d'investissement.

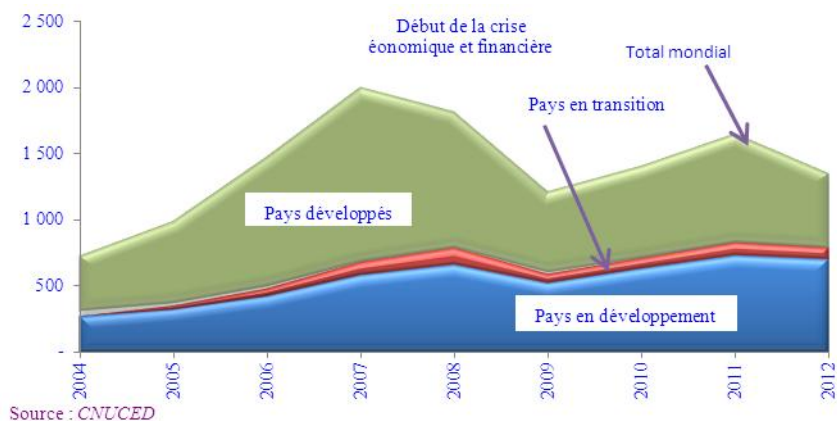
L'Europe a connu la baisse la plus prononcée (-41,7%), suivi par les Etats-Unis (-26%). Dans la région de l'Asie-Pacifique, les flux vers le Japon sont redevenus positifs après deux années successives de désinvestissement net, tandis que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont vu leurs entrées diminuer respectivement de 13% et 32,6%.

²⁴ Source : Office des Changes, circulaire 1720.

²⁵ Source : Office des Changes, circulaire 1732.

Les pays en développement ont attiré, en 2012, plus de la moitié des flux d'IDE mondiaux (52%). L'Afrique est la région en développement qui a connu une augmentation des flux d'IDE en 2012, les flux vers l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes se sont repliés, mais restent élevés.

Graphique 22: Evolution des entrées d'IDE au niveau mondial et par groupe d'économies (en milliards de dollars)



Les trois secteurs²⁶ (primaire, industrie et services) ont été fortement affectés par la récession. Toutefois, dans le secteur des services, la baisse des IDE a été plus modérée, en particulier en ce qui concerne le nombre des projets Greenfield (-8%) et notamment dans les pays en développement (-4%). Ce qui confirme la capacité de résistance des industries de services hautement stratégiques, tels que les services aux entreprises, le commerce, la finance et le transport, qui ont représenté un moteur clé de croissance des IDE au cours des dernières années.

3.4.2. Le Maroc 1ère destination en Afrique du Nord et 2ème en Afrique

Les recettes d'IDE au Maroc diminuées des dépenses ont enregistré, selon la CNUCED, une hausse de 10,4% en 2012, atteignant 2,8 milliards de dollars contre 2,6 milliards en 2011, ramenant ainsi la contribution des flux d'IDE à la FBCF à 9,2% et le stock d'IDE à 49,2% du PIB, contre 8,2% et 44,4% respectivement en 2011. En recettes²⁷, les entrées d'IDE au Maroc ont atteint 32 milliards de dirhams en 2012, soit l'équivalent de 3,7 milliards de dollars, en hausse de 23% par rapport à 2011.

Selon la même source, 51 nouveaux projets (Greenfield) ont été réalisés au Maroc en 2012 contre 95 en 2011. Le Maroc a fait mieux que la Tunisie (31 projets), la Jordanie (23), l'Algérie (17) et le Pakistan (18), mais moins que l'Egypte (60 projets), le Chili (84), la Corée du Sud (109), la Turquie (142 projets) et le Brésil (459).

La répartition géographique des IDE montre que près des deux-tiers des investissements au Maroc proviennent de la France (39%) et des Emirats Arabes Unis (25%). La France, premier pays investisseur au Maroc, a vu ses investissements augmenter de 41% en 2012 pour atteindre 12,6 milliards de dirhams, grâce notamment à la cession par la SNI du bloc de contrôle de la Centrale Laitière à la compagnie Gervais Danone pour un montant de 6,1 milliards, ainsi que la cession de sa participation dans Bimo à Mondelez International (ex-Kraft Foods) pour un montant de 1,3 milliard.

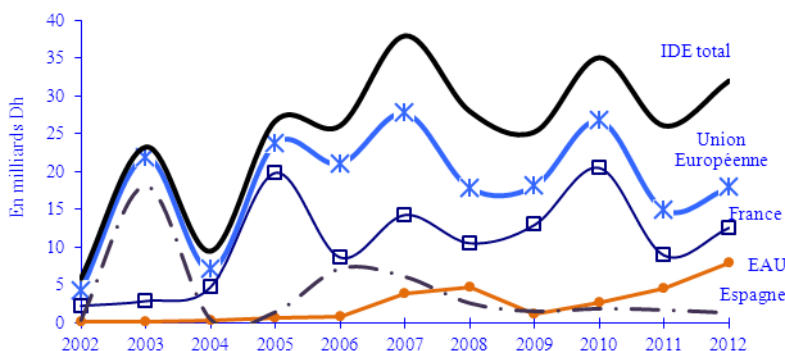
Les IDE en provenance des Emirats Arabes Unis, en hausse de 71%, ont atteint 7,9 milliards de dirhams d'IDE en 2012, grâce notamment aux projets du groupe émirati TAQA, à travers sa filiale locale JLEC 5&6, chargée de la maîtrise d'ouvrage du projet d'extension de la centrale électrique de Jorf Lasfar. En contrepartie, l'Espagne, dont les investissements au Maroc ont régressé de 23%, a cédé la place aux

²⁶ En absence de données sur les IDE par secteur pour l'année 2012, les données sur les projets Greenfield et les fusions-acquisitions sont utilisées par la CNUCED comme une indication des tendances globales.

²⁷ Source : Office des changes, la CNUCED publie ses données sur une base nette

Etats-Unis, devenus troisième investisseur au Maroc, avec 1,6 milliard de dirhams en 2012, en hausse de 54% par rapport à 2011.

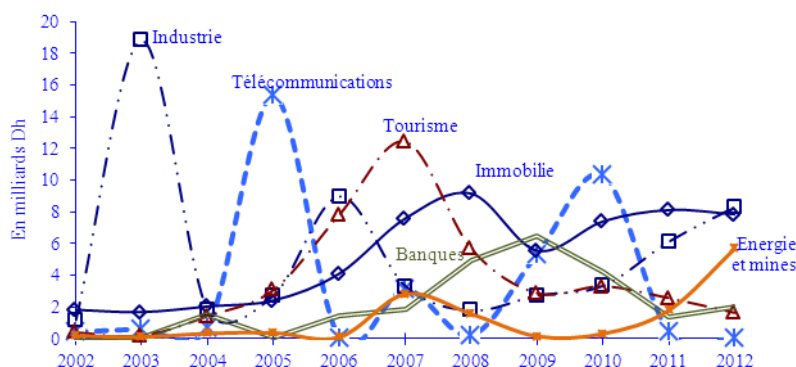
Graphique 23: Evolution des IDE au Maroc par pays



Source : Office des Changes

Sur le plan sectoriel, les industries manufacturières (26% du total des IDE) ont été les plus attractifs en 2012, en enregistrant 8,3 milliards de dirhams, soit une hausse de 36% par rapport à 2011. Au niveau des industries manufacturières, l'industrie automobile attire le plus d'IDE (11% du total des IDE en 2012), suivie de l'industrie alimentaire (5%). Au niveau de l'énergie, les investissements étrangers ont plus que triplé en un an, atteignant 5,3 milliards, après 1,7 milliard en 2011. Représentant 17% du total des IDE, ce secteur devient désormais le troisième secteur le plus attractif des IDE au Maroc, après l'immobilier. Pour sa part, le secteur des activités financières et d'assurance a connu une progression de 68%, en attirant 4,8 milliards de dirhams d'IDE en 2012. Inversement, l'immobilier et le tourisme (respectivement 25% et 5% du total des IDE) ont connu un recul des entrées d'IDE de 3% et 35% respectivement.

Graphique 24: Evolution des IDE au Maroc par secteur



Source : Office des changes

3.4.3. Perspectives favorables des IDE au niveau mondial et au Maroc

D'après les prévisions de la CNUCED, les flux mondiaux d'IDE en 2013 devraient rester proches du niveau enregistré en 2012, ne dépassant pas les 1450 milliards de dollars. A moyen terme, les conditions macroéconomiques pourraient s'améliorer, insufflant dans ce cas une reprise de confiance auprès des investisseurs. Les flux d'IDE pourraient alors atteindre 1600 milliards de dollars en 2014 et 1800 milliards en 2015.

Pour le Maroc, les perspectives d'attrait de nouveaux IDE demeurent liées à l'évolution de l'activité économique au niveau mondial et, par conséquent, aux programmes d'investissement émanant en particulier de l'Union européenne, notre principal partenaire. Ces perspectives demeurent prometteuses, dans un contexte marqué par une reprise modérée dans les grandes économies avancées.

Plusieurs projets d'investissements étrangers sont prévus au Maroc en 2013-2014, dont notamment :

- l'inauguration de la deuxième ligne de l'usine de Renault-Tanger permettant d'atteindre, à terme, une production annuelle de 340 000 véhicules.
- l'entrée en négociations de Vivendi avec l'opérateur émirati Etisalat pour lui céder sa participation de 53% dans Maroc Telecom.
- la conclusion par l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable ONEE et Safi Energy Compagny SAFIEC, un consortium formé par GDF Suez, Nareva Holding et Mitsui & Co, d'un contrat d'achat et de fourniture d'électricité d'une durée de 30 ans pour le projet de la centrale à charbon propre de Safi.
- l'annonce par l'Agence marocaine pour l'énergie solaire (Masen) de la pré-qualification de 7 consortia pour participer à l'appel d'offres dont le lancement est prévu au 4^{ème} trimestre 2013 visant à qualifier les développeurs potentiels des prochaines phases du complexe d'énergie solaire Noor à Ouarzazate.

3.4.4. Positionnement mondial du Maroc selon certains rapports internationaux

L'attrait de nouveaux investissements étrangers, notamment pour des pays en développement comme le Maroc, nécessite des efforts importants et continus dans l'objectif d'asseoir les conditions propices pour assurer une meilleure compétitivité et attractivité de l'économie nationale et la réalisation d'un meilleur développement économique et social.

Ces efforts sont évalués par un certain nombre d'institutions internationales qui évaluent et classent les pays à l'aide d'indicateurs synthétiques permettant un diagnostic des forces et des faiblesses des différentes économies. Les rapports publiés par ces institutions ont, certes, quelques limites méthodologiques, mais ils permettent néanmoins de positionner notre économie par rapport à des pays concurrents ou partenaires, et d'apprécier son rythme, comparativement à la norme mondiale et régionale, en matière de conduite et de mise en œuvre des réformes dans différents domaines.

Selon le dernier rapport du Forum Economique Mondial (FEM), le positionnement du Maroc en matière de compétitivité globale (77^{ème} sur 144 pays) s'est dégradé de sept rangs. Cette dégradation est due, selon les auteurs du rapport, à son recul au niveau de plusieurs piliers de compétitivité, notamment la situation macroéconomique dégradée en lien avec l'aggravation du déficit budgétaire et de la dette publique. Notre pays enregistre également de faibles scores au niveau de la qualité du système d'enseignement, du transfert de technologie, du niveau des dépenses des entreprises en R-D, ainsi que du marché du travail caractérisé par une rigidité de l'emploi et une faible coopération employeur-employé.

Tableau 1 : Positionnement global du Maroc selon les différents rapports internationaux de compétitivité et d'attractivité

Rapports	2011	2012	2013	2014	Evolution
La compétitivité mondiale	75 ^{ème} /139	73 ^{ème} /142	70 ^{ème} /144	77 ^{ème} /148	-↓
Technologies de l'information et de la communication	83 ^{ème} /138	91 ^{ème} / 142	89 ^{ème} /144	-	+↑
Compétitivité du secteur des voyages et du tourisme dans le monde	78 ^{ème} /140	-	71 ^{ème} /140	-	+↑
Liberté économique	93 ^{ème} /179	87 ^{ème} /179	90 ^{ème} /177	-	-↓
Pratique des affaires	115 ^{ème} /183	93 ^{ème} /185	97 ^{ème} /185	-	-↓

En matière des technologies de l'information et de la communication (TIC), le FEM a classé le Maroc à la 89^{ème} position parmi 144 pays, soit une amélioration de 2 places par rapport à l'année dernière. Notre pays a enregistré de bonnes performances, en particulier, au niveau du pilier "Affordability", qui comprend, notamment, les tarifs de la téléphonie mobile, les tarifs du haut débit fixe et le niveau de compétition dans les marchés de l'Internet et de la téléphonie, où il est passé à la 30^{ème} place mondiale en 2013, contre la 77^{ème} en 2012.

En matière de liberté économique, le Maroc a perdu 0,6 point par rapport à l'année dernière, se classant au 90^{ème} rang au niveau mondial et à la 9^{ème} place parmi les 17 pays de la région MENA et passant de la catégorie des économies "modérément libres", à laquelle il a accédé pour la première fois l'année dernière, à celle des économies "essentiellement peu libérales". Ce recul s'explique, selon les auteurs du rapport, par une nette augmentation des dépenses publiques et un déclin de la liberté commerciale, qui annulent les gains réalisés par notre pays en termes de libertés d'investissement et de travail.

Par ailleurs, selon l'édition 2013 du rapport « Doing Business » de la Banque mondiale, le Maroc, qui avait enregistré un rebond de 21 places dans l'édition 2012, a reculé de 4 places, passant de la 93^{ème} à la 97^{ème} position sur 185 pays. Le Maroc n'a, en fait, mis en place qu'une seule réforme concernant la loi sur la SARL²⁸, visant à « rendre plus facile la création d'entreprises en éliminant l'obligation de capital minimum versé pour les sociétés à responsabilité limitée ». La suppression du capital minimum a valu au Maroc une amélioration du classement de 38 positions pour se classer 56^{ème} en matière de « création d'entreprises » au lieu de 94^{ème} une année auparavant. Par ailleurs, le recul du Maroc s'explique par des contre-performances au niveau des autres indicateurs comme le « transfert de propriété » au niveau duquel l'augmentation des droits d'enregistrement a fait perdre à notre pays 17 places pour cet indicateur pour se classer à la 163^{ème} place.

Le Maroc a réalisé des progrès importants dans l'objectif d'asseoir les conditions propices pour assurer une meilleure compétitivité et attractivité de l'économie nationale. Il a ainsi instauré différentes mesures et réformes en faveur de l'environnement des affaires, à même d'améliorer le positionnement de notre pays par les institutions internationales, d'encourager l'acte d'investir, notamment, pour les entreprises exportatrices, et de renforcer l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers.

Il en est ainsi, par exemple, du lancement de l'importante réforme de la justice, de la création de la Commission nationale chargée du climat des affaires, de l'adoption de la loi sur la propriété industrielle et celle relative à l'arbitrage et à la médiation conventionnelle, de la création auprès du Premier Ministre de l'Instance centrale de prévention de la corruption, de la simplification continue des procédures du commerce extérieur, de la libéralisation progressive de la réglementation des changes, de la mise en place d'un cadre juridique moderne en matière de droit du travail, du développement des infrastructures, de la mise en place de différentes stratégies sectorielles, de l'adhésion du Maroc à la déclaration de l'OCDE sur l'investissement international,...

D'autres mesures, en faveur de l'amélioration de l'environnement des affaires, ont été mises en place récemment, ou sont en cours, dans différents domaines (*voir partie II point 5*).

²⁸ Cette réforme porte notamment sur la simplification de la création de la SARL en supprimant l'exigence du capital minimum et en allégeant les formalités de création par la suppression du blocage pour les sociétés dont le capital ne dépasse pas cent mille dirhams, tout en prévoyant la dématérialisation des procédures de création d'entreprises.

PARTIE II : EVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE : RÉSILIENCE ET DÉFIS

L'analyse structurelle de la croissance nationale confirme l'engagement du Maroc sur la voie de la diversification de sa base productive et d'une tertiairisation croissante du tissu productif national, tirant profit des réformes engagées et des acquis consolidés. Pour autant, les déséquilibres extérieurs se sont significativement creusés au cours de ces dernières années, ce qui risque de fragiliser la stabilité des équilibres fondamentaux et d'accroître ainsi, les besoins de financement de notre économie.

Au cours de ces dernières années, l'ouverture des échanges s'est accélérée et la concurrence s'est intensifiée engendrant une redistribution des avantages comparatifs et mettant à rude épreuve les capacités compétitives de notre tissu productif. Le Maroc qui s'est engagé dans un vaste chantier de réformes concrétisé par le lancement d'un ensemble de stratégies sectorielles bâties autour d'un référentiel ouvert sur les défis et les opportunités à l'échelle nationale, régionale et internationale est, aujourd'hui, appelé à accélérer le processus de diversification et de modernisation de sa base productive afin de saisir les opportunités qu'offre cette nouvelle reconfiguration sectorielle mondiale et de relever les défis et les enjeux qu'elle engendre.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la partie sectorielle du REF 2014 qui vise, à travers l'évaluation des stratégies sectorielles mises en œuvre, d'apporter des éclairages sur leur degré d'avancement, d'identifier les dysfonctionnements et les voies de progrès dans la perspective d'améliorer leur efficacité et leur efficacité. Cette évaluation abordera d'une manière différenciée ces stratégies, en distinguant celles qui portent sur des secteurs moteurs de croissance et à fort potentiel compétitif (automobile, aéronautique, offshoring, phosphate et dérivés, agriculture, tourisme...) de celles qui traitent des secteurs nécessitant un réajustement compétitif à l'instar de l'industrie agro-alimentaire voire même une refonte de leur modèle productif comme le cas de l'industrie du textile-habillement. De même, les stratégies des secteurs d'appui vecteurs de compétitivité et de croissance (logistique, télécom, énergie...) seront abordées, notamment, à la faveur d'une accélération du processus de leur modernisation.

Compte tenu de l'importance de la territorialisation des politiques sectorielles, dans la perspective de la mise en œuvre du processus de la régionalisation avancée, une analyse de la configuration économique des régions s'avère indispensable. L'objectif est d'évaluer les contributions régionales dans la création de la richesse nationale et d'en tirer des mesures permettant de réduire davantage les disparités intra et interrégionales selon une utilisation efficiente des potentialités humaines et naturelles locales.

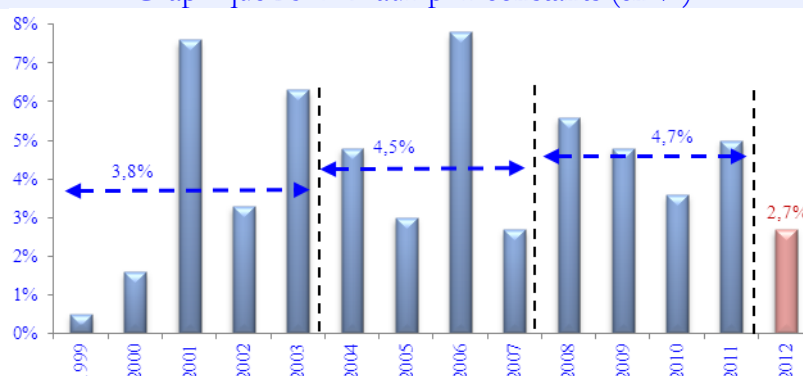
Au niveau social, des défis devraient être relevés à travers, notamment, une accélération des réformes structurelles, ainsi qu'une réorientation de la politique sociale. La question de l'éducation s'affiche en tête des priorités nationales. Le discours de Sa Majesté le Roi du 20 août 2013, a mis en exergue l'importance et l'urgence de ce chantier fondamental qui doit jouer un rôle important dans la formation des générations montantes appelées à s'investir pleinement dans le processus de développement et de progrès démocratique de notre pays. En matière d'emploi, le chômage des jeunes en milieu urbain et, particulièrement les diplômés, constitue une grande préoccupation. Les problématiques liées à l'inadéquation quantitative et qualitative entre la formation et l'emploi font figure de priorité dans le traitement de la question de l'emploi. En matière de santé, des défis importants restent à relever, notamment, au niveau de la disponibilité de personnel médical et paramédical et au niveau de l'accès des populations enclavées aux soins de santé. Constituant une composante essentielle des politiques de développement durable au Maroc, l'économie sociale et solidaire est appelée à générer une dynamique régionale et locale en intégrant les différentes catégories actives de la population. Sur le plan de la retraite, une réforme globale du secteur s'impose avec force et urgence vers un régime unifié de retraite.

1. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Tirant profit des réformes engagées et des acquis consolidés, le modèle de développement économique national, fondé sur la consolidation de la croissance endogène et la diversification de sa base productive, a réussi à maintenir une croissance soutenue tout au long de la dernière décennie. En effet, l'économie marocaine s'est inscrite dans une phase de croissance conforme à son potentiel d'environ 4,6% en moyenne par an sur la période 2006-2012 contre 3,8% entre 1999 et 2005.

En 2012, malgré le prolongement du ralentissement de la conjoncture internationale et le net repli de l'activité agricole, l'économie nationale est restée sur une trajectoire positive en enregistrant une croissance, aux prix constants, de 2,7% après 5% en 2011. Cette décélération est le résultat de l'effet conjugué de la baisse, en volume, de la valeur ajoutée agricole de 8,9% après +5,6% en 2011, de la progression soutenue de l'activité non agricole de 4,4% après 5,2% un an auparavant et de la hausse des impôts nets des subventions affectant les produits de 5,2% après 2,7% en 2011.

Graphique 25: PIB aux prix constants (en %)



Source : Calcul DEPF sur la base des données du HCP

L'analyse structurelle de la croissance nationale confirme l'engagement certain du Maroc sur la voie de la diversification de la base productive et d'une tertiairisation croissante du tissu productif national. L'accélération du rythme d'évolution du PIB national au cours de la période 2006-2012 est attribuable à la contribution significative du secteur tertiaire, située à 2,7 points de croissance en moyenne sur cette période. Ce secteur, dont la part dans la valeur ajoutée totale a progressé de 1,1 point entre les deux dates, a enregistré une croissance moyenne de 5% et 4,9% par an, respectivement, durant les périodes 2006-2012 et 1999-2005.

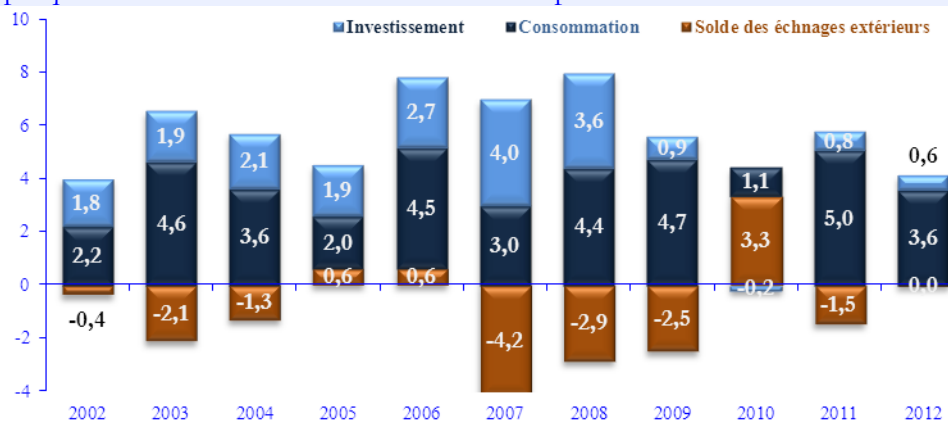
La valeur ajoutée du secteur primaire a progressé de 4,8% par an en moyenne entre 2006 et 2012 après 0,6% sur la période 1999-2005. Par conséquent, sa contribution à la valeur ajoutée totale a connu une nette amélioration entre les deux périodes, passant de 0,1 point à 0,8 point, sachant que sa part moyenne dans le total de cette valeur ajoutée est restée quasi stable (autour de 17%). Cette évolution résulte d'une dépendance moindre de la production agricole des aléas climatiques et des efforts publics pour la modernisation et le renforcement du secteur dans le cadre du Plan Maroc Vert.

Quant au secteur secondaire, le passage du taux de croissance du secteur de 3,8% en moyenne sur la période 1999-2005 à 3,1% en 2006-2012, conjugué au repli de sa part moyenne dans la valeur ajoutée totale de 28% à 26,3%, s'est traduit par un certain repli de sa contribution à la croissance de la valeur ajoutée totale de 1,1 point à 0,8 point, en moyenne, entre les deux périodes.

Contribution significative des éléments de la demande intérieure à la croissance du PIB

La demande intérieure, soutenue par le dynamisme continu de la consommation finale et de l'investissement poursuit son rôle de levier de l'activité économique nationale. La contribution de la consommation finale intérieure, principale composante de la demande, s'est consolidée au cours de la période 2006-2012, passant à 3,6 points après 2,3 points entre 1999 et 2005.

Graphique 26: Contribution des différentes composantes du PIB à la croissance réelle



De même, la consommation finale des ménages, qui représente plus de 58% du PIB, s'est bien comportée durant la période sous revue, enregistrant entre 2006 et 2012, une croissance de 4,9% contre 3% en moyenne entre 1999 et 2005, contribuant ainsi de 2,8 points de croissance, en moyenne, contre 1,8 point durant la première période.

Cette amélioration a été favorisée par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures à la faveur de la consolidation du pouvoir d'achat des ménages visant, d'une part, les revalorisations salariales, la réduction de l'impôt sur le revenu, la dynamisation du marché du travail et, d'autre part, l'essor du secteur du micro crédit et l'amélioration du niveau de vie des marocains, notamment, à travers un meilleur financement des secteurs sociaux.

La Formation Brute du Capital Fixe a enregistré une amélioration de sa part moyenne dans le PIB sur la période 2006-2012 pour atteindre 30,7% contre moins de 26% en 1999-2005. Par ailleurs, son rythme de croissance s'est légèrement décéléré, passant de 6,2% en moyenne par an durant la première période à 5,8% durant la deuxième. Sa contribution à la croissance du PIB est passée de 1,6 point, en moyenne, durant la première période à 1,7 point entre 2006 et 2012.

L'évolution des échanges extérieurs révèle une contribution négative à la croissance du PIB de près de 1 point en moyenne sur la période 2006-2012 contre une faible contribution positive de 0,1 point au cours de 1999-2005. Cette tendance s'explique, d'une part, par la décélération des exportations des biens et services, aux prix constants, impactées par l'atonie du commerce mondial, évoluant à un taux annuel moyen de 4,0% entre 2006 et 2012 après 8,1% durant la première période et, d'autre part, par l'évolution soutenue des importations de biens et services à un taux de 6,2% par an en moyenne sur la période 1999-2012 soit un rythme de croissance supérieur à celui des exportations sur la période 2006-2012 (5,5%), en lien avec le dynamisme de la consommation finale intérieure.

Evolution du secteur extérieur

L'évolution des importations à un rythme supérieur à celui des exportations a généré un déficit persistant de la balance commerciale qui a frôlé la barre de 20,8% du PIB en 2012 pour atteindre environ 173 milliards de dirhams. Ce déficit en point du PIB a été multiplié par 2,4 entre 2000 et 2012.

Par conséquent, le solde courant, excédentaire à hauteur de 2,7% du PIB en moyenne entre 2001 et 2006, est devenu déficitaire à partir de 2007, atteignant 10% du PIB en 2012 à, soit un déficit moyen de 5,8% entre 2007 et 2012.

La croissance des importations tient au dynamisme de la demande intérieure, à l'importance du poids de la facture énergétique et des importations des produits finis d'équipement et de consommation.

Ainsi, les produits énergétiques ont occupé le premier poste de nos importations avec une facture qui est passée de 5,2% du PIB en 2001 à 13% du PIB en 2012. Cette évolution, alimentée par les besoins de

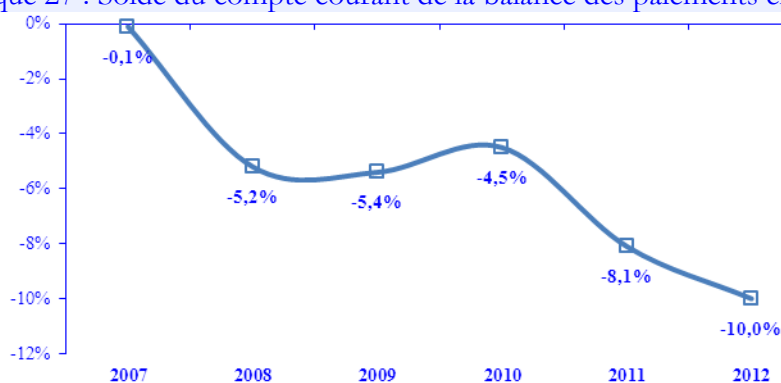
l'activité économique nationale est attribuable, surtout, à la montée des prix du baril de 24,5 dollars au titre de l'année 2001 à 112²⁹ dollars au titre de 2012, soit une hausse annuelle moyenne de 14,8%.

De même, le déficit du solde des biens d'équipement a connu un creusement en passant de 5,2% du PIB en moyenne durant 2001-2006 à 6,2% entre 2007 et 2012 en relation avec les besoins en importations induites par un effort soutenu et sans précédent d'investissement.

Contrairement au solde des biens, le solde des services et celui des transferts courants ont contribué à la faveur de l'atténuation du déficit courant. Le solde des échanges de services a affiché un excédent de l'ordre de 6,3% du PIB en moyenne sur la période 2001-2012. L'excédent de la balance des transferts courants s'est établi à une moyenne de 8,7% du PIB sur la même période. Cette appréciation relève majoritairement des recettes nettes des transferts privés, constitués essentiellement des envois de fonds des marocains résidents à l'étranger, en couvrant plus de 86,6% du solde des transferts courants en moyenne en 2001-2012. Ces derniers ont progressé de 7,7% l'an entre 2001 et 2012.

La balance des revenus, caractérisée elle aussi par un solde structurellement déficitaire, a connu une aggravation du déficit au cours des quatre dernières années, passant de 0,6 point du PIB en 2008 à plus de 2 points du PIB en 2012.

Graphique 27 : Solde du compte courant de la balance des paiements en % du PIB



La lecture de la trajectoire de l'économie nationale révèle la résilience de la croissance à un niveau assez élevé, soutenue par une demande domestique robuste. Pour autant, les déséquilibres extérieurs se sont significativement creusés, en particulier sur les deux dernières années, en raison de l'envolée de la facture pétrolière et céréalière et d'un fléchissement des ressources en devises (exportations, recettes touristiques, transferts financiers). La poursuite de cette tendance risque de fragiliser la stabilité des équilibres fondamentaux et d'accroître ainsi, les besoins de financement de l'économie nationale.

2. RELEVER LE DÉFI DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE NATIONALE : DESSERRER LES CONTRAINTES ET LIBÉRER LE POTENTIEL DE CROISSANCE DES SECTEURS PRODUCTIFS, D'APPUI ET FINANCIER

Dans un contexte mondial marqué par une concurrence acerbe sur fond de fragmentation géographique de plus en plus marquée, des processus de production et des chaînes de valeur sectorielles mondiales, le Maroc fait face au défi majeur de se positionner dans ce processus de segmentation internationale des processus productifs accélérée par la récente crise économique mondiale. Ce positionnement sur la chaîne de valeur mondiale devient une nécessité impérieuse, notamment, dans un contexte où des inquiétudes grandissantes ont commencé à se profiler au cours de ces dernières années en relation, notamment, avec la persistance du creusement de notre déficit commercial mettant à rude épreuve la capacité compétitive de notre tissu productif aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

²⁹ Source: Banque Mondiale

2.1. Consolidation des secteurs moteurs de croissance et à fort potentiel compétitif

2.1.1. Plan Maroc Vert : vers une accélération de la modernisation du secteur agricole

Cinq années depuis son lancement, des avancées importantes vers l'atteinte des objectifs ambitieux du Plan Maroc Vert (PMV) en termes de valorisation des avantages comparatifs de l'agriculture marocaine ont été réalisées et ce à travers, notamment, la consolidation des acquis de production des différentes filières tout en poursuivant le développement d'une agriculture solidaire et l'accélération du rythme des réformes, notamment, celles liées à la valorisation de la production agricole et à l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel du secteur.

Enjeux et opportunités du secteur

L'environnement international du secteur agricole est caractérisé par l'accroissement de la demande mondiale de produits agricoles et par l'ouverture progressive des marchés internationaux offrant des opportunités d'augmentation des parts de marchés des pays à forte compétitivité. De même, cet environnement recèle une évolution ascendante des cours des produits agricoles avec une moyenne des prix réels de la plupart des produits agricoles devant se situer, sur la période 2013-2022, à des niveaux nettement au-dessus de ceux enregistrés sur la période 2003-2012³⁰.

Ces tendances positives corroborent la politique poursuivie dans le cadre du PMV pour l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole marocain et de ses importants avantages comparatifs, notamment, par rapport aux principaux concurrents méditerranéens³¹. Pour tirer le meilleur profit de ces avantages, notre agriculture devrait relever divers défis que confrontent son tissu productif, en l'occurrence, l'exigence d'une valorisation optimale et durable de ses ressources de production (eau, foncier et capital humain) et un usage efficient des intrants agricoles (fertilisants, semences...). Dans ce cadre, les divers réformes et programmes initiés dans le cadre du PMV visant à faire face à ces défis, connaissent une véritable dynamisation.

Réalisations encourageantes du PMV

Depuis son lancement, le Plan Maroc Vert a imprimé un nouvel élan au secteur agricole, ce dont témoigne l'évolution aussi bien des indicateurs globaux que spécifiques du secteur. Ainsi, sur la période 2008-2012, le PIB agricole a été amélioré de près de 32% en comparaison avec la période de référence (2005-2007), et ce tout en ayant renforcé la capacité de résilience du secteur vis-à-vis des aléas climatiques. Cette évolution a été accompagnée d'une mobilisation de 53 milliards de dirhams d'investissement dans le secteur durant les cinq dernières années.

En termes d'utilisation des facteurs de production, une nette amélioration a été constatée en comparaison avec la période de référence avec un rehaussement du taux d'utilisation de la mécanisation agricole (+36% pour le taux d'équipement en tracteurs), une amélioration du taux d'utilisation des semences certifiées du blé (+50%), une augmentation du taux d'utilisation des engrais (+36%), ainsi qu'une extension des superficies adoptant l'irrigation économe en eau depuis 2008 (+79%). En conséquence, les différentes filières agricoles ont enregistré une croissance continue en comparaison avec la période de référence avec une progression importante pour les olives (+84%), les viandes rouges (+27%) et le lait (+49%).

S'agissant de l'agriculture solidaire, l'une des priorités du PMV, il a été procédé depuis le lancement de ce Plan, au lancement de 80% des projets programmés au bénéfice de plus de 56% des populations ciblées. Il est à signaler, dans ce cadre, que le programme MCA représente un modèle réussi à dupliquer à travers ses divers projets solidaires agricoles qui a concerné, pour sa composante arboriculture fruitière, 82.514 ha au profit de 110.400 familles rurales.

³⁰ Source : OCDE, 2013 : « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2013-2022 ».

³¹ Cf. étude publiée par la DEPF en 2013 intitulée : « valorisation des avantages comparatifs à l'export du secteur agroalimentaire Maroc ».

Accélération de la mise en œuvre des actions stratégiques du PMV

Dans l'objectif de renforcer la compétitivité des filières agroalimentaires, la stratégie PMV poursuit le déploiement de ses actions et réformes stratégiques. Ainsi, plusieurs conventions ont été engagées récemment concernant, en particulier, la filière sucrière dont le contrat-programme (2013-2020) a été doté d'un investissement estimé à 7,64 milliards de dirhams avec une contribution publique de 2,04 milliards de dirhams et la filière oléagineuse dont le contrat-programme adopté vise des investissements, à l'horizon 2020, de près de 421 millions de dirhams, dont 117 millions à financer par l'Etat.

En termes d'amélioration de l'usage des facteurs de production, les actions poursuivies concernent, essentiellement, l'accélération de la réalisation du Plan national d'économie d'eau d'irrigation³² (PNEEI) lancé en 2008 et qui a mobilisé près de 2,4 milliards de dirhams. D'un autre côté, et pour accéder à des coûts compétitifs en matière de pompage des eaux, une convention a été signée instaurant une subvention des techniques de pompage par plaques photovoltaïques³³ permettant aux agriculteurs de bénéficier d'une énergie gratuite et à l'Etat de réduire les charges de compensation à travers la réduction du recours par les agriculteurs au gaz butane.

Concernant l'amélioration de la valorisation des productions agricoles, il a été procédé à l'accélération de la mise en place des agropoles programmés sur la période 2009-2015. Ainsi, et après le lancement de la commercialisation de la première tranche de l'Agropolis de Meknès, la première tranche de l'agropole de Berkane a été inaugurée mobilisant des investissements de l'ordre de 145,5 millions de dirhams. Dans le même sens, et pour une meilleure valorisation des productions des viandes rouges, une réforme des abattoirs a été engagée visant à créer un marché des viandes compétitif et inciter les opérateurs professionnels à investir dans ce domaine. D'un autre côté et pour améliorer l'efficacité de l'aval de la chaîne de valeur agricole, la réforme des marchés de gros des fruits et légumes a été lancée visant la mise en place de marchés selon le principe de délégation ou de création d'une société de développement local associant les collectivités locales et les opérateurs publics et privés.

S'agissant de l'amélioration de l'intégration de notre agriculture dans le marché mondial, le Maroc veille à la consolidation de ses relations avec son principal partenaire commercial, à savoir l'UE, tout en œuvrant pour l'exploration des marchés à fort potentiel (USA, Canada, pays Arabes Méditerranéens, pays de l'UMA...). Pour tirer profit de cette ouverture, il devient primordial de renforcer la compétitivité de nos exportations, de s'adapter aux standards européens et internationaux et de lever les contraintes liées à la logistique qui constitue l'un des freins majeurs à la diversification et à l'ouverture sur de nouveaux marchés.

Par ailleurs, et dans l'objectif d'intégrer le secteur agricole dans le processus d'instauration des principes d'équité et de justice fiscale, tout en prônant le maintien de l'élan de l'investissement dans le secteur, les nouvelles orientations Royales³⁴ ont tracé les jalons de la nouvelle réforme de la fiscalité agricole. Cette réforme, qui tiendra compte de l'intérêt constant qui doit être porté aux petits agriculteurs en vue d'améliorer leurs conditions de vie, vise, d'une part, à maintenir l'exonération fiscale pour la moyenne et la petite agriculture, et d'autre part, à mettre fin à l'exemption fiscale dès l'année 2014 pour les gros investissements agricoles.

2.1.2. Vers une valorisation optimale des potentialités du secteur des pêches

Face au creusement persistant de notre balance commerciale, le secteur des pêches pourrait jouer un rôle incontournable eu égard aux opportunités considérables qu'il offre aussi bien sur le plan des échanges extérieurs et des entrées de devises que sur le plan de création de l'emploi. La richesse de nos côtes

³²Cf. partie concernant le secteur de l'eau pour plus de détail sur les réalisations de ce programme.

³³Cette convention de partenariat, concernant un projet financé en totalité par l'Etat avec un budget de 400 millions de dirhams, s'étalera sur 3 ans reproductibles et consiste à subventionner 50% du coût du kit de pompage dans la limite d'un montant plafonné à 75.000 dirhams par projet.

³⁴ Cf. discours Royal du 30 juillet 2013 prononcé à l'occasion de la fête du Trône.

poissonneuses, offre au Maroc un avantage compétitif avéré, à condition de répondre aux exigences des marchés en termes de régularité, de qualité et de traçabilité de l'offre.

La valorisation des potentialités du secteur est tributaire de la mise en place d'une politique publique ayant pour objectif l'amélioration de la compétitivité des exportations des produits de la pêche fondée, notamment, sur la mise à niveau de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur. C'est pour répondre à ces exigences qu'une stratégie intégrée « Plan Halieutis » a été lancée depuis 2009 visant à rendre ce secteur plus compétitif et à renforcer sa contribution dans le développement socio-économique du pays. Après près de cinq années de mise en application, ce plan, réalise un avancement encourageant vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Ainsi, plusieurs actions inscrites dans le cadre du plan Halieutis ont connu des avancées encourageantes. Parmi ces actions, et outre l'application des plans d'aménagement et la mise en place d'un système de suivi continu des navires de pêche par satellite (VMS), il est procédé à la poursuite du Plan National d'Aménagement du Littoral par l'achèvement de la construction de six points de débarquement aménagés. Des actions ont été, également, engagées pour le renforcement des infrastructures de pêche à travers la poursuite du programme de construction des halles de nouvelle génération. D'un autre côté, un programme national de maîtrise de la qualité à tous les stades de la filière de la pêche a été mis en œuvre. A cela, s'ajoutent les réalisations satisfaisantes du projet de mise à niveau de la pêche artisanale du programme MCA-Maroc d'un montant global de 122,5 millions de dollars.

Quant à l'amélioration de la compétitivité des produits de la mer, des actions stratégiques ont été menées concernant la réalisation du programme de création de trois pôles de compétitivité portant sur un investissement de 10,5 milliards de dirhams (pôle Haliopolis d'Agadir, pôle de Tanger et pôle de Laâyoune). Ainsi, après la commercialisation de la totalité des lots de la première tranche du projet Haliopolis d'Agadir (parc d'activité industrielle et logistique dédié aux produits de la mer), l'année 2013 a connu la signature de contrats de transferts de propriété et la livraison des lots industriels permettant ainsi aux propriétaires de ces lots de démarrer leur activité au courant de l'année.

Dans le cadre des actions de coopération internationale visant la modernisation du tissu de production halieutique, un nouvel accord de pêche a été conclu, en juillet 2013, entre le Maroc et l'Union Européenne (UE) permettant à 126 navires européens d'accéder aux eaux du Royaume pour une contrepartie financière annuelle de 40 millions d'euros dont 14 millions sont destinées au financement des actions de développement intégrées dans le cadre du Plan Halieutis.

En ce qui concerne le développement de l'aquaculture qui constitue un axe majeur de la stratégie, l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture a été mise en place. Cette agence a présenté, en 2012, son plan d'action décliné en plusieurs projets portant sur les différents aspects de développement de cette filière dont, en particulier, la régulation³⁵, la planification³⁶ du littoral à des fins aquacoles, le soutien d'activité et la formation.

Parallèlement aux efforts consentis, les pouvoirs publics œuvrent à l'accélération du déploiement des actions visant à traiter des insuffisances le long de la chaîne de valeur impactant directement ou indirectement la compétitivité des exportations marocaines des produits de la mer. Parmi ces actions, il convient de citer, notamment, le renforcement de la qualité de l'approvisionnement à travers la mise en œuvre effective des standards en matière d'équipement des différentes unités de pêche, la promotion de l'innovation dans les domaines de transformation des produits de pêche, de marketing et de communication, ainsi que le développement de la logistique de transport dans l'objectif d'améliorer la connectivité de notre pays avec les marchés potentiels, ainsi que la simplification des procédures liées à l'export.

³⁵ Un appel d'offre a été lancé pour l'élaboration du cadre juridique régissant l'aquaculture au Maroc.

³⁶ La planification des espaces est basée, notamment, sur l'aménagement de la lagune de Dakhla, de l'embouchure de Tahaddart, de la Méditerranée orientale et de la baie d'Agadir.

2.2. Consolidation des performances des nouveaux moteurs à l'export et repositionnement compétitif de secteurs traditionnels majeurs

2.2.1. Renforcement du positionnement compétitif de l'industrie automobile et renforcement de son intégration

Positionnée comme étant l'un des nouveaux secteurs moteurs de l'industrie nationale, l'industrie automobile a connu un développement soutenu au cours de ces dernières années comme en atteste l'installation du plus grand projet de l'industrie automobile au sud de la Méditerranée, en Afrique et au monde arabe et de plusieurs équipementiers internationaux de rang 1 avec la création de nouvelles usines ainsi que l'élargissement et l'aménagement d'usines existantes (TAKATA, TREVES, FAURECIA...)³⁷. Cette industrie a réalisé, en effet, au cours de ces dernières années des performances remarquables comme en témoigne l'essor remarquable enregistré durant la période 2009-2012, notamment, en termes d'emplois avec une croissance annuelle moyenne de 17,15% (70.000 emplois en 2012) et d'exportations avec un taux moyen de 31,2% annuellement (27 milliards de dirhams en 2012).

Ces performances qui couvrent une évolution positive de l'ensemble des segments³⁸ développés au Maroc ont été consolidées par l'opérationnalisation, dans le cadre du Pacte National pour l'Emergence Industriel (PNEI), de la stratégie automobile nationale qui a été confortée durant l'année 2012 par des avancées importantes. Il s'agit, en particulier, de l'entrée en service du projet Renault-Tanger qui a permis de mobiliser un important investissement, de générer 5.000 emplois, soit 83% des emplois prévus (6.000 emplois directs et 30.000 indirects à partir de 2014) et de franchir la barre de 100.000 véhicules exportés depuis l'entrée en service du projet jusqu'au début septembre 2013. Avec l'entrée en service, en octobre 2013, de la deuxième ligne de production permettant de porter la capacité globale à 340.000 véhicules par an, ce projet permettra d'améliorer substantiellement la balance commerciale avec la perspective d'atteindre, à terme, 38,5 milliards de dirhams à l'export.

Sur le plan de l'infrastructure, il a été procédé à la livraison de la première tranche (25,3 ha) de la Plateforme Industrielle Intégrée (P2I) de Kenitra en mars 2012, dont 8 entreprises opérant dans le secteur automobile ont déjà entamé leur installation³⁹. La première tranche (55 ha) de la P2I de Tanger est prévue pour l'année 2013. La formation a été, également parmi les actions prioritaires de l'année 2012 à travers, notamment, la mise en place d'un réseau d'instituts IFMIA réalisés dans un cadre de partenariat public privé et financés à 100% par l'Etat marocain. Ces instituts devraient répondre aux besoins en compétences des entreprises du secteur, avec une mutualisation des filières et des programmes de formation pointus et adaptés. Hormis l'IFMIA Renault qui est déjà opérationnel sur le site du projet, le démarrage de la formation sera lancé dans 2 autres IFMIA en 2013, en l'occurrence, à Kenitra (formation de 825 dès son opérationnalisation dans la perspective de former près de 1.550 effectifs à l'horizon 2015) et à Casablanca (gestion assurée par l'AMICA avec une capacité d'accueil de 700 places dès l'ouverture). Un dispositif d'aides directes aux formations à l'embauche et continue a été, également, mis en place par l'ANAPEC, portant le nombre de personnes formées à 3.219 en 2012 contre 1.158 seulement en 2010.

Par ailleurs, et bien que les perspectives d'évolution du secteur demeurent très prometteuses, il n'en demeure pas moins que des défis restent à relever, notamment, en termes d'intégration industrielle, de disponibilité de ressources humaines qualifiées et de diversification⁴⁰ des marchés à l'export.

³⁷ Le secteur automobile national a fait l'objet, en mai 2013, de la signature de 8 contrats d'investissement d'une valeur de plus de 600 millions de dirhams et devant générer à terme plus de 5.700 emplois directs. En août 2013, 6 contrats d'investissement ont été signés visant, à terme, un chiffre d'affaires à l'export global de plus de 870 millions de dirhams et plus de 1.060 emplois directs. Les projets intéressent plusieurs métiers de la chaîne de valeur du secteur automobile.

³⁸ Il s'agit du câblage (15,33 milliards de dirhams en 2012), de la construction automobile (8,5 milliards de dirhams en 2012), des coiffes de siège (1,62 milliard de dirhams en 2012), ainsi que des nouvelles spécialisations à l'instar de la transformation du métal et du plastique.

³⁹ FUJIKURA, HIRSHMAN, DELPHI, COFICAB, SAINT GOBAIN, SUMITOMO, FUJIKURA 2 et LEAR.

⁴⁰ L'analyse par marché à l'export durant la période 2007-2011 fait ressortir une prédominance de la France, suivie de l'Espagne, et une percée remarquable de certains marchés à l'instar de la Turquie (+118% par an), de l'Egypte (+257% par an), de l'Allemagne (+23% par an)....

L'automobile est, en effet, l'un des secteurs à plus fort besoin en emplois, avec 24.986 postes à promouvoir, selon les estimations de l'ANAPEC. Dans ce cadre et bien que des dispositifs de formation de profils qualifiés à l'horizon 2015 aient été mis en place, force est de souligner la persistance d'un déficit en matière de profils pointus, notamment, en middle management. En outre, en termes de renforcement de l'intégration industrielle de secteur, la mise en place d'une feuille de route⁴¹ en partenariat avec le constructeur Renault, l'association professionnelle du secteur (AMICA), les équipementiers...s'impose avec acuité afin d'asseoir les conditions de la création d'un tissu d'équipementiers automobiles avec une chaîne de valeur complète et intégrée, incitant de nouveaux constructeurs et grands équipementiers à s'installer au Maroc à promouvoir en tant que plateforme compétitive de production et d'exportation d'une industrie automobile de rang mondial.

2.2.2. Raffermissement du potentiel de l'industrie aéronautique et renforcement de son ancrage sur la carte aéronautique mondiale

Erigé comme étant l'un des principaux nouveaux Métiers Mondiaux du Maroc, le positionnement du Maroc sur la carte aéronautique mondiale est le fruit de l'existence d'une base industrielle crédibilisée par la présence de groupes de référence tels que EADS, Safran, Zodiac Aerospace, Matis (Boeing) et plus récemment Bombardier. Ce positionnement s'est traduit par un développement très soutenu des performances du secteur ces dernières années en dépit du contexte de la crise économique mondiale, réalisant un chiffre d'affaires à l'export de 6,3 milliards de dirhams en 2012 contre 3,4 milliards de dirhams en 2008, soit une croissance annuelle moyenne de 17%. Cette activité emploie près de 8.400 salariés hautement qualifiés contre 5.769 employés en 2008 (seulement 3900 employés en 2005).

Parallèlement à une conjoncture aéronautique mondiale très favorable⁴² qui offre au Maroc des opportunités remarquables⁴³, la bonne performance du secteur aéronautique national est le résultat de la mise en œuvre de chantiers importants dans le cadre de l'opérationnalisation du PNEI. Ces chantiers concernent, notamment, le lancement effectif de l'aéropôle de Nouaceur et de la P2I MidParc dédiée aux métiers de l'aéronautique, de l'industrie spatiale et de l'électronique embarquée. Inaugurée par le Souverain en septembre 2013, cette P2I, qui offre une palette intégrée de services, est essentiellement destinée à encourager l'attraction de grands groupes internationaux concrétisée par l'installation du groupe Bombardier⁴⁴ (3^{ème} constructeur mondial d'avions). Il a été procédé, dans le même sillage, à la signature, au cours de la 51^{ème} édition du salon du Bourget, d'un protocole d'entente avec le groupe mondial Eaton pour l'implantation d'une usine dans la zone franche Midparc. Cet opérateur, qui compte démarrer avec une seule unité de production, vise à créer une base aéronautique de développement pour l'Europe et pour l'Afrique.

En termes de formation, l'entrée en service en avril 2011 de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA) a permis de former 651 stagiaires à fin janvier 2013 et table sur la formation de 1.150 stagiaires en 2017 (ce chiffre intègre la demande de Bombardier pour la formation de 850 stagiaires). Un projet d'extension de l'IMA, dont le coût est estimé à 32 millions de dirhams, est prévu pour la période 2015-2016 afin de répondre à la forte demande en formation de compétences. Ce dispositif est conforté par la mise en place, à travers l'ANAPEC, d'une aide directe à la formation continue et à l'embauche. Il convient, également, de souligner l'inauguration, en septembre 2013 à Nouaceur, de l'Institut Spécialisé

⁴¹Des initiatives ont été concrétisées durant l'année 2012, à travers, notamment, la réalisation de l'éclaté de pièces des véhicules « Made in Tanger » (450 pièces exposées représentant 1.500 euros d'enjeu par véhicule, 197 pièces en cours d'étude pour une fabrication locale, 30 consultations en cours de lancement) et l'organisation, en marge de l'Automotive Meeting Tanger, des rencontres entre les fournisseurs rang 1 de Renault et les équipementiers locaux de Rang n+1 pour développer l'intégration locale en profondeur.

⁴²Une conjoncture tirée par la croissance d'environ 8% par an de la demande des pays émergents des zones Asie-Pacifique, Amérique Latine et le Golf ainsi que par le besoin de renouvellement des flottes obsolètes dans les pays occidentaux. Globalement, le transport aérien connaîtra une croissance moyenne de 5% sur les 20 années à venir, soit 30.000 avions supplémentaires pour 8,8 milliards de dollars.

⁴³Opportunités également offertes par l'accroissement des commandes des deux géants aéronautiques Airbus et Boeing. Les engagements et commandes fermes de ces deux opérateurs suite au Salon de Bourget 2013 ont atteint respectivement 68,7 et 66,4 milliards de dirhams.

⁴⁴Un investissement de 200 millions USD (1,66 milliard de dirhams), devant générer 850 emplois directs et plus de 4.000 emplois indirects.

dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA)⁴⁵ avec une capacité d'accueil de 2 000 stagiaires pour un investissement de 72,2 millions de dirhams.

Les avancées enregistrées par le secteur n'occulent pas la nécessité d'inscrire ces performances dans la continuité, moyennant des actions ciblées dont, notamment, la diversification des marchés à l'export et de l'offre exportable à travers la promotion de l'intégration industrielle et de la montée dans la chaîne de valeur de cette industrie. Ceci, dans l'objectif de consolider le positionnement du Maroc sur plusieurs segments de la chaîne de valeur aéronautique mondiale. La disponibilité d'une main d'œuvre hautement qualifiée s'impose également afin de répondre à la demande en forte croissance générée par l'implantation de groupes mondiaux de grande envergure.

Pour ce faire, il s'avère primordial d'accélérer la mise en place d'une deuxième phase du plan de développement de l'aéronautique qui devrait s'articuler autour de la mise en place d'une supply chaîne diversifiée et plus compétitive en se positionnant sur de nouveaux marchés (Royaume Uni, USA, Allemagne, Japon) et sur les activités à plus haute valeur ajoutée et les métiers de spécialisation tels que la sécurité-défense, le matériel embarqué, les composites, le spatial, les services et l'ingénierie...

2.2.3. Consolidation des performances du secteur de l'offshoring et exploration de nouvelles voies de progrès

L'offshoring au Maroc connaît une dynamique importante révélée par l'emploi⁴⁶, qui a atteint 57.000 postes en 2012 (+11%/an depuis 2009), et les recettes à l'export qui ont culminé à 7,3 milliards de dirhams en 2012 (+14%/an par rapport à 2009)⁴⁷. L'importance stratégique de ce secteur interpelle, dans un contexte de forte concurrence, quant au renforcement de la compétitivité du secteur à travers la consolidation de l'offre Maroc et ses atouts, notamment, la proximité géographique et linguistique, la disponibilité de RH, la qualité des infrastructures d'accueil et de télécom, la stabilité politique, et la protection des données personnelles.

Bilan positif de l'offre offshoring Maroc

L'offre Maroc repose, notamment, sur des infrastructures dédiées et un plan d'aide à la formation. Côté infrastructure, Casa Nearshore et Rabat Technopolis ont réalisé des recettes à l'export de 2,7 milliards de dirhams et 900 millions de dirhams respectivement, et ont créé, respectivement, 15.000 et 5.000 emplois en 2011. Deux entreprises se sont installées à Fès Shore ainsi qu'à Tétouan Shore, alors que Oujda Shore est en cours de commercialisation, au moment où les P2I de Marrakech et d'Agadir sont en standby. Côté promotion, 21 contacts ont été réalisés en 2012 (14 en France, 6 en Espagne et 1 en Allemagne) donnant lieu à 4 conversions (3 espagnoles et une française).

Quant à la formation, une subvention de 6.000 à 65.000 dirhams est octroyée sur 3 ans pour le soutien à la formation à l'embauche et continue (8738 bénéficiaires en 2012 contre 270 en 2007). Le programme « Call Académie » a bénéficié à 497 candidats, pour un objectif de 800 en 2012 et 5.000 en 2015, dont 176 sont insérés et 84 en cours. Deux programmes sont dédiés à l'appui de la compétitivité des PME, à savoir Moussanada, en cours de refonte, et Intiaz qui a bénéficié en 2012 à 5 entreprises avec une prime de 15 millions de dirhams (4,3% du portefeuille global du programme).

Malgré ces efforts consentis, le Maroc est appelé à renforcer ses compétences qualifiées pour faire face à une concurrence intense et pour renforcer l'attractivité de ce secteur. Les centres de relations clientèle au Maroc, subissent en effet une menace concurrentielle émanant de l'Espagne, dont le statut est passé de donneur d'ordre à celui de sous-traitant, avec un coût de 17euro/h légèrement supérieur à celui du Maroc (13 euro/h).

⁴⁵ Cet institut couvre 8 filières de formation dans les différents métiers de l'industrie aéronautique allant de la maintenance aéronautique (le niveau le plus qualifié) à l'usinage sur machine outils à commande numérique (technicien spécialisé) et matériaux composites en aéronautique (technicien).

⁴⁶ La stratégie offshoring vise d'atteindre 100.000 emplois en 2015.

⁴⁷ L'objectif de 20 MMDH en 2015, prévue dans le cadre de la stratégie offshoring, suppose la réalisation d'une croissance de 34%/an sur la période 2012-2015.

Vers un renforcement de la compétitivité de l'offre offshoring Maroc

Le Maroc a réalisé d'importantes avancées lui assurant une forte attractivité sur le nearshoring européen (prix de la meilleure destination offshoring décerné en 2012 en tant que plateforme des plus compétitives en termes de coûts et de qualité de service). Pour renforcer cette attractivité et pallier aux insuffisances du secteur, un certain nombre d'actions pourraient être envisagées. Il s'agit tout d'abord d'améliorer l'attractivité du site Maroc en relevant le statut des P2I à celui des zones franches, tout en procédant à la consolidation de l'infrastructure existante pour une meilleure rentabilité de ces zones.

L'ouverture des activités du BPO sur de nouveaux métiers tels que les services financiers est une opportunité qui reste tributaire de la reconnaissance européenne de l'adéquation de la loi marocaine sur la protection des données personnelles. Par ailleurs, les pouvoirs publics s'attèlent à fluidifier les procédures pour le remboursement des primes à la formation et à optimiser le processus afin de respecter le délai institutionnel de 60 jours ouvrables.

Il serait, également, opportun de garantir l'adéquation entre formations et besoins du secteur pour pallier au déséquilibre entre la demande des entreprises et l'offre des demandeurs d'emplois. Dans ce sens, il y a lieu de considérer l'opportunité de rehausser le nombre d'heure du programme Call Académie plafonné actuellement à 400 heures. Ce mécanisme améliorerait les compétences des langues pour les jeunes, notamment, en langue espagnole pour répondre aux attentes du site Tétouan shore.

Le Maroc devrait examiner ses acquis et redéfinir sa stratégie de promotion et de développement à l'export pour diversifier ses marchés en ciblant de nouveaux, notamment, anglophones. Enfin, la mise en place d'un système de veille pour le secteur de l'offshoring serait de nature à préserver la compétitivité de l'offre Maroc et sa qualité de destination privilégiée pour les grands groupes.

2.2.4. Impératif d'une restructuration du modèle industriel du textile-habillement

Le secteur du textile-habillement occupe une place majeure dans l'industrie marocaine comme en témoigne sa contribution à l'emploi et aux exportations⁴⁸ industrielles avec respectivement 34% et 15% en 2011. Ce secteur joue, également, un rôle fondamental dans la création de richesse et d'emploi au niveau régional à l'instar de la région de Tanger qui, grâce, notamment, à sa proximité avec l'Espagne et une plateforme logistique développée à Tanger Med, a pu développer un secteur textile-habillement prometteur.

Toutefois, l'analyse structurelle des performances de ce secteur fait ressortir un net repli de la contribution de ce secteur à la croissance économique passant d'une moyenne de 2,7 points durant la décennie 80 à seulement 0,3 point durant la décennie 2000. Cette contreperformance structurelle du secteur est, également, appréhendée à travers la baisse importante de sa contribution à l'exportation avec une évolution structurelle de 11% par an entre 1990 et 2000 et de seulement +0,6% entre 2000 et 2012. De même, l'emploi a accusé une évolution plus drastique, marquant un repli de l'effectif employé de 11% entre 2000 et 2011 après une hausse de 44% entre 1990 et 2000. Ce constat préoccupant quant à la contribution structurelle à l'emploi et à la création de la richesse est confirmé par la faible productivité apparente du secteur avec moins de 50.000 dh/employé contre une moyenne de 160.000 dh/employé pour l'ensemble du secteur industriel. De même, pour l'investissement, véritable baromètre de développement du secteur, qui s'est dégradé de 46% durant la dernière décennie.

Cette contreperformance structurelle du secteur bien qu'elle soit accentuée par les conséquences de la crise mondiale, notamment au niveau du marché européen, s'explique par un certain nombre de fragilités structurelles qui handicapent fortement la compétitivité de la filière nationale et la rendent beaucoup plus vulnérable aux aléas de la conjoncture internationale. Il s'agit, notamment, d'une faible intégration de la filière, d'une offre fortement axée sur la sous-traitance avec une part oscillant entre 50 et 70% du chiffre d'affaires global et une forte dépendance d'un nombre très limité de donneurs d'ordre.

⁴⁸Hors admissions temporaires

De même, le secteur souffre d'une forte concentration de l'activité sur le marché de l'Union européenne qui absorbe près de 97% de nos exportations, dont l'Espagne et la France représentent, à elles seules, plus de 68%, en plus d'une faible productivité du secteur.

Eu égard à l'importance socio-économique du secteur et aux atouts dont jouit le Maroc, les pouvoirs publics, en concertation avec les opérateurs privés, ont érigé la filière du textile-cuir comme l'une des priorités du Pacte National pour l'Emergence Industrielle conclu en 2009. Ce pacte, d'une durée de 6 ans, vise la consolidation des acquis, à remédier aux fragilités structurelles et un meilleur repositionnement du secteur à travers une batterie de mesures permettant un meilleur sourcing en intrant, la promotion et l'intégration de la filière.

Cependant, force est de constater que les objectifs fixés par ce pacte semblent difficilement atteignables en raison de la difficulté de la mise en œuvre de certaines mesures⁴⁹ conjuguée à la persistance de la crise au niveau de nos principaux marchés destinataires. Ainsi et dans le souci d'ajuster la stratégie nationale pour le repositionnement du secteur du textile habillement, les pouvoirs publics, en partenariat avec la profession, sont en train de finaliser une nouvelle vision novatrice, baptisée «Plan Textile 2025» qui vise à accroître la contribution du secteur au PIB, aux exportations et à l'emploi.

Toutefois, la réussite de cette stratégie de repositionnement passe, inéluctablement, par la prise en compte des tendances lourdes des marchés, de la concurrence et des fragilités structurelles du secteur (intégration, formation, diversification des marchés et des produits...) et ce en vue d'accélérer la mutation de ce secteur vers un nouveau modèle industriel compétitif basé sur la créativité, la réactivité et l'agressivité commerciale et orienté davantage vers la co-traitance et les produits finis à plus forte valeur ajoutée (habillement de mode, textiles techniques et intelligents...).

2.2.5. Accélérer le réajustement compétitif de l'industrie agro-alimentaire et mieux valoriser ses avantages comparatifs

Le secteur de l'industrie agro-alimentaire (IAA) occupe une place primordiale dans le tissu industriel marocain avec une contribution de 35% à la valeur ajoutée, de 19% à l'emploi permanent et de 15% aux exportations. En outre, le secteur participe activement, à travers ses 2.132 unités industrielles⁵⁰, à la politique de décentralisation industrielle et au développement rural. Toutefois, ce secteur souffre d'un manque de dynamisme qui s'explique plus par les insuffisances en matière d'offre que par un manque de dynamisme de la demande et ce, malgré les opportunités existantes de développement des marchés (accords de libre-échange avec certains pays partenaires, existence de marchés à grands potentiels comme les pays d'Amérique, Arabes et d'Afrique⁵¹). Ce faible dynamisme à l'export est reflété par l'aggravation de la balance commerciale du secteur des IAA passant d'un déficit de 3,7 milliards de dirhams en 2007 à près de 8,9 milliards de dirhams en 2011.

Le secteur des IAA reste, en effet, handicapé par plusieurs contraintes dont, notamment, des niveaux insuffisants d'investissement et une faiblesse de l'innovation et de la recherche pénalisant sa compétitivité. Ajoutés à cela, l'irrégularité et la faible qualité et quantité des approvisionnements des unités de transformation en matières premières agricoles, une forte spécialisation de la production du secteur et une focalisation sur une gamme de produits de première transformation à faible valeur ajoutée et fortement exposée à une concurrence régionale et internationale intense. Par ailleurs, en termes d'exportation, ce secteur est caractérisé, d'une part, par une concentration de ses exportations sur l'UE qui s'en accapare près de 70%, et, d'autre part, par une faible valorisation des produits avec un taux de près de 29% pour le cas du Maroc contre 68,1% pour la Tunisie et plus de 46,5% pour la Turquie (2010)⁵². A cela s'ajoute la concentration des exportations agro-industrielles sur dix produits

⁴⁹ Seulement quatre agrégateurs, un convertisseur et un distributeur ont été sélectionnés. Pour le programme Finissage, Impression et Teinture (FIT), seulement un seul opérateur dans la région de Tanger a été retenu.

⁵⁰ Chiffre 2011 de l'Enquête Industrielle du MCINT.

⁵¹ Les exportations marocaines de l'IAA ont représenté, en moyenne annuelle entre 1998 et 2008, 45% du total des exportations marocaines vers la région de l'Afrique.

⁵² Source : Chelem.

principalement qui représentent, à eux seuls, près de 70% des exportations en moyenne (conserves de légumes, fromage, huile d'olive...).

Pourtant, ce secteur recèle de plusieurs opportunités de développement du marché intérieur en relation avec le changement des habitudes alimentaires, l'urbanisation croissante, le développement de la distribution moderne, les activités de restauration et de tourisme, ainsi qu'en liaison avec l'amélioration des équipements de stockage et de réfrigération. Sur le plan extérieur, les facteurs d'évolution positive résident, notamment, dans l'amélioration des conditions d'accès aux principaux marchés internationaux grâce aux accords de libre-échange conclus avec l'Union Européenne, les Etats Unis et certains pays Arabes en plus des fortes potentialités que recèle le marché africain évaluées par la Banque Mondiale à plus de 1.000 milliards de dollars à l'horizon 2030⁵³.

Dans l'objectif de remédier aux insuffisances du secteur et tirer profit de ses potentialités, les pouvoirs publics ont entrepris, en partenariat avec les professionnels du secteur, un ensemble d'actions stratégiques dont celles intégrées dans le cadre du Plan Maroc Vert. Ces actions visent, d'une part, la modernisation du tissu de production agricole marocain permettant d'offrir des produits agricoles destinés à la transformation en quantité et en qualité et, d'autre part, l'amélioration du niveau de valorisation et de compétitivité des filières à haute valeur ajoutée à travers la création des agropoles⁵⁴. En outre, le PNEI, couvrant la période 2009-2015 vise à développer le secteur de l'IAA à travers le développement des filières à fort potentiel à l'export (notamment, produits d'olive et d'argan), la restructuration des filières des denrées de base nationales (viande et industrie laitière), et le renforcement de la formation adaptée au secteur.

Néanmoins et au regard des potentialités que recèle le secteur, il devient primordial d'accélérer la mise en œuvre des actions visant la modernisation du secteur et la diversification des marchés et des produits dont, notamment, la diversification de l'offre et des débouchés à l'export, la valorisation des avantages comparatifs du Maroc⁵⁵, l'adaptation de la politique de soutien en faveur du développement de la logistique à l'export, la valorisation de la production destinée à l'export et la promotion des investissements dans la recherche et l'innovation.

2.2.6. Consolidation du leadership du Maroc sur le marché mondial du phosphate et dérivés

Disposant de la plus importante réserve mondiale de phosphate, le Maroc, à travers le Groupe OCP, se positionne en tant que premier exportateur mondial de phosphates et dérivés avec un portefeuille de plus de 150 clients sur les 5 continents. L'importance du secteur du phosphate réside, essentiellement, dans sa contribution à la balance commerciale du pays avec une contribution aux exportations nationales qui a atteint plus de 26%, en 2012, (48,24 milliards de dirhams de recettes en devises) contre seulement 16,4% en 2000 (12,9 milliards de dirhams en 2000). En effet, l'analyse de l'évolution structurelle des exportations des phosphates et dérivés fait ressortir deux phases distinctes au cours de ces douze dernières années à savoir une première période couvrant la période 2000- 2006 où le taux de croissance annuel moyen de ces exportations n'a pas dépassé 5,5% et une deuxième période 2007-2012 avec un rythme de progression de plus de 17,5% par an.

Les résultats probants enregistrés au cours de ces dernières années résultent des choix stratégiques pris par le groupe à travers, notamment, une meilleure valorisation du phosphate roche (la part des dérivés de phosphate est passée de 73% des exportations globales de l'OCP en valeur en 2012 contre moins de 68% en 2000) et un recentrage des exportations sur les principales puissances agricoles et démographiques à l'instar de l'Inde et du Brésil dont la part, pour les exportations des engrais, est passée de seulement 26% en 2000 à près de 43% en 2012. Dans le même sillage, le Groupe a renforcé son ancrage sur le continent africain, eu égard à son fort potentiel, avec un volume des ventes d'engrais qui a

⁵³Growing Africa : Unlocking the Potential of Agro business, Banque Mondiale, 2013.

⁵⁴ Voir le chapitre relatif au Plan Maroc Vert.

⁵⁵ Consulter l'étude : « Valorisation des avantages comparatifs à l'export du secteur agroalimentaire marocain », DEPF, 2013

atteint près de 500.000 tonnes en 2012. De même et dans le cadre de sa politique commerciale, le Groupe OCP a conclu de nombreux accords commerciaux et industriels avec des partenaires stratégiques à l'instar de Bunge Limited⁵⁶, de Yara international, du groupe turc TOROS TARIM, la signature d'un contrat d'achat avec la Société chinoise Sinochem Corporation portant sur 500.000 tonnes de DAP par an à l'horizon 2014, ainsi qu'avec la société Kenyane « MEA » visant à fournir 100.000 T/an de DAP, soit 25% des besoins de ce pays.

Pour développer son dispositif industriel et consolider son positionnement de leadership sur le marché mondial de phosphate et dérivés, le Groupe OCP a entamé un programme d'investissement de grande envergure axé sur l'extension des capacités productives du groupe nécessitant un montant global de 144 milliards de dirhams à l'horizon 2020 dont 72 milliards de dirhams déjà engagés. Ce programme, qui s'inscrit dans une démarche intégrée porte essentiellement sur les grands projets structurants suivants :

- Le renforcement de la valorisation du phosphate à travers d'importants investissements, notamment, dans les sites de Jorf Lasfar et de Safi. C'est ainsi que le complexe chimique de Jorf Lasfar s'est accaparé 40 milliards de dirhams, soit près de 28% du montant global prévu à l'horizon 2020. Dans ce cadre, deux nouvelles lignes de granulation d'engrais d'une capacité annuelle de production de 850.000 tonnes chacune, sont opérationnelles depuis avril 2013 et quatre usines intégrées de production d'engrais sont prévues dont deux sont en chantier. Le complexe comprend également, une unité de dessalement d'eau de mer pouvant produire jusqu'à 75 millions de m³, pour un investissement de 1,8 milliard de dirhams. De son côté, le projet Safi Phosphate Hub prévoit 30 milliards de dirhams d'investissement sur une dizaine d'années dont cinq unités de production d'acide sulfurique (1,4 million de tonnes chacune), une centrale thermique de 350 MW, cinq unités phosphoriques (450 000 tonnes chacune), diverses unités de production d'engrais (DAP, NPK, TSP), de traitement d'acide, de fusion de soufre et une usine de dessalement d'eau de mer.
- L'extension des capacités d'extraction d'environ 20 millions de tonnes pour le porter à 50 millions de tonnes/an à l'horizon 2020 ainsi que le développement du traitement du minerai à travers la construction de 4 laveries pour une capacité de 44 millions de tonnes et dotées d'une technologie optimisant les rendements et l'enrichissement des minerais et réduisant considérablement la consommation d'eau. Il convient de signaler à ce niveau que le Groupe a mis en service, en 2012, la laverie Merah-Lahrach, la plus grande au monde, réalisée pour un investissement global de 2,5 milliards de dirhams avec une capacité de traitement de 7,2 millions de tonnes.
- Le renforcement de la logistique et des infrastructures de transport pour accompagner l'augmentation de la capacité de production et d'exportation du phosphate et dérivés. Dans ce sens, l'OCP s'est investi pour dynamiser le transport à travers, d'une part, la construction d'un pipeline Khouribga-Jorf Lasfar (235 km) dont la mise en service est prévue pour fin 2013 et, d'autre part, à travers l'extension du port Jorf Lasfar (3,3 milliards de dirhams) et la construction du nouveau port phosphatier de Safi (3 milliards de dirhams) qui sera amené à traiter à terme 14 millions de tonnes par an.
- Le développement des capacités des ressources humaines à travers le lancement d'un programme de réalisation de cinq centres de compétences industrielles dans ses différentes zones d'implantation au Maroc à savoir Khouribga, Jorf Lasfar, Laâyoune, Gantour (Benguerir et Youssoufia), et Safi, pour un investissement global de 1,177 milliard de dirhams et une capacité d'accueil de 7.625 étudiants et stagiaires générant à terme 500 emplois.

Parallèlement au renforcement de son leadership sur le marché mondial, le Groupe poursuit sa stratégie de flexibilité industrielle pour faire face aux effets liés à la cyclicité du marché et à la recrudescence de la concurrence (montée en puissance du projet Saoudien Ma'adin qui prévoit la production de 3 millions de tonnes de DAP, concurrence chinoise...) à travers, notamment, la modulation de sa production et de ses exportations conjuguée à une plus grande réactivité de sa politique commerciale.

⁵⁶ En 2013, le groupe OCP a acquis 50% de la participation du groupe Bunge LIMITED dans la joint-venture marocaine BUNGE MAROC PHOSPHORE portant ainsi sa part à 100%.

2.2.7. Résilience confirmée du secteur touristique marocain et perspective prometteuse de développement

Les tendances positives affichées par les indicateurs touristiques au Maroc, confirment la résilience de ce secteur dans un contexte mondial marqué par les répercussions du printemps arabe et les contraintes imposées par les mesures d'austérité adoptées par les pays émetteurs. Face à ces contraintes, la compétitivité doit être placée au cœur de la vision du développement touristique au Maroc.

Conjoncture touristique favorable : Une reprise palpable du tourisme national sur les huit premiers mois de 2013

Les touristes internationaux au niveau mondial ont augmenté de 5%⁵⁷ durant le 1^{er} semestre 2013, soit un niveau supérieur à la prévision sur toute l'année (de 3% à 4%⁵⁸ en 2013). Dans ce contexte favorable, le tourisme national a affiché une tendance positive sur les huit premiers mois de 2013 (+7% pour les arrivées, dont +4% pour les touristes étrangers et +9% pour les MRE). Par rapport à la concurrence à fin juillet 2013, le taux de croissance des arrivées au Maroc (+0,9%) lui confère la 4^{ème} place derrière l'Espagne (+3,9%), l'Egypte (+6,9%) et la Turquie (+10,7%), et devant la Tunisie (-5,9%) et Chypre (-5,8%). Par rapport à fin juillet 2010, la variation des arrivées en Egypte reste négative, soit -19%, contre -21% pour la Tunisie et -2% pour le Maroc.

Les nuitées ont augmenté de 9% à fin août 2013 (+5% pour les résidents et +11% pour les non-résidents) induisant la hausse du taux d'occupation de 4 points pour se fixer à 44%. Par ailleurs, les recettes de voyage ont enregistré une hausse de 2,2%, se fixant à 38,9 milliards de DHs à fin août 2013.

La stratégie touristique nationale face au défi de la compétitivité

La mise en œuvre progressive des mesures de la «Vision 2020», et la concrétisation d'une partie des projets programmés dans le cadre de cette stratégie, ont favorisé l'émergence d'un secteur touristique qui gagne en compétitivité. En effet, le Maroc est passé du 78^{ème} au 71^{ème} rang selon le 5^{ème} rapport sur la compétitivité du secteur du voyage et du tourisme⁵⁹. Le Royaume se classe en 22^{ème} place pour ses nombreux sites culturels du patrimoine mondial et en 3^{ème} position pour l'attitude de sa population envers les visiteurs étrangers. Le Maroc est, également, mis en avant pour la priorisation du tourisme par les pouvoirs publics (5^{ème}). Un effort reste, toutefois, à faire en termes d'éducation et de formation (96^{ème}), et de qualité des routes (70^{ème}). L'amélioration de la compétitivité du secteur peut être renforcée à travers plusieurs axes :

- *Diversification du portefeuille clients via l'ouverture sur les pays émergents et le développement du tourisme interne*

En plus du renforcement de sa position sur les marchés traditionnels, le Maroc doit consolider ses acquis sur les pays Arabes et explorer les marchés émetteurs émergents, notamment, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine. Le Maroc pourrait exploiter le positionnement des pays européens sur ces marchés pour bénéficier des opportunités qu'ils offrent et ce, en envisageant des offres jumelées conçues en partenariat avec les tour-opérateurs européens. Le tourisme interne est, également, un facteur crucial pour la constitution d'un portefeuille clients équilibré permettant de minimiser les risques et de stabiliser les revenus des opérateurs. Il importe de capitaliser, dans ce cadre, sur le programme «Biladi», et de réajuster la cartographie de ses projets touristiques.

⁵⁷Baromètre du tourisme mondial de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), Volume 11, 26 août 2013.

⁵⁸Baromètre OMT du tourisme mondial, Volume 11, 28 janvier 2013.

⁵⁹ «The Travel & Tourism Competitiveness Report 2013: Reducing Barriers to Economic Growth and Job Creation», World Economic Forum, Mars 2013.

- **Modernisation des canaux de promotion de l'offre touristique**

La réalisation des objectifs de la «Vision 2020», en termes d'élargissement et de diversification du portefeuille clients, reste conditionnée par la modernisation des canaux de distribution et de promotion de l'offre touristique nationale. Deux outils peuvent être exploités dans ce cadre à savoir, l'e-tourisme et le m-tourisme⁶⁰ dont l'intégration dans les stratégies de promotion devient une nécessité pour les opérateurs touristiques. Par ailleurs, il est judicieux de remplacer les campagnes publicitaires généralistes par des actions promotionnelles plus ciblées, qui tiennent compte du profil de la clientèle visée. Il y a lieu, cependant, de signaler l'attention dont jouit la promotion touristique par l'Etat à travers la consolidation du budget de l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) de 12% en 2013 pour atteindre 336 millions de dirhams.

- **Engagement du Gouvernement dans l'accompagnement des projets structurants prévus par la «Vision 2020»**

Dans le cadre de son accompagnement volontariste, l'Etat appuie le secteur par un budget conséquent du département de tutelle qui a augmenté de 33% en 2013 pour atteindre près de 820 millions de dirhams. Par ailleurs, l'Etat apporte sa contribution budgétaire à l'alimentation du Fonds Marocain pour le Développement Touristique (FMDT) en ressources financières et ce, en partenariat avec le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social. Les fonds injectés devraient totaliser 15 milliards de dirhams, à l'horizon 2020, destinés à l'octroi de primes d'investissement.

L'Etat soutient, également, le secteur à travers les mécanismes visant l'accompagnement des PME à savoir « Moussanada Syaha » et « Imtiaz Syaha » instaurés en novembre 2012. Le premier, doté de 420 millions de dirhams, vise l'accompagnement de plus de 600 PME pour l'amélioration de leur compétitivité. Quant au deuxième, il appuie les entreprises touristiques à fort potentiel de croissance afin d'atteindre de nouveaux paliers en termes de chiffre d'affaires et de création d'emplois. Par ailleurs, un accord a été signé en 2012⁶¹ pour la redynamisation du mécanisme de mise à niveau des unités hôtelières RENOVOTEL dont l'enveloppe s'élève à 500 millions de dirhams.

En outre, le montant des dépenses fiscales accordées au secteur touristique, a été multiplié par deux entre 2006 et 2012, passant à 446 millions de dirhams. En parallèle, la mobilisation du foncier public se trouve au cœur du dispositif d'appui au secteur à travers la mobilisation de 8.236 ha de terrains nus sur la période 2002-2011, profitant à 150 projets d'investissement touristique.

- **Pérennisation du financement grâce à l'engagement du système bancaire et à la mobilisation des capitaux étrangers:**

L'implication des banques dans l'accompagnement de la «Vision 2020» est reflétée par leur engagement à mobiliser 24 milliards de dirhams pour financer les projets programmés dans les différentes régions du pays. Les capitaux étrangers constituent, de leur part, une voie prometteuse pour développer et pérenniser le financement de ces projets. Le secteur touristique national est parmi les secteurs les plus attractifs pour les IDE. Entre 2005 et 2012, ce secteur a attiré près de 40 milliards de dirhams, soit 18% des IDE adressés au Maroc juste derrière le secteur de l'immobilier (22%).

- **Conception d'un mode de gouvernance innovant et de contractualisation Etat-région**

Le volet gouvernance prévoit la conduite de la «Vision 2020» dans un cadre participatif et contractuel matérialisé par un Contrat Programme National définissant les modalités du pilotage stratégique de la Vision et des Contrats Programmes Régionaux régissant sa mise en œuvre à l'échelle régionale. La création du Conseil National du Tourisme (CNT) et des Agences du Développement Touristique (ADT) en constitue l'une des mesures phares. En effet, le CNT est une haute instance réunissant l'Etat, les

⁶⁰Déclinaison sur téléphonie mobile de l'e-tourisme qui regroupe les activités du secteur du tourisme, sur Internet.

⁶¹ Entre le Ministère du Tourisme, le Ministère de l'Economie et des Finances, la CCG et le GPBM, et le secteur privé, représenté par la Fédération Nationale du Tourisme et la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière.

régions ainsi que le secteur privé, et ayant pour mission d'assurer le pilotage stratégique de la Vision touristique nationale en suivant son exécution, en évaluant sa cohérence et en coordonnant les actions des différentes parties prenantes. L'action du CNT est complétée par celle des ADT qui se chargent, chacune dans son territoire touristique, de la mise en œuvre opérationnelle des stratégies territoriales découlant de la «Vision 2020». Dans l'attente de la concrétisation de ce schéma de gouvernance territoriale, plusieurs contrats programmes régionaux ont été signés courant 2013, notamment, ceux de Souss-Massa-Drâa, Tanger-Tétouan, Chaouia-Ouardigha, Gharb-Chrarda Béni Hssen et Oued-Ed-dahab Lagouira.

2.3. Réajustement et modernisation des secteurs domestiques vecteurs de croissance

2.3.1. Politique du logement : consolider les acquis et relever les défis majeurs

Après une décennie de plein essor⁶², le secteur du logement a marqué, au cours de cette dernière période, un ralentissement comme en témoigne la baisse de la production des unités de logement et des unités sociales avec respectivement 14% et de 10% entre 2011 et 2012. En effet et au courant de l'année 2013, les perspectives du secteur demeurent mitigées, eu égard aux évolutions contrastées de ses principaux baromètres. Les ventes du ciment, à fin septembre 2013, ont enregistré une régression de 8,2% par rapport à la même période de l'année 2012, mais en amélioration par rapport à la baisse constatée au cours du 1^{er} trimestre (-20,8%). En revanche, l'encours de crédits à l'immobilier a enregistré, à fin août 2013, un accroissement de 5,5% par rapport à la même période de 2012, soit 230,24 milliards de dirhams, portant ainsi sa part dans le concours total de crédits bancaires à plus de 31,8%. Cette évolution contrastée du secteur met la lumière sur l'impératif d'apporter les réajustements nécessaires et de prospecter de nouvelles voies de progrès gages d'un fonctionnement rationnel et transparent du secteur et de la consolidation d'une dynamique avérée depuis plusieurs années bâtie sur les fondamentaux solides d'une demande en pleine croissance.

Vers une amélioration du climat des affaires du secteur : Afin de faire face aux difficultés liées au climat des affaires⁶³ du secteur et bien que le projet de décret⁶⁴ relatif au règlement général de construction a été adopté, des efforts visant l'amélioration de la célérité des affaires dans ce secteur devraient être consentis à travers, notamment, l'aboutissement des différentes réformes en cours, dont en particulier, les codes de l'urbanisme et de la construction, la mise en place des partenariats stratégiques et innovants public/public et public/privé, l'amélioration de la communication autour de la vision adoptée pour donner une meilleure visibilité aux acteurs, ainsi que l'instauration d'une réelle convergence des politiques publiques au niveau territorial.

Accompagner la forte demande des classes moyennes : Orientée principalement vers la satisfaction de la demande en logements des classes pauvres et à revenu modeste et/ou irrégulier, la politique du logement fait face au défi de répondre aux besoins croissants de la classe moyenne, en particulier, dans les régions à forte attractivité économique. En effet, l'inadéquation entre l'offre et la demande pour cette frange de la population censée jouer un rôle d'ossature sémillante de notre économie crée une véritable distorsion au niveau du marché de l'immobilier. Dans ce cadre et face à la faible attractivité⁶⁵ du nouveau dispositif pour le logement de la classe moyenne introduit par la Loi de finances 2013, il paraît

⁶² La valeur ajoutée du BTP, au prix constant, a évolué en moyenne de 8% sur la période 2000-2008 contre seulement 3,1% entre 2009 et 2012.

⁶³ Le rapport doing business de 2013 sur le climat des affaires a fait état d'un recul du classement du Maroc concernant deux indicateurs à savoir le transfert de la propriété et le délai d'obtention de l'autorisation de construire, respectivement de 17 places et de 5 places.

⁶⁴ Ce projet de décret vise à unifier les procédures en vigueur à l'échelle nationale, outre le règlement et la réduction des délais dans ses différentes phases et l'unification des documents des dossiers requis. Il précise les prérogatives et les responsabilités des divers intervenants. Il préconise la généralisation des guichets uniques dans toutes les communes, dont la population est supérieure à 500.000 habitants, et la mise en place, pour les communes moins peuplées, des comités au niveau de province ou préfecture.

⁶⁵ Seul l'opérateur public, Al Omrane, s'apprête au lancement des travaux de construction de 1.100 logements destinés aux classes moyennes à Agadir, Nador, Oujda et Tamesna.

primordial d'agir au niveau des principaux goulots d'étranglement du secteur en l'occurrence, la régulation du foncier et la mise en place des produits financiers innovants...

Consolidation des acquis du logement social et de la lutte contre l'habitat insalubre : Depuis le lancement du programme de relance du logement social à 250.000 dirhams en 2010 et jusqu'à fin septembre 2013, 695 conventions⁶⁶ ont été conclues portant sur la construction de 1.310.579 logements⁶⁷. L'objectif étant de porter, à terme, la production de logements sociaux, à 170.000 unités par an, et ce afin de parvenir à réduire de moitié le déficit en logement à l'horizon 2016 pour le porter à 400.000 unités. Par ailleurs, le programme Villes sans bidonvilles (VSB)⁶⁸ a permis, depuis son démarrage en 2004, la résorption des bidonvilles au niveau de 48 villes sur 85 villes prévues, ce qui porte son taux d'avancement global du programme à hauteur de 78%. Dix autres villes devraient être déclarées sans bidonville en fin 2013, en l'occurrence Beni Yakhlef, Es-Smara, Kélaat Sraghna, Settat, Sidi-Kacem, Sidi Slimane, Souk Sebt, Tanger, Tétouan, et Touissit-Oued El Heimer. Toutefois et malgré les performances enregistrées en matière de promotion du logement social et de lutte contre les bidonvilles, des défis restent à relever afin de consolider la dynamique de la composante du logement social qui représente une part prépondérante dans le secteur de l'immobilier. Il s'agit, notamment, du traitement des problématiques liées au financement (Fogarim, financement bancaire...), au foncier, à la célérité dans les procédures administratives, à une meilleure mobilisation des acteurs locaux.

Explorer de nouvelles sources de financement : Face à l'importance des fonds nécessaires à mobiliser pour concrétiser les orientations ambitieuses en matière de logement et de politique de la ville, l'exploration de nouvelles sources de financement s'avère cruciale à travers, notamment, le recours à des alternatives de financement, jusque-là peu exploitées. Il s'agit entre autres, d'une meilleure utilisation de l'épargne institutionnelle, du recours aux financements auprès du marché des capitaux et du développement de la titrisation des créances hypothécaires...

Vers une meilleure efficacité des dépenses fiscales dans le secteur de l'immobilier : Empruntant une évolution ascendante au cours de ces dernières années, les dépenses fiscales dans le secteur de l'immobilier ont focalisé l'attention des participants aux assises nationales sur la fiscalité en termes d'enjeux des ressources de l'Etat, de cohérence globale du système national d'incitation et des perversions qui peuvent en découler au niveau des allocations optimales des ressources entre les différents secteurs. Le secteur de l'immobilier demeure, en effet, le premier bénéficiaire des dérogations fiscales accordées évaluées à 6,3 milliards de dirhams en 2012, soit une part de 17,4% de l'ensemble des dépenses fiscales en 2012. C'est dans ce sens que les assises nationales sur la fiscalité ont appelé à une évaluation approfondie des dépenses fiscales, dont bénéficie le secteur, pour en apprécier la cohérence, l'efficacité et l'efficience ainsi que l'impact réel sur la dynamique du secteur et sur ses effets d'entraînement.

2.3.2. Accélération de la modernisation du commerce intérieur

Le secteur du commerce et de la distribution revêt une importance capitale dans la dynamique économique du pays. En 2012, le secteur a employé environ 1,4 million de personnes soit 13% de la population active occupée, et a généré, à prix courants, 78 milliards de dirhams de la valeur ajoutée soit 9,6% du PIB. Cependant, le secteur se caractérise par une prédominance du petit commerce qui représente 99% des points de vente et 86% de superficie contre respectivement 1% et 14% pour les grandes surfaces qui connaissent une évolution remarquable. D'ailleurs, le nombre des GMS est passé de 15 en 2001 à 219 à mi-octobre 2012 (dont 102 sont de l'opérateur turc). Dans ce contexte, et pour

⁶⁶ Conventions ayant reçu l'avis favorable de la Direction Générale des Impôts.

⁶⁷ Le nombre de projets autorisés a atteint 455 concernant 327.113 logements. Les mises en chantier ont intéressé 288.844 logements dans 384 projets.

⁶⁸ En reconnaissance aux efforts déployés par le Royaume dans la résorption des bidonvilles, l'expérience marocaine a été considérée comme une « success story » lors de la Conférence organisée, au Maroc, par l'ONU-Habitat sur le thème "Sortir des bidonvilles : un défi mondial pour 2020".

développer et moderniser le secteur du commerce intérieur, le Ministère de tutelle a mis en œuvre en 2008 le programme Rawaj 2020, dont le plan d'action 2008-2012 en constitue une première phase. Ce programme a nécessité la création du « Fonds Rawaj », dédié au financement du développement et de la modernisation du secteur, doté d'un budget de 900 millions de dirhams sur la période 2008-2012 et engagé à hauteur de 723 millions de dirhams à fin 2012 soit 80% du budget total.

Quel bilan du plan Rawaj 2008-2012 ?

Parvenu à son terme, le plan Rawaj 2008-2012 doit faire l'objet d'un bilan qui constituera le point de départ d'une deuxième phase (plan d'action 2014-2018) de la vision Rawaj 2020. Ainsi et dans le cadre de l'axe « *Maillage commercial* », le Ministère de tutelle a engagé une réforme de l'urbanisme commercial et a réalisé trois schémas régionaux de développement du commerce et de distribution au niveau de l'Oriental, Chaouia-Ouardigha, et la Province de Tétouan. Dans ce sens, 12 zones d'activités commerciales (ZAC) ont été identifiées nécessitant un investissement de 2 milliards de dirhams et permettant de créer plus de 5000 emplois. Un master plan, permettant de définir la cartographie des régions pouvant abriter ces ZAC, a été mis en place en deux étapes. La première consiste à créer sept ZAC à l'horizon 2015 sur 175000 m² à Casablanca, Oujda, Rabat, Tanger, Fès, Agadir et Marrakech. La deuxième étape porte sur la création de 5 ZAC à l'horizon 2020 sur 88000 m² à Kenitra, Tétouan, Meknès, Safi et Laâyoune. Il faut noter que les travaux ont démarré dans 3 ZAC à savoir Casablanca, Oujda et Kenitra.

Le fonds Rawaj a accompagné 13 entreprises marocaines disposant d'un concept commercial marocain. Cet accompagnement a consisté en un financement d'expertise (15 millions de dirhams) pour leur permettre de développer leur réseau commercial au niveau national et international, notamment, sur le marché africain. Le plan Rawaj s'inscrit implicitement dans l'objectif de l'amélioration de la compétitivité des produits marocains via l'internationalisation de la distribution⁶⁹. D'ailleurs, l'implantation à l'étranger impacte positivement et significativement le commerce bilatéral entre le pays hôte et le pays d'origine. En effet, une augmentation de 10% du volume des ventes des distributeurs dans le pays hôte induit une hausse allant de 2,4% à 3,5% des exportations du pays d'origine vers cette destination⁷⁰. Il faut noter que cet effet est d'autant plus important lorsque les distributeurs s'implantent dans les pays émergents à fort potentiel de croissance et où la grande distribution n'est pas encore très développée.

En outre, le Gouvernement s'est assigné comme objectif de développer le commerce électronique⁷¹ concrétisé, notamment, par le renforcement du cadre juridique à travers la promulgation de la loi n°31-08 édictant les mesures de protection des consommateurs qui organise les pratiques et usages commerciaux.

Concernant l'axe « *Appareil commercial* », la mise en œuvre du plan Rawaj sur la période 2008-2012 a engendré des résultats positifs comme en témoigne la création de 11000 emplois supplémentaires, une augmentation du chiffre d'affaires des commerçants de 1,4 milliard de dirhams et celui de la valeur ajoutée de 1,8 milliard de dirhams. En particulier, Rawaj a accordé une haute priorité au commerce de proximité en lui affectant 639 millions de dirhams (71% du fonds Rawaj) dont 564 millions de dirhams ont été exécutés⁷² à fin 2012 au profit de 22.553 commerçants, soit un taux de réalisation de 88%.

⁶⁹L'expérience française dans ce sens est illustrative. En effet, les distributeurs français réalisent plus de 40% de leurs ventes à l'international.

⁷⁰A. Chepeta, Ch. Emlinger & K. Latouche (2012), « Multinational Retailers and Home Country Exports », document de travail Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations internationales (CEPII), n° 2012-34, décembre 2012.

⁷¹ Selon « Bilan du Marché du E-commerce et du E-paiement en 2012 », Maroc Telecommerce, janvier 2013, le montant des opérations d'achat et de paiement sur internet a atteint plus de 743 MDH en 2012 (+45%).

⁷²Ce montant est réparti entre la modernisation du commerce indépendant pour 264 MDH au profit de 10500 commerçants, et la réhabilitation des points de vente pour 375 MDH au profit de 15000 commerçants. A fin septembre 2012, trois quarts des points de vente modernisés appartiennent aux commerces de l'alimentation générale (35%), de l'habillement (20%) et aux cafés et restauration (18%).

Aussi, le Gouvernement a réalisé une étude visant à établir l'état des lieux du commerce ambulant⁷³ au Maroc et à évaluer les différentes expériences entreprises au niveau national portant sur l'organisation de cette activité et à définir une nouvelle réforme structurante. Deux opérations pilotes au niveau des villes de Kenitra et Tétouan ont été lancées.

Quant à l'axe « *Offre produits* », le plan Rawaj a entamé la réforme des marchés de gros de légumes et de fruits à travers, notamment, la réalisation du schéma national d'orientation de ces derniers qui a permis le lancement de 3 projets pilotes au niveau de Meknès, Berkane et Rabat avec des investissements prévisionnels s'élevant respectivement à 401 millions, 194 millions et 494 millions de dirhams.

Le Gouvernement a, également, lancé un projet pilote de création d'une centrale d'achat au profit de commerçants grossistes de Marrakech. Cette centrale permettrait de renforcer la compétitivité des commerçants grâce aux économies d'échelles et à la mutualisation de moyens, le pouvoir de négociation des commerçants avec leurs fournisseurs, et les conditions d'hygiène et de sécurité.

Enfin et dans le cadre de l'axe « *Formation* », le Gouvernement a réalisé le master plan de formation aux métiers du commerce et de la distribution en s'inspirant des meilleures pratiques des expériences canadienne et française. Ce master plan permettra d'établir la situation de l'offre et de la demande de formation, tout en évaluant les besoins actuels et futurs en matière de formation et de qualification des compétences du secteur, et de former les compétences nécessaires au développement du secteur à l'horizon 2020, en déterminant les outils de formation de base et continue.

Mise en place d'un nouveau plan d'action 2014-2018

Pour mener à bien « Rawaj 2020 », le Gouvernement a fixé un nouveau plan d'action 2014-2018 pour lequel, un investissement de 9,3 milliards de dirhams est prévu. Le montage financier de ce plan repose à hauteur de 60% sur le capital privé (5,5 milliards de dirhams). Le financement public s'élève, quant à lui, à 3,8 milliards de dirhams dont 1,7 milliard sera affecté au fonds Rawaj. A travers ce plan, le Gouvernement prévoit sur la période 2014-2018 de créer 58.000 nouveaux emplois, de réaliser une valeur ajoutée de 3,6 milliards de dirhams et de contribuer aux recettes fiscales à hauteur de 5,2 milliards de dirhams.

2.4. Poursuite de la modernisation des secteurs d'appui vecteurs de compétitivité et de croissance

2.4.1. La logistique à l'appui du tissu productif national

Dans un contexte d'ouverture de l'économie marocaine marqué par une concurrence exacerbée, le développement de la logistique en tant que secteur d'appui à la compétitivité devient un impératif majeur. En effet, la hausse des coûts logistiques⁷⁴ au Maroc (20% du PIB) par rapport à notre principal partenaire l'Union Européenne (10%) ainsi qu'aux pays émergents comme le Mexique, le Brésil et la Chine (entre 15% et 17%) constitue une contrainte majeure à cette compétitivité. Cette faible performance du secteur logistique marocain est également tributaire à la fragmentation de la demande qui implique une utilisation optimale des actifs logistiques (flotte de transport et zones de stockage), à la taille des donneurs d'ordre industriels dont la plupart sont des PME-TPE. A ceci s'ajoute le poids de l'informel et le faible niveau de la sous-traitance logistique qui se situe entre 10% et 15%. C'est dans ce contexte qu'une stratégie nationale a été mise en place en 2010 pour améliorer la compétitivité de la logistique marocaine.

⁷³Le commerce ambulant se compose de 441.417 unités dont 238.000 exerçant en milieu urbain.

⁷⁴Ce coût atteint, dans les secteurs manufacturiers (mécanique, textile, électronique), environ 25% de la valeur ajoutée et pour les exportations des produits agricoles ou la distribution, les frais du transport international représentent entre 15 et 30% du prix de ces produits.

Nécessité d'une accélération de la mise en œuvre de la stratégie logistique

La stratégie logistique s'est matérialisée par la signature en avril 2010 d'un contrat programme 2010-2015 entre l'Etat et le secteur privé. Ce contrat programme prévoit la conclusion des contrats d'application pour le développement des plateformes logistiques au niveau régional, des contrats d'application horizontaux et sectoriels relatifs à la formation, à la qualification du transport routier de marchandises ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité logistique relative aux flux des produits énergétiques, des produits agricoles, de la distribution nationale, des matériaux de construction et le flux de l'import/export.

La mise en œuvre de la stratégie s'est heurtée à des difficultés dues principalement au retard de la création de l'Agence Marocaine de Développement de la Compétitivité Logistique (AMDL)⁷⁵, chargée de l'exécution de la stratégie. Ainsi, l'état d'avancement de la stratégie logistique se décline comme suit selon les cinq principaux axes suivant :

Le premier axe consiste à établir, à l'horizon 2030, un réseau intégré des 70 zones logistiques dans 18 villes sur 3.300 ha dont 2.080 ha à moyen terme. Ainsi, le contrat d'application relatif à la création des zones logistiques sur la région du Grand Casablanca, qui a été signé en 2010, a permis la mobilisation de près d'un tiers des besoins en foncier (soit 978 ha) prévus à l'horizon 2030. On note la mise en exploitation de la 1^{ère} tranche de la zone logistique Zenata, et le lancement des travaux de réalisation de la 2^{ème} tranche de la plateforme logistique développée par la SNTL à Zenata, et de la zone logistique MITA appartenant à l'ONCF. Dans l'objectif d'assurer la connectivité de la zone Zenata, des travaux de construction de la section maritime de la liaison routière, ont démarré en avril 2012, qui s'inscrit dans le cadre du projet de connexion entre le port de Casablanca et ladite zone d'un coût global de 700 millions de dirhams. Cette section maritime, d'une longueur de 4,3 km avec 2x3 voies, s'inscrit dans l'objectif d'améliorer les conditions de transport de marchandises, d'assurer plus de fluidité au trafic de poids lourds, et de contribuer à la décongestion des routes attenantes au port.

Le deuxième axe vise, d'une part, à développer des logisticiens performants que ce soit dans les services offerts (transport, stockage, services à valeur ajoutée) ou bien dans le développement et l'aménagement des zones logistiques et de leur exploitation, et d'autre part, à améliorer la sous-traitance des activités logistiques. On souligne dans ce sens, la signature en juin 2011 du contrat d'application relatif à la régulation et à la mise à niveau du transport routier de marchandises dans le cadre du développement des acteurs logistiques. En 2012, un accord a été signé entre l'AMDL et la SNTL pour le lancement par l'agence d'un appel d'offre selon des critères objectifs pour le choix des opérateurs privés qui bénéficieront d'une offre de location de foncier logistique en cours de construction à Zenata (7 entrepôts de 6.000 m²).

Le troisième axe est relatif à l'optimisation et à la massification des flux de marchandises. Des mesures sont prévues pour rationaliser et structurer les chaînes d'approvisionnement des produits pétroliers, agricoles, et matériaux de construction, ainsi que pour améliorer la chaîne logistique de la distribution interne et celle des flux import/export. Cela consiste, également, à développer les offres de services logistiques aux acteurs marocains (Voie Express, SNTLDAMCO, Lord) et le renforcement de la présence des investissements et d'opérateurs de niveau international (Dachser, Acciona, Gefco, SJ Lopez, Urbanos, Kuehne + Nagel).

Le quatrième axe s'inscrit dans l'objectif d'établir un plan national de formation aux métiers de la logistique. Celui-ci consiste à faire bénéficier 61.000 personnes à l'horizon 2015 d'une formation professionnelle ou continue pour 19 profils couvrant les niveaux dirigeants, cadres, maîtrises et opérateurs. Dans ce cadre, un programme de formation pour 2012-2013, a été mis en place, au profit de 3.160 stagiaires, dans les métiers de transport et de la logistique.

⁷⁵La loi n°59-09 portant création de l'agence a été publiée au BO en juillet 2011, le décret d'application relatif à cette création a été approuvé en mai 2012, et le directeur général a été nommé en novembre 2012

Le cinquième axe met en exergue l'importance de l'établissement des organes dédiés à la gouvernance et la régulation du secteur. L'AMDL a pour mission la coordination de la mise en œuvre du plan d'action et la promotion de l'investissement. Deux bureaux d'étude assurent l'accompagnement de l'AMDL dans l'activation de la stratégie durant 2013. Dans le même sillage, des travaux concernant la préparation des projets des structures et du statut de l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique ont été lancés, ainsi que des études préliminaires pour identifier les indicateurs de suivi du secteur. Cet Observatoire sera chargé d'assurer la veille, la mesure et le suivi de la performance et de l'efficacité des services logistiques.

Afin d'accélérer la cadence de la réalisation de la stratégie, l'AMDL s'est dotée pour l'année 2013 d'un plan d'actions qui prévoit l'achèvement de la construction des zones logistiques (2^{ème} tranche de Zenata et 1^{ère} tranche de MTA), et le lancement des appels d'offres pour la location du foncier aux opérateurs privés. Des études techniques et de montage financier seront, également, finalisées pour la construction de la partie terrestre de la liaison routière entre la zone logistique de Zenata et le port de Casablanca d'un budget global estimé à 470 millions de dirhams. Par ailleurs, des contrats d'application seront préparés et conclus pour la mobilisation du foncier nécessaire (1100 ha) au développement des zones logistiques dans les régions Rabat-Kénitra, Agadir, Tanger-Tétouan, et Meknès-Fès. D'autres contrats d'application seront conclus relatifs à la formation en métiers de la logistique (renforcement de l'offre et de la qualité de la formation et son adéquation avec la demande du marché), l'amélioration des chaînes logistiques du trafic import/Export, des produits énergétiques, des produits agricoles, de la distribution locale et des matériaux de construction.

Amélioration de la compétitivité logistique et gaps à rattraper

La globalisation de la production et l'éclatement de la chaîne de valeur au niveau territorial appelle plus que jamais à l'amélioration de la logistique. Ainsi, les efforts entrepris par le Maroc en termes d'amélioration de sa chaîne logistique se sont nettement répercutés sur sa compétitivité au niveau international. En effet, l'indice de performance logistique (LPI) de la Banque Mondiale classe le Maroc au 50^{ème} rang, sur 155 pays, en 2012 contre 94^{ème} rang en 2007. Cependant, le Maroc demeure en retard par rapport à ses principaux concurrents de la région à savoir l'Espagne (20^{ème} rang), la Turquie (27^{ème} rang), et la Tunisie (41^{ème} rang). Ce gain de performance provient principalement du développement des infrastructures de transport comme en témoigne son classement relativement à ce volet (39^{ème}).

2.4.2. Nouvelles opportunités pour le développement du secteur des télécommunications

Après une croissance du chiffre d'affaires du secteur des télécoms de 3,9%/an entre 2008 et 2011 passant à 36,9 milliards de dirhams, l'année 2012 a connu un fléchissement de 4,1%, suite à la baisse des prix inhérente à la dynamique concurrentielle qui s'est établie entre les acteurs du secteur. La téléphonie mobile conserve son dynamisme puisque le nombre d'abonnés est passé à 40 millions en juin 2013 (95% prépayé et 5% postpayé) avec un taux de pénétration de 121,73%. Le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe a atteint 3,11 millions en juin 2013, dont 54% en mobilité restreinte, ce qui représente une baisse annuelle de 9,6%. Par conséquent, le taux de pénétration de la téléphonie fixe a atteint à fin juin 2013 9,47% contre 9,64 % en mars 2013.

Quant à l'Internet, son parc a atteint 4,9 millions d'abonnés en juin 2013 réalisant un taux de croissance de 30,3% sur une année due à l'expansion du marché de la 3G (84,6% du parc global internet). Cette tendance s'est répercutée positivement sur le taux de pénétration qui a atteint 14,91% en juin 2013. En outre, le plan Maroc Numeric 2013 a boosté l'usage de l'internet à travers le programme Injaz qui a permis, de 2009 à 2013, à plus de 90.000 étudiants de s'équiper d'un accès à l'Internet haut débit et/ou d'un ordinateur portable.

Ces performances du secteur des télécoms sont le résultat du modèle de développement adopté par la note d'orientation générale (NOG) 2008-2013. Le bilan de cette NOG s'avère très concluant puisqu'il a largement dépassé ses objectifs (un parc fixe et mobile de 34 millions d'abonnés, et 2 millions d'abonnés à Internet). Toutefois, force est de constater que ce modèle a atteint ses limites en termes de réduction

de l'écart numérique et territorial nécessitant de passer à un autre modèle qui fera accéder ce secteur à un nouveau cycle de développement encore plus ambitieux en suivant les mutations technologiques rapides et en profitant au maximum des possibilités offertes en termes d'opportunités de développement social et économique. C'est dans cette nouvelle ambition que s'inscrit la nouvelle NOG couvrant la période 2014-2018 en cours de préparation par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) et qui s'assigne pour objectif de donner plus de visibilité pour les acteurs du marché et de maintenir le développement du secteur qui, aujourd'hui, contribue d'environ 5% au PIB national.

Cette nouvelle orientation pour le secteur reposera sur 5 axes à savoir, l'élargissement du service universel à l'Internet haut débit en s'appuyant sur des technologies mobiles, des fibres optiques et des technologies satellitaires, l'introduction de la 4^{ème} génération des réseaux mobiles (4G) au regard de la pression exercée actuellement sur la 3G (l'ANRT prévoit l'entrée en service fin 2014 ou début 2015) et le développement par les opérateurs du secteur d'un contenu monétarisé qui constitue un relai de croissance du secteur des télécommunications pour les années à venir. Il s'agit, également, du lancement du chantier de la fibre optique dans les nouvelles constructions qui nécessite l'adoption du nouveau projet de loi du code de l'urbanisme ainsi que de la mise en place du Wifi outdoor permettant l'ouverture en public des réseaux Wifi des trois opérateurs à leurs abonnés 3G.

Impacts des télécoms sur le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale

Au Maroc, le secteur des télécoms a pris une ampleur conséquente lui permettant la réalisation de la 2^{ème} meilleure performance pour la période 2008-2011 en ce qui concerne l'indice de développement des TIC de l'UIT, gagnant 10 places devant l'Égypte, l'Algérie et l'Afrique du Sud. Le maintien du Maroc au 89^{ème} rang en 2012⁷⁶ consacre les avancées entreprises dans ce secteur d'autant plus qu'il recèle un fort potentiel comme en témoigne son classement à la 52^{ème} place en termes de pourcentage de jeunes nés avec le numérique (les jeunes de 15 à 24 ans « hyper connectés » représentent 8,7% de la population totale) et l'amélioration de son interconnexion à l'internet mondial en multipliant par plus de deux sa bande passante disponible. Le Maroc possède des marges de progression significatives afin d'exploiter davantage le potentiel économique et social des télécoms, en général, et de l'Internet, en particulier. En effet, la mise en place du haut débit et l'introduction de la 4G couplé avec la baisse des prix de l'Internet renforcerait la consommation ce qui augmenterait la contribution d'Internet qui est évaluée en 2010 à 0,9% du PIB⁷⁷. Près des deux tiers de cet impact proviennent de la consommation privée tirée par la croissance rapide des recettes issues de l'Internet mobile et des voyages en ligne.

En outre, le développement des contenus monétarisés et la promotion de services via les paiements sécurisés online stimuleraient davantage le commerce électronique (y compris le e-paiement) dont le chiffre d'affaires en 2012 s'est situé à 743 millions de dirhams, en progression de 45%. L'adoption des NTIC, notamment, le haut-débit ainsi que les technologies avancées du Web (la messagerie électronique, les sites Internet, le cloud computing, ...) par les PME, améliorerait leurs compétitivité et propulserait la croissance économique qui se traduirait pour les PME par des recettes plus élevées, de moindres coûts, une productivité accrue⁷⁸ et une création nette d'emplois.

L'effet d'entraînement de l'internet est révélé, également, à travers l'amélioration de la gouvernance et de la transparence et de là, l'amélioration de l'environnement des affaires. Le développement du programme e-gov permet d'améliorer les offres de services publics et d'instaurer de nouvelles assises pour la reprise de confiance vis-à-vis du citoyen et du privé. Ces services permettent des gains significatifs en termes d'efficacité, d'efficience et de transparence. L'amélioration des services de l'administration a été au centre des préoccupations du Gouvernement dans le plan Maroc numérique

⁷⁶ « Mesurer la société de l'information », Union internationale des télécommunications (UIT), 7 octobre 2013.

⁷⁷ Mesuré par McKinsey à travers l'indice de contribution Internet au PIB (iGDP). Ce dernier se mesure comme étant la part du PIB attribuable à la filière Internet en matière de consommation privée, de dépenses publiques, d'investissements privés et de commerce. Cette contribution est de 1,9% dans 30 pays émergents (y compris le Maroc). En comparaison, internet dans les pays matures contribue en moyenne à 3,4 % du PIB.

⁷⁸ Selon Mc Kinsey, Les PME qui consacrent plus de 30% de leur budget aux technologies du Web voient leurs recettes augmenter neuf fois plus vite que celles qui y consacrent moins de 10 %.

2013 dont la reconduction est prévue jusqu'à 2020. Par ailleurs, le déploiement de l'infrastructure des télécoms dans les régions contribue à la réduction de la fracture numérique entre les territoires instaurant, ainsi, une nouvelle ère de gouvernance spatiale et stimulant l'investissement dans les territoires.

Il y a lieu, cependant, de mener un vaste plan d'investissement pour la consolidation et la modernisation du réseau actuel. Ce plan gagnerait à être conçu dans un cadre de PPP à même d'optimiser les ressources face à un secteur aussi capitalistique. Un premier pas vers ce partenariat serait de faciliter le partage des réseaux entre opérateurs (privé-privé ou public-privé) afin de réduire les coûts dans un secteur dont les marges ne cessent de se réduire. Cette mutualisation des réseaux permettrait, également, d'augmenter la capacité d'innovation tout en garantissant des approches commerciales autonomes et indépendantes à même de garantir la compétitivité du secteur et son rôle d'appui à la compétitivité des autres activités économiques.

Ces efforts en termes de renforcement du contenant ne devraient pas occulter l'amélioration du contenu qui prend la forme de services et d'applications mobiles et des produits multimédias. Ces produits à forte valeur ajoutée ne pourraient que consolider la compétitivité du secteur face au changement des habitudes des consommateurs et ce, en tirant profit de la R&D et l'innovation qui sont de plus en plus présentes dans ce segment.

Enfin, le marché africain constitue un marché important et dispose d'un fort potentiel de croissance inexploité. En effet, le continent, qui compte 13% de la population mondiale, ne compte que 1% des lignes fixes, 4,1% des lignes mobiles et 4% des lignes internet haut débit. Par ailleurs, l'accès au téléphone est 30 fois plus faible que dans le reste du monde et 85 fois plus difficile que dans les pays développés. Dans ce cadre et vu les bonnes performances réalisées par les filiales africaines de Maroc télécom, le Groupe s'est engagé à poursuivre ses investissements en infrastructures et en réseaux au niveau de 4 pays avec une enveloppe de 4 milliards de dirhams programmée sur la période 2013-2015.

2.4.3. Renforcement de la dynamique des réformes du secteur de l'eau

Afin de faire face aux multiples défis de l'eau, le Maroc déploie des efforts importants dans le cadre de la stratégie nationale de l'eau lancée en 2009 et le Plan National de l'Eau⁷⁹ (PNE), et ce, tout en focalisant les actions sur la gestion complémentaire de l'offre/demande et en accordant une priorité aux sous-secteurs qui accusent de grands retards (assainissement liquide, épuration des eaux usées et leur réutilisation, approvisionnement en eau potable rurale et préservation des eaux souterraines).

En effet, le potentiel des ressources en eau naturelles au Maroc est estimé à près de 700 m³/hab/an, ce qui est inférieur au seuil de 1.000 m³/hab/an, au-dessous duquel des pénuries et des crises latentes de l'eau apparaissent. La demande en eau potentielle, estimée en 2010 à près de 14,5 milliards de m³ (dont 85% pour l'irrigation), serait de 15,5 milliards de m³ à l'horizon 2030. En plus de la limitation des ressources en eau, le secteur de l'eau reste confronté aux coûts croissants de leur mobilisation, l'accentuation de la sécheresse⁸⁰ et des inondations, la dégradation de la qualité de l'eau, la valorisation insuffisante des eaux mobilisées, la surexploitation des eaux souterraines, la limitation des financements, ainsi que la faiblesse de la coordination entre les nombreuses parties prenantes du secteur.

En matière de réalisations dans le secteur de l'eau, le Maroc dispose actuellement d'une capacité de stockage évaluée à 17,5 milliards de m³. En matière d'accès à l'eau potable, il est généralisé en milieu urbain alors que le taux d'accès en milieu rural a atteint 93% à fin 2012. Quant à l'assainissement, le taux de raccordement global au réseau est estimé actuellement à environ 73% avec 40% seulement en milieu rural. Le traitement des eaux usées ne concerne que 28% des eaux rejetées et 54% des eaux épurées sont

⁷⁹ S'inscrivant dans le cadre de la préparation des travaux de la dixième session du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat (CSEC) qui sera tenue incessamment, le Comité Permanent du CSEC, présidé par le Département de l'Eau, a élaboré un projet de Plan National de l'Eau (PNE) afin de donner de la visibilité aux acteurs du secteur de l'eau sur les 20 prochaines années.

⁸⁰ Les dispositions anti-sécheresse inscrites dans la loi sur l'eau ne peuvent être mises en œuvre parce que le décret d'application les concernant n'est pas encore publié au Bulletin Officiel.

destinées à l'arrosage des golfs, 12% à des fins agricoles et 32% à l'usage industriel. Par ailleurs, l'aménagement hydro-agricole a porté, à fin 2011, sur 682.600 ha dans la grande hydraulique, et 334.100 ha d'irrigation pérenne dans la PMH, et ce, pour des potentiels irrigables respectivement de 880.000 ha et de 480.000 ha.

Dans l'objectif de rationaliser l'utilisation de la ressource en eau, et en particulier au niveau de son usage domestique, il est prévu l'amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable d'au moins 10 points pour atteindre près de 80% au niveau national en 2020, ce qui permettra de réduire à terme la demande en milieu urbain de plus de 120 millions de m³/an. Le coût prévu de ce programme sur la période 2011-2020 est de 6.256 millions de dirhams.

Pour la gestion de l'irrigation, le Plan National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI), qui sera réalisé sur une période de 20 ans (2010-2030), porte sur la conversion à l'irrigation localisée d'une superficie de 920.790 ha. A terme, le PNEEI permettra de réduire la demande en eau du secteur agricole de 2,3 milliards de m³/an. De même, en matière de valorisation des ressources en eau mobilisées, le programme d'extension de l'irrigation vise l'aménagement de la superficie irrigable dominée par 15 barrages mis en service ou en cours de construction qui est actuellement de 157.550 ha.

En termes de préservation des ressources en eau, les perspectives portent en particulier, sur la préservation des ressources en eau souterraines par l'établissement des contrats de nappe, la préservation de la qualité des ressources en eau, la sauvegarde et la délimitation du domaine public hydraulique (DPH)⁸¹, l'aménagement et la protection des bassins versants, ainsi que la préservation des zones humides. Dans ce sens, il est prévu de porter le taux de raccordement global au réseau d'assainissement à 90% et de réutiliser la quasi-totalité des eaux usées épurées à l'horizon 2030.

Par ailleurs, et en matière d'organisation du secteur de l'eau, il gagnerait à ce que l'étude menée par le département de l'Eau sur la réorganisation du secteur de l'eau soit focalisée sur le renforcement de la gestion décentralisée par bassin. D'un autre côté, et face aux contraintes majeures du financement du secteur de l'eau et à la demande croissante en eau, la question de la tarification de l'eau mérite d'être approfondie au niveau de chaque sous-secteur (irrigation, eau potable, assainissement, tourisme, industrie, etc.) afin de faire participer davantage les usagers dans l'effort de financement. De même, l'approche de partenariat public-privé dans le domaine de la gestion de l'eau mérite davantage d'attention tout en identifiant les projets d'investissements qui pourraient y être intégrés.

2.4.4. Accélération du repositionnement stratégique du secteur énergétique

La compétitivité énergétique marocaine passe, inéluctablement, par la mise en place d'un mix énergétique diversifié et optimisé, notamment pour sa composante électrique, autour de choix technologiques propres, fiables et compétitifs à moyen et à long terme. Ce positionnement stratégique est dictée, notamment, par l'impératif de relever les contraintes inhérentes à la forte dépendance du Maroc de l'extérieur pour la quasi-totalité de son approvisionnement énergétique (95%). Ceci impose une accélération de l'opérationnalisation de la stratégie de développement du secteur de l'énergie lancée en 2009 afin d'accompagner la forte demande énergétique corollaire à la dynamique sectorielle (industrie, tourisme, agriculture, agriculture...), la pression de l'urbanisation pesante ainsi que les besoins croissants du monde rural en relation avec la généralisation de l'électrification.

Renforcement de l'offre énergétique : vers un plus grand ancrage sur les énergies renouvelables

S'inscrivant dans la continuité de la stratégie énergétique nationale, l'année 2012 a été marquée par l'achèvement du Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) 2008-2012 qui a permis l'installation de

⁸¹ Le coût de mise en œuvre est de 230 millions de dirhams, incluant uniquement une estimation pour le court terme pour les bassins de Loukkos, Moulouya, Bouregreg et la Chaouia, Oum Er Rbia, Tensift et Souss-Massa et Drâa.

1400 MW de capacité de production supplémentaire⁸² pour un budget d'investissement total de l'ordre de 14 milliards de dirhams. Sur le moyen terme, 2013-2016, la stratégie vise, d'une part, le développement du charbon propre comme source principale pour la production de base et le gaz de redevance pour la pointe et d'autre part, le développement du solaire et de l'éolien. Dans ce cadre, de grandes nouvelles capacités seront mises en place à l'horizon de 2016 avec une montée en puissance du plan de développement des énergies renouvelables.

Ces capacités supplémentaires proviendront, notamment, des deux unités électriques à charbon propre d'une puissance de 350 MW chacune à Jorf Lasfar dont la mise en service est prévue en 2014, de la centrale de Safi d'une puissance de 660 MW, d'une unité de 350 MW à Jerada, de la centrale solaire d'Ouarzazate⁸³ (500 MW) qui devrait être achevée à l'horizon 2016, de la centrale solaire de Ain Bani Mathar (400 MW), en plus de différents parcs éoliens qui totalisent une puissance de 720 MW permettant de porter la puissance installée à partir de différents parcs éoliens à 1000 MW. Ces différents projets dont le montant d'investissement cumulé s'élève à 91,2 milliards de dirhams permettront, à l'horizon 2016, l'installation d'une nouvelle puissance de l'ordre de 4540 MW.

L'efficacité énergétique : rationaliser la consommation énergétique

L'efficacité énergétique, parallèlement au développement des énergies renouvelables, constitue une priorité majeure dans la stratégie énergétique nationale qui vise à économiser 12% en 2020 et 15% en 2030 de la consommation d'énergie. Dans cette perspective, des plans d'action d'efficacité énergétique ont été mis en place dans tous les secteurs clés notamment le transport, l'industrie et le bâtiment qui représentent plus de 90% de la consommation.

A cet effet, après l'adoption de la loi 47/09 sur l'efficacité énergétique, certaines mesures ont été déjà mises en œuvre notamment celle dite -20/-20 et qui incite les ménages à réduire leurs consommations en énergie électrique en les accordant une baisse de leurs factures de 20%. Parallèlement et sur un plan sectoriel, les premières mesures en matière d'efficacité énergétique ont été entreprises en faveur du secteur du bâtiment qui représente à lui seul 36% de la consommation énergétique finale. Des mesures sont, également prévues dont notamment l'instauration du seuil de consommation d'énergie par véhicule dans le secteur des transports, et l'instauration des seuils d'exigibilité à des audits énergétiques dans le secteur industriel qui représente 32% de la consommation d'énergie. De même, le secteur agricole a bénéficié de mesures ciblées dont notamment le démarrage d'un programme national de développement des pompes agricoles photovoltaïques et l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en termes d'efficacité énergétique dans le secteur agricole.

Rénover le dispositif législatif et réglementaire gage de concurrence et compétitivité

La bonne exécution de la mise en concurrence prévue dans le cadre de la loi 13-09 et notamment du droit d'accès aux réseaux de Transport et de Distribution (pour les clients HT/THT/MT), nécessite la mise en place d'un schéma national de régulation du secteur électrique qui devrait répondre à la fois aux besoins d'évolution du secteur et à la volonté d'initier l'ouverture du marché de l'électricité aux clients consommateurs THT/HT, dans le cadre de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables. En effet, la régulation du secteur devrait permettre d'apporter plusieurs ajustements qui auront un impact significatif sur la configuration actuelle du secteur. Il s'agit, notamment de faciliter la concrétisation des axes de la stratégie énergétique nationale et notamment le développement des énergies renouvelables dans la puissance installée et les possibilités d'exportation offertes par la loi 13-09, de favoriser l'intégration du Maroc dans le marché euro-méditerranéen de l'électricité en mettant le cadre législatif marocain en

⁸²Répartie sur plusieurs sites, dont la centrale thermo-solaire d'Ain Beni Mathar d'une puissance totale de 472 MW et dont 20 MW provient du solaire (première en son genre dans la région MENA), le parc éolien de Tanger d'une puissance de 140 MW et qui constitue le plus grand d'Afrique et du Moyen Orient, la turbine à gaz de Mohammedia de 300 MW, les groupes diesel de Tan Tan de 116 MW, le complexe hydroélectrique de Tanafnit El Borj de 40 MW, les groupes diesel de Dakhla de 16,5 MW et la Turbine à Gaz de Kénitra de 315 MW.

⁸³La première phase de 160 MW a été adjugée en septembre 2012 au groupe Acwa Power⁸³ pour une mise en service en 2015. Ce groupe prévoit d'investir près de 1 milliard de dollars en produisant de l'électricité solaire à un tarif compétitif (1,62 DH/k Wh).

conformité avec les mécanismes adoptés dans l'Union Européenne, pour développer l'export d'électricité de sources d'énergie renouvelable et enfin de renforcer la confiance des bailleurs de fonds, des investisseurs dans le secteur énergétique et des clients industriels par la transparence de l'ensemble du système électrique marocain.

L'opérationnalisation de la stratégie énergétique face à des enjeux et des opportunités

Plusieurs défis liés à l'opérationnalisation de la politique énergétique au Maroc devraient être relevés à court, moyen et long termes. Le potentiel de développement des énergies renouvelables et notamment, la filière solaire marocaine se forge dans un environnement concurrentiel dynamique où la région MENA présente le «First mover» de cette filière industrielle et l'Afrique présente un fort potentiel d'export à long terme. Dans ce contexte, le tissu industriel marocain dispose d'atouts nécessaires afin d'accompagner ce plan de développement des ER avec des perspectives prometteuses d'intégration industrielle pour le solaire et l'éolien. Pour développer une industrie viable et compétitive, différentes formes d'appui sont nécessaires dont notamment, la promotion de la recherche et développement solaire, la participation et l'encouragement dans la mise en place des formations dans le domaine des énergies renouvelables, la contribution à la mise en place de plateformes d'échanges pour développer des pôles de compétences et d'excellence dans le domaine, ainsi que la mobilisation et la contribution de différentes parties prenantes.

De même, le développement des compétences, la maîtrise des technologies, l'innovation et la formation constituent une base primordiale pour la pérennisation du développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique au Maroc. Selon le département de l'Energie, les besoins en formation en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à l'horizon 2020 s'élèvent à 5300 ingénieurs, 17.900 techniciens 23.900 ouvriers. A ce sujet, des actions ont été entreprises par le Département de l'Energie et des Mines, notamment celle concernant la création des IFMERE (Instituts de Formation dans les Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique).

2.5. Secteur Financier comme levier de financement de l'économie

Dans un contexte marqué par la montée des besoins de financement, accompagnée d'un resserrement de liquidité et de l'accentuation des déséquilibres jumeaux (extérieur et budgétaire), la mobilisation de ressources financières supplémentaires s'impose avec acuité et ce pour permettre au secteur financier de continuer à jouer son rôle d'appui aux secteurs à fort potentiel de croissance.

Ainsi, en dépit des injections massives de liquidités par Bank Al Maghrib et la baisse de son taux directeur à 3%, les crédits à l'économie ont confirmé leur ralentissement enclenché depuis 2010. Leur évolution demeure contrainte par les changements qui affectent la structure des ressources des banques marquée par la décélération du rythme de progression des dépôts collectés, la mobilisation de ressources plus coûteuses sur le marché et l'impact pro- cyclique de certaines réglementations, notamment celles relatives au coefficient du capital.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont pris une série de mesures pour soutenir le redémarrage du crédit en faveur des entreprises. Cette intervention se manifeste dans les mesures prises par Bank Al Maghrib pour inciter les banques à s'engager davantage dans le financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), mais aussi dans les actions mises en œuvre par le gouvernement pour élargir le champ d'intervention de la Caisse Centrale de Garantie. Néanmoins, quel que soit l'efficacité des mesures proposées, leur capacité à essaimer l'ensemble des secteurs et des entreprises concernées par la problématique du ralentissement des crédits demeure limitée. C'est dans ce sens que des leviers de financement alternatifs comme le capital investissement suscitent un intérêt particulier des pouvoirs publics qui visent à travers les mesures incitatives à booster sa dynamique et sa modernisation.

2.5.1. Politique monétaire dans un contexte de déficit de liquidité persistant

À fin 2012, la position structurelle de liquidité des banques (PSLB), s'est largement détériorée pour atteindre -49,4 milliards de dirhams au lieu de -15,2 milliards en 2011. Cette baisse, déclenchée depuis 2007, traduit l'effet restrictif de 18,5% des facteurs autonomes de liquidité, notamment les avoirs nets de change de BAM et la position nette du Trésor qui ont baissé de 17,4% et 36% respectivement. Compte tenu de cette situation, le marché monétaire s'est maintenu en situation de besoin de liquidité évalué à 65 milliards de dirhams au lieu de 37 milliards de dirhams un an auparavant. Cette situation a eu lieu malgré la baisse de 28,2% de la réserve obligatoire requise qui s'est élevée à 15,4 milliards de dirhams.

En dépit d'un contexte de resserrement de la trésorerie bancaire, les taux monétaires sont restés presque stables. Ainsi, le taux moyen pondéré (TMP) sur le marché interbancaire s'est établi à 3,19%, après 3,29% au cours de l'année 2011. Ce taux, proche du taux directeur, a oscillé dans une fourchette allant de 3% à 3,9% et sa volatilité, mesurée par l'écart-type, est restée stable à 0,12. Cette tendance est aussi perceptible sur le marché des repos où les taux, dont la moyenne s'est élevée à 2,89%, ont enregistré une baisse minimale de 14 points de base et leur volatilité est restée inchangée au niveau de 0,34.

En conséquent du déficit de liquidité, le volume moyen des échanges au jour le jour sur le compartiment interbancaire est passé de 3,36 milliards de dirhams en 2011 à 3,21 milliards de dirhams en 2012, en repli de 4,2%. En termes d'encours, le montant des transactions sur le marché interbancaire a diminué de 40% pour atteindre 8,5 milliards de dirhams, en lien notamment avec la faiblesse des nouvelles opérations prêts-emprunts par rapport à l'importance des opérations de rachat. La plus forte hausse de l'encours des transactions a été relevée au 30 août 2012 où l'évolution quotidienne a atteint 74%.

Pour alimenter le marché monétaire en liquidité nécessaire en 2012, BAM est intervenue principalement à travers les avances à 7 jours sur appel d'offres. Le montant hebdomadaire moyen de ces opérations s'est élevé à près de 47,1 milliards de dirhams face à une demande hebdomadaire moyenne de 49,1 milliards de dirhams, soit un taux de satisfaction de 96% au lieu de 71% en 2011 pour un montant hebdomadaire servi de 21,6 milliards de dirhams. Par ailleurs, pour contenir la tendance à la hausse des taux interbancaires, BAM a utilisé depuis le début du mois d'octobre 2011 la technique des pensions livrées qui a porté, au cours de l'année 2012, sur un montant hebdomadaire moyen de 15 milliards de dirhams. Quant au montant annuel des avances à 24 heures et celui des prêts garantis, ils demeurent faibles dans la mesure où ils n'ont pas dépassé 18,9 et 2,4 milliards de dirhams respectivement.

Pour alléger le coût de refinancement des banques, le conseil de Bank Al-Maghrib a décidé, lors de sa réunion trimestrielle tenue le mardi 27 mars 2012, de ramener le taux directeur de 3,25% à 3%. Cette baisse a eu lieu dans un contexte de repli de l'activité économique et d'une inflation qui reste en ligne avec les prévisions et l'orientation à la baisse de la balance des risques. A noter que la dernière révision du principal instrument de politique monétaire remonte à mars 2009.

Dans la même optique, le conseil de Bank Al-Maghrib a procédé, en septembre 2012, à la baisse du taux de la réserve monétaire de 6% à 4%. Cette décision a permis de libérer environ 8 milliards de dirhams sur le marché monétaire.

2.5.2. Poursuite du ralentissement du crédit à l'économie

Poursuite du ralentissement des crédits à l'économie marqué par le recul des crédits à l'équipement

Accompagnant la performance de l'activité économique, les banques ont accordé environ 719 milliards de dirhams de crédits en 2012, marquant un taux de progression de 4,6% en 2012 contre 10,6% en 2011. Rapportés au PIB, les crédits à l'économie ont représenté 87% en 2012 contre 85,6% en 2011 et 81,3% en 2010.

Ce ralentissement du rythme de progression des crédits à l'économie a résulté essentiellement du recul des crédits à l'équipement qui ont baissé de 2% à fin décembre 2012 après une hausse de 4,1% une année auparavant, en liaison notamment avec le reflux du rythme d'investissement, l'augmentation annuelle de la FBCF en volume était revenue de 2,5% en 2011 à 1,9% en 2012. Ainsi, pour un encours des crédits à l'équipement de 138 milliards de dirhams, leur part dans le total des crédits est passé de 20,5% à fin décembre 2011 à 19,2% en 2012.

Les crédits à la consommation ont atteint 39,6 milliards de dirhams à fin 2012, affichant une hausse de 9,8% après 11,2% en 2011, reflétant ainsi le ralentissement de 8,1% à 4,6% du rythme d'accroissement des dépenses de consommation finale des ménages, ramenant ainsi, leur part dans le total des crédits à 5,5% après 5,2% à fin décembre 2011.

Les prêts immobiliers ont atteint 220 milliards de dirhams à fin décembre 2012, soit une hausse de 6,1% contre 10,2% en 2011 ramenant leur part au niveau des prêts distribués à 30,6% après 30,2% à fin décembre 2011. Le ralentissement constaté au niveau des crédits immobiliers a concerné essentiellement les crédits accordés aux promoteurs immobiliers qui ont baissé de 0,3% seulement à fin décembre 2012 contre une hausse de 6,8% à fin décembre 2011 alors que les crédits à l'habitat ont enregistré une hausse de 9,8% après 10,7% à fin décembre 2011. Le ralentissement du rythme de progression des prêts immobiliers est lié au repli de celui des transactions immobilières de 14,8% à 7,8%.

Quant aux créances en souffrance, elles ont augmenté de 8,7% à fin décembre 2012 pour atteindre 35,3 milliards de dirhams après avoir atteint 32,5 milliards de dirhams à fin décembre 2011, ramenant leur part dans le total des crédits à l'économie à 4,9%.

Le ralentissement des crédits bancaires enregistré en 2012 a touché essentiellement les sociétés non financières du secteur privé

La ventilation des crédits bancaires par agent économique continue de faire ressortir la prépondérance des concours alloués aux entreprises non financières (publiques et privées), qui ont bénéficié afin décembre 2012 d'un encours de crédits de 378,4 milliards de dirhams, en progression de 5,2% contre 15,4% en 2011.

En effet, ce ralentissement s'est amorcé depuis 2008 et s'est poursuivi régulièrement depuis en affectant en particulier les prêts accordés aux entreprises non financières privées qui ont mobilisé seulement 12 milliards de dirhams de crédits additionnels en 2012 contre 41 milliards de dirhams en 2011. Ainsi, les crédits accordés aux entreprises non financières privées ont atteint 349 milliards de dirhams à fin décembre 2012, en hausse de 3,8% après avoir augmenté de 13,8% l'année précédente. De ce fait, leur part dans l'encours total des crédits distribués par le secteur bancaire a baissé de 0,5 point pour atteindre 48,5%.

La persistance de cette tendance à la baisse traduit l'attitude plus prudente des banques qui, sous l'effet de la morosité de conjoncture économique et sous la contrainte de respect des règles de solvabilité en vigueur, se trouvent dans l'obligation de durcir les autres critères d'octroi de crédit plus qualitatifs, telles que les exigences de garantie. La difficulté à réunir les garanties demandées compte parmi les obstacles à l'obtention d'un crédit les plus fréquemment mentionnés. Au Maroc, l'exigence moyenne de garantie est d'environ 170% de la valeur du prêt, soit le taux le plus élevé en comparaison avec certains pays émergents.

Par ailleurs, les crédits en faveur des sociétés non financières publiques ont vu leur encours enregistrer une hausse de 30,7% après avoir augmenté de 47,8% en 2011. Quant aux crédits accordés en faveur des autres secteurs résidents (ménages et IPSBL et entrepreneurs individuels), dont la part dans le total des crédits en 2012 s'est élevée à 33,6% contre 33% en 2011, leur rythme de progression a augmenté de 6,5% en 2012 après 5,2% en 2011 et 7,5% en 2010.

La difficulté de l'accès au financement pour les entreprises marocaines explique en partie la prépondérance de l'autofinancement qui a atteint, selon l'enquête de la Banque mondiale auprès des

entreprises, en moyenne sur la période 2006-2011, 76,5% de leurs investissements contre à peine 12,2% par crédit bancaire.

2.5.3. Stagnation des concours accordés aux PME en dépit de l'appui de la Caisse Centrale de Garantie

Selon l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit réalisé par Bank Al-Maghrib, l'encours des crédits accordés aux PME a quasiment stagné en 2012 après avoir augmenté de 16% en 2011 au moment où le rythme enregistré par l'encours des prêts accordés à l'ensemble des sociétés et des entreprises individuelles a atteint 5,3% en 2012 contre 12% en 2011. La part de l'encours des crédits accordés aux PME dans le total des crédits à la clientèle a enregistré une légère baisse pour se situer à 16,8% en 2012 après 17,3% en 2011. Rapportés aux prêts aux entreprises non financières, les crédits en faveur des PME se sont élevés à 26% en 2012 après 27% en 2011. Cette décélération au niveau du rythme de progression des crédits accordés aux PME a été constatée en dépit de la multiplication des interventions du système de garantie. En termes de résultats, la Caisse Centrale de Garantie a engagé, à fin 2012, près de 8 milliards de dirhams d'encours, avec un taux de croissance de plus de 20%. A fin juin 2013, les crédits en faveur des TPME garantis par la CCG se sont établis à 2 milliards de dirhams, soit une hausse de 46% par rapport à l'année dernière. Plus de 950 TPME sont concernées, soit plus du double des bénéficiaires que l'année dernière au premier semestre.

2.5.4. Nouvelle décélération de la croissance des dépôts et recours accru des banques au marché de la dette privée

Le processus d'intermédiation bancaire a été marqué en 2012 par la décélération du rythme de progression des dépôts collectés auprès de la clientèle. Ces derniers se sont établis à 697 milliards de dirhams, à fin décembre 2012, contre 677 milliards de dirhams à fin décembre 2011, enregistrant une hausse de 3% en 2012 contre 8,4% en 2011. Rapportés au PIB aux prix courants, ils ont dégagé un ratio de 67% en 2012, en baisse de 0,3 point par rapport à celui de l'année précédente.

La détérioration constatée au niveau du rythme de progression des dépôts est attribuée essentiellement à la mauvaise tenue des dépôts à vue qui ont augmenté de 4,4% à 403 milliards de dirhams, contre 11,2% en 2011. S'agissant des comptes d'épargne, ils ont augmenté de 8% contre 32% pour s'établir à 110,4 milliards de dirhams. Suite à ces évolutions, les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont maintenu leurs parts au voisinage de 57% et 15% respectivement de l'ensemble des dépôts de la clientèle. A l'inverse, les dépôts à terme qui ont enregistré une baisse de 4,9% en 2012 après 5,1% en 2011, ont vu leur part baisser de 1,9 point pour se situer à 23,1% dans le total des dépôts de la clientèle.

L'analyse des dépôts par agent économique montre que l'évolution des dépôts bancaires au Maroc reste largement tributaire aux dépôts des particuliers et des marocains résidents à l'étranger (MRE). Ces dépôts, qui représentent en moyenne 60% des dépôts de la clientèle auprès du système bancaire, ont augmenté en 2012 de 5,3% à 493 milliards de dirhams après 7,1% en 2011. Compte tenu de ces évolutions, le coefficient d'emplois a augmenté de 3 points pour se situer à 104%.

Parallèlement à la détérioration du rythme de croissance des dépôts, les ressources des banques ont été soutenues par l'émission des titres de créance. Ces derniers se sont élevés en 2012 à 67 milliards de dirhams, soit en accroissement annuel de 7%, après 29% en 2011.

2.5.5. Préservation d'un financement bancaire sain de l'économie, profitant d'une gestion rigoureuse du risque

En dépit d'une conjoncture économique nationale perturbée par les effets de la crise financière internationale et ses implications sur certains secteurs de l'économie, les banques ont réussi à stabiliser la qualité de leur bilan comme en témoigne le rapport entre les créances en souffrance et le total des crédits distribués qui s'est situé à 4,9% en 2012, soit pratiquement le même niveau que l'année précédente. Par ailleurs, et ce conformément aux dispositions prudentielles en vigueur au Maroc, les ratios de liquidité et

de solvabilité des banques marocaines demeurent relativement stables excédant même les seuils réglementaires de 10% et 4%, soient 11,7% pour le ratio de solvabilité moyen et 9,6% pour le ratio Tier one. Ces évolutions favorables résultent à la fois d'une meilleure gestion du risque du crédit et de taux qui constituent les principaux risques de l'activité bancaire.

Le suivi particulier accordé par les banques au crédit immobilier et à la consommation leur a permis de stabiliser la part de l'encours des créances en souffrance sur les crédits accordés aux ménages à 2% du total des crédits accordés par les banques et à 42,2% sur l'ensemble des créances en souffrances enregistrés par les banques, en moyenne entre 2011 et 2012, contre 2,2% et 52,1% respectivement en 2010.

2.5.6. Capital investissement : un marché centré sur les entreprises en expansion

Selon le rapport de l'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC) de l'année 2012 et à la lumière des évolutions de la conjoncture économique nationale, le secteur du Capital Investissement au Maroc a affiché de bonnes évolutions au niveau de ses principaux indicateurs, en dépit du recul qui a marqué certains aspects de son activité. Ce secteur a continué son évolution en 2012 avec la création de trois nouveaux fonds portant ainsi le nombre de fonds sous gestion à 36. Par rapport aux résultats de l'année 2011, les montants levés par année ont augmenté de 1,4 milliard de dirhams de 480 millions de dirhams en 2011 à 1,9 milliards de dirhams en 2012 en hausse de 295% portant les montants levés depuis l'origine à près de 9,39 milliards de dirhams, mais les fonds réellement encore disponibles s'élèvent à 3,9 milliards de dirhams.

L'investissement effectué par les fonds a enregistré une baisse de 11% avec un montant de 307 millions de dirhams contre 344 millions de dirhams en 2011. Ces montants ont concerné 7 entreprises nouvellement investies et 9 entreprises réinvesties. Le montant des investissements cumulés a atteint 3,6 milliards de dirhams en 2012 contre 3,3 milliards de dirhams en 2011 et 2,6 milliards de dirhams en 2010. Ces investissements ont bénéficié à 140 entreprises (dont 98 encore en portefeuille).

Les secteurs d'activité investis par le capital sont très diversifiés. Toutefois, les secteurs de services et de la construction (BTP) concentrent 42% des capitaux investis en 2012 (23% pour les services et 19% pour la construction BTP) contre 66% en 2011 (45% pour le BTP et 21% pour les services). La part des investissements dans l'industrie de l'agroalimentaire est restée stable autour de 12% en 2011 alors que les parts des investissements dans les industries chimiques ainsi que dans l'industrie automobile ont reculé de 13% à 6% et de 10% à 2% respectivement.

3. CONTRIBUTION DES TERRITOIRES À LA CRÉATION DES RICHESSES ET A LA PROMOTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

3.1. Apports régionaux à la croissance nationale

Pour accompagner la dynamique que connaît le processus de la régionalisation avancée, une analyse de la configuration économique des régions s'avère indispensable. L'objectif est d'évaluer les contributions régionales dans la création de la richesse nationale et d'en tirer des mesures permettant de réduire davantage les disparités intra et interrégionales selon une utilisation efficiente des potentialités humaines et naturelles locales. L'analyse qui suit porte sur une période suffisamment longue (1998-2011) qui couvre les évolutions et les disparités régionales récentes.

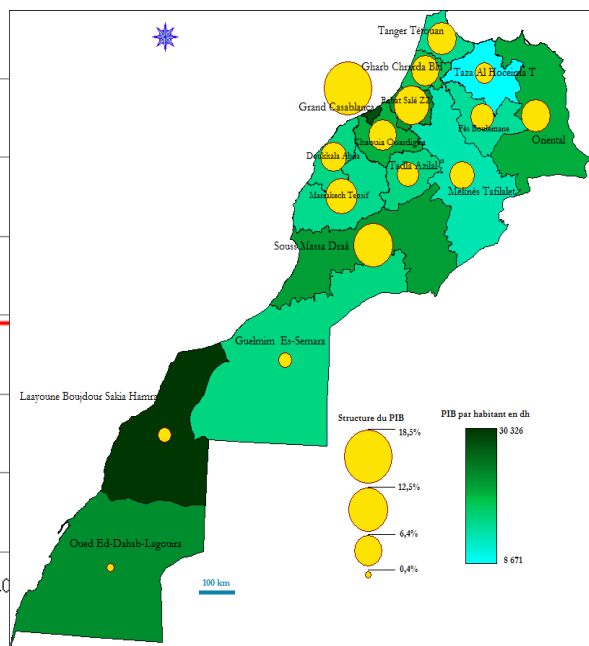
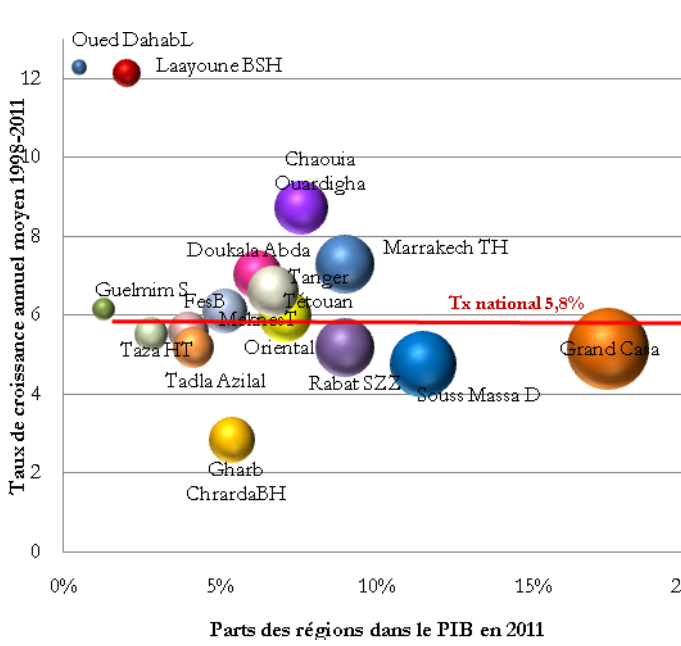
3.1.1. Emergence de nouveaux pôles régionaux de croissance

La contribution au PIB de la région du Grand Casablanca est la plus importante. Elle est de 18,5%, en moyenne sur la période 1998-2011, suivie par les régions de Souss-Massa-Daraâ (12,3%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (9,6%) et Marrakech-Tensift-Al Haouz (8,5%). Ces quatre régions totalisent une part de 48,9% du PIB national, traduisant un héritage historique appelé à être résorbé selon des dynamiques en

cours ou à partir d'autres trajectoires que la nouvelle gouvernance régionale pourrait favoriser. En effet, en termes de rythme de croissance, ce sont les régions à faibles contributions qui révèlent les trajectoires les plus dynamiques, avec des taux de croissance plus élevés que la moyenne nationale (5,8%), à savoir les régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira (12,2%) et de Laâyoune-Boujdour- Sakia El Hamra (12,1%). A l'instar de ces deux régions, Chaouia-Ouardigha, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Doukala-Abda ont enregistré des taux de croissance plus importants avec respectivement 8,7%, 7,3% et 7%. La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen a enregistré le taux de croissance le plus bas (2,8%) impacté par le recul du rythme de croissance qui a imprimé l'activité primaire suite aux inondations qu'a connues la région ces dernières années.

Graphique 28: Contribution et dynamique régionales sur la période 1998-2011

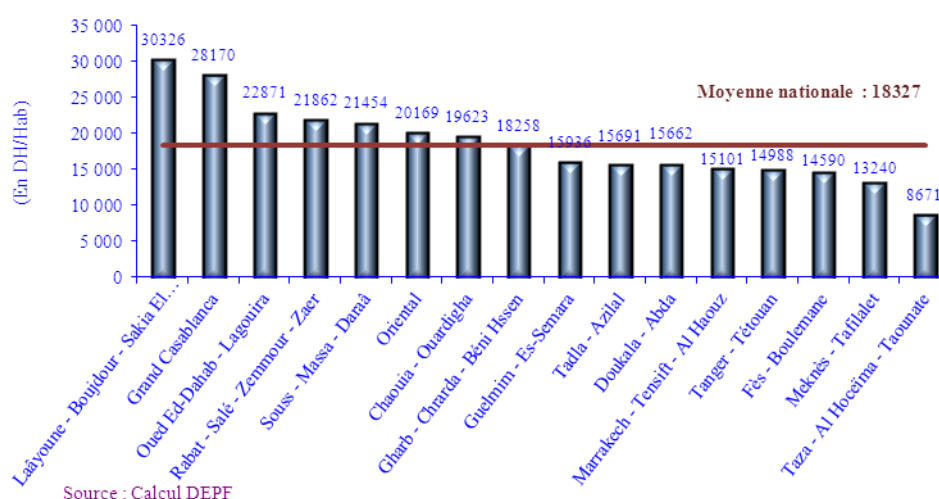
Graphique 29 : Structure du PIB et PIB/hab sur la période 1998-2011



Source : Calcul DEPF

Le PIB par habitant est en nette amélioration pour toutes les régions durant toute la période d'analyse quoique avec des rythmes différenciés. Ainsi, par rapport au niveau national, 7 régions sur 16 ont un PIB/hab qui dépasse le niveau national moyen (18.327 dh/hab). Il s'agit de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (30.326dirhams par habitant), du Grand Casablanca (28.170dh/hab), de OuedEd-Dahab-Lagouira (22.871dh/hab), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (21.862dh/hab), de Souss-Massa-Daraâ (21.454dh/hab), de l'Oriental (20.169dh/hab) et du Chaouia-Ouardigha (19.623dh/hab).

Graphique 30 : PIB/habitant par région en dirhams (1998-2011)



En termes de dynamiques, les deux régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Chaouia-Ouardigha ont connu la croissance la plus soutenue du PIB/hab avec un taux annuel moyen de 8,1%, suivies des régions de Doukala-Abda (6,2%), Marrakech-Tensift-Al Haouz (6,1%), l'Oriental et Meknès-Tafilalet (5,3% chacune), Taza-Al Hoceïma-Taounate (5,2%) et Tanger Tétouan (5%). Par contre, l'évolution du PIB/hab a été moins remarquable pour les régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira (1,1%), Gharb-Chrarda-Béni Hssen (1,6%), Souss-Massa-Daraâ (3,1%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (3,7%), et Grand Casablanca (3,8%).

3.1.2. Mutation des systèmes productifs régionaux

La contribution de la région de Souss Massa dans la valeur ajoutée primaire nationale est la plus importante. Elle est de 31,8%, suivie par les régions du Gharb - Chrarda - Béni Hssen (16,1%), l'Oriental (13,5%) et Tadla - Azilal (11,5%). Ces quatre régions participent ensemble à la constitution de 73% de la valeur ajoutée du secteur primaire au niveau national.

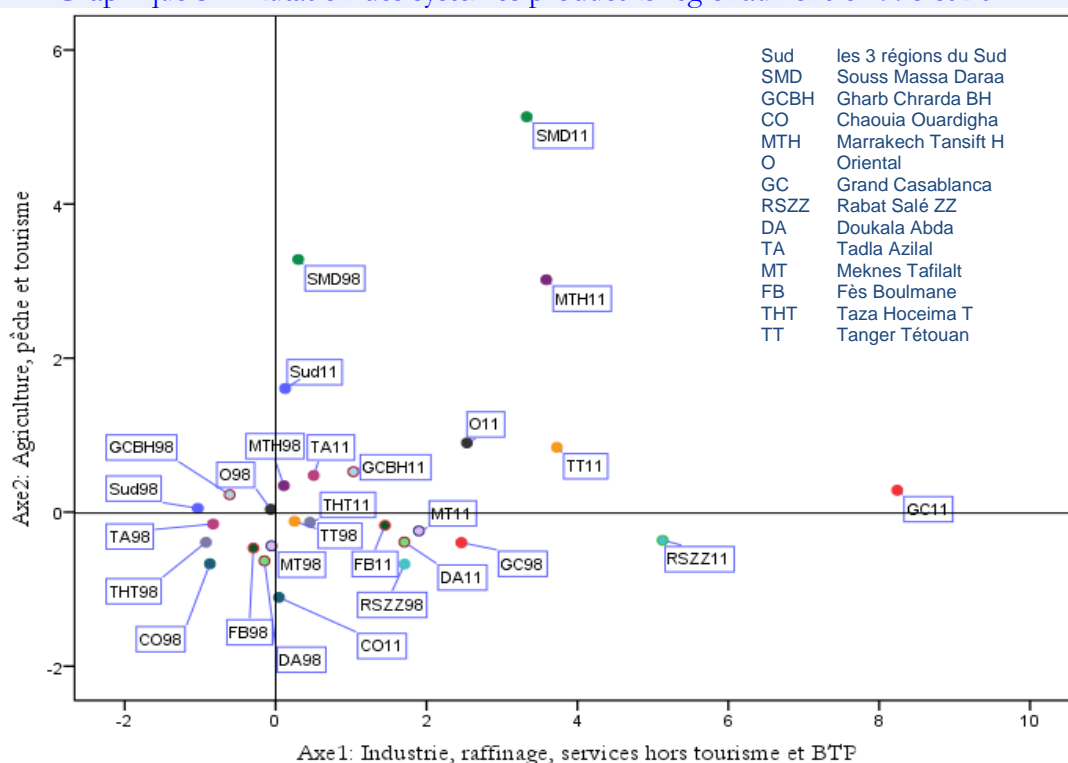
La région du Grand Casablanca a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée secondaire nationale (33,8%). Plus loin, se trouve en second rang la région de Chaouia-Ouardigha avec 10,2% suivie par les régions de Doukala-Abda(9,3%) et Tanger Tétouan (8,4%). La branche des industries (hors raffinage) représente l'essentiel de la valeur ajoutée du secteur secondaire pour la région du Grand Casablanca (84,6%), suivie par les régions de Tanger-Tétouan (57,6%), de Doukkala-Abda (57,3%), du Gharb-Chrarda-Béni Hssen (53,5%) et de Fès Boulemane (52,5%). Tandis que la branche du BTP est la première composante de la valeur ajoutée secondaire pour les deux régions de Taza-Al Hoceïma-Taounate avec une contribution de 67% et de Tadla-Azilal (46,3%). Profitant du plus grand site d'extraction du phosphate situé à Khouribga, la valeur ajoutée de la branche de l'industrie extractive représente 59,5% du secteur secondaire dans la région de Chaouia-Ouardigha.

La croissance soutenue de la valeur ajoutée secondaire au niveau national a imprégné son évolution au niveau régional. Les régions les plus dynamiques sont celles de Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 20,3%, de Chaouia - Ouardigha (12,1%), de Taza - Al Hoceïma - Taounate (9,8%), de Marrakech - Tensift - Al Haouz (8,6%), de l'Oriental et Meknès - Tafilalet (8% chacune), de Doukala-Abda (7,8%), de Souss - Massa - Daraâ(7,7%) et de Tanger Tétouan (7,4%). Quant à la région de Gharb - Chrarda - Béni Hssen, elle a enregistré le taux le plus bas (0,1%) suite au recul des activités de l'industrie, notamment, le raffinage de pétrole avec la fermeture de la raffinerie de Sidi Kacem en 2009. Par ailleurs, la valeur ajoutée « exceptionnelle » réalisée par les phosphates en 2008 s'est reflétée sur l'évolution de la valeur ajoutée secondaire des régions disposant d'un site d'extraction, en enregistrant un pic en cette année (Chaouia - Ouardigha, Marrakech - Tensift - Al Haouz et Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra).

La part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée tertiaire durant la période 1998-2011, revient à la région du Grand Casablanca qui a contribué à hauteur de 15,7% à la valeur ajoutée tertiaire nationale suivie par la région de Rabat - Salé - Zemmour - Zaer (13,4%), de Souss - Massa - Daraâ (10,1%) et de Marrakech - Tensift - Al Haouz (10%). Par ailleurs, les services marchands hors hôtels et restaurants restent le premier pourvoyeur de la valeur ajoutée tertiaire dans toutes les régions avec en tête le Grand Casablanca (74,7%).

Afin d'affiner cette analyse unidimensionnelle de la configuration sectorielle des valeurs ajoutées régionales, une analyse multidimensionnelle en composante principale (ACP) a permis de saisir la dynamique de la structure sectorielle des différentes régions et de dresser une typologie des régions suivant leur ressemblance, tout en retraçant l'évolution de leurs structures entre 1998 et 2011 et ce, en les représentant sur un plan synthétique résumant une partie importante de l'ensemble de l'information (64,4%). Ce plan constitue, par conséquent, un référentiel pour appréhender une éventuelle mutation de l'appareil productif local.

Graphique 31: Mutation des systèmes productifs régionaux entre 1998 et 2011



Source : Calcul DEPF

Force est de constater que la typologie a connu des modifications importantes le long de la période allant d'une segmentation plus concentrée en 1998 vers une segmentation moins concentrée en 2011. Ceci témoigne de l'effort de rattrapage consenti par les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des réformes sectorielles.

Ainsi, la région du Grand Casablanca est entrée dans un processus de desserrement de certaines activités industrielles vers les régions limitrophes telles les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, de Doukala-Abda et de Chaouia-Ouardigha, qui en profitent pour améliorer leurs positionnements sur la cartographie économique nationale. Cette décentralisation industrielle permettrait d'apaiser la pression que subissent les équipements et les infrastructures de la région du Grand Casablanca et, par conséquent, d'affiner les fonctions métropolitaines de cette région pour se spécialiser davantage dans des branches de qualification telles les industries électriques et électroniques. Elle permettrait aussi à la région de mener à bien la mutation de son système productif vers le secteur tertiaire notamment les services rendus aux entreprises et les activités financières entretenant ainsi son statut de première place financière et commerciale du pays et aspirant à une position plus importante au niveau continental.

La région de Souss-Massa-Draa, profitant des avantages tirés de la création du Cluster Agro-Technologiques⁸⁴ en 2006, du Parc Haliopolis en 2010 et l'aménagement de stations balnéaires dédiées aux différentes catégories de touristes, s'éloigne de plus en plus des autres régions similaires, en se spécialisant davantage dans les activités du secteur primaire et le tourisme.

Quant à la région de Marrakech-Tensift-Alhaouz, elle a amélioré sa position pour se rapprocher de Souss-Massa-Draa et ce, en profitant de l'émergence du secteur secondaire impulsée par le développement progressif du secteur primaire suite aux aménagements hydrauliques et à la réorientation de son appareil productif primaire vers des spéculations industrielles à forte valeur ajoutée. Cette évolution témoigne également d'une activité tertiaire prospère suite à la recrudescence de l'activité touristique rendant désormais la région la première destination touristique devant Souss-Massa-Draa.

La mise en service du port de Tanger-Med et le développement des activités secondaires et tertiaires au niveau de la région de Tanger-Tétouan, ont fait de cette région une nouvelle plate-forme industrielle et commerciale du pays. Ils ont permis à la région d'améliorer sa position sur la cartographie économique en suivant l'itinéraire du Grand Casablanca. Ce dynamisme que connaît la région pourrait jouer en faveur des régions avoisinantes à l'instar du rôle stimulateur que joue la région du Grand Casablanca au centre.

Par ailleurs, le développement de la pêche dans la région du Sud lui a profité pour rejoindre la position de la région Souss-Massa-Draa même si l'écart reste encore important. La région de l'Oriental, est en train de prendre un élan de développement pour se spécialiser dans les activités des secteurs primaire et tertiaire et elle est appelée à soutenir ce rythme en profitant des projets structurants déjà mis en œuvre ou en cours tels que le Technopole d'Oujda, l'Agropole de Berkane, le Parc Industriel de Selouane et le projet de la Centrale thermo-solaire d'Ain Béni Mathar. En outre les deux régions de Meknès-Tafilalt et Fès-Boulmane ont commencé légèrement leur processus vers la spécialisation dans les activités industrielles, mais restent toujours loin de la région du Grand Casablanca.

3.2. L'industrie en tant que secteur valorisant de la production des régions

Liée à des filières porteuses, l'industrie peut être érigée en levier de croissance et insuffler du dynamisme pour les régions spécialisées. Ainsi, la spécialisation pourrait catalyser le regroupement sur un même territoire des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche, à même de constituer des synergies capables de bâtir des projets innovants améliorant les avantages compétitifs de cet espace. Cette configuration spatiale est à même de permettre aux régions d'accéder à de nouveaux paliers de croissance générateurs d'emplois, d'assurer une meilleure valorisation de leurs richesses naturelles, et d'asseoir les bases d'un développement territorial équilibré dans le cadre d'une régionalisation avancée.

3.2.1. Développement de régions hautement spécialisées

Huit régions, regroupant 41% des établissements industriels et 47% de l'emploi au niveau national, présentent une concentration de l'emploi dans un petit groupe d'établissements au niveau régional. Les concentrations les plus importantes sont enregistrées au niveau des régions de Guelmim- Es-Semara et de Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra.

La spécialisation industrielle, reflétant une concentration de l'emploi dans un groupe limité de sous-secteurs, concerne quatre régions. A l'instar de la concentration sectorielle, ceci peut constituer un levier de croissance pour les régions en question en cas de dynamique des sous-secteurs majoritaires. Or, les régions hautement spécialisées ne comptent que 30% des établissements industriels et 33% de l'emploi industriel au niveau national

Les spécialisations les plus importantes sont signalées au niveau des régions de Tanger-Tétouan, Fès-Boulmane, Laâyoune-Boujdour-Sakia Hamra et Rabat-Sale-Zemmour-Zaër. A titre d'exemple, la

⁸⁴C'est un Cluster économique et une plateforme commune entre les différents acteurs dans le secteur agricole et agroalimentaire.

spécialisation de Tanger-Tétouan revient à la concentration de 58% de l'emploi industriel de la région dans la fabrication industrielle de vêtements de dessus (30%) et dans la fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules (28%). La seconde activité prend de plus en plus d'essor vu qu'elle ne constituait que 17% de l'emploi en 2009 date du lancement du Pacte National pour l'Emergence Industrielle (PNEI), faisant ainsi de Tanger-Tétouan un nouveau pôle national drainant les établissements travaillant dans les secteurs connexes au secteur de l'automobile. Les régions de Fès-Boulmane et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër sont spécialisées dans la fabrication de vêtements en textile avec respectivement 49% et 64% de l'emploi industriel de la région.

3.2.2. Surreprésentation de plusieurs secteurs au niveau régional pouvant constituer des leviers de croissance

Habillement :

Le secteur de l'habillement et de fourrures, qui emploie 24% de la main-d'œuvre industrielle nationale, est une spécificité des régions de Fès-Boulmane, de Taza Al-Hoceima, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, avec une production quasi-totalement dédiée à la fabrication de vêtements en textile. Ces régions peuvent créer autour de ce secteur des pôles importants de compétitivité à même de juguler la volatilité de la demande étrangère et l'accroissement de la concurrence compte tenu de son taux d'exportation qui s'est élevé en moyenne à 88% durant la période 2000-2011. Pour améliorer l'attractivité de ce secteur, les pouvoirs publics ont érigé la filière du textile-habillement comme l'une des priorités du PNEI en accord avec les opérateurs privés.

Dans ce sens des mesures ont été mises en œuvre dont, notamment, celles ayant trait au développement du marché à l'export, à la lutte contre les pratiques de sous-facturation, au développement des capacités de production, au développement et à la structuration du marché intérieur, et à la mise en œuvre d'un fonds pour l'encouragement à l'investissement dans la filière FIT (Finissage - Imprimerie - Teinture).

Pour accompagner le besoin en main d'œuvre dans ce secteur au niveau des régions pour lesquelles le secteur est une spécificité, une convention a été signée en mars 2011 entre l'OFPPPT et l'AMITH visant la formation/insertion de 20.000 personnes à l'horizon 2012 au niveau de 5 zones prioritaires (Tanger, Casablanca, Rabat, Marrakech et Fès). En 2011-2012, l'effectif des stagiaires de l'OFPPPT dans ce secteur a atteint près de 23988 stagiaires.

Agroalimentaire

Quant au secteur des industries alimentaires, qui emploie 21,4% de la main-d'œuvre industrielle nationale, il est une spécificité de onze régions dont, notamment, les régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira, Guelmim- Es Semara et Souss-Massa-Drâa. La région de Laâyoune-Boujdour-Sakia Hamra a également une spécificité importante liée autant que les deux autres régions du sud à la préparation et la conserve de poisson. Quant à Souss-Massa-Drâa, sa spécificité tient, en plus de l'industrie du poisson, à celle des corps gras, à l'industrie des viandes et au traitement de lait. Pour les autres régions, cette spécificité revient généralement à la nature domestique de la production de ce secteur (taux d'exportation moyen de 17% durant 2000-2011) et à l'attachement de l'activité de ces régions au secteur primaire qui vient en amont des industries alimentaires.

Afin de renforcer l'amont de ces industries, les pouvoirs publics se sont attelés à mettre en œuvre les stratégies visant à sécuriser son approvisionnement. Ainsi, le Plan Maroc Vert (PMV) a consacré l'approche par filière/région afin de garantir son intégration dans le processus de développement régional. A travers son premier pilier, qui concerne les régions orientées vers l'irrigué et le bour favorable, le plan compte mobiliser un investissement de l'ordre de 121 milliards de dirhams sur la période 2009-2018 (27,9 milliards de dirhams ont été engagés sur la période 2010-2012 pour 134 projets). Quant au deuxième pilier, qui concernent les régions à prépondérance montagnaise, oasienne et en bour défavorable, le plan prévoit la mobilisation de près de 19,25 milliards de dirhams sur la même période (10,3 milliards de dirhams ont été engagés sur la période 2010-2012 pour 319 projets).

Pour assurer le suivi de ces projets régionaux, des réformes institutionnelles ont été engagées afin d'améliorer la gouvernance du secteur et ce, à travers la réorganisation administrative du Département de l'Agriculture (création de 16 Directions Régionales, refonte des chambres d'agriculture, ...). Par ailleurs, la stratégie permettra la valorisation de la production agricole à travers la création de six agropoles dans les régions de Meknès-Tafilelt, de l'Oriental, de Tadla-Azilal, de Souss-Massa-Drâa, de Marrakech-Tensift-Al Haouz et du Gharb-Chrarda-beni Hssen.

Concernant l'amont halieutique, l'Etat s'est attelé à renforcer le développement durable du secteur à travers le Plan Halieutis lancé en 2009. La déclinaison régionale de la stratégie a permis l'aménagement des pêcheries de plus de 65% des régions côtières du Maroc, l'aménagement d'une nouvelle halle à Agadir (un investissement de 70 millions de dirhams) et la réalisation du pôle de compétitivité Haliopolis dans la même ville (un investissement de 6,6 milliards de dirhams).

Fabrication de machines et appareils électriques

Pour le secteur de fabrication de machines et appareils électriques, qui a réalisé en 2011 une part de 11% de l'emploi industriel national, il est une spécificité des régions du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, de Tanger-Tétouan et de Chaouia-Ouardigha. La région de Tanger-Tétouan a fait de ce secteur exportateur une spécificité en profitant de l'accompagnement logistique qui s'y opère et du démarrage du projet Renault.

Pour accompagner ces pôles stratégiques, l'Etat a inclus des cités électroniques dans le plan d'aménagement des P2I, à savoir Tanger Automotive City et de Kénitra Automotive City et ce, pour appuyer l'émergence de l'électronique embarquée pour automobile

Cette tendance ne peut que se raffermir après l'aménagement définitif des zones dédiées. En effet, l'achèvement des travaux d'aménagement de la première tranche (55 ha) est prévu en 2013. Avec une superficie à terme de 178 ha, cette zone franche permettra d'attirer 8 milliards de dirhams d'investissement direct et de créer 30 000 emplois. Quant à Kénitra Automotive City, 25 hectares ont été commercialisés pour 10 entreprises en 2012. A terme, la zone franche totalisera une superficie de 199 hectares permettant ainsi de drainer 12 milliards de dirhams d'investissement et de créer 30.000 emplois.

Par ailleurs, la région de Chaouia-Ouardigha verra son potentiel dans ce segment industriel se renforcer, profitant de sa proximité du Grand-Casablanca, notamment dans les métiers de l'électronique embarquée pour l'aéronautique et l'électronique industrielle. En effet, la région ne pourrait que profiter de l'aménagement de la zone franche de Nouasser Aerospace City d'une superficie de 119,7 hectares dont l'achèvement de la première tranche (62,4 hectares) est prévu en 2013. A terme, cette zone permettra de drainer 4 milliards de dirhams d'investissement direct et de créer 15.000 emplois.

Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques⁸⁵

Concernant, le secteur de fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, qui contribue de 7% à l'emploi industriel national, il est une spécificité de huit régions dont, notamment, Laâyoune-Boujdour-Sakia Hamra, l'Oriental et Tadla-Azilal. Laâyoune-Boujdour-Sakia Hamra a une spécificité liée à la fabrication de produits minéraux non métalliques dont la région représente 71% de l'emploi national. Cette spécificité liée à l'exploitation des phosphates devrait se consolider suite au programme d'investissement de 74 milliards de dirhams lancé par l'OCP à l'horizon 2020. Ce programme vise essentiellement une meilleure valorisation du phosphate brut, le doublement de la capacité de production de la roche pour atteindre 50 millions de tonnes par an et la réduction des charges.

L'analyse spatiale des activités industrielles a permis de mettre en exergue la configuration régionale de ces dernières, les pôles d'activités qui catalysent ces dynamiques ainsi que les spécialisations et les vocations sectorielles pouvant constituer des leviers de croissance pour toutes les régions. Ces dernières sont donc appelées à constituer des espaces viables pour mener des politiques économiques génératrices

⁸⁵ Fabrication de verre et d'articles en verre, fabrication de produits céramiques, fabrication de carreaux en céramiques, fabrication de tuiles et briques en terre cuite, ouvrages en béton ou en plâtre, travail de la pierre et fabrication de produits minéraux divers.

de croissance à même de relever les défis sociaux tels ceux de l'emploi, de la cohésion sociale et de la lutte contre les inégalités. Ces espaces permettront, également de suivre l'élan historique, institué par les Discours Royaux du 9 mars et du 17 juin 2011 entériné par les processus ambitieux de réformes dont, notamment, la constitutionnalisation de la régionalisation avancée qui forme un socle solide et serein consolidant les principes de la bonne gouvernance.

3.3. Le tourisme en tant que levier de croissance régionale

Vision 2020 : une stratégie innovante intégrant la dimension régionale

La «Vision 2020» prévoit un plan d'aménagement territorial de l'offre touristique qui transcende les barrières administratives permettant ainsi aux régions de tirer profit de leurs potentialités. En effet, la nouvelle stratégie touristique nationale prend appui sur huit territoires à savoir, «Souss-Sahara Atlantique», «Maroc Méditerranée», «Cap Nord», «Maroc Centre», «Centre Atlantique», «Marrakech Atlantique», «Grand Sud Atlantique» et «Atlas et Vallées». Cette approche entend créer des masses critiques dotées d'un positionnement et d'une ambition spécifique à même de constituer un socle pour leur attractivité sans pour autant écarter l'éventualité d'une approche concertée en mettant à contribution les complémentarités entre les territoires.

Indicateurs régionaux du secteur touristique : état des lieux et écarts par rapport à la trajectoire tracée par la «Vision 2020»

Marrakech-Tensift-Al Haouz se positionne en première place en termes d'arrivées touristiques avec une part moyenne de 31,6% sur la période 2010-2012, suivie par Souss-Massa-Draâ (19,6%) et le Grand Casablanca (13%). Les parts des autres régions restent inférieures à 10%. En termes de taux de croissance annuel moyen (TCAM) des arrivées touristiques entre 2010 et 2012, c'est la région de Guelmim-Es-Semara qui occupe la première position (+18,4% par an) totalisant 29.159 touristes en 2012. Cet effectif s'élève à 58.902 pour Taza-Al-Hoceima et 21.169 pour Oued-Dahab-Lagouira avec, respectivement, 16,8% et 14,9% par an. Les performances sont négatives pour les régions matures, avec un TCAM de -1,4% pour Marrakech-Tensift-Al Haouz (2.912.116 de touristes en 2012) et de -0,6% pour Souss-Massa-Draâ (1.821.348 de touristes).

Par ailleurs, les régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz et de Souss-Massa-Draâ se trouvent, respectivement, à l'origine de 36,5% et de 29,4% des nuitées enregistrées en moyenne entre 2010 et 2012. Les poids des autres régions ne dépassent pas le seuil de 10%. En se référant au rythme de croissance annuel moyen des nuitées, ce sont les régions émergentes qui se placent en tête du classement, avec un TCAM de 18,6% pour Oued-Dahab-Lagouira, 16,6% pour Guelmim-Es-Semara et 11,6% pour l'Oriental. En 2012, les trois régions ont totalisé, respectivement, 43.066, 24.410 et 533.233 nuitées. Cet effectif s'est contracté de 2,7% par an à Marrakech-Tensift-Al Haouz et de 4,1% par an à Souss-Massa-Draâ, descendant, respectivement, à 6.317.087 et 4.996.446 de nuitées en 2012.

La configuration régionale des infrastructures d'accueil touristique, sur la période 2010-2011, révèle à son tour la prédominance de Marrakech-Tensift-Al Haouz et de Souss-Massa-Draâ, dont les contributions moyennes à la capacité litière globale se fixent, respectivement, à 35% et 23,4%, contre des parts moyennes inférieures à 10% pour les autres régions. Concernant le rythme d'extension des capacités d'hébergement entre 2010 et 2011, la région de Taza-Al Hoceima a réalisé un taux de croissance de 24% (1.515 lits en 2011), ce qui lui confère la première place. Ce taux s'élève à 19,7% pour la région de l'Oriental et à 13,1% pour celle de Laâyoune-Boujdour-Sakia-Hamra. Au titre de l'année 2011, ces deux régions ont porté leurs capacités litières respectives à 8.143 et 1.502 lits. De leurs parts les régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz et de Sous-Massa-Draâ ont totalisé, respectivement, 65.379 et 42.154 lits en 2011, soit une progression de 9,4% pour la première et de 1,9% pour la deuxième.

Sur la base de l'aménagement territorial prévu par la nouvelle stratégie touristique nationale, les territoires du Grand Sud Atlantique et de Maroc Méditerranée ont pu améliorer sensiblement leurs

arrivées touristiques sur la période 2010-2012, avec des TCAM respectifs atteignant 14,9% et 10%. Ces rythmes restent, toutefois, inférieurs de 2,7 et 6,8 points par rapport au potentiel de croissance prévu par la «Vision 2020». Sur la même période, les flux touristiques reçus par le Cap Nord, le Souss Sahara Atlantique et le Centre Atlantique ont progressé en moyenne de 3,9%, 2,6% et 2,3% par an. Dans ces conditions, l'écart par rapport à la trajectoire tracée par la «Vision 2020» s'élève à -8,3 points pour le premier territoire, -8,5 points pour le deuxième et -4,2 points pour le troisième. La tendance reste négative dans les autres pôles touristiques, avec des baisses oscillant entre 0,9% et 7,9% sur la période 2010-2012.

Les efforts d'extension des capacités d'hébergement se sont concentrés, entre 2010 et 2011, sur les territoires touristiques de Maroc Méditerranée (+21,2%), Maroc Centre (+14,4%) et Marrakech Atlantique (+9,4%). Ces performances dépassent de loin le rythme d'évolution projeté par la «Vision 2020» avec des écarts respectifs de +7,5 ; +4,3 et +5,6 points. La même tendance positive a été affichée par l'effectif des lits touristiques dans les territoires de Centre Atlantique (+3,3%) et de Souss-Sahara Atlantique (+2,7%). Ces taux de croissance représentent, toutefois, des manques à gagner de 0,7 et 9,5 points par rapport au potentiel d'évolution estimé par la «Vision 2020». Par ailleurs, une quasi-stagnation des capacités d'hébergement a été enregistrée dans le reste des régions touristiques.

Pour une meilleure déclinaison régionale de la «Vision 2020»

Sur le volet gouvernance, la mise en œuvre de la régionalisation avancée ne pourrait que contribuer à une meilleure déclinaison territoriale de la gestion de la «Vision 2020». L'apport de la régionalisation avancée apparaît à travers la mise à contribution des élus locaux en tant que connaisseurs incontournables des réalités de leurs territoires et ce, dans l'objectif d'initier une nouvelle dynamique à même d'instaurer un développement touristique pérenne et équilibré. La mise en œuvre efficiente de la stratégie touristique au niveau régional, nécessite une démarche de concertation suivant des plans d'actions opérationnels à même de responsabiliser les intervenants locaux, tout en garantissant le suivi de l'exécution de ces plans selon des normes prédéfinies.

Par ailleurs, les mécanismes de soutien aux projets touristiques (primes d'investissement, dépenses fiscales et mobilisation du foncier public), doivent être exploités d'une manière intelligente pour encourager l'implantation des projets touristiques dans les territoires émergents, et pour garantir une répartition spatialement équilibrée des infrastructures touristiques au Maroc. La répartition de ce soutien financier et foncier entre les régions doit être précédée par une analyse approfondie du risque potentiel propre à chaque territoire touristique.

Il importe, en outre, de piloter les actions promotionnelles dans un cadre décentralisé. En effet, chaque région devrait disposer d'une cellule de veille stratégique lui permettant de déterminer et de catégoriser ses clients potentiels en termes de profils et d'habitudes, et de concevoir une offre complète répondant à leurs besoins. Cette catégorisation sera le point de départ pour développer des stratégies de communication adaptées à la gamme de produits touristiques proposés par chaque région. En parallèle, la consolidation du tourisme interne passerait, notamment, par le réaménagement du calendrier des vacances scolaires⁸⁶ à travers le décalage des dates de départ d'une zone à l'autre.

Les zones seraient constituées de telle façon qu'elles aient des « moyens financiers » (du moins selon la variable proxy dépenses annuelles moyennes par personnes (DAMP)) équivalents et des populations équilibrées. Ainsi, cette répartition permettrait d'alléger la pression sur l'infrastructure de transport, notamment, autoroutière et ferroviaire en décalant la date des départs en vacance d'une zone à une autre. L'objectif ultime étant d'étaler les périodes de vacances de 15 à 39 jours, soit plus de latitude pour les entreprises du secteur du tourisme (hôtelier, restaurateurs, transporteurs, ...) de gérer la haute saison pour le tourisme interne, de prolonger les offres pour l'emploi saisonnier et de garantir une

⁸⁶ Depuis l'année scolaire 1964/1965, la France métropolitaine (hors corse) est découpée en trois zones choisies de manière à ce que le nombre d'étudiants soit équilibré entre les zones. Pour la Suisse, généralement, les dates des vacances scolaires sont fixées par les cantons et leurs communes. Quant aux États-Unis, le système scolaire ne dépend pas de l'État fédéral. Ainsi les programmes scolaires, et donc les vacances scolaires, sont variables d'un État à l'autre.

fréquentation élevée sur une période plus longue. Par conséquent, ce désengorgement devrait permettre de garantir des offres d'hébergement plus attractives pour le touriste national en améliorant ainsi sa captation par les établissements classés et en allégeant la pression sur le ménage du poste de dépense lié aux activités touristiques.

Rappelons enfin que la réalisation des objectifs de chaque territoire touristique en termes d'arrivées, reste conditionnée par le renforcement de sa connexion aérienne avec les pays émetteurs. Le besoin global du Royaume en rotations aériennes, à l'horizon 2020, est estimé dans une fourchette allant de 1032 à 1079 fréquences hebdomadaires. L'analyse de la structure régionale de ce besoin, laisse apparaître une concentration des besoins en fréquences aériennes dans le pôle touristique de Souss-Sahara Atlantique/Grand Sud Atlantique, avec une part de 30,8%, suivi par les pôles de Cap Nord (17,5%), Maroc Centre (15,7%), Atlas et Vallée (15,5%), et Marrakech Atlantique (14%).

4. DES PERFORMANCES IMPORTANTES SUR LE PLAN SOCIAL MAIS DES INÉGALITÉS ET DES DÉFICITS PERSISTENT ENCORE

Au cours des dernières années, l'intervention des pouvoirs publics en faveur du développement social a connu une accélération importante. Cette intervention s'est traduite par la mise en œuvre de politiques et programmes sectoriels visant l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, ce qui s'est traduit par une évolution positive des principaux indicateurs sociaux, notamment dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté. Certes, des avancées ont été enregistrées pour remédier aux différents déficits sociaux, mais il n'en demeure pas moins que des faiblesses persistent encore notamment dans la gestion des réformes. En effet, la concertation entre les divers organismes d'exécution, la coordination de leurs actions et la convergence de leurs objectifs sont encore très peu développées.

4.1. Secteur de l'emploi au Maroc

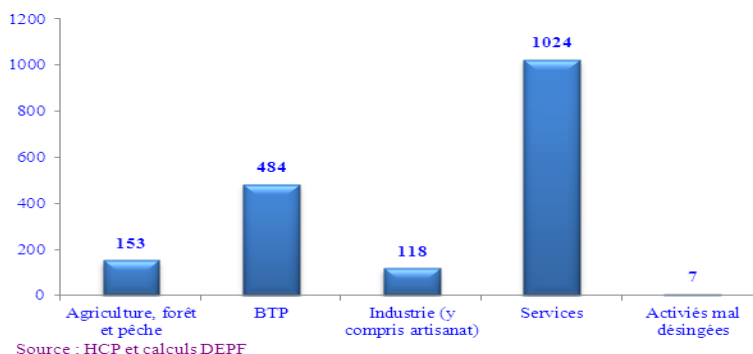
Le marché du travail a connu au cours de la dernière décennie la création nette d'emplois de 1,8 millions de postes, soit 162 milles opportunités d'emplois en moyenne annuelle. Le secteur des services reste le principal pourvoyeur de l'emploi au Maroc avec une part annuelle moyenne de 57,3%, soit près d'un million d'emplois entre 2002 et 2012. En conséquence, le taux de chômage a connu une tendance baissière en passant de 11,3% en 2002 à 9% en 2012. Une tendance qui s'est confirmée au deuxième trimestre 2013 avec un taux de chômage de 8,8%. Toutefois, et en dépit de la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives pour la promotion de l'emploi, le marché du travail au Maroc se caractérise par des déséquilibres persistants qui posent certains défis à surmonter.

4.1.1. Un contenu insuffisant en emplois de la croissance économique, notamment de qualité

L'analyse de la relation entre la croissance et l'emploi au cours de la période 2002-2012 a fait ressortir un schéma volatile du contenu⁸⁷ en emplois de la croissance économique. En moyenne sur la période, une augmentation de 1 point de la croissance économique s'est traduite par une hausse de 0,31 point de l'emploi. Toutefois, la tendance semble s'essouffler entre 2008 et 2009 en lien avec les effets de la crise financière et économique internationale. Ce contenu est passé de 0,24 point en 2008 à 0,20 point en 2009 après avoir été de 0,35 point sur la période 2000-2007. Au niveau sectoriel, les activités tertiaires et le secteur du BTP s'accaparent à eux seuls près de 85% des emplois créés entre 2002 et 2012.

⁸⁷ Le concept du contenu en emplois de la croissance économique met en lien la tendance d'évolution de ces deux indicateurs. Il est obtenu à travers le calcul des élasticités de l'emploi par rapport au PIB et montre de combien un point de croissance économique engendre une croissance de l'emploi.

Graphique 32: Création d'emplois par secteur d'activité économique entre 2002 et 2012 (en milliers)



Par ailleurs, le secteur privé est à l'origine de près de 90% des emplois créés. La consolidation de ce secteur par le soutien à l'investissement, l'encouragement de l'entrepreneuriat ou l'élaboration d'un cadre juridique pour l'auto-emploi sont autant de défis pour le développement socio-économique que pour la création d'un marché du travail plus performant et inclusif.

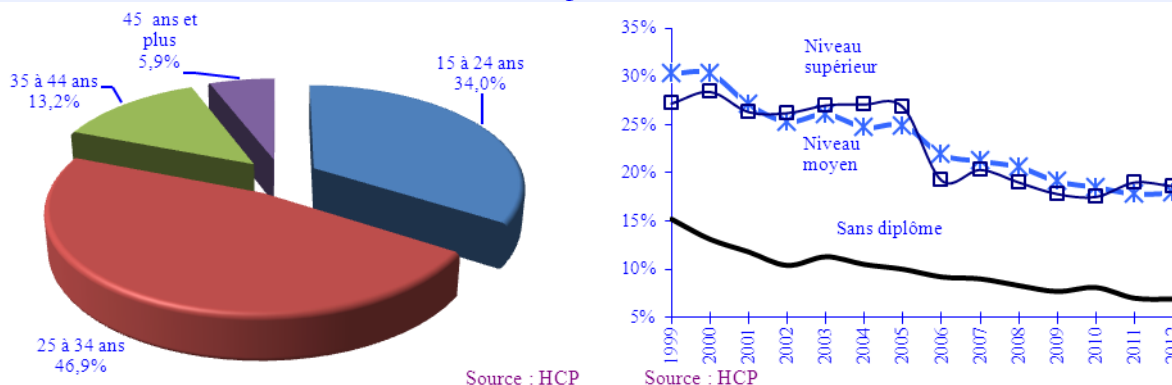
4.1.2. Faible adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail

En dépit de la priorité accordée aux problèmes du chômage et à la précarité de l'emploi au Maroc, le marché du travail continue de souffrir de plusieurs insuffisances tant au niveau structurel qu'au niveau fonctionnel. Le taux de chômage des jeunes diplômés demeure élevé en l'occurrence le chômage de longue durée (12 mois et plus) traduisant l'inadéquation structurelle de certains diplômes aux exigences du marché du travail. La part du chômage de longue durée dans le volume global du chômage a augmenté en 2012 pour atteindre 65,3% au niveau national. En milieu urbain, cette part a atteint 70,3% contre 45,2% en milieu rural.

En matière de formation, 44% des emplois créés entre 2005 et 2010 ont été occupés par les lauréats de la formation professionnelle⁸⁸. Toutefois, un déséquilibre persiste entre les besoins sectoriels et le nombre de lauréats.

Par ailleurs, de fortes disparités sociales et territoriales marquent le marché du travail au Maroc. Les jeunes rencontrent beaucoup de difficultés à entrer sur le marché du travail. Leurs emplois sont précaires, moins payés que ceux des adultes, rarement régis par des contrats et donc exempts de protection sociale. Les jeunes diplômés notamment du supérieur sont contraints d'occuper des emplois inférieurs à leurs qualifications, d'où une importante dévalorisation du capital humain et une perte des investissements dans l'éducation.

Graphique 33: Structure de la population urbaine en chômage par groupe d'âge et taux de chômage par diplôme



⁸⁸ Haut-Commissariat au Plan, 2011

4.1.3. Portée limitée des programmes actifs de promotion de l'emploi

Les pouvoirs publics ont adopté une politique active de lutte contre le chômage basée sur des programmes d'insertion spécifiques (Idmaj, Taehil et Moukawalati) aux différentes catégories de demandeurs d'emploi.

Les données disponibles sur ces trois programmes font état de résultats contrastés. Près de 376.979 chercheurs d'emploi ont été insérés dans le cadre du programme Idmaj depuis le démarrage du programme en 2006 jusqu'à fin août 2013, dont près de 34.626 au cours des huit premiers mois de l'année 2013. Pour le programme Taehil, il a permis la qualification de près de 101.537 chercheurs d'emploi entre 2007 et fin août 2013, dont 14.753 durant les huit premiers mois de l'année 2013, couvrant les différents types de formation, notamment la formation au profit des secteurs émergents (Offshoring, aéronautique, automobile, électronique). Quant au programme Moukawalati, il a permis, depuis son démarrage en 2007 jusqu'à fin août 2013, la création de 5.139 projets ayant généré près de 14.117 emplois.

Bien que ces programmes comptent des points positifs notamment pour Idmaj et Taehil, leurs résultats quantitatifs restent en-deçà de l'ampleur du chômage des jeunes et ne bénéficient qu'à une partie limitée des jeunes en chômage. Ce constat nécessite un renforcement des outils d'analyse et de prospective du marché de l'emploi, de suivi et d'évaluation.

4.1.4. Faible intermédiation pour l'emploi

En dépit des efforts du Gouvernement et des moyens financiers et humains beaucoup plus importants que par le passé, l'intermédiation pour l'emploi demeure insuffisante. Selon les données de l'enquête nationale de l'emploi en 2011, deux moyens traditionnels sont utilisés pour la recherche de l'emploi par 74,4% des chômeurs : « le contact direct des employeurs » et « les personnes parentes, l'entourage ». Ce constat reflète la faible implication des structures d'intermédiation sur le marché de travail.

De nombreux défis sont à relever par l'ANAPEC, dont, notamment, une meilleure couverture du territoire et des populations cibles, une professionnalisation et une mise à jour des compétences de ses ressources humaines.

L'intermédiation de l'ANAPEC reste insuffisante tant au plan quantitatif (proportion de la population bénéficiant de ses services) que qualitatif (ciblage des interventions, notamment l'absence d'un système de monitoring et d'évaluation des politiques de promotion de l'emploi afin d'évaluer de façon précise chaque instrument).

4.1.5. Activation du processus d'élaboration d'une stratégie nationale de l'emploi⁸⁹

Le Maroc, à l'instar de plusieurs pays, doit faire face à une pression de plus en plus aigüe sur le marché de l'emploi due à une entrée massive en activité des jeunes et des femmes et à une croissance de la demande de travailleurs diplômés et qualifiés.

Dans ce sens, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a déclenché un processus de concertation des partenaires avec l'appui du BIT en vue d'élaborer une vision globale de la prise en charge de la problématique de l'emploi, dans le cadre d'une véritable stratégie nationale de l'emploi, innovante et concertée. Cette stratégie doit répondre au projet social afin d'offrir des emplois décents pour tous dans une perspective de court, moyen et long termes.

Elle constitue un outil de mobilisation des acteurs aux niveaux national, régional et local pour participer à l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi, à l'identification des gains de productivité potentiels et à leur mise en œuvre. La stratégie envisagée devrait proposer, à cette fin, un cadre normatif et opérationnel favorable à l'optimisation et à la protection des ressources en travail et en capital

⁸⁹Etude de diagnostic sur la situation de l'emploi préalable à la formulation de la Stratégie Nationale de l'Emploi, MEFP, juillet 2013.

mobilisées par les citoyens, à la modernisation de l'économie et à l'amélioration de l'offre de produits et services en qualité et en volume.

Une telle stratégie devrait reposer sur l'inséparabilité de l'emploi et de la formation et engager la réforme des systèmes d'éducation et de formation avec, pour parties prenantes, les entreprises et les pouvoirs publics. Les plans sectoriels déjà adoptés, bases d'une politique cohérente d'industrialisation, constituent un socle de cette stratégie. Trois grandes questions jugées d'une importance capitale devraient être traitées par cette stratégie. Il s'agit de :

- l'articulation entre la politique de l'emploi et les stratégies macroéconomiques et sectorielles et la contribution de la croissance économique à générer de l'emploi en quantité et en qualité ;
- la performance du ciblage actuel des programmes actifs de promotion de l'emploi en termes de réduction du chômage d'inadéquation et du chômage de longue durée (deux formes de chômage qui touchent en particulier les diplômés) ainsi que de l'inclusion décente dans le marché de l'emploi des catégories non diplômées de la population active et de l'amélioration de leur employabilité ;
- la caractérisation d'une nouvelle approche de gouvernance du marché de l'emploi en matière de suivi de la mise en œuvre des dispositifs de promotion d'emploi, de couverture territoriale et de proximité avec les chercheurs d'emploi et les employeurs, et de partenariats public-privé en matière d'intermédiation sur le marché de l'emploi.

4.2. Education et formation : un enjeu pour le développement humain au Maroc

Le développement humain et la lutte contre la pauvreté passent nécessairement par la valorisation des ressources humaines, d'où l'importance de l'éducation et de la formation.

L'accès aux systèmes éducatifs est dès lors un facteur déterminant du développement humain, dont l'impact s'inscrit dans le long terme. En plus de son impact direct sur la santé (une hausse d'un point du pourcentage de femmes scolarisées augmente de 0,3 point le taux de survie des enfants de moins de 5 ans) et sur l'amélioration de revenu (chaque année d'étude supplémentaire passée dans le cycle primaire est susceptible de procurer 12,7% d'augmentation de salaire contre 10,4% dans le secondaire⁹⁰) l'éducation permet également d'améliorer la participation démocratique, de lutter contre les discriminations et d'améliorer la croissance.

Dans ce sens et afin de relever les grands défis du système éducatif national, le Discours Royal du 20 août 2013 a appelé à un examen approfondi du secteur de l'éducation et de la formation pour évaluer les réalisations accomplies et identifier les faiblesses et les dysfonctionnements enregistrés.

4.2.1. Développement humain au Maroc : L'éducation est à l'origine du retard accusé

Selon le rapport Mondial de Développement Humain 2013, le Maroc est classé à la 130^{ème} position sur un échantillon de 187 pays avec un Indice de Développement Humain (IDH) de l'ordre de 0,591. Le classement du Maroc n'a pas évolué par rapport à l'année 2011 en dépit d'une légère augmentation de la valeur de l'indice (0,582 en 2011).

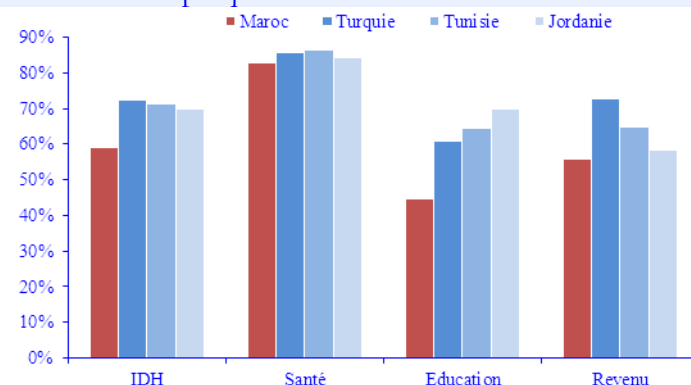
Selon ce rapport, les meilleures performances sont réalisées par la Roumanie, la Malaisie, la Turquie et la Tunisie qui figurent parmi les pays à niveau de développement humain élevé soient respectivement : 0,786, 0,769, 0,722 et 0,712.

L'analyse des données statistiques publiées par le PNUD en 2013 révèle que l'éducation au Maroc constitue le principal obstacle entravant la réalisation de bonnes performances en termes de développement humain. En effet, le Maroc est classé à la 146^{ème} position sur 187 pays dans le domaine

⁹⁰ La non scolarisation au Maroc : une analyse en termes de coût d'opportunité, MEN 2007.

de l'éducation⁹¹ alors qu'il se classe, respectivement, à la 105^{ème} et 109^{ème} position dans le domaine de la santé et du niveau de revenu. Une comparaison par rapport aux pays de l'échantillon révèle l'étendue du retard accusé par le Maroc dans ce domaine.

Graphique 34: Ventilation de l'IDH



Source : Rapport de Développement Humain 2013, PNUD

4.2.2. Education nationale : des avancées quantitativement significatives mais qualitativement faibles

La part du PIB consacrée aux dépenses publiques dans l'éducation montre que le Maroc, avec une part de 6,4% en 2012, dépasse plusieurs pays à économie similaire (Tunisie : 5,6%, Turquie : 2,8%, Jordanie : 4,9%, Chili : 4,5%). Toutefois, malgré cet effort, la rentabilité interne et externe du système éducatif national demeure en deçà des aspirations et les disparités entre les sexes et entre les régions persistent encore. C'est pour ces raisons que le Discours Royal du 20 août 2013 a recommandé une action urgente pour le redressement de la politique nationale de l'éducation.

Ainsi, l'analyse de l'efficacité interne et externe du système éducatif national passe par l'évaluation des facteurs clés qui impactent les trajectoires scolaires (durée de scolarité), les résultats obtenus (qualité de l'enseignement) et les chances de réalisation professionnelle, sociale et personnelle, qui sont ouvertes par les études suivies et les diplômes obtenus (adéquation formation/emploi).

Durée de la scolarité

Au Maroc, le nombre moyen d'années de scolarité de la population âgée de 15 ans et plus a graduellement augmenté pour atteindre 4,4 années en 2010⁹² contre moins d'une année durant les années soixante. Toutefois, cette durée reste largement inférieure à celle enregistrée dans certains pays émergents (9,5 en Malaisie, 8,6 en Jordanie, 6,5 en Turquie et en Tunisie).

Il est à souligner que les investissements dans l'éducation publique ont eu plus de retombées positives sur les femmes que sur les hommes. Ainsi, le nombre moyen d'années de scolarité des marocains âgés de 25 ans et plus est passé de 1,24 an et de seulement 0,7 an pour les femmes à 4,4 ans et 3,8 ans respectivement entre 1980 et 2010.

Taux de scolarisation

L'amélioration de la durée de scolarité est imputable aux performances enregistrées au niveau des taux de scolarisation, tous cycles confondus. Au niveau du primaire, le taux spécifique de scolarisation s'est situé à 99,6% au niveau national et à 99,1% pour les filles en 2012-2013. En milieu rural, il a atteint globalement 97,9% et 97,7% pour les filles durant la même période.

⁹¹ Approché par un indice combiné regroupant la durée moyenne de scolarisation et la durée de scolarisation prévue.

⁹²Source : rapport sur le développement humain 2013, PNUD : L'essor du Sud : Le progrès humain dans un monde diversifié, 2013.

Pour ce qui est de l'enseignement collégial, le taux spécifique de scolarisation a atteint globalement 85,1% et 80,1% pour les filles en 2012-2013 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001. En milieu rural, ce taux a atteint 66,3% globalement et 57,8% pour les filles en 2012-2013 contre 37,5% et 27,9% respectivement en 2000-2001.

Quant au taux spécifique de scolarisation du niveau secondaire, il a enregistré une nette amélioration passant globalement de 37,2% en 2000-2001 à 58,5% en 2012-2013 et de 32,2% à 53,4% pour les filles sur la même période.

Ce bilan positif, en termes quantitatifs, trouve appui dans les efforts menés pour élargir l'offre éducative et renforcer le soutien social aux élèves et à leurs familles à travers la généralisation du programme d'aide monétaire directe «Tayssir» qui a contribué à la baisse du taux de déperdition scolaire de 57% dans les établissements ciblés et à la réinsertion de près de 37% de l'ensemble des élèves ayant abandonné l'école.

Qualité de l'éducation⁹³

La performance comparée des tests sur les acquis des élèves⁹⁴ classe le Maroc en deçà de la moyenne de l'échantillon étudié, devancé entre autres par la Turquie, la Tunisie, la Jordanie et la Malaisie. Ces tests portent, entre autres, sur la qualité de l'enseignement primaire, la qualité de l'enseignement des mathématiques et des sciences, la qualité de la gestion des écoles, l'accès à l'Internet dans les écoles et l'étendue de la formation du personnel. A titre d'exemple, près de 74% des élèves marocains de 4^{ème} année du primaire n'atteignaient même pas, en 2011, le premier des quatre niveaux de référence en mathématiques et aucun ne parvenait au niveau supérieur.

Il est certain que le Maroc a connu une augmentation de l'accès à l'éducation à tous les niveaux du système éducatif, avec des taux de scolarisation dans le primaire qui avoisinent désormais 100 % mais les résultats assez moins performants des élèves marocains aux tests internationaux soulèvent la question fondamentale de l'échec de l'acquisition des aptitudes élémentaires nécessaires pour poursuivre les apprentissages, par les études ou en travaillant.

Déperdition scolaire et analphabétisme

Dans le cadre des efforts déployés pour soutenir la généralisation de l'enseignement primaire et lutter contre la déperdition scolaire, le programme Tayssir et l'Initiative Royale « 1 million de cartables » ont permis, respectivement, en 2012-2013, à 783.000 élèves de bénéficier d'un transfert monétaire et à 3.933.749 élèves de se procurer des fournitures scolaires. Malgré ces efforts, les taux de déperdition scolaire sont encore élevés. Ils ont atteint en 2012-2013 près de 1,9% au primaire, 9,3% au secondaire collégial et 8,7% au secondaire qualifié.

Parallèlement et selon le HCP, le taux d'analphabétisme⁹⁵ de la population âgée de 10 ans et plus a atteint 36,7% en 2012 contre 43% en 2004. Ce taux reste élevé en milieu rural (51,2%) et chez les femmes (47,6%). Cette amélioration s'explique en partie par l'augmentation du nombre des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation, qui est passé de 655.478 (dont 79% des femmes) en 2006 à 750.000 (dont 84% des femmes) en 2012.

Faible adéquation formation et emploi

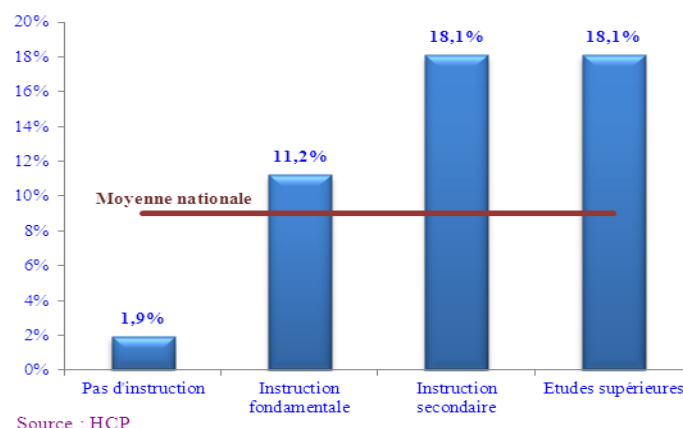
La structure du chômage par niveau de l'éducation permet d'évaluer l'inadéquation des formations avec les besoins du marché du travail. Cette structure révèle une faible demande de compétences et de connaissances. En effet, le taux de chômage persiste chez les diplômés ayant effectué des études secondaires ou supérieures (18,1% en 2012) comparativement à ceux qui n'ont pas fait d'études (1,9%).

⁹³ Source : Forum économique mondial, 2012-2013.

⁹⁴ Tests internationaux réalisés à travers des enquêtes (TIMSS & PIRLS International Study Center et financés par l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement).

⁹⁵ Ce taux a été estimé à 28% en 2012 par le département de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle

Graphique 35: Le taux de chômage par niveau d'instruction en 2012 (en %)



Vers un redressement du système éducatif national

Certes, des efforts importants ont été consentis dans le domaine de l'éducation et des budgets colossaux lui ont été consacrés, mais il n'en demeure pas moins que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des moyens engagés. De nombreux défis sont à relever, liés essentiellement au faible rendement du système que ce soit sur le plan interne (taux d'abandon et de redoublement élevé) ou externe (difficulté d'insertion au niveau du marché du travail). C'est dans ce sens que le Discours Royal du 20 août 2013 est revenu sur les grands défis nationaux en appelant à un examen de conscience objectif du secteur de l'éducation et de la formation.

Le Gouvernement, dans le cadre de l'accélération de l'achèvement de la réforme du système d'éducation et de formation, a élaboré un Plan de Développement Stratégique pour la période 2013-2016. Ce plan s'articule autour de cinq domaines clés à savoir l'offre scolaire, la qualité de l'enseignement, les établissements scolaires, la gouvernance ainsi que les ressources humaines. L'objectif recherché est de réhabiliter le système de l'éducation et de la formation en adoptant une nouvelle logique fondée sur la réactivité des apprenants et axée sur le renforcement de leurs compétences propres.

Le Discours Royal a, dans ce contexte, relevé que le secteur se heurte à de multiples difficultés et problèmes, dus en particulier à l'adoption de programmes et de cursus qui ne sont pas en adéquation avec les exigences du marché du travail.

Par ailleurs, la Décision Royale d'opérationnaliser le Conseil Supérieur de l'Enseignement devrait constituer le point de départ pour ouvrir la voie d'un plus large débat national autour d'un projet sociétal qui engage le Maroc pour de longues années afin de répondre à la question de réforme du système éducatif national souhaité.

4.2.3. Formation professionnelle : Elaboration d'une nouvelle stratégie pour le développement du secteur

La Formation Professionnelle (FP) constitue un enjeu majeur dans l'acquisition du savoir-faire et des compétences nécessaires à l'amélioration des performances et de la compétitivité des entreprises et un accompagnateur des secteurs porteurs de croissance et de création d'emplois. Elle répond aussi aux besoins des populations pour favoriser leur insertion dans la vie active et assurer leur promotion socio-professionnelle.

Offre de formation diversifiée accompagnant les stratégies sectorielles de développement

La dynamique du secteur de la FP s'est consolidée durant cette dernière décennie comme en témoigne l'évolution de l'effectif des stagiaires qui a atteint, au titre de l'année 2012/2013, 310.000 personnes.

En termes du dispositif de la FP, l'année 2013 connaîtrait la création de 29 nouveaux établissements du secteur public, dont 10 relevant de l'OFPPPT et 15 nouveaux internats d'une capacité dépassant 3.000

lits, dont 9 au sein des établissements relevant de l'OFPPT et 6 dans des centres de formation par apprentissage du milieu rural.

Ce renforcement du dispositif de la FP concerne l'ensemble des secteurs émergents de l'économie, en donnant la priorité aux secteurs liés au Pacte National pour l'Emergence Industrielle par la création d'instituts spécialisés de formation dans les métiers de l'Automobile, l'Aéronautique, l'Agroalimentaire, l'Electronique, l'Offshoring et le Textile, ainsi que le secteur des Energies Renouvelables et de l'efficacité Energétique.

Toutefois, le système de la FP reste confronté à plusieurs contraintes, notamment, sur les plans organisationnels, institutionnels et pédagogiques ainsi qu'au niveau de sa gouvernance et de son financement. Afin de surmonter ces contraintes, le Gouvernement a élaboré une stratégie intégrée de développement de la FP à l'horizon 2020.

Nouvelle vision stratégique du secteur de la FP

La nouvelle vision stratégique intégrée de développement de la FP a pour objectifs de mettre en place un système, flexible, ancré dans le milieu professionnel et capable de satisfaire les besoins de développement économique et social de notre pays, de disposer d'une plateforme de contractualisation avec les différents intervenants dans l'opération de la formation et de qualification de l'élément humain (opérateurs de formation publics et privés, chambres et associations professionnelles, société civile), ainsi que de mettre en place des mécanismes et des outils permettant la restructuration du système de la FP.

Les axes de cette nouvelle stratégie s'articulent autour de la gouvernance du système de la FP, l'articulation entre le pilotage stratégique et le pilotage opérationnel et l'organisation et la gestion nationale et régionale des différents modes du secteur. Ils portent également sur les aspects organisationnels, institutionnels et pédagogiques de la FP, sur leur mode d'organisation et de fonctionnement et sur les sources et procédures de financement.

4.3. Secteur de la santé : importants défis à relever

Dans l'ensemble, les principaux indicateurs de santé ont enregistré une évolution positive, en particulier ceux en relation avec la mortalité. Cependant, des défis importants restent à relever notamment au niveau de la disponibilité du personnel médical et paramédical et au niveau de l'accès des populations enclavées aux soins de santé.

4.3.1. Poursuite de l'amélioration de l'offre de soins

Le taux d'encadrement médical s'est établi en 2011 à 1.630 habitants par médecin s'inscrivant en nette hausse par rapport à 2001, où ce taux était de 2.252 habitants par médecin. Le taux d'encadrement paramédical enregistre, quant à lui, une progression limitée se matérialisant par une relative stagnation pour s'établir à 1.109 habitants par infirmier en 2011 contre 1.105 en 2001, soit une progression de 0,4% seulement sur la période.

Les départs importants à la retraite qui devraient connaître une accélération dans les prochaines années (1.200 en 2013) et l'effet de la migration des médecins⁹⁶ marocains à l'étranger, aggraverait le gap en personnel soignant déjà existant. A noter que les besoins actuels en personnel médical et paramédical s'établissent à 6.000 médecins et 9.000 infirmiers. Ce déficit affecte négativement les densités médicale et paramédicale qui s'établissent à 0,62 pour 1.000 habitants et à 0,97 pour 1.000 habitants en 2012 respectivement, sachant que le seuil critique de densité médicale fixé par l'OMS est de 2,5 personnels soignants pour 1.000 habitants alors que le Maroc ne dépasse guère les 1,59 en 2012.

⁹⁶ Selon le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, les médecins marocains, en 2005, migraient deux fois plus vers les pays de l'OCDE que leurs homologues de la Région MENA.

En matière d'infrastructures, l'offre de soins de santé de base a poursuivi sa progression pour atteindre 2.689 Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB) en 2011 dont 1.938 en milieu rural, en hausse de 1,4% en moyenne annuelle sur la période 2001-2011. D'où la baisse régulière du nombre d'habitants par ESSB sur la période qui s'est établi à 11.970 habitants par ESSB en 2011.

Par ailleurs, le nombre d'établissements hospitaliers a enregistré une évolution positive, passant de 120 en 2001 à 141 en 2011 avec une capacité litière de 21.734 lits. Si l'on ajoute l'offre litière des cliniques privées (7.973 lits), la capacité totale devient 29.707 lits, en hausse annuelle moyenne de 1,5 % depuis 2001.

Cependant, en dépit des efforts importants engagés dans ce domaine, 20% de la population se trouve à 10 kilomètres d'un établissement de santé le plus proche ce qui soulève la problématique de l'accès dans les zones isolées ou enclavées aux services de soins. Les difficultés rencontrées au niveau du monde rural, en particulier dans les zones enclavées ont favorisé l'orientation vers le développement de la couverture sanitaire mobile qui vise à améliorer la couverture sanitaire par la dispensation périodique des soins de proximité aux populations des localités enclavées.

4.3.2. Une amélioration importante des indicateurs de mortalité et de l'espérance de vie à la naissance

Grâce à l'amélioration des conditions de vie et à l'intensification des programmes de prévention contre les maladies, l'espérance de vie à la naissance a enregistré une progression notable, en passant de 70 ans en 2001 à 74,9 ans en 2011, soit un gain de 5 ans en une décennie. Ces efforts ont également exercé un effet positif sur les niveaux de mortalité, en particulier la mortalité maternelle et infantile.

En effet, le taux de mortalité maternelle a connu une baisse remarquable durant ces 5 dernières années, pour se situer à 112 pour 100.000 naissances vivantes en 2009-2010, soit un recul de 50,7% par rapport à 2003-2004 avec des disparités importantes par milieu : 73 pour 100.000 naissances vivantes en milieu urbain contre 148 pour 100.000 naissances en milieu rural.

L'institutionnalisation de la gratuité de l'accouchement dans les hôpitaux publics et l'amélioration significative des indicateurs de suivi de la grossesse et de l'accouchement, ainsi que les mesures prises pour améliorer la prise en charge des soins obstétricaux d'urgence ont contribué de manière significative à la réalisation de ce résultat.

Ainsi, le pourcentage des femmes ayant reçu des soins prénatals qualifiés a atteint 77,1% au niveau national en 2011 selon l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF), en amélioration de 9,3 points par rapport à 2004 : 91,6% en milieu urbain contre seulement 62,7% en milieu rural. Pour les soins postnatals, ce taux s'est établi à 22% en 2011.

Pour ce qui est de la mortalité infantile, celle-ci a enregistré une baisse tout aussi importante pour se situer à 28,8 pour 1.000 naissances vivantes pour les enfants de moins d'un an en 2011 (40 en 2003-2004) et à 30,5 pour 1.000 pour les enfants de moins de 5 ans (47 pour 1.000 en 2003-2004). Cependant, son niveau demeure élevé au regard des performances réalisées par d'autres pays.

4.3.3. Elargissement de la couverture médicale de base

Depuis son entrée en vigueur en août 2005, l'AMO couvre une population d'environ 11 millions de salariés et de pensionnés, soit 34% de la population. Les principaux enjeux pour l'AMO demeurent l'élargissement aux indépendants et aux étudiants qui représentent 38% de la population cible.

Quant au Régime d'Assistance Médicale pour les personnes démunies (RAMED) dont le processus de généralisation effective a été lancé le 13 mars 2012, le nombre de bénéficiaires a atteint selon les derniers chiffres disponibles 5,47 millions de personnes détenteurs de cartes et de récépissés, soit 67% de la population éligible (8,4 millions de bénéficiaires).

Une année après le début du processus de généralisation, le Ministère de la Santé a lancé une étude pour évaluer la pertinence des critères d'éligibilité du RAMED. Les résultats de l'étude militent en faveur d'une révision de ces critères d'éligibilité tels qu'ils sont spécifiés au niveau du décret n°2-08-177 et les arrêtés 836 et 837-08 de septembre 2008. Plus particulièrement, il s'agirait à terme de redéfinir l'éligibilité au RAMED à partir d'un critère de revenu disponible et des seuils de pauvreté calculés en fonction du coût du risque maladie.

En définitive, l'élargissement des personnes bénéficiaires de l'AMO et du RAMED a permis d'augmenter la part de la population bénéficiant d'une Couverture Médicale de Base pour atteindre 54%.

4.3.4. Financement de la santé : prépondérance du paiement direct des ménages

Selon les comptes nationaux de la santé 2010, les dépenses totales de santé se sont établies à 47,8 milliards de dirhams en 2010 contre 30,6 milliards de dirhams en 2006 et 18,9 milliards de dirhams en 2001, soit une hausse de 153% en une décennie.

Par rapport au PIB, la dépense totale de santé a atteint 6,2% en 2010, soit une hausse de 1,2 point par rapport à 2001. La dépense annuelle de santé par tête s'est située en 2010 à 1.498 dirhams contre 662 dirhams seulement en 2001.

Cependant, le financement de la santé reste dominé par le paiement direct des ménages qui représente en 2010 près de 54% des dépenses de santé, soit en moyenne 802 dirhams par personne par an. Ces dépenses sont orientées essentiellement vers l'achat de médicaments et d'autres biens médicaux qui représentent 50% des paiements directs des ménages. Par rapport à l'ensemble des dépenses publiques, le secteur de la santé ne canalise que 7,6%.

4.3.5. Vers une réforme du secteur de la santé au Maroc

Le système actuel de santé tel qu'il a été défini au lendemain de l'indépendance a permis de réaliser des avancées importantes dans de nombreux domaines mais ne semble plus en mesure de faire face aux importants défis actuels et futurs. D'où la nécessité d'engager une réforme en profondeur du système permettant de remédier aux insuffisances. Cette volonté de réforme est confortée par la nouvelle constitution de 2011 qui consacre le droit d'accès à la santé comme droit fondamental et constitue la traduction politique de la nécessité de moderniser le secteur.

Cette réforme devrait s'articuler autour de trois axes principaux selon le livre blanc de la santé : (i) agir sur les déterminants de la santé, (ii) avancer vers la couverture universelle et (iii) gouverner l'ensemble du système de santé (public et privé, formel et informel). En matière de gouvernance du secteur de la santé, trois grands chantiers sont à mettre en œuvre à savoir les ressources humaines, la contractualisation public-privé et la refonte du système d'information.

Au niveau des ressources humaines, les problématiques à traiter concernent, le départ prochain à la retraite de 7.000 professionnels de la santé, les conditions de redéploiement et la migration. Il s'agit aussi de l'adaptation des profils aux nouveaux besoins via un effort massif d'éducation et de formation, le développement d'une culture de qualité de service et d'éthique professionnelle ainsi que l'apaisement de la relation entre usagers et professionnels.

Concernant la contractualisation de la complémentarité public-privé, elle implique le passage d'un mode d'exercice de l'autorité commandé et contrôlé par le haut à un mode de régulation et de négociation.

Quant à la mise en place d'un système d'information intelligent, elle passe par l'ouverture du système d'information sanitaire à une clientèle plus élargie en particulier les usagers et la société civile, la mise en place d'une architecture en réseau et le centrage sur les informations nécessaires pour gouverner.

Les axes de réforme du secteur de la santé ont été présentés lors de la deuxième conférence nationale sur la santé organisée du 1^{er} au 3 juillet 2013 à Marrakech. Cette conférence a mobilisé l'ensemble des acteurs agissant dans le domaine de la santé afin de dégager des recommandations pour la réforme du

secteur et pour l'élaboration d'un projet de charte nationale sur la santé. Les principales questions sur lesquelles la conférence s'est penchée ont trait au droit à la santé, au financement de la santé, à la pénurie des ressources humaines en santé, à la sécurité sanitaire et à la gouvernance du système de santé.

4.4. Importants progrès réalisés dans l'atteinte des OMD

Depuis le lancement du processus des OMD en 2000, le Maroc a réalisé d'importants progrès dans l'atteinte des objectifs fixés en 2015. Globalement, comme le montrent les résultats préliminaires du rapport national sur les OMD 2012, des avancées significatives ont été enregistrées pour l'ensemble des OMD même si les rythmes de réalisation ont varié largement d'un objectif à l'autre.

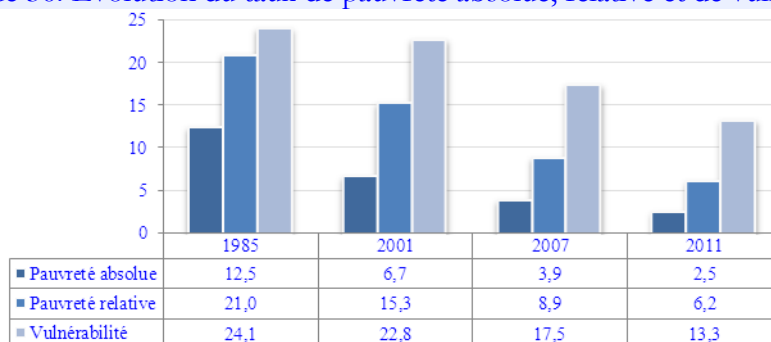
Ces performances sont les fruits de l'ensemble des politiques publiques visant la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale. Cependant, la persistance des inégalités et de la vulnérabilité constitue un défi majeur à relever afin de pérenniser et de consolider les acquis enregistrés.

4.4.1. Baisse considérable de la pauvreté, mais des formes des inégalités persistent

Le Maroc a réalisé, au cours de cette dernière décennie, des progrès considérables en matière de lutte contre la pauvreté, comme l'atteste l'amélioration de plusieurs indicateurs, notamment les performances enregistrées au niveau des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD1).

Une analyse à long terme de la pauvreté de 1985 à 2011 montre un recul de la pauvreté qui s'est poursuivi mais avec une cadence plus importante durant les années 2000. La pauvreté sous toutes ses formes a enregistré, durant cette période, une diminution sans pareil en 2011. Ainsi, le taux de pauvreté est passé de 21% à 6,2% entre 1985 et 2011.

Graphique 36: Evolution du taux de pauvreté absolue, relative et de vulnérabilité



Source : HCP

L'évolution générale de la pauvreté est marquée par une tendance à la baisse dans toutes ses formes (incidence, profondeur et sévérité) et à tous les niveaux (urbain, rural et national). En milieu rural, la pauvreté a baissé plus vite, passant de 26,8% à 10% durant la même période. En revanche, bien que le taux de vulnérabilité⁹⁷ ait reculé de 81,2% entre 1985 et 2011, il reste élevé dans les zones rurales: 18,7% contre 9,4% dans les zones urbaines. Au total, près de 6,3 millions de marocains étaient en situation de pauvreté (2,0 millions) ou de vulnérabilité (4,3 millions) en 2011.

4.4.2. Persistance des disparités et des inégalités

Selon les données sur la dépense de consommation utilisées pour calculer et rapporter les mesures de l'inégalité, la part dans les dépenses de consommation des 10% des personnes les plus pauvres de la population est restée constante (2,6%) entre 1998 et 2007. Celle des 10% les plus aisées est par contre passée de 31,0% à 33,1% durant la même période. Dans le même sens, et corroborant ce même constat, selon les définitions des « catégories sociales » du HCP, les taux d'accroissement des dépenses de

⁹⁷ Proportion de la population non pauvre mais qui risque de le devenir. Selon l'approche de la Banque Mondiale, la dépense par tête de la population vulnérable se situe entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

consommation des classes dites « modestes » ont été de 2,6%, de 2,2% pour les classes dites « moyennes » et de 3,8% pour les classes dites « aisées ». Par milieu de résidence (urbain, rural), les mêmes constatations sont enregistrées, mais les inégalités sont nettement plus prononcées en milieu urbain.

Par ailleurs, et en terme de répartition spatiale de la pauvreté, les résultats de l'ENNVN de 2006-07 font ressortir que 5 régions sur 16 (Souss-Massa-Draâ, Gharb-Chrarda-Beni Hssen, Meknès-Tafilalet, Doukala-Abda et Marrakech-Tensift-Al Haouz) regroupent, à elles seules, plus de 60% de la population pauvre du Maroc.

L'indice Gini, calculée pour mieux rendre compte du phénomène de l'inégalité, témoigne d'une quasi stabilité de cette mesure entre 1998 et 2007 et de son niveau qui reste toujours élevé au Maroc. La part des 10% des personnes les plus aisées est plus de 12,7 fois celle des 10% les plus pauvres.

Tableau 2 : Évolution de l'indice d'inégalité de Gini

	1998-99	2000-01	2006-07
Urbain	0,378	0,391	0,411
Rural	0,316	0,319	0,331
Ensemble	0,395	0,406	0,407

Source : Haut Commissariat au Plan

Par ailleurs, l'inégalité au Maroc ne se manifeste pas seulement dans la seule mesure monétaire représentée par les dépenses de consommation. Elle se retrouve aussi dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne des ménages. L'analyse de certains indicateurs sociaux, selon les classes de dépense (déciles ou quintiles), illustrerait nettement ce constat.

En matière d'alphabétisation, l'analyse des résultats des différentes enquêtes a fait ressortir que le taux d'alphabétisation des 20% des ménages les plus pauvres de la population du milieu rural n'est que le tiers de celui des 20% les plus riches du milieu urbain.

Au niveau de l'accès aux services de santé, la faiblesse de l'accès des pauvres aux services de santé s'explique par plusieurs facteurs dont l'absence d'une couverture médico-sociale. Les écarts entre ces taux de couverture demeurent inquiétants. En effet, moins de 5% des 20% des ménages les plus pauvres disposent d'une couverture médico-sociale contre plus de 50% pour les 20% des ménages les plus aisés. Toutefois, il est à souligner que le processus de généralisation du RAMED contribuerait, certainement, à l'amélioration de ces taux.

4.4.3. La 2ème phase de l'INDH : Consolidation des acquis et correction des dysfonctionnements

Depuis son lancement en mai 2005, l'INDH a permis d'instaurer une dynamique vertueuse de projets et de réalisations au profit des zones et des populations défavorisées cibles. C'est ainsi que plus de 7 millions de bénéficiaires ont été touchés par la programmation de plus de 29.000 projets et de 2.600 actions de développement initiés pendant la période 2005-2012, dont plus de 5.000 activités génératrices de revenus et 9000 associations et coopératives, pour un investissement global de plus de 18,9 milliards de dirhams. La contribution de l'INDH dépasse 11,32 milliards de dirhams.

Partant de ces réalisations, une deuxième phase de l'INDH qui s'étale jusqu'à 2015 avec une enveloppe budgétaire⁹⁸ de 17 milliards de dirhams, offre de nouvelles perspectives précieuses et prometteuses en termes de contenu, de forme et de fond, intégrant, notamment, un cinquième programme de mise à niveau territoriale.

⁹⁸ Dont 9,4 milliards de dirhams de l'Etat, 5,6 milliards de dirhams des collectivités locales, 1 milliard de dirhams des établissements publics et 1 milliard de dirhams de la coopération internationale.

Les principes directeurs de cette 2^{ème} phase sont axés sur la consolidation des acquis, l'opérationnalisation performante des projets réalisés, la création des richesses en focalisant les efforts sur les microprojets générateurs de revenus et d'emplois stables, l'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et la garantie de leur bien-être. Les objectifs des programmes élaborés pour la seconde phase se présentent comme suit :

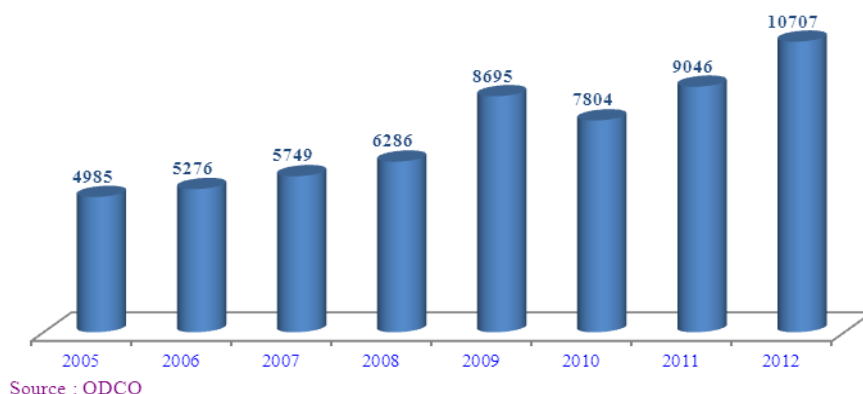
- Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural a pour objectif d'améliorer l'accès aux services sociaux de base, de promouvoir le développement durable local et de renforcer la gouvernance locale. Financé à hauteur de 3,1 milliards de dirhams, ce programme cible 702 communes rurales dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 14%.
- Le programme de lutte contre l'exclusion sociale vise l'amélioration de l'accès aux équipements urbains de base et aux services publics de proximité (éducation, santé). D'une enveloppe de 3,4 milliards de dirhams, ce programme sera élargi à 532 quartiers urbains défavorisés choisis sur la base d'une batterie de critères se rapportant, notamment, au taux de chômage, absence d'infrastructure, analphabétisme...
- Avec une enveloppe de 1,4 milliard de dirhams, le programme de lutte contre la précarité dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des personnes précaires et de soutenir les populations en situation difficile, cible dix catégories de personnes vivant dans la précarité, en intégrant les malades atteints du sida et les toxicomanes sans ressources.
- Le programme transversal, avec une enveloppe budgétaire de 2,8 milliards de dirhams, permet aux communes non cibles de l'ensemble du territoire, à travers la procédure d'appel à projet, de s'inscrire dans la dynamique de l'INDH par le soutien des actions et projets à fort impact sur le développement humain et le renforcement de l'ingénierie sociale en matière de formation et de renforcement des capacités.
- Doté d'une enveloppe de 5 milliards de dirhams, le programme de mise à niveau territoriale, ciblant 3.300 douars relevant de 22 provinces enclavées ou montagneuses, a fixé comme axes d'intervention les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'électrification et des routes rurales pour subvenir aux besoins des populations de certaines zones montagneuses ou enclavées et réduire les disparités en matière d'accès aux infrastructures de base, équipements et services de proximité.

4.4.4. Vers une stratégie nationale intégrée de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire constitue une composante essentielle des politiques de développement durable au Maroc qui vise à générer une dynamique régionale et locale en intégrant les différentes catégories actives de la population.

Le tissu de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc a connu une évolution considérable au cours de la dernière décennie. Il contribue à la création de plus de 500.000 emplois et compte environ 11.000 coopératives encadrant plus de 420.000 adhérents, selon les statistiques de l'Office de Développement de la Coopération (ODCO) et plus de 45.000 associations actives, selon l'enquête réalisée par le Haut-Commissariat au Plan en 2007. Il englobe, également, plus d'une cinquantaine de mutuelles dominées par les mutuelles des employés du secteur public. Ces structures œuvrent dans différents domaines d'activité (agriculture, artisanat, pêche, habitat, alphabétisation, couverture médicale, assurance, services à la personne, services à l'entreprise, ...) et couvrent tout le territoire national y compris les zones reculées.

Graphique 37: Evolution du nombre des coopératives au Maroc



La présence féminine n'est pas négligeable (plus de 1.500 coopératives féminines et environ 30.000 adhérentes) et les coopératives des jeunes diplômés commencent aussi à prendre de la place (environ 300 coopératives et 3.000 jeunes adhérents).

Néanmoins, malgré cette croissance continue en termes de volume, la performance économique du secteur demeure en deçà des attentes qu'impose le contexte économique et social du Royaume. Sa contribution aux agrégats macroéconomiques, tels que la population active occupée (3%) ou le PIB (1,6%), reste à renforcer. La faiblesse du secteur est tributaire de plusieurs facteurs endogènes et exogènes.

Sur le plan interne, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, constituées, essentiellement, de petites structures, souffrent d'une multitude de faiblesses dont principalement l'insuffisance et l'irrégularité de leurs ressources financières, la faiblesse quantitative et qualitative de leurs ressources humaines, ce qui se répercute sur leurs compétences en matière de gestion administrative et financière, de planification, de conception et d'évaluation de projets, de conquête de marchés, etc.

De surcroît, le secteur est confronté à plusieurs contraintes externes, parmi lesquelles il y a lieu de citer la multiplicité des intervenants et le manque de coordination entre eux, l'inadéquation du cadre juridique avec les réalités économiques et sociales actuelles et l'inadaptation du système financier aux besoins et aux spécificités du secteur, ...

Le Gouvernement s'est engagé pour la promotion et le développement de l'ESS en tant qu'économie de proximité à travers la création et le développement d'activités génératrices de revenus sur les territoires. Dans ce cadre, le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance a élaboré, en concertation avec l'ensemble des départements et acteurs concernés, une stratégie nationale pour le développement des initiatives de l'ESS qui constitue une feuille de route pour l'ensemble des intervenants dans ce domaine d'ici 2020. L'objectif de cette stratégie est de créer 10.000 coopératives additionnelles (la population adhérente aux coopératives passerait en conséquence de 3% en 2010 à 7,5% en 2020), 125.000 nouveaux postes d'emplois directs (auto-emploi et salariés passant de 50.000 en 2010 à 175.000 en 2020) et d'augmenter la contribution du secteur au PIB de 1,6% en 2010 à 3,9% en 2020.

La stratégie se base sur deux piliers : le premier est le renforcement des capacités des acteurs et la complémentarité des tâches. Il contient quatre axes stratégiques : le renforcement des capacités des coopératives en matière de ressources humaines, financières et logistiques ; l'émergence des associations qualifiées capables d'encadrer et d'accompagner les porteurs de projets ; l'encouragement des mutuelles de couverture médicale au profit des membres de coopératives ; et l'appui de l'organisation du secteur de l'ESS. Le deuxième pilier a trait à l'amélioration de la gouvernance et la mise en place d'un environnement favorable. Il comporte, également, quatre axes stratégiques : l'amélioration de l'arsenal juridique encadrant le secteur ; la mise en place d'un cadre institutionnel efficace ; la coordination et l'adaptation des programmes publics orientés vers l'ESS ; et enfin, le développement de la recherche scientifique, de veille stratégique et des outils de suivi et d'évaluation.

4.5. L'urgence d'une réforme du secteur de la retraite

La population globale cotisante aux régimes de retraite s'élève en 2012 à près de 3,8 millions de travailleurs contre 1,1 million de bénéficiaires, avec un montant de cotisations de près de 36 milliards de dirhams contre un montant de prestations avoisinant 32 milliards de dirhams et 219 milliards de réserves. La problématique majeure pour l'avenir réside dans l'existence des systèmes disparates de retraite⁹⁹, avec une faible couverture et des déficits importants et une situation préoccupante à court terme, notamment au niveau du régime de pensions civiles de la CMR.

L'étude actuarielle sur la retraite a révélé la fragilité des équilibres démographiques et financiers des caisses de retraites publiques et l'importance du niveau des engagements de ces caisses, dont le montant dépasse celui du PIB. La CMR, à elle seule, réalise des engagements de l'ordre de 605 milliards de dirhams (la dette passée : 328 milliards de dirhams et la dette future : 277 milliards de dirhams). En cas de maintien du statu-quo, la CMR devrait connaître son premier déficit en 2014 et enregistrer un épuisement de ses réserves en 2021.

Le facteur démographique contribue à cette situation. Le nombre des retraités du régime des pensions civiles s'élève à 267.146 personnes en 2012, avec un accroissement annuel moyen de 7% contre un nombre des actifs atteignant 668.415 personnes, en progression annuelle moyenne de 2,2% seulement. Le rapport démographique s'est dégradé par conséquent, de 10 actifs par retraité en 1986 à 3 actifs par retraité en 2012. Une autre raison du déficit est la sous facturation des droits ou des prestations garanties. La caisse promet une tarification de près de 2 dirhams de prestations pour un dirham cotisé. Ce qui a engendré des besoins de financements cumulés jusqu'à l'année 2062 autour de 2,5% du PIB.

Dans ce sillage, la réforme préconiserait la mise en place de deux pôles (public et privé) et la convergence de la réforme paramétrique vers le pôle public.

Actuellement, la commission nationale de la réforme de la retraite a validé le système à deux pôles comme cadre général pour la réforme du secteur dans une première étape avant l'instauration d'un régime unique pour tous les travailleurs. Elle a aussi intégré la réforme paramétrique du régime de pensions civiles dans le cadre du dialogue social entre le Gouvernement et les partenaires sociaux et différé la décision sur le caractère obligatoire du régime complémentaire privé pour débats supplémentaires au sein de la commission technique.

Les travaux actuels de la commission technique portent, au niveau du pôle public, sur la définition des paramètres techniques du pôle, l'ébauche sur le cadre légal et institutionnel et la préparation d'une feuille de route pour la transition. Ils visent, pour le pôle privé, un consensus sur le caractère facultatif du régime complémentaire pour une phase transitoire, le renforcement de l'arsenal juridique de la CNSS, la gestion des fonds de réserves, l'extension vers les travailleurs non-salariés et le renforcement des équilibres financiers du régime.

5. REDYNAMISER LA CROISSANCE AU MAROC : CONSOLIDER LES ACQUIS ET EXPLORER DE NOUVELLES VOIES DE PROGRÈS

5.1. Améliorer l'environnement des affaires et accélérer la réforme de la justice

Conscients de l'importance de l'investissement comme facteur déterminant pour assurer une croissance soutenue et durable, les pouvoirs publics ont mené de nombreuses réformes ces dernières années, en vue de l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc.

⁹⁹ Le système de retraite marocain se caractérise par la coexistence de plusieurs régimes de retraites différents (CMR, CNSS, RCAR, CIMR,...).

5.1.1. Amélioration du climat des affaires

Les pouvoirs publics, en partenariat avec le secteur privé, ont mis en place, dans le cadre du Comité National de l'Environnement des Affaires¹⁰⁰, une stratégie d'action au titre de la période 2012-2013 visant l'amélioration de l'environnement des affaires selon plusieurs axes.

Le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence du monde des affaires et ce, par le biais de la standardisation et la simplification des procédures administratives applicables aux entreprises, la généralisation de la mise en ligne des procédures intéressant les entreprises (les formulaires administratifs, la généralisation des paiements en ligne des impôts et taxes...), l'amélioration de la transparence, de la traçabilité et de l'accès à l'information liée aux marchés publics...

Notons à cet égard que le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration a amorcé un chantier de simplification des procédures administratives, sur la base d'un échantillon pilote de 100 procédures parmi les plus importantes pour les utilisateurs finaux dont 70 procédures concernent l'acte de l'entrepreneuriat. Elles ont été réparties en quatre groupes principaux, à savoir la création d'entreprise (35 mesures), le raccordement à l'électricité (20 mesures), le paiement des impôts et taxes (8 mesures) et le transfert de propriété (7 mesures).

En outre, l'année 2013 a été marquée par l'adoption d'un nouveau décret relatif aux marchés publics (n° 2-12-349 du 20 mars 2013). Ce nouveau décret vise la concrétisation des principes majeurs stipulés par la Constitution à savoir : l'accès à l'information, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption, la responsabilité et le contrôle de gestion. Le nouveau décret vise à faciliter l'accès des PME aux marchés publics, en réservant 20% des marchés annuels à la PME, en ayant recours à l'allotissement des marchés et en ne réservant l'exigence des références techniques que pour les prestations complexes d'envergure. Dans la même lancée, l'attestation de la CNSS et le quitus fiscal ne seront exigés qu'au soumissionnaire auquel le marché sera attribué. Le règlement des litiges connaîtra, via ce nouveau décret, l'introduction d'un délai d'attente en matière d'approbation des marchés, ainsi que la saisine directe de la commission des marchés pour les concurrents. Le nouveau texte prévoit, également, la dématérialisation de la commande publique, en intégrant progressivement les systèmes d'information dans la passation des marchés publics et ce, à travers la soumission électronique, les enchères électroniques inversées, ainsi que la mise en place de base de données des prestataires.

Pour ce qui est des efforts déployés pour la généralisation des paiements en ligne des impôts et taxes, il y a lieu de noter que le télépaiement de l'IR¹⁰¹ est désormais accessible aux entreprises dont le chiffre d'affaires est au moins égal à 50 millions de dirhams hors TVA au lieu seulement des grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 100 millions de dirhams. Dans le même sillage, le Ministère de l'Economie et des Finances a procédé, en mois de mai 2013, à la généralisation de la procédure de télépaiement et télé-déclaration de l'IS et de la TVA en faveur des entreprises dont le chiffre d'affaires hors TVA est au moins égal à 20 millions de dirhams, tout en s'engageant à délivrer la déclaration de versement simultanément avec le télépaiement.

Quant à la protection des investisseurs, en plus de l'adoption, en mars 2011, du projet de loi portant révision de l'article 16 de la loi n°53-95 sur les tribunaux de commerce visant la facilitation de l'accès et de l'obtention des preuves, l'année 2013 a été marquée par l'adoption par le Conseil du Gouvernement de la loi n° 78-12 sur les Société Anonymes qui allège la procédure de création des entreprises en rendant valides les certificats signés par une administration compétente autre que le greffier qui est, à ce jour, le seul habilité à effectuer cet acte. De plus, ce projet de loi apporte plus de clarification concernant les dispositions relatives aux conventions réglementées se rapportant aux contrats qui peuvent lier un

¹⁰⁰ Ce Comité créé en décembre 2009 et présidé par le Premier Ministre et, a pour principales missions l'examen du climat des affaires et la mise en œuvre des mesures nécessaires pour le renforcer. Le mode de fonctionnement du comité est basé sur une approche participative, en concertation avec les différents départements ministériels et le secteur privé, avec une représentation des principales structures du monde des affaires (CGEM, GPBM et Fédération des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services).

¹⁰¹ Notons à cet égard que ces télé services sont disponibles actuellement 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

actionnaire par un lien de rémunération à la société en vertu d'une prestation de service ou d'une vente de biens.

L'allégement des procédures liées au foncier et à l'urbanisme par le biais de la mise en place des mécanismes viables de concertation et des outils appropriés d'aménagement permettant la valorisation du foncier et la mise à disposition des investisseurs d'un foncier facilement urbanisable, moyennant la réforme du dispositif réglementaire et du cadre procédural des autorisations de construction et de transfert de propriété.

S'agissant des efforts déployés pour la simplification des procédures d'octroi des autorisations de construire, il y a lieu de mettre en exergue l'institution, en mois de mai 2013, de guichets uniques au niveau des communes dont la population dépasse 50.000 habitants, l'uniformisation et l'homogénéisation des formes et des procédures d'autorisation adoptées à l'échelle nationale afin de pallier aux multiples circulaires et initiatives, l'uniformisation des pièces constitutives des dossiers de demande d'autorisation pour chaque type de projet et les conditions de leur recevabilité.

En matière de transfert de propriété, plusieurs avancées ont été registrées dans ce sens, comme en témoignent la réduction du délai de 3 jours à 2 jours pour l'enregistrement de l'acte de vente à la Conservation Foncière, la réduction du délai initialement fixé de 38 jours à 6 jours pour l'obtention d'une attestation de paiement des impôts grevant l'immeuble, la réduction du délai d'enregistrement de l'acte de transfert auprès du service de l'enregistrement de 4 à 2 jours et l'obtention de l'attestation fiscale en l'absence de litige et de passif fiscaux en 48 heures.

La facilitation de l'accès au financement aux entreprises, particulièrement les TPME : Parmi les principales réalisations dans le cadre de cet axe figure l'amendement de la loi n°33-06 portant sur la titrisation qui étend les champs des établissements initiateurs pour inclure aussi les sociétés commerciales qui ont besoin de financement, élargit l'univers titrisable à de nouvelles catégories d'actifs (les biens immobiliers et mobiliers, les titres de créances,...) et donne la possibilité d'émettre des sukuk qui peuvent être émis sur les marchés nationaux qu'internationaux.

L'encouragement de l'entrepreneuriat et la jeune entreprise en mettant en place un cadre juridique adapté aux Très Petites Entreprises et aux auto-entrepreneurs. Il y a lieu de signaler dans ce cadre l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Promotion de la Très Petite Entreprise (SNTPE) qui repose sur deux volets : un premier volet relatif au schéma institutionnel et un second portant sur les mesures incitatives en faveur de la TPE en l'occurrence la fiscalité, le financement, la couverture sociale et l'accompagnement. Quant à la mise en place d'un cadre juridique régissant le statut de l'auto-entrepreneur, le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance a entamé, en juillet 2013, un processus de concertation avec l'ensemble des départements ministériels, institutions publiques et privées en vue de l'élaboration d'un régime relatif à l'auto-entrepreneur au Maroc, en s'inspirant des pratiques réussies à l'échelle internationale.

Pour s'assurer de la pertinence des actions entreprises pour la consolidation de l'environnement des affaires et de mettre en place des mesures d'ajustement en cas de besoin, un système de suivi/évaluation est en cours de mise en place basé sur des indicateurs de performance couvrant l'ensemble de la chaîne de contrôle de ces actions (le remboursement de la TVA, l'autorisation de construire, l'exécution des décisions de justice commerciale....).

5.1.2. Accélération de la réforme de la justice

La réforme de la justice est un chantier impératif à l'instauration de l'Etat de droit pour accompagner l'esprit de transition démocratique dans lequel le Maroc s'est engagé. Les dysfonctionnements du système judiciaire marocain constituent une véritable entrave à la croissance et au développement du pays, alors que les investisseurs se préoccupent de plus en plus de la sécurité juridique.

Depuis 1997, la justice a fait l'objet de plusieurs projets de réforme. Cependant, le discours de Sa Majesté le Roi adressé à la nation le 20 août 2009 a constitué une rupture en termes d'axes de réformes.

Il s'agit d'une feuille de route articulée autour d'axes portant sur la consolidation des garanties de l'indépendance de la justice, la modernisation de son cadre normatif, la mise à niveau de ses structures et de ses ressources humaines, l'amélioration de l'efficacité judiciaire, l'ancrage des règles de moralisation de la justice et la mise en œuvre optimale de la réforme.

Suite au discours royal du 9 Mars 2011, une nouvelle constitution a été adoptée en juillet 2011, consacrant 22 articles à la justice. Parmi les principales modifications apportées par la nouvelle Constitution, l'élévation de l'autorité judiciaire au rang de véritable pouvoir, aux côtés des pouvoirs exécutif et législatif, participant ainsi à l'établissement d'un réel équilibre des pouvoirs. Ce nouveau statut accordé au pouvoir judiciaire participe directement au renforcement de son indépendance. Sa Majesté le Roi est désigné dans le titre VII de la Constitution comme le garant de cette indépendance.

Le 8 Mai 2012, une Haute Commission du Dialogue National sur la Réforme de la Justice a été nommée par SM le Roi, composée de 42 membres dont le Ministre de la Justice et des Libertés. Cette instance a pour mission de se pencher d'une manière globale et profonde sur la situation de la justice au Maroc.

Une année après son installation, la Charte de la réforme de la justice a vu le jour. Cette charte tire sa force du débat national sur la réforme de la justice qui a vu la participation de tous les acteurs, de son adoption par la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la justice et de la Haute approbation de SM le Roi Mohammed VI comme déclaré dans son discours adressé à la nation à l'occasion de la Fête du Trône le 30 juillet 2013 : *« Depuis que Nous est ébue la mission d'assumer la direction de la nation, Nous avons à cœur de réaliser la réforme de la justice, sa moralisation et sa modernisation, ainsi que le renforcement de son indépendance, car, il ne s'agit pas seulement de faire prévaloir le droit et de réparer les injustices, mais également de créer un climat de confiance qui favorise le développement et incite à l'investissement. A cet égard, Nous notons avec satisfaction l'aboutissement à une charte de la réforme du système judiciaire, pour laquelle toutes les conditions requises sont désormais réunies. Il nous appartient donc à tous de nous mobiliser pour mener à son terme cette importante réforme ».*

La charte de la réforme de la justice constitue une feuille de route claire pour la mise en œuvre de l'ensemble des réformes de la justice et du système judiciaire. Cette charte se décline en 6 grands objectifs stratégiques, 36 sous-objectifs et 200 mécanismes de mise en œuvre. Les grands objectifs de la charte consistent à consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire, à moraliser le système de la justice, à renforcer la protection des droits de l'homme et des libertés, à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'appareil judiciaire, à étendre les capacités institutionnelles du système judiciaire et à moderniser l'Administration judiciaire.

La charte comprend aussi une bonne partie relative au diagnostic de la situation de la justice et aux difficultés qui entravent son bon fonctionnement, des facteurs ayant régi la conception générale à l'origine de l'élaboration de la réforme de la justice.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette charte, programmée entre 2013 et 2015, pose certains défis, notamment pour ce qui est du volet relatif à la moralisation du système judiciaire. A cet égard, la réussite de cette réforme est tributaire de la conscience responsable des différentes parties prenantes.

5.2. L'économie de la connaissance : nouveau vecteur pour une croissance inclusive, soucieuse de durabilité et d'équité

Les évolutions en cours dans le monde incitent à repenser les modèles économiques dominants et à sécuriser les bases d'une croissance où la question de l'emploi et la réduction des inégalités sont érigées en priorités. Offrant ces opportunités, l'économie de la connaissance est au cœur des stratégies de plusieurs pays aussi bien développés qu'émergents. Elle constitue un cadre articulé autour de quatre piliers, allant du régime économique incitatif, à un enseignement probant, en passant par une innovation performante, et enfin une infrastructure adaptée aux TIC. Le Maroc a fait le choix d'initier cette dynamique dans le cadre d'un projet de modernisation et de transformation économique et sociale fondée sur une transition démocratique consensuelle et une logique de réformes sectorielles et

institutionnelles. Exploitant à juste titre ses forces, mais, conscient de ses faiblesses, le Maroc a fait d'importants progrès par rapport à de nombreux pays de la région.

5.2.1. L'économie du savoir au Maroc : état des lieux

Selon la méthodologie d'évaluation des connaissances (KAM 2012), développée par la Banque Mondiale, le Maroc est classé en tant que pays à revenu intermédiaire marqué par des insuffisances au niveau, notamment, de l'enseignement supérieur dont la performance reste en deçà des réalisations de beaucoup de pays du MENA et ce malgré l'importance des progrès réalisés. L'autonomie croissante des universités, l'introduction de l'évaluation et l'approche basée sur la qualité et l'accréditation en sont des illustrations. Mais il reste à renforcer l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail. L'e-learning n'est pas encore suffisamment maîtrisé et présente un potentiel pour l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation. En matière de recherche scientifique, le Maroc est classé 1^{er} dans la zone MENA en termes de nombre d'articles cosignés avec des auteurs étrangers.

En termes d'innovation, le Maroc a des performances moyennes qui le maintiennent au-dessous de la moyenne MENA. Il enregistre, également, des faiblesses au niveau du nombre de brevets, leur transformation en produits industriels et services, ainsi qu'une mauvaise liaison université-entreprise. Les exportations de haute technologie restent limitées par rapport aux pays émergents, mais le pays est très en avance par rapport aux pays du MENA. Par rapport aux TIC, le Maroc a fait des progrès notables avec un score supérieur à la moyenne de la zone MENA et la deuxième meilleure performance mondiale sur la période 2008-2010 en termes d'indice de développement des TIC de l'union internationale des télécommunications (UIT). Le Maroc doit, cependant, consolider ses efforts en termes d'équipement en ordinateurs personnels et d'infrastructure d'information.

5.2.2. Efforts consentis par le Maroc à travers le prisme des quatre piliers de l'économie du savoir

Le Maroc s'est résolument orienté vers le de l'économie de la connaissance à travers diverses mesures, notamment, la libéralisation du marché des télécommunications, l'engagement des structures universitaires dans le système licence-master-doctorat (LMD), et le développement de l'industrie de l'information par la création des technoparcs. Également, des plans sectoriels ont été mis en place, notamment, le PNEI pour se positionner sur des métiers mondiaux, le Plan Maroc Numérique pour créer une société de l'information, le Plan Maroc Vert pour développer l'agriculture et l'agroalimentaire, et le plan Maroc Innovation pour promouvoir l'innovation et la recherche scientifique. Parallèlement, un plan d'urgence a été lancé pour accroître le taux d'alphabétisation et les moyens des universités et favoriser la formation des jeunes.

L'approche régionale dans la vision marocaine se matérialise par le projet de régionalisation avancée qui sera un vecteur de dissémination des stratégies nationales au niveau territorial. Les clusters permettant une dynamique autour des entreprises innovantes et des unités de production, les pôles R&D et les centres de formation peuvent contribuer à la diffusion de l'économie de la connaissance dans les territoires.

Cet engagement dans un développement fondé sur la connaissance comporte, cependant, des limites relatives à la coordination, au rythme des réformes et à la gestion du changement. Il existe des plans et des institutions qui, parfois, se chevauchent sans qu'il y ait pour autant un cadre de planification, de budgétisation et de mise en œuvre assurant la cohérence d'ensemble. Le Maroc a montré une capacité de réforme certaine, mais les rythmes d'opérationnalisation des mesures convenues souvent essentielles comme la charte des PME, souffrent de lenteur. Enfin, le changement requiert une action rapide suivant une démarche participative et une vision partagée entre public, privé, universitaires, société civile et instances territoriales.

5.2.3. Eléments d'une feuille de route d'un modèle de développement fondé sur l'économie de la connaissance

Le Maroc a réussi à mettre en œuvre de nombreuses actions fondées sur la connaissance avant même la mise en place d'une vision complète et d'un cadre spécialement dédié. Une feuille de route pour la mise en œuvre d'un modèle de développement fondé sur l'économie de la connaissance peut être envisagée dans le cadre d'un projet porté à haut niveau et doté de vrais pouvoirs décisionnels pour assurer une coordination et une mobilisation optimales des acteurs concernés dans le cadre d'une démarche réellement participative.

Sur le plan institutionnel, le Maroc devrait continuer sur la voie qu'il s'est tracé pour dynamiser son économie avec, entre autres, la dynamisation du Comité national sur l'environnement des affaires et la réflexion sur les mesures à entreprendre en faveur de la régionalisation avancée. Cependant, des efforts devraient être déployés pour renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption, et pour améliorer le climat des affaires et favoriser les investissements dans des secteurs prometteurs et des entreprises, notamment les PME, source de dynamisme et d'innovation.

Par ailleurs, il y a lieu de lier, étroitement, l'éducation aux besoins du marché du travail. L'élaboration d'un système efficace d'apprentissage tout au long de la vie est conseillée dès le développement de la petite enfance en inculquant des valeurs et des comportements essentiels pour bâtir l'économie de la connaissance avec en plus l'apprentissage des sciences, de l'ingénierie et des mathématiques au niveau de l'éducation de base.

L'enseignement supérieur devrait promouvoir l'anglais à côté des autres langues d'enseignement et les compétences fondamentales requises pour une pensée créative et critique avec le développement de l'esprit de l'entrepreneuriat chez les jeunes. Le renforcement des publications passerait, également, par l'amélioration de la condition des chercheurs et de la recherche par la mutualisation des efforts budgétaires des universités et leur organisation autour de pôles favorisant l'émergence d'une masse critique de publication. Par ailleurs, pour garantir les effets escomptés de la R&D, il y a lieu de réorganiser les laboratoires de recherche en les ouvrant sur les industriels et les thématiques cruciales et prioritaires du pays.

En définitive, le pays a besoin d'une véritable stratégie qui garantit la cohérence des actions, l'optimisation des efforts consentis, la mise à niveau législative, réglementaire, institutionnelle et l'appropriation effective des piliers de l'économie de la connaissance aussi bien au niveau national qu'au niveau territorial.

PARTIE III : FINANCES PUBLIQUES

La politique budgétaire menée par le Maroc ces dernières années s'est traduite par des mutations au niveau du profil des finances de l'Etat. Après une expansion des recettes fiscales jusqu'en 2008, ces dernières ont subi l'effet, d'une part, de la conjoncture économique défavorable au niveau national et international et, d'autre part, des différentes mesures fiscales introduites dans les dernières Lois de Finances auxquelles s'ajoutent les effets du démantèlement tarifaire et des différents accords de libre-échange. D'un autre côté, les dépenses ont subi des pressions structurelles et conjoncturelles se traduisant par un alourdissement de la charge de la compensation et du poids de la masse salariale.

Cette politique, qui vise à soutenir le pouvoir d'achat des citoyens et à renforcer l'investissement, s'est traduite par une dégradation du solde budgétaire qui est passé d'un excédent de 0,4% du PIB en 2008 à des déficits de 6% en 2011 et de 7,3% en 2012. En conséquence, le ratio de la dette est passé de 47,1% du PIB en 2009 à près de 59,6% en 2012.

Après une décennie de réformes budgétaires importantes qui ont porté leurs fruits en renforçant le rôle stabilisateur de la politique budgétaire et en sauvegardant la soutenabilité des finances publiques, la politique budgétaire menée arrive à un moment où elle interpelle des ajustements et des réformes qui permettent de restituer les marges budgétaires nécessaires au financement du développement dans un environnement macroéconomique sain et soutenable.

Ces marges devraient être recherchées à travers, notamment, l'élargissement de la base imposable, la maîtrise de certaines dépenses, dont la charge de compensation et la masse salariale, l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public, la réforme des régimes de retraite et la maîtrise de la dette du Trésor.

En vue de préserver les progrès considérables accomplis au cours de ces dernières années et de maîtriser l'évolution de la dette publique, l'accélération des réformes structurelles s'impose aujourd'hui comme une priorité. Ces réformes devraient permettre de mobiliser des recettes additionnelles, de rationaliser la dépense publique et d'améliorer l'efficacité des investissements publics. Il s'agit, notamment, des principales actions visant la réforme fiscale, la mise en œuvre de la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances, la réforme du système de compensation, l'assainissement du passif latent de l'Etat, l'amélioration de la gouvernance des établissements et entreprises publics et la concrétisation du projet de régionalisation avancée.

Un plan de rééquilibrage des finances publiques s'impose donc à court et à moyen termes pour assurer la soutenabilité budgétaire et répondre aux exigences de soutien à la croissance économique et à la cohésion sociale. Ce rééquilibrage devrait s'inscrire en conformité avec l'objectif budgétaire fixé par le Gouvernement à 3,5% à l'horizon 2016.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le Projet de Loi de Finances 2014 qui a mis au premier plan de ses préoccupations l'accélération des réformes structurelles prioritaires visant le renforcement de l'équité fiscale et de la compétitivité de l'économie nationale, l'amélioration de la performance de la gestion publique, le renforcement de la transparence des finances publiques et la maîtrise du déficit budgétaire.

Ainsi, le Projet de Loi de Finances 2014 se veut une phase décisive pour insuffler une nouvelle dynamique à la réforme fiscale entamée depuis des années et ce, en concrétisant dès cette année les recommandations des assises fiscales tenues en avril 2013, tout en les inscrivant dans une approche progressive et participative. Ces recommandations s'appuient sur les orientations stratégiques de la réforme ayant comme cible un système fiscal équitable, soutenant la compétitivité économique du pays et basé sur une relation de partenariat et de confiance entre l'administration fiscale et le contribuable.

En outre, ce projet fait de l'année 2014 la phase d'expérimentation de la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances à travers l'application de la nouvelle approche budgétaire basée sur les

programmes pour quatre départements pilotes : l'Education Nationale, l'Agriculture et la Pêche Maritime, le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification et l'Economie et les Finances.

Par ailleurs, ce projet s'est fixé parmi ses priorités la réforme du système des subventions à travers une approche participative et progressive conciliant entre la préservation des équilibres macroéconomiques et sociaux et l'amélioration de la gouvernance du système qui garantirait sa transparence et son efficacité économique et sociale.

La réforme des régimes de retraite constitue de même l'une des priorités du Projet de Loi de Finances 2014 et ce, à travers la prise de mesures urgentes permettant de remédier à la fragilité de l'équilibre financier du régime des pensions civiles et la mise en place d'un système cohérent de retraite.

Il constitue, également, l'occasion de poursuivre l'amélioration de la gouvernance des entreprises et des établissements publics et le renforcement du contrôle et de la stratégie de partenariat.

Le Projet de Loi de Finances 2014 s'assigne aussi comme objectif prioritaire le soutien de l'investissement et des entreprises et l'amélioration de l'emploi et ce, afin d'assurer le développement économique durable aux niveaux national et régional.

Dans ce sens, ce projet prévoit des mesures pour soutenir l'investissement public et privé, suivant une démarche intégrée et participative et pour appuyer les entreprises, plus particulièrement les Petites et Moyennes Entreprises. Cet appui à l'investissement est adossé à la détermination du Gouvernement de promouvoir l'emploi, d'améliorer le contenu en emplois de la croissance économique et de l'inscrire comme objectif horizontal des stratégies sectorielles et des chantiers structurants engagés.

Le renforcement des mécanismes de solidarité sociale constitue de même l'un des impératifs du Projet de Loi de Finances 2014 qui consacre l'engagement du Gouvernement d'instaurer un modèle de développement socioéconomique fondé sur la solidarité entre tous les segments de la société, la répartition équitable des richesses et le renforcement de la cohésion sociale.

Et afin de rétablir et préserver les équilibres macroéconomiques, le Projet de Loi de Finances 2014 prévoit des mesures pour stabiliser les avoirs extérieurs et maîtriser le déficit budgétaire. Ces mesures qui portent sur la promotion des exportations, la réglementation des importations et la mobilisation des recettes en devises, s'inscrivent dans le cadre d'une vision stratégique visant à réduire les impacts des fluctuations de la conjoncture économique internationale sur les équilibres extérieurs de notre pays en s'appuyant sur la nécessité de développer les énergies renouvelables.

En ce qui concerne la maîtrise du déficit budgétaire, les orientations du Gouvernement sont axées sur la nécessité de dégager des marges tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses. De telles marges permettraient de garantir la soutenabilité à moyen terme des finances publiques.

1. LES MUTATIONS AU NIVEAU DES FINANCES PUBLIQUES APPELLENT À PRÉSERVER LES MARGES DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRES

Après une période de consolidation budgétaire menée au cours des premières années de la dernière décennie, le Maroc a adopté à partir de 2008 une politique budgétaire plus expansionniste afin de compenser le ralentissement économique de ses marchés d'exportation européens, de relancer l'investissement et de soutenir le pouvoir d'achat des citoyens. Le solde budgétaire est passé, ainsi, des excédents de 0,5 % du PIB en 2007 et de 0,4% en 2008 à des déficits de 6% en 2011 et de 7,3% en 2012. Par conséquent, le ratio d'endettement est passé de 47,1% en 2009 à 59,6% en 2012.

Cette situation impose la révision de la politique budgétaire menée jusqu'à présent sous l'angle de la préservation des marges budgétaires de l'Etat. De telles marges permettraient de soutenir l'effort d'investissement, principal levier de la croissance à moyen et long termes.

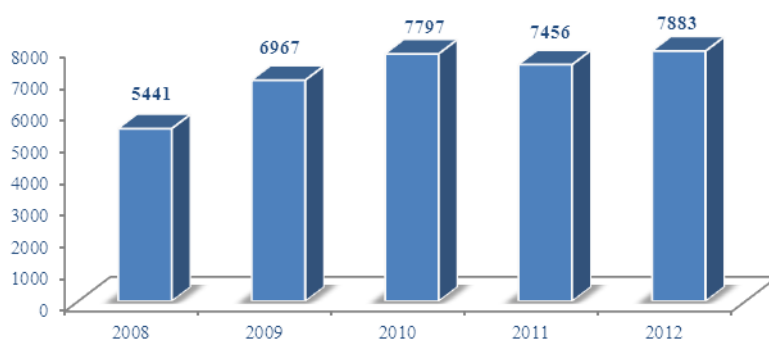
1.1. Espace fiscal sous les contraintes de rendement et d'équité

L'analyse de l'évolution des recettes fiscales sur la dernière décennie fait ressortir une nette sensibilité des recettes fiscales à l'activité économique à partir de 2005. En effet, l'élasticité des recettes fiscales par rapport au PIB est passée à 2,3 durant la période 2005-2008 contre 0,8 sur la période 2001-2004. Elle est devenue négative en 2009 (-1,6) en rapport, notamment, avec le ralentissement de l'activité économique avant de renouer avec une moyenne de 0,9 pour la période 2010-2012.

Le bon comportement enregistré avant 2008 s'explique, certes par l'activité économique. Néanmoins, il est attribuable en partie aux efforts déployés par l'Administration fiscale en matière de contrôle et aux réformes engagées pour l'élargissement de la population fiscale.

En effet, les résultats appréciables obtenus au fil des années par le contrôle fiscal sont le fruit de plusieurs mesures adoptées aussi bien au niveau législatif qu'au niveau administratif dont, notamment, l'amélioration des méthodes de sélection des dossiers à vérifier par le ciblage des entreprises qui présentent des indices de fraude fiscale, le renforcement de la production documentaire relative à plusieurs secteurs d'activité et l'instauration en 2011 du contrôle ponctuel. Suite à ces efforts, les recettes recouvrées en rapport avec le contrôle fiscal ont connu une croissance annuelle moyenne de 22% durant la période 2008-2012 pour atteindre 7,9 milliards de dirhams en 2012.

Graphique 38: Rendement du contrôle fiscal en millions de dirhams



Source : DGI, Elaboration DEPF

En ce qui concerne les efforts d'élargissement de la population fiscale, le nombre des contribuables assujettis aux différents impôts et taxes a connu une nette augmentation. La population fiscale a doublé pour l'IS, celle de la TVA et de l'IR a évolué, respectivement, de 69% et de 40% entre 2005 et 2011. La répartition des contribuables par nature d'impôt montre une prédominance des personnes morales au niveau de la TVA (63%), des TPE en matière d'IS (78%) et des salariés au niveau de l'IR (63%).

Malgré tous ces efforts, le système fiscal actuel souffre d'un certain nombre de problèmes qui nuisent à son efficacité et à son efficience. Sa structure basée sur la fiscalité directe est concentrée sur un nombre limité de contribuables. L'excès de dérogations et le poids de l'informel réduisent la base imposable. La nécessité d'une réflexion globale et concertée sur le système fiscal s'est posée avec acuité, notamment dans la situation conjoncturelle actuelle des finances publiques, ce qui a conduit à la tenue des assises nationales sur la fiscalité en avril 2013.

1.1.1. Structure fiscale marquée par la prédominance de la fiscalité directe et à forte concentration

La structure des recettes fiscales a connu des transformations en faveur de la fiscalité directe. En effet, la part des impôts directs dans les recettes fiscales s'est sensiblement améliorée, s'élevant à 44,8% en moyenne entre 2005 et 2012 contre 38,8% entre 2001 et 2004. Ceci renseigne sur les efforts déployés en vue d'améliorer la répartition de la charge fiscale entre les contribuables.

L'impôt sur les sociétés (IS) a gagné en importance dans les recettes fiscales, avec une part moyenne de 24,4% entre 2006 et 2012, contre 17,1% entre 2001 et 2005 avec des pics de 27,7% en 2008 et 28,1% en 2009 et ce, malgré la révision à la baisse du taux d'imposition à 30% en 2008 contre 35% depuis 1995. Ces performances sont imputables aux bons résultats enregistrés par les sociétés et aux efforts de l'Administration fiscale.

Malgré cette performance, l'IS demeure concentré sur un nombre réduit de contribuables : près de 80% des recouvrements proviennent d'environ 2% des contribuables. En 2012, ces recettes ont augmenté de 9,7% pour s'établir à 43,2 milliards de dirhams, recouvrant, notamment, le versement de 5,7 milliards de dirhams par l'OCP contre 3,1 milliards en 2011. Hors OCP, cette progression n'est que de 3,4%. Au terme des huit premiers mois de 2013, la baisse enregistrée des recettes de l'IS provient, principalement, du recul des versements de cinq sociétés dont l'OCP, ce qui dénote d'une fragilité de ces recettes à la contribution de ces gros contribuables. L'instauration d'une fiscalité qui tient compte de la spécificité du tissu productif national dominé par des PME devient primordiale.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu (IR), bien que présentant les caractéristiques d'une fiscalité directe moderne, ses recettes sont constituées en grande partie de l'IR sur les salaires, soit une part de 72,5% en 2011 contre 77% en 2001. Cette évolution traduit un allègement de la pression fiscale sur le facteur travail.

Du côté des recettes de l'IR sur les valeurs mobilières et immobilières, leur importance n'a cessé de progresser, passant d'une part relative, dans le total des recettes de l'IR, de 12% en 2004 à 19% en 2007 et à 21,8% en 2008. La part conjoncturelle dans cette évolution est largement prédominante compte-tenu des évolutions remarquables ayant marqué le marché des actifs mobiliers et immobiliers au cours des dernières années. C'est ainsi qu'en 2009, cette part est revenue aux alentours des niveaux antérieurs à 2007, soit 13,6% avant de passer à 15,3% en 2010.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), depuis la mise en œuvre de la réforme engagée en 2005, le Maroc a commencé à converger progressivement vers les pratiques internationales dans la mesure où la progression des recettes fiscales est imputable non seulement à la fiscalité directe, mais aussi à la TVA. C'est ainsi que la contribution de celle-ci, dans les recettes fiscales, est passée à 26,7% au cours de la période 2005-2012, après 21,8% durant la période 2001-2004. Ce changement est l'effet conjugué de la TVA intérieure (10,8% contre 9,6%) et de la TVA à l'importation (16% contre 12,1%), suite à l'amélioration de la demande intérieure et des importations.

Cependant, la complexité du système de la TVA limite le rendement de cette taxe qui devrait en principe contribuer largement aux recettes fiscales en raison de sa neutralité économique et son assiette large. La politique fiscale reposant plutôt sur l'IS et l'IR que sur la TVA s'expliquerait en partie par le système de la TVA qui souffre de l'étroitesse de l'assiette, de la multitude des taux et de la multiplicité des exonérations. Une telle situation nuit à sa neutralité et à son équité. Une stratégie fiscale reposant sur une réforme globale de la TVA devrait remédier à ces problèmes et développer sa capacité à mobiliser des recettes potentielles afin de contrebalancer le manque à gagner au niveau des droits de douane et remédier au caractère erratique des recettes non fiscales.

Par ailleurs, le système fiscal souffre de distorsions économiques occasionnées par certaines dispositions fiscales auxquelles il faudrait remédier pour améliorer l'efficacité et l'efficacé en

matière de mobilisation des ressources et pour répondre aux défis de la compétitivité et de productivité auxquels le tissu productif national est confronté.

1.1.2. Multiplicité des dépenses fiscales engendrant des distorsions concurrentielles

Au fil des différentes Lois de Finances, l'effort de soutien de l'Etat aux activités économiques à travers des incitations fiscales a été très important, ce qui a, certes, permis d'améliorer la situation économique en termes de croissance, d'emploi et de réduction des inégalités sociales. Néanmoins, les résultats atteints restent en deçà des dépenses fiscales engagées.

En 2012, le manque à gagner pour le budget occasionné par ces mesures s'est élevé à 36,3 milliards de dirhams, soit 4,3% du PIB. La répartition des dépenses fiscales par secteur d'activité montre la prédominance des mesures en faveur des activités immobilières et agricoles (28,9% des mesures évaluées). Le système d'incitations fiscales est caractérisé par un manque de vision globale et cohérente qui affecte son efficacité économique et la maîtrise de leur niveau, résultant de la sédimentation de nombreuses mesures dérogatoires accordées au fil des ans.

En effet, les dépenses fiscales constituent une ponction sur les recettes fiscales et contribuent, de ce fait, à l'érosion de l'assiette des principaux impôts. C'est le cas pour la TVA dont le fonctionnement, le rendement et la neutralité se trouvent perturbés par ce régime dérogatoire. En termes d'efficacité économique, les incitations fiscales peuvent conduire à orienter l'investissement vers certains secteurs abstraction faite de leur contribution à la croissance économique.

L'instauration d'un système dérogatoire qui répartit plus équitablement la charge fiscale et qui limite les distorsions concurrentielles devient cruciale. Dans ce sens, un équilibre entre neutralité du système fiscal et soutien à l'activité économique devrait être recherché dans un but d'assurer l'efficacité du système incitatif.

1.1.3. Poids de l'informel

Le secteur de l'informel se caractérise par son poids relativement important dans l'économie et par son hétérogénéité et son atomisation. Sa contribution au PIB est estimée¹⁰² à 14,3% en 2007. Le caractère "inéquitable" de la fiscalité traduit par l'importance de l'économie informelle nourrit le fléau de la concurrence déloyale, plombe la compétitivité des entreprises et pénalise les sociétés transparentes.

La Loi de Finances 2012 a prévu un dispositif pour l'intégration des entreprises opérantes dans l'informel, mais le résultat reste modeste. A peine 14.000 unités se sont identifiées pour la première fois auprès de l'Administration fiscale, contre un rythme de croissance annuel de 40.000 unités informelles. Il y a lieu de signaler que dans le cadre de la Loi de Finances 2013, ce dispositif a été révisé dans le sens de réduction du seuil et du taux de l'IS pour les TPE. Toutefois, le caractère éminemment social de ce secteur nécessite une approche novatrice et adaptée à chacune de ses composantes et une maîtrise des mécanismes de son fonctionnement.

1.2. Dépenses de l'Etat : importance des charges incompressibles

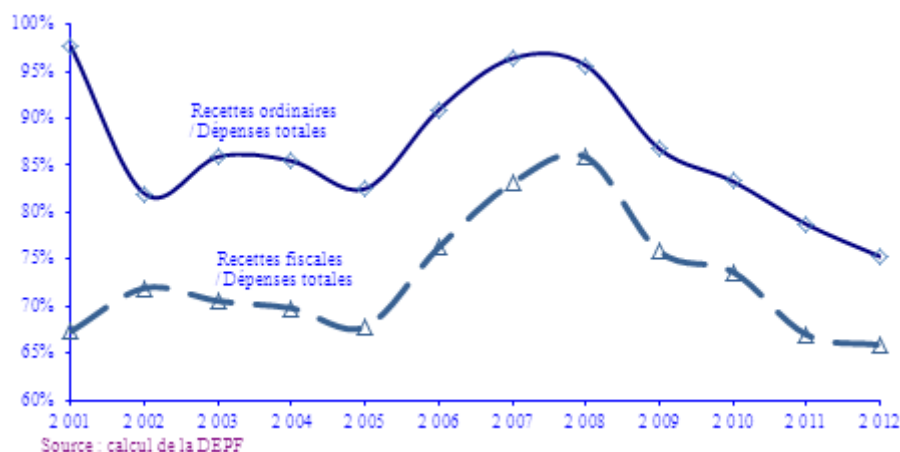
Le comportement des dépenses de l'Etat au cours des dernières années s'est inscrit conformément à la politique de relance de l'activité économique par la demande intérieure. Cependant, les évolutions conjoncturelles caractérisant le contexte national et international ont entraîné des pressions sur certaines catégories de dépenses, notamment celles afférentes aux subventions de certains produits et aux transferts. En effet, les dépenses budgétaires ont affiché une hausse annuelle moyenne de 10% entre 2009 et 2012. Pour le seul exercice 2012, ces dépenses ont enregistré une aggravation de 24

¹⁰² Enquête Nationale sur le Secteur Informel 2007, HCP

milliards de dirhams comparativement aux prévisions de la Loi de Finances. Ce dépassement est dû, principalement, à l'augmentation de la charge de compensation (+22,3 milliards de dirhams) et, dans une moindre mesure, aux dépenses de personnel (+2,8 milliards de dirhams) et aux dépenses d'investissement (+2,5 milliards de dirhams).

Le taux de couverture des dépenses par les recettes fiscales est passé en moyenne à 71,4% sur la période 2009-2012 contre 83,2% en 2005-2008.

Graphique 38: Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes en %



L'effort de relance de la demande intérieure par les dépenses parallèlement au comportement modéré des recettes a engendré une progression des dépenses dépassant la croissance potentielle, ce qui a restreint l'effort de maîtrise de la dépense¹⁰³.

Certes, des efforts ont été déployés en vue de maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment celles afférentes au train de vie de l'Administration et à la rationalisation des transferts en faveur des entreprises et établissements publics. Toutefois, la persistance du poids des subventions menace la soutenabilité à moyen terme des finances publiques, notamment sous la contrainte de rigidité des dépenses salariales, parallèlement à la volonté de poursuivre l'effort d'investissement comme principal moteur de croissance. A ces fragilités s'ajoutent les risques découlant des passifs implicites liés, particulièrement, aux déficits prévisionnels des régimes de retraite, ce qui requiert un dosage équilibré et efficace de la structure des dépenses.

1.2.1. Accroissement continu de la masse salariale

La masse salariale a atteint 96,3 milliards de dirhams en 2012, soit 11,6% du PIB. Sur la période 2001-2012, le taux d'accroissement annuel moyen de la masse salariale a été de 6,5%, rythme légèrement supérieur à celui du PIB nominal (6,2%). Cette augmentation s'explique, principalement, par les revalorisations salariales successives entreprises dans le cadre du dialogue social. Durant la période 2003-2012, le salaire moyen mensuel net dans la fonction publique a augmenté de 54%, passant de 4670 dirhams en 2003 à 7200 dirhams en 2012, soit une progression annuelle moyenne de 5% alors que l'effectif des fonctionnaires n'a progressé que de 0,6% en moyenne par an. Au Maroc, le salaire moyen représente 3,5 fois le PIB par habitant (2100 dirhams /mois), contre 3 en Tunisie, 2 en Turquie et 0,9 dans un pays développé comme la France.

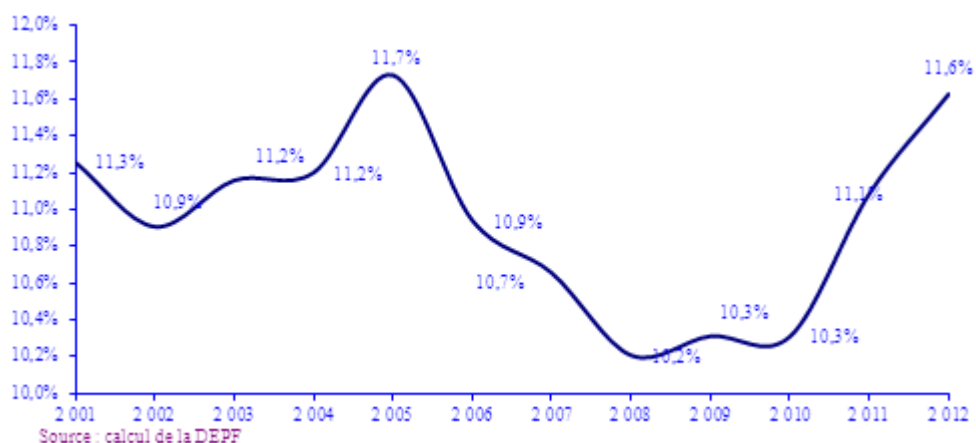
Les augmentations salariales ont permis d'améliorer significativement le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Durant la période 2003-2012, le salaire moyen des fonctionnaires a augmenté en

¹⁰³ Dans la pratique, l'effort de maîtrise est mesuré par l'écart entre la progression de la dépense et la croissance du PIB potentiel. Lorsque la dépense publique croît moins vite que la croissance du PIB potentiel, cela correspond bien à une amélioration structurelle des finances publiques.

moyenne de 5% alors que l'indice des prix à la consommation n'a progressé que de 1,7% au titre de la même période, soit une progression du salaire moyen réel de 3,3%.

En conséquence, la masse salariale s'accapare actuellement 50% des dépenses ordinaires de l'Etat, 67,5% des dépenses de fonctionnement (hors compensation) et elle représente l'équivalent de 2,4 fois les dépenses d'investissement.

Graphique 39: Masse salariale en % du PIB



Certes, des efforts ont été déployés pour la maîtrise des dépenses salariales, à travers notamment, le non remplacement des postes libérés suite aux départs à la retraite et la suppression des recrutements dans les basses échelles. Toutefois, le poids de la masse salariale demeure très élevé comparativement à des pays similaires. En effet, le ratio de la masse salariale s'est établi ces dernières années à 9,8% du PIB en moyenne au sein de la région MENA, à 7,7% dans les pays asiatiques, à 6,7% en Afrique hors Maghreb, à 4,9% en Amérique latine, à 4,5% dans les pays de l'OCDE et à 3,8% en Europe Centrale et Orientale.

Partant de ces considérations, la maîtrise de ces dépenses demeure l'un des impératifs pour l'assainissement des finances publiques. Il s'agit en fait de relever les principaux défis suivants :

- l'instauration d'un système de pilotage de la masse salariale par l'identification de ses principales composantes en vue d'en suivre les évolutions et d'en modifier les tendances en accord avec une politique globale des rémunérations publiques arrêtée au niveau gouvernemental ;
- l'accélération de la réforme du statut de la fonction publique en vue d'une harmonisation des différents corps des fonctionnaires ;
- l'implication des ministères dans la gestion de leurs crédits de personnels et ce, dans le cadre d'une réforme globale de la gestion des ressources humaines de l'Etat.

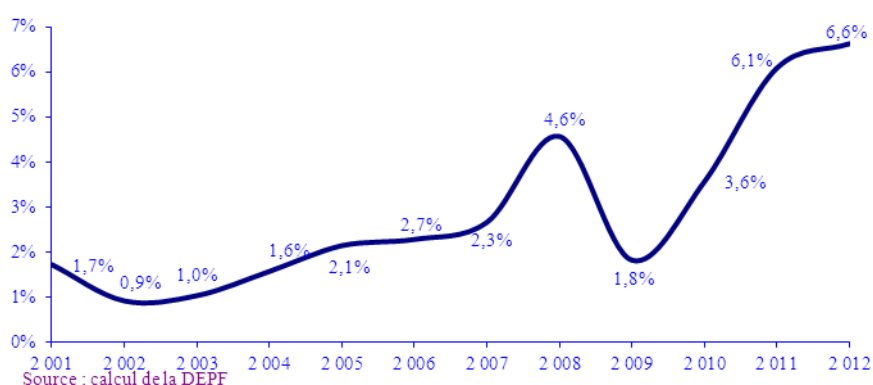
1.2.2. Alourdissement de la charge de compensation

Dans un contexte d'envolée des cours des matières premières, notamment des produits pétroliers, la charge de la compensation s'est élevée à 54,9 milliards de dirhams en 2012, en hausse de 12,4% par rapport à 2011, contre une charge prévisionnelle de 32,5 milliards de dirhams. Cette situation s'est traduite par une accumulation d'arriérés de près de 20,6 milliards de dirhams qui viendraient alourdir les dépenses au titre de l'exercice 2013. Par conséquent, et afin de maîtriser la charge pour 2013 dans les limites des prévisions initiales, le Gouvernement a décidé d'appliquer, à partir du 16 septembre 2013, l'indexation partielle sur les produits pétroliers liquides et le recours à la couverture contre le risque de flambée des prix sur les marchés internationaux.

En effet, le renchérissement des prix des produits pétroliers sur les marchés internationaux, passant d'un niveau pré-crise de 72,5 dollars le baril en moyenne à 112 dollars le baril en 2012, s'est traduit par une augmentation de la charge de compensation qui ne cesse de marquer la structure du budget. Sa part dans les dépenses totales est passée à 12,6% entre 2005 et 2012, contre 3,4% sur la période 2001-2004. En termes du PIB, elle a augmenté sensiblement ces dernières années pour représenter 6,6% en 2012 et 6% en 2011 contre 2,7% sur la période 2005-2010 et 0,9% entre 2001 et 2004.

Cette charge a dépassé pour la première fois les émissions d'investissement de l'Etat de près de 6 milliards de dirhams en 2012. La hausse des prix des produits pétroliers a engendré la consommation de plus de 80% du budget alloué à la compensation en 2012 en cinq mois seulement. Afin de limiter les tensions exercées sur les finances publiques, le Gouvernement a décidé en juin 2012 de répercuter partiellement la hausse du prix de pétrole sur les prix intérieurs de certains produits énergétiques (essence, gasoil, fuel).

Graphique 40: Evolution de la charge de compensation en % du PIB



Par conséquent, la réforme du système de subventions en vigueur s'impose avec acuité, étant donné les risques budgétaires que ce système pourrait engendrer pour la soutenabilité à moyen terme des finances publiques.

Par ailleurs, cette réforme est devenue plus que jamais contraignante vu qu'elle s'est écartée des objectifs qui lui sont assignés au préalable, à savoir le soutien du pouvoir d'achat des populations démunies, puisque les charges supportées par le budget de l'Etat profite à l'ensemble des couches sociales et évincent les autres dépenses sociales prioritaires en faveur des couches démunies, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi. Le système en vigueur étant peu ciblé, les subventions sont régressives dans la mesure où plus le revenu du bénéficiaire est élevé, plus le bénéfice tiré du système est important. Il est à noter que près de 48% de la consommation des ménages des produits pétroliers profitent au dernier quintile.

Le Gouvernement a engagé une réflexion de fond sur la nécessité d'une réforme du système de compensation en vigueur. Cette réforme vise à limiter le poids budgétaire des subventions et à renforcer le ciblage au profit des populations pauvres. La réussite de cette réforme, est subordonnée à une adhésion générale de toutes les parties prenantes dans le cadre d'une approche participative et à l'engagement de la maîtrise des impacts.

1.2.3. Consolidation de l'effort d'investissement

Au cours des dernières années, le Maroc s'est engagé dans un processus d'intensification de l'investissement public à travers le renforcement du cadre budgétaire en faveur de l'investissement public et l'accélération de la mise en œuvre des grands chantiers et des politiques sectorielles. En effet, les dépenses d'investissement de l'Etat ont connu une trajectoire ascendante depuis 2008 pour s'établir à 48,5 milliards de dirhams en 2012 contre 28,2 milliards de dirhams en 2007. Comparativement aux prévisions de la Loi de Finances 2012, ces dépenses se sont réalisées à hauteur de 105,5%, soit un dépassement de 2,5 milliards de dirhams. Au terme des huit premiers mois de

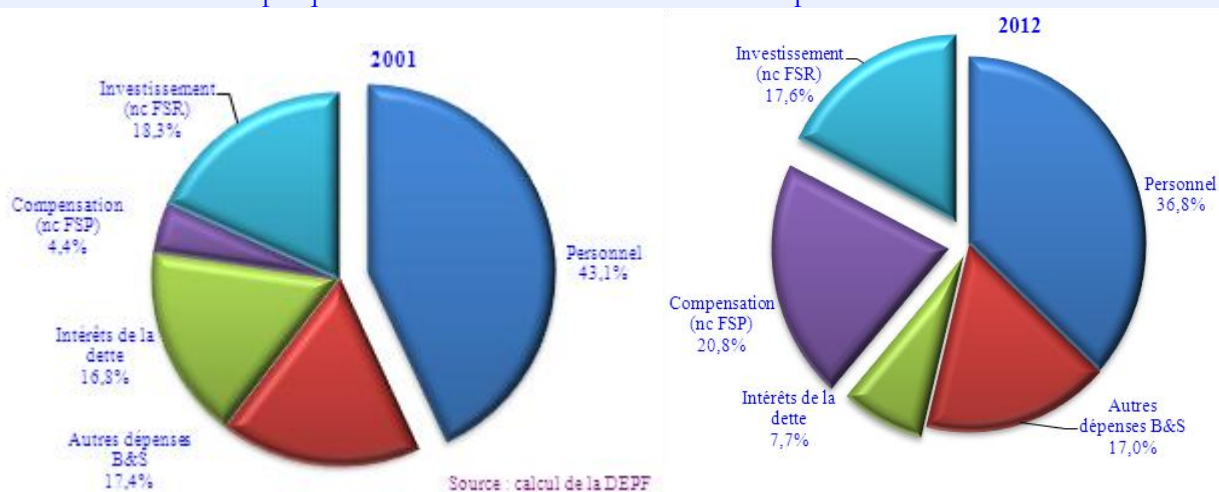
L'année 2013, les émissions se sont élevées au même niveau enregistré un an auparavant et font ressortir un taux de réalisation de 59,2%.

En pourcentage du PIB, ces dépenses ont atteint 5,6% contre 5,9% en 2011. Ce recul s'explique en partie par le faible taux d'émission en 2012, soit 60% après 59% en 2011 et 61% en 2010 et ce, en dépit de l'importance du taux d'émission enregistré au seul mois de décembre 2012 (autour de 70%). Ceci s'est traduit par un montant de 18,2 milliards de dirhams reporté en 2012 contre 8,6 milliards de dirhams en 2006, soit une augmentation de 111,6%. L'analyse des crédits reportés sur l'exercice budgétaire 2012 par année d'origine, montre que 40% des reports remonte à l'année 2011, 27% à l'année 2010 et le reste aux années antérieures. En 2013, le volume des crédits reportés de 2012 a été de 20,6 milliards de dirhams. Cette accumulation des volumes des reports d'une année à l'autre témoigne de la faible capacité d'exécution des projets par les départements ministériels.

Afin d'inciter les départements ministériels à accélérer leur rythme d'exécution des projets d'investissement déjà programmés et réduire les reports, le Gouvernement a procédé au début de l'année en cours au gel d'une enveloppe de 15 milliards de dirhams. Cette décision est venue imposer la rigueur en matière d'exécution des émissions d'investissement.

En termes de structure, les dépenses d'investissement de l'Etat (hors FSR¹⁰⁴) s'accaparent 17,6% des dépenses contre 19,6% en 2011 et 21,6% en 2010. Cette décélération du poids des émissions est intervenue en faveur de la charge de compensation (hors FSP¹⁰⁵) qui a vu sa part s'accroître en passant de 12,8% en 2010 à 20,1% en 2011 puis 20,8% en 2012. En effet, la situation des finances publiques a fait ressortir en 2011 et 2012 un solde ordinaire déficitaire ne permettant pas de couvrir même partiellement les dépenses d'investissement à l'instar de la période 2006-2010 où près de la moitié de l'effort de l'investissement du budget de l'Etat a été couverte.

Graphique 41: Evolution de la structure des dépenses de l'Etat



Globalement, tenant compte des entreprises et des établissements publics et des collectivités locales, l'engagement en matière d'effort d'investissement public s'est intensifié pour atteindre 175,3 milliards de dirhams en 2012 contre près de 74 milliards de dirhams en 2007 et ce, en dépit des effets de la crise. La poursuite de cette orientation nécessite une nouvelle discipline dictant les choix en matière d'allocation des ressources financières et ce, dans le sens de l'accompagnement et de la rentabilisation des projets existants.

¹⁰⁴ FSR : Fonds Spécial Routier.

¹⁰⁵ FSP : Fonds de Soutien des Prix.

1.3. Endettement du Trésor : niveau relativement maîtrisé à consolider par des réformes structurelles

Les marges de manœuvre réalisées durant la dernière décennie et l'efficacité de la stratégie de gestion de la dette ont été à l'origine de la baisse tendancielle du taux d'endettement dont l'évolution a permis au pays de profiter de l'épargne mondiale et d'assurer le financement de l'économie dans des conditions confortables.

Certes, les choix budgétaires et fiscaux des dernières années, en faveur de l'investissement et du soutien au pouvoir d'achat, dans un contexte de renchérissement des prix des matières premières, ont permis de maintenir un rythme de croissance soutenu, de maîtriser l'inflation et d'améliorer la notation du pays à l'international.

Cependant, dans le contexte actuel caractérisé par un environnement international marqué par une période d'instabilité financière sans précédent et un renchérissement des prix des matières premières, l'analyse de l'orientation budgétaire mesurée par le solde structurel fait ressortir une prépondérance de la composante structurelle du déficit budgétaire, ce qui requiert la nécessité de l'accélération des réformes structurelles. De telles réformes permettraient de dégager les espaces budgétaires nécessaires pour soutenir l'effort d'investissement vital pour l'avenir du pays.

1.3.1. Evolution de l'encours de la dette durant la dernière décennie

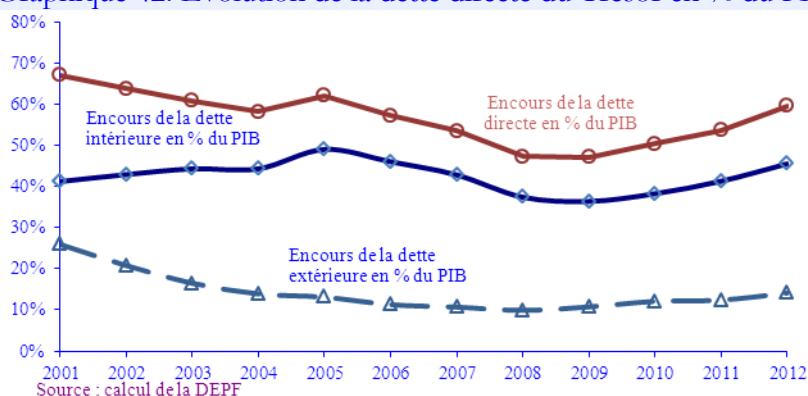
L'analyse de l'évolution de la dette directe du Trésor, sur la dernière décennie, montre que les efforts entrepris au cours de la dernière décennie en matière d'assainissement des finances publiques se sont traduits par une maîtrise du ratio de la dette dans des niveaux satisfaisants. Toutefois, les facteurs conjoncturels qui ont caractérisé ces dernières années le contexte économique aussi bien au niveau national qu'international risquent de restreindre l'effort budgétaire nécessaire pour la maîtrise du ratio d'endettement et de là à fragiliser la soutenabilité des finances publiques à moyen terme.

En effet, après avoir connu globalement un trend baissier entre 2001 et 2009¹⁰⁶, l'encours de la dette a changé de trajectoire, pour passer de 47,1% du PIB en 2009 à 59,6% en 2012, soit une augmentation de 12,5 points de PIB sur une durée de 3 ans. A l'origine de cette progression se trouvent les déficits budgétaires enregistrés et leur financement par le recours aussi bien aux ressources intérieures qu'extérieures. Entre 2009 et 2012, le ratio de la dette intérieure est passé de 36,4% du PIB à 45,5%. Quant à la dette extérieure, son poids s'est élevé de 10,7% à 14,1% du PIB.

Malgré cette évolution, l'analyse des principaux risques permet de conclure que sa situation reste satisfaisante. En effet, la structure de la dette est favorable du fait que les trois-quarts du stock de la dette globale sont constitués de la dette intérieure. Quant à la dette libellée en devise, son niveau est modéré à 14% du PIB et contractée majoritairement auprès de créanciers institutionnels à des conditions concessionnelles. De plus, l'Etat a continué de se financer à des taux relativement bas et à allonger la maturité de la dette, la part des maturités moyen et long terme dans la structure des adjudications étant passée de 36,4% en 2011 à 38,9% en 2012. En outre, les charges d'intérêts en pourcentage du PIB sont restées stables depuis 2009 grâce à une baisse continue du coût apparent de la dette, de 5,3% en 2009 à 4,6% en 2012.

¹⁰⁶ La hausse enregistrée en 2005 s'explique par l'augmentation de l'encours de la dette intérieure suite à la conversion des arriérés constitués à l'égard de la CMR, au titre de la part patronale, de l'équivalent de 11 milliards de dirhams, en des bons de Trésor, et du financement de l'opération du départ volontaire à la retraite qui a engendré une enveloppe globale de près de 11 milliards de dirhams.

Graphique 42: Evolution de la dette directe du Trésor en % du PIB

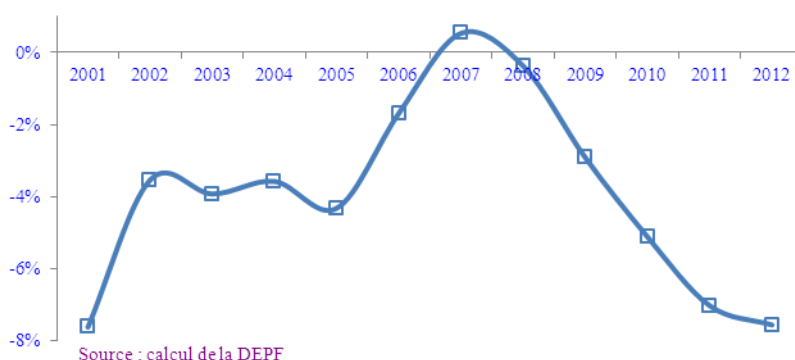


1.3.2. Evaluation de l'effet des mesures discrétionnaires sur le solde budgétaire

L'un des instruments utiles d'évaluation de l'orientation de la politique budgétaire à moyen terme est la mesure du solde budgétaire structurel. Une évaluation pertinente des stratégies budgétaires à moyen terme requiert de distinguer les facteurs structurels des variations du solde budgétaire des mouvements cycliques. Cette distinction est importante car les variations du solde budgétaire imputable au cycle économique peuvent être considérées comme auto-correctrices, alors que les variations des déficits dues aux facteurs structurels ne peuvent être compensées que par des mesures discrétionnaires.

Généralement, le solde structurel se mesure par la différence entre le solde effectif et le solde conjoncturel. Pour le cas marocain, il est à noter que le calcul du solde structurel par différence entre le solde effectif et celui conjoncturel, n'intègre pas l'effet des recettes de privatisation et d'autres éléments qui ne présentent pas un caractère structurel. Ainsi, il convient de procéder à la décomposition du solde budgétaire hors privatisation au lieu du solde budgétaire global.

Graphique 43: Evolution du solde structurel en % du PIB



Il ressort de l'estimation du solde structurel qu'entre 2001 et 2005¹⁰⁷, celui-ci s'est situé en moyenne aux alentours de -4,6% du PIB, avec toutefois un allègement continu. Entre 2006 et 2008, un déficit structurel moyen de 0,6 point a été enregistré, et le solde structurel est devenu de plus en plus faible en parallèle à une phase ascendante du cycle économique. A partir de 2009, une tendance à la hausse a été enregistrée pour afficher en 2012 le même niveau qu'en 2001.

Par ailleurs, le déficit structurel moyen au Maroc est élevé, étant quasiment proche du déficit global. En effet, le déficit budgétaire structurel moyen est de 4,1% du PIB tandis que le déficit cyclique moyen est de 0,2% du PIB. Le niveau important du déficit structurel résulte, d'une part, de l'importance des mesures fiscales dérogatoires introduites par les différentes Lois de Finances et du

¹⁰⁷ Période marquée par deux années de sécheresse.

secteur informel, qui réduisent la base taxable et, d'autre part, du caractère incompressible des dépenses de personnel et de l'impact de la charge de compensation.

En conséquence, un ajustement de la politique budgétaire s'impose pour faire face aux réalités nées de la crise mondiale, notamment en imposant la rigueur budgétaire à travers l'instauration de règles budgétaires qui permettrait de maîtriser le déficit budgétaire à des niveaux soutenables.

1.3.3. Risques liées aux régimes de retraites confirmant l'urgence d'une réforme

La question de la vulnérabilité des caisses de retraite constitue une préoccupation majeure pour l'économie marocaine. Les perspectives démographiques et l'évolution de la structure par âge de la population active soulèvent la grande problématique de l'avenir des retraites et de leurs équilibres à long terme. Les projections des évolutions tendanciennes mettent en exergue l'impasse vers laquelle évoluent certaines caisses en absence de réforme.

En effet, les différentes études sur le système de retraite montrent que la transition démographique que connaît le Maroc aurait des impacts négatifs sur le système de retraite en remettant en cause sa soutenabilité à moyen et long termes. Le nombre de personnes en âge d'activité par personne âgée de 60 ans et plus se situerait à 2,4 individus en 2050 au lieu de 7,7 en 2010.

Entre 2005 et 2009, la dégradation du rapport démographique a engendré un déséquilibre entre les dépenses et les ressources des différents régimes. En effet, le niveau des cotisations des différentes caisses est en baisse continue depuis 2005 pour atteindre 3,2% du PIB en 2009, alors que celui des dépenses s'est accru progressivement pour atteindre 2,9% du PIB en 2009. En conséquence, l'excédent financier global de l'ensemble des caisses a tendance à diminuer, passant de 0,95% du PIB en 2005 à 0,33% du PIB en 2009.

Par conséquent, la dégradation de l'écart, au cours du temps, entre les dépenses et les cotisations impliquerait que le système de retraite générerait des déficits différés d'une caisse à l'autre. Les engagements de certaines caisses de retraite, notamment, la Caisse Marocaine de Retraite, pourraient engendrer des coûts futurs pour l'Etat. Ceci appelle les pouvoirs publics à entreprendre, dans les meilleurs délais, les réformes nécessaires pour assainir la situation financière de ces établissements.

2. RÉFORMES BUDGÉTAIRE ET FISCALE

Le Maroc a entrepris, au cours des dix dernières années, des réformes en matière de politiques fiscale et budgétaire en vue de rationaliser le système fiscal, de moderniser la gestion des dépenses publiques et de limiter le poids budgétaire des subventions tout en renforçant le ciblage des populations pauvres. Le réexamen du processus budgétaire s'est posé avec acuité afin d'améliorer la performance et l'efficacité de la gestion de la dépense publique. Dans ce sens, le projet de Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOLF) propose un projet concret de modernisation de la gestion publique, fondé sur une exigence ambitieuse de transparence, d'évaluation et de performance des finances publiques. Au niveau fiscal, les Assises Nationales sur la Fiscalité tenues en avril 2013 ont inscrit la réforme fiscale entamée dans une logique de consolidation de la justice fiscale, d'appréhension du système fiscal comme moteur du développement socio-économique volontariste et pérenne et du renforcement de la relation de partenariat et de confiance entre l'Administration fiscale et le contribuable. Quant à la réforme du système des subventions, l'Etat s'est engagé dans un processus progressif et adossé par des mesures d'accompagnement afin de garantir sa réussite.

2.1. Réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances

Le Maroc s'est engagé, depuis le début des années 2000, dans une démarche globale de réforme du système de gestion de la performance au sein du secteur public. Cette réforme vise, essentiellement, la modernisation des processus de gestion des ressources budgétaires en remplaçant le gestionnaire et

le citoyen au cœur des préoccupations de l'action publique et en privilégiant la recherche de la performance dans la dépense publique.

2.1.1. Contexte de la réforme

La réforme de la LOLF constitue un choix politique fondamental qui inscrit le Maroc dans le vaste mouvement international de modernisation des finances publiques et traduit la ferme volonté du pays de garantir les conditions d'un développement durable en phase avec les mutations de l'environnement international et national et les exigences de bonne gouvernance qu'elles interpellent. Le lancement de la refonte de la LOLF confirme la volonté de consacrer l'opérationnalisation de cette démarche réformatrice vers une plus grande efficacité et une plus grande transparence de la dépense publique. La démarche adoptée par le Maroc, dans ce sens, a consisté à modifier en profondeur l'ensemble du dispositif budgétaire pour plus d'efficacité et de responsabilisation des gestionnaires et à faire évoluer le système des finances publiques d'une approche cantonnée dans des logiques juridique et comptable vers une approche privilégiant la culture managériale au service du développement et du bien-être des citoyens.

Par ailleurs, il est devenu impératif d'actualiser le contenu de la LOLF afin de l'adapter aux nouvelles dispositions constitutionnelles et d'axer le cadre de gestion des finances publiques sur les résultats et la transparence.

2.1.2. Objectifs stratégiques et axes de la réforme

Plus qu'une simple réforme budgétaire, la LOLF vise plusieurs objectifs stratégiques. Il s'agit, notamment, d'adapter le dispositif budgétaire à la nouvelle constitution et d'accompagner la nouvelle dynamique de régionalisation, d'améliorer la performance de l'action publique et de la qualité du service public offert au citoyen et de renforcer le rôle du contrôle du Parlement sur le Pouvoir exécutif. Afin d'atteindre ces objectifs, le projet de réforme de la LOLF se base sur des instruments de renforcement de la performance de la gestion publique, d'approfondissement de la transparence des finances publiques et d'accroissement du rôle du Parlement dans le débat budgétaire.

Les objectifs stratégiques de la réforme de la LOLF

La réforme de la LOLF s'inspire des meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance financière, tout en les adaptant aux spécificités marocaines. Cette réforme s'assigne les principaux objectifs suivants :

- L'adaptation du contenu de la LOLF aux nouvelles dispositions constitutionnelles dans le domaine des finances publiques ;
- Le renforcement du rôle de la Loi de Finances comme principal outil de mise en œuvre des réformes structurelles et des stratégies sectorielles. Dans ce sens, la LOLF est refondue pour adapter le cadre général de préparation et d'adoption de la Loi de Finances, d'allocation des ressources budgétaires et de la maîtrise des équilibres fondamentaux ;
- L'amélioration de la performance de l'action publique et ce, à travers le renforcement de l'efficacité, de l'efficience et de la cohérence des politiques publiques, ainsi que la responsabilisation des gestionnaires dans la réalisation d'objectifs justifiant les moyens financiers affectés à travers une nouvelle approche articulée autour de la logique de résultats ;
- L'accroissement du rôle du Parlement dans le contrôle financier, dans l'évaluation des politiques publiques et dans le débat budgétaire et ce, à travers le renforcement de la transparence des finances publiques et la simplification de la lisibilité budgétaire et l'enrichissement qualitatif de l'information sur la Loi de Finances communiquée à l'appareil législatif, et, à travers lui, les citoyens et les acteurs économiques et sociaux, sur les finalités, les mesures proposées et les enjeux associés à la Loi de Finances.

Les axes de la réforme de la LOLF

Les propositions de réforme de la LOLF ont été élaborées suivant une démarche qui fait appel aux meilleures pratiques internationales dans le domaine de la modernisation de la gestion publique, tout en les adaptant au contexte national sur le plan constitutionnel, institutionnel et administratif. Ces propositions sont articulées autour des trois axes suivants :

Axe 1 : Renforcement de la performance de la gestion publique

Dans la perspective d'ancrer la culture de performance dans la mise en œuvre des politiques publiques, de nouveaux instruments de gestion budgétaire ont été progressivement mis en place. Tout d'abord, il est appréhendé d'élaborer la Loi de Finances en référence à une programmation pluriannuelle sur trois ans glissante et actualisée annuellement, et ce, afin de renforcer le cadre de gestion des finances publiques et d'améliorer la cohérence entre les stratégies sectorielles tout en préservant l'équilibre financier de l'Etat. Le projet de réforme de la LOLF propose, également, de se baser sur le principe d'objectifs et de résultats dans la gestion des finances publiques, ce qui exige la réforme de la nomenclature budgétaire pour passer d'une approche normative des dépenses à une présentation par programme et par projet auxquels sont assignés des objectifs. Dans le même sillage, la refonte de la Loi Organique des Finances en s'appuyant sur la gestion axée sur les résultats et le souci de la performance adossés aux principes de globalisation des crédits dans le cadre de mission et de programmes ouverts à une gestion de proximité, servira à un ciblage des politiques publiques plus pertinent et donc sensible au genre. Cela permettra de formaliser et d'institutionnaliser les mécanismes de conception et d'évaluation des politiques publiques, d'un point de vue genre.

Par ailleurs, ledit projet propose la définition et la détermination des responsabilités tout en octroyant davantage de souplesse aux gestionnaires en les responsabilisant quant à l'atteinte des objectifs préalablement définis. En outre, en vue d'évaluer les réalisations, des audits de performance sont réalisés par l'Inspection Générale des Finances au moins une fois tous les trois ans. Les rapports d'audit de performance sont transmis au Parlement en accompagnement du Projet de Loi de Règlement. A cet effet, les départements ministériels sont chargés d'élaborer un Projet Ministériel de Performance qui présente des données sur les stratégies, les programmes, les objectifs et les indicateurs de performance pour l'année suivante. Chaque département est, également, amené à préparer un Rapport Ministériel de Performance joint au Projet de Loi de Règlement de l'année considérée. Ces rapports sont consolidés au niveau du Rapport Annuel de Performance établi par le Ministère chargé des Finances et présentés au Parlement à l'occasion de la discussion du Projet de Loi de Règlement.

Axe 2 : Approfondissement de la transparence des finances publiques

La transparence dans la présentation et la diffusion des données relatives aux finances publiques constitue l'un des axes de cette réforme à travers, notamment, l'enrichissement continu de l'information budgétaire mise à la disposition du Parlement et du public à l'occasion de la présentation du projet de Loi de Finances au Parlement. Les informations communiquées au Parlement seront, en effet, enrichies par l'élaboration de plusieurs rapports dont le Rapport sur les Comptes Consolidés du secteur public, le Rapport sur les Finances des Collectivités Territoriales, les Rapports Ministériels de Performance, le Rapport Annuel de Performance et les Rapports d'Audit de Performance établis par l'Inspection Générale des Finances. La transparence budgétaire est, en outre, appuyée grâce à l'amélioration de la lisibilité au niveau de l'architecture de la nomenclature budgétaire.

Par ailleurs et pour renforcer la transparence budgétaire, le projet de réforme de la LOLF propose d'introduire de manière explicite le principe de sincérité budgétaire en vue de conforter la pertinence des hypothèses qui président à la préparation de la Loi de Finances, de confirmer la qualité des prévisions des ressources et des charges compte tenu des informations disponibles au moment de leur établissement et de confirmer l'engagement de procéder à la présentation de Lois de Finances rectificatives en cas de modifications significatives des priorités et des hypothèses y afférentes.

Axe 3 : Accroissement du rôle du Parlement dans le débat budgétaire

Le Parlement est partie prenante dans l'instauration d'une réelle démocratie budgétaire. Il doit remplir sa mission de contrôle de l'action du Gouvernement et ce, à la lumière des nouvelles dispositions constitutionnelles encadrant désormais les finances publiques. Dans ce cadre, la refonte de la LOLF propose d'associer le Parlement dès les premières étapes de préparation du Projet de Loi de Finances.

Le projet de réforme propose, également, de réaménager le calendrier d'examen et de vote du Projet de Loi de Finances à travers l'introduction d'une phase de préparation du cadre de programmation pluriannuelle de référence dans lequel la Loi de Finances devrait s'inscrire ainsi qu'une phase de concertation avec le Parlement avant la fin du mois de juillet pour discuter des grandes orientations et du cadre général qui sous-tendent le Projet de Loi de Finances, notamment le contexte international, l'évolution de l'économie nationale, l'exécution de la Loi de Finances de l'année en cours et la programmation triennale globale de l'Etat qui ferait l'objet d'un rapport préparé par le Gouvernement et pouvant être discuté au Parlement.

Par ailleurs, le projet propose de réduire significativement les délais de préparation des Lois de Règlement et leur présentation au Parlement conformément aux nouvelles dispositions constitutionnelles. C'est ainsi que le processus de vote par le Parlement de la Loi de Règlement devrait être bouclé dans les six mois suivant son dépôt par le Gouvernement sur le bureau de la Chambre des Représentants et ce, au plus tard, à la fin du premier trimestre du deuxième exercice qui suit celui de l'exécution de la Loi de Finances concernée. Le projet propose également de réhabiliter le rôle dévolu aux Lois de Finances rectificatives dans le respect du principe de sincérité et l'encadrement de son calendrier d'examen et d'adoption, à travers le vote du Projet de Loi de Finances rectificative par le Parlement dans un délai global de 15 jours, et ce, étant donné le caractère urgent que revêt ce type de Lois.

2.2. Réforme fiscale

Au fil des Lois de Finances, plusieurs mesures fiscales ont été adoptées en vue d'édifier un système fiscal incitatif, plus simple et plus moderne. Avec la ferme volonté de rendre ce système plus efficace économiquement et d'instaurer une plus grande équité entre les contribuables, les objectifs recherchés à travers la réforme fiscale consistent, notamment, en l'allègement des structures administratives, la simplification des procédures et l'amélioration des performances et de la qualité des prestations fournies en vue de contribuer à la compétitivité et au développement durable du pays, tout en assurant la stabilité à moyen terme de son cadre macro-économique.

2.2.1. Contexte général

L'adoption d'une nouvelle Constitution en 2011 a engagé le Maroc dans une étape d'accélération de la construction d'un État démocratique et moderne qui ne saurait se concevoir sans l'instauration d'une politique fiscale moderne, juste et équitable. La constitution établit le principe de l'égalité devant l'impôt et donne compétence en matière fiscale aux représentants de la Nation, au sein du Parlement, par le biais du vote de la Loi de Finances de l'année.

De son côté, le Gouvernement a mis l'accent, dans son programme, sur la nécessité de réformer le système fiscal, notamment à travers l'instauration de l'équité fiscale, sur l'encouragement de l'investissement notamment des PME et TPE et sur la nécessité de construire une relation de confiance avec le contribuable.

Faisant objet de plusieurs refontes à partir des années 80, le système fiscal marocain en vigueur est encore en quête de réforme du fait de la complexité du contexte économique, d'une part, et de la mouvance de l'environnement économique et social, d'autre part. Dans cette optique, la deuxième édition des Assises Nationales sur la Fiscalité, tenues en avril 2013, a constitué un nouveau souffle pour la poursuite de la réforme fiscale engagée.

2.2.2. Axes de la réforme

Les orientations stratégiques de la réforme prônées lors des dernières assises fiscales aspirent à doter le Maroc d'un système fiscal équitable, soutenant la compétitivité des entreprises et les politiques de développement du pays et reposant sur une relation de partenariat et de confiance entre l'Administration fiscale et le contribuable.

Vers un système fiscal équitable

La réforme fiscale vise l'instauration d'un système qui répartit plus équitablement la charge fiscale et limite les distorsions concurrentielles à travers la rationalisation du système des incitations. Dans ce sens, les assises fiscales ont été l'occasion pour mettre le point sur la nécessité de procéder à une évaluation des impacts budgétaires, économiques et sociaux de l'ensemble du dispositif des dépenses fiscales, à la lumière de leur importance stratégique pour le développement et des distorsions économiques qu'elles peuvent créer entre les différents secteurs et activités économiques, tout en veillant à ce qu'elles ne présentent pas un double emploi avec d'autres formes d'aides publiques.

De surcroît, le projet de réforme tend vers une imposition plus équitable des contribuables, quelles que soient leurs sources de revenu. Dans ce sens, il est prévu d'instaurer un rééquilibrage dans la structure des recettes fiscales entre les impôts directs et indirects, en vue d'assurer la justice fiscale souhaitée, notamment à travers la réforme de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, il sera procédé à la fiscalisation progressive du secteur agricole. En effet, la contribution efficace de ce secteur est tributaire de la capacité de segmenter le secteur en catégories déterminées de contribuables potentiels et ce, dans le cadre d'une approche de partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur tout en prenant en considération ses spécificités.

Vers un système fiscal soutenant la compétitivité

A côté de l'impératif d'améliorer l'environnement des affaires à travers l'instauration d'un pacte de stabilité du système fiscal offrant la visibilité nécessaire aux opérateurs économiques, plusieurs recommandations sont à l'ordre du jour, notamment, la baisse de la pression fiscale par la réduction des taux d'imposition et la rationalisation des règles d'assiette permettant, ainsi, de contribuer au développement de la compétitivité des entreprises dans le cadre d'une économie ouverte et concurrentielle.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur la nécessité d'adapter le système fiscal au tissu productif, et aux capacités contributives des entreprises marocaines, constituées principalement par des PME et des TPE. Il est recommandé, également, de procéder à une réforme globale du système de la TVA pour que cet impôt joue pleinement son rôle.

Vers un système fiscal basé sur une relation de partenariat et de confiance entre l'Administration et le contribuable

L'amélioration de la relation entre l'Administration fiscale et les usagers a toujours constitué une préoccupation des pouvoirs publics. Dans ce cadre, plusieurs actions visant la poursuite de la modernisation de l'Administration fiscale pour répondre aux attentes des usagers ont été conçues. Il s'agit, notamment, de renforcer la régionalisation des services fiscaux et les services des grandes entreprises. En outre, l'Administration fiscale a responsabilisé davantage les dirigeants locaux dans le cadre d'une politique de proximité et d'efficacité. Ces acquis permettront d'améliorer la qualité d'accueil du contribuable, d'améliorer le délai de traitement des demandes et de simplifier les procédures.

Par ailleurs, la réforme fiscale tend à rééquilibrer la relation de pouvoir entre l'Administration fiscale et le contribuable par l'encadrement du pouvoir d'appréciation de l'administration, et la clarification des textes fiscaux et à améliorer les conditions dans lesquelles se déroule le contrôle fiscal à travers, notamment, la notification des redressements proposés par l'Administration fiscale dans un délai maximum qu'il faut définir. De surcroît, il est impératif d'adopter une approche de communication

plus ouverte sur les droits et obligations des contribuables en matière fiscale, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'Administration fiscale.

Lutte contre la fraude et appréhension de l'informel

Afin d'appréhender l'informel, l'attention a été focalisée sur la nécessité de mettre en place une politique globale et d'instaurer un dispositif fiscal incitatif et approprié aux Petites et Moyennes Entreprises. Par ailleurs, la réforme fiscale prévoit, notamment, l'augmentation significative des ressources humaines dédiées au contrôle fiscal, l'optimisation des opérations de contrôle en adoptant un système d'information permettant la rationalisation de la programmation du contrôle et l'adoption d'une approche équitable en matière de sanction permettant de réprimer sévèrement les cas de fraude. De surcroît, il est prévu de revoir la manière dont fonctionnent les commissions fiscales, notamment, à travers l'octroi de la présidence de ces commissions à des spécialistes dans le domaine fiscal, la révision des délais de traitement des dossiers soumis à ces commissions en vue d'accélérer la cadence de liquidation des contentieux liés au contrôle et, enfin, à travers une réflexion sur l'efficacité de maintenir l'existence de deux commissions (commissions locales et commission nationale) pour trancher sur les litiges fiscaux.

2.3. Réforme de la compensation

2.3.1. Contexte général

Afin de contrer le creusement du déficit budgétaire, alourdi en partie par la charge de la compensation, l'Etat s'est engagé dans un processus progressif de réforme du système des subventions. Cette réforme s'est fixée comme principes directeurs la poursuite de la prise en charge par l'Etat d'une grande part de la hausse des cours des produits subventionnés, la maîtrise de la charge de la compensation dans la limite des crédits ouverts à cet effet dans le cadre de la Loi de Finances et la mise en place de mesures d'accompagnement, en parallèle, pour appuyer le pouvoir d'achat des citoyens et certaines catégories professionnelles.

Dans ce sens, les pouvoirs publics ont adopté un système d'indexation partielle sur les produits pétroliers liquides (PPL : essence, gasoil et fuel N2). Avant l'introduction de ce système, les prix de vente au public ont été fixés et, par conséquent, les fluctuations des cours mondiaux des produits pétroliers liquides sont prises en charge par le budget de l'Etat. Les prix à la consommation restaient relativement stables sur de longues périodes.

2.3.2. Système d'indexation partielle sur les PPL

Le système d'indexation partielle sur les PPL, entré en vigueur le 16 septembre 2013, consiste à fixer les subventions de ces produits à des seuils conformément aux crédits budgétaires ouverts à cet effet dans le cadre de la Loi de Finances et à répercuter la variation supplémentaire sur le consommateur.

L'ajustement des prix de vente intérieurs est opéré le 16 de chaque mois. Le calcul de la variation à appliquer se base sur le prix d'achat maximum basé sur la moyenne mobile des cours internationaux du baril constatés entre le 13^{ème} jour du mois M-2 et le 12^{ème} jour du mois M. Les prix de vente sont dès lors ajustés, à la hausse ou à la baisse, de cette variation si elle dépasse un seuil de 2,5%.

Le seuil des subventions unitaires au titre des PPL est arrêté, par décision des Ministres chargés des Finances, de l'Energie et des Affaires Générales, le premier janvier de chaque année sur la base des crédits ouverts dans le cadre de la Loi des Finances de l'année en question. Pour le restant de l'année 2013, le niveau des subventions unitaires accordées aux PPL, sont de l'ordre de 2,60 DH/L pour le gasoil, 0,80 DH/L pour l'essence super et 930 DH/T pour le fuel N2.

Cependant, l'activation de l'indexation partielle est plafonnée étant donné qu'à partir d'un seuil prédéfini, l'assurance « Hedging » s'activera. Ce système consiste en un instrument de couverture contre le risque de flambée des cours du gasoil. L'opérateur du Hedging, l'assureur, à travers un

instrument classique assimilé à une prime d'assurance, prendra en charge ce surplus en versant la différence entre le prix du marché international et le seuil fixé par l'Etat. Ce mécanisme de couverture vient donc s'ajouter à l'indexation partielle pour limiter l'impact autant sur le budget de l'Etat que sur le consommateur.

3. PROJET DE LOI DE FINANCES 2014

3.1. Contexte macro-économique du Projet de Loi de Finances 2014

Les perspectives d'évolution de l'économie nationale devraient s'inscrire dans la continuité des performances enregistrées au cours de ces dernières années. En 2013, l'économie nationale sera marquée par un net rebond de l'activité agricole suite à une production céréalière de 97 millions de quintaux (pour les trois principales céréales) après 51 millions de quintaux une année auparavant. La valeur ajoutée agricole devrait, à cet effet, progresser de 15,3% après une baisse de 8,9% en 2012. Le produit intérieur brut non agricole devrait afficher une progression de 3,4% après 4,5% en 2012. Au total, l'activité économique nationale devrait s'accroître de 4,8% après 2,7% en 2012.

En 2014, le scénario de croissance projeté prend en considération les éléments du contexte national et international, les transformations structurelles et les tendances de l'économie nationale observées au cours de ces dernières années, ainsi que les Orientations Royales et les choix arrêtés par le Gouvernement. Sur cette base, le PIB, aux prix constants, devrait croître de 4,2%, tiré par la progression soutenue du PIB non agricole qui devrait croître de 4,8%, conjuguée à la baisse de la valeur ajoutée agricole de 0,3% sous hypothèse d'une production céréalière moyenne.

3.1.1. Contexte international en 2014 : reprise graduelle de l'économie mondiale, menée par les pays émergents

La croissance économique mondiale devrait se redresser, graduellement, pour s'établir à 3,6% en 2014 contre 2,9% en 2013 et 3,2 % en 2012, selon le FMI. Elle reste, toutefois, fragile, déséquilibrée et menacée par les risques d'une nouvelle dégradation de la situation conjoncturelle dans la zone euro et d'un resserrement budgétaire excessif aux Etats-Unis.

La croissance des *économies avancées* devrait rester faible, estimée à 1,2% en 2013, après 1,5% en 2012, avant de s'accélérer à 2,0% en 2014. Aux **Etats-Unis**, l'activité économique devrait croître de 1,6% en 2013, après 2,8% en 2012, avant de se renforcer à 2,6% en 2014, soutenue par l'amélioration des bilans des ménages, en lien avec la reprise des marchés immobilier, boursier et de l'emploi, encouragée par le maintien d'une politique monétaire accommodante.

Dans la **zone euro**, les perspectives économiques restent modérées, malgré son amélioration. Cette région devrait sombrer dans la récession pour la deuxième année consécutive en 2013 (-0,4%), après un repli du PIB de 0,6% en 2012. Toutefois, une reprise progressive de l'activité dans la zone euro est attendue pour 2014 (+1,0%), à la faveur d'un raffermissement de la demande extérieure et de l'orientation accommodante de la politique monétaire. La croissance devrait se renforcer en 2014 en Allemagne (+1,4% après 0,5% en 2013) et en France (+1,0% après +0,2% en 2013) et redevenir positive en Italie (+0,7% après -1,8% en 2013) et en Espagne (0,2% après -1,3% en 2013). Les **économies émergentes et en développement** continueront de mener l'économie mondiale. Elles devraient enregistrer une croissance relativement solide, de l'ordre de 4,5% en 2013 et 5,1% en 2014 après 4,9% en 2012. Dans la région **Moyen-Orient et Afrique du Nord**, la croissance devrait ralentir en 2013 pour s'établir à 2,1% après 4,5% en 2012, avant de se renforcer en 2014 (+3,8%).

En somme, les perspectives économiques mondiales semblent se redresser, progressivement, à partir du second semestre 2013, mais restent encore fragiles en attente d'une confirmation franche et soutenue des élans de reprise constatés par ci par là.

3.1.2. Croissance soutenue de l'économie nationale en 2014

La croissance de l'économie nationale, aux prix constants, devrait se renforcer en 2013 pour atteindre 4,8% après 2,7% en 2012, boostée par la poursuite du dynamisme des différentes branches d'activité et par la consolidation de la demande intérieure. Cette performance devrait se poursuivre en 2014, tirée, notamment par le dynamisme continu des activités non agricoles, dans un contexte de continuité de réformes et d'efforts en matière d'investissement.

Hypothèses retenues pour les prévisions économiques 2014

Les prévisions économiques pour les années 2013 et 2014 sont établies sur la base d'un ensemble d'hypothèses portant sur le contexte d'évolution de l'environnement national et international.

Sur le plan international, les hypothèses techniques relatives aux prix des matières premières et à la parité de change sont basées sur les anticipations et les prix implicites des contrats à terme sur les marchés internationaux. S'agissant des prix de l'énergie, l'exercice de prévision table sur un cours de pétrole (brent) à 107 dollars le baril en 2013 et 105 en 2014. En matière de change, le taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar est pris égal à 1,3 en 2013 et en 2014. Sur le plan des débouchés à l'extérieur, après une baisse de 0,6% en 2012, sous l'effet, principalement, de l'atonie de la demande au sein de la zone euro, la demande étrangère adressée au Maroc devrait se redresser progressivement pour atteindre +3,4% en 2014 après +0,5 en 2013. D'après l'OCDE (septembre 2013), une reprise modérée est en cours dans les grandes économies avancées. La croissance avance à un rythme encourageant aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni. La zone euro, dans son ensemble, est sortie de la récession bien que la production reste faible dans plusieurs pays.

De bonnes performances au niveau des différentes activités sectorielles

Sur la base des hypothèses retenues, la croissance de l'économie nationale, aux prix constants, devrait se renforcer pour atteindre 4,8% en 2013 et 4,2% en 2014. L'année 2013 sera marquée par un rebond de la production agricole après une mauvaise année agricole 2012, par la consolidation des performances des nouveaux secteurs moteurs de croissance à l'export (automobile, aéronautique...), ainsi que par la résilience confirmée des secteurs traditionnels à l'instar de l'agro-alimentaire et le tourisme et dans une moindre mesure le textile-habillement appelé à un nouveau repositionnement sur la chaîne de valeur.

L'activité économique en 2014 devrait bénéficier de la poursuite du dynamisme des différentes branches d'activités, la consolidation de la demande intérieure et le redressement de la demande étrangère adressée au Maroc. Le PIB non agricole devrait afficher une amélioration de 4,8%, soit un rythme légèrement supérieur à la moyenne observée entre 2010 et 2012.

Sur le plan agricole, les performances des différentes filières agricoles devraient être consolidées en 2013, bénéficiant aussi bien des bonnes conditions climatiques qui ont marqué l'actuelle campagne agricole que des efforts déployés dans le cadre du Plan Maroc Vert. Les conditions de la campagne agricole 2012/2013 vont bénéficier positivement à l'ensemble des filières végétales dont, en particulier, les céréales avec une production estimée par le département de l'Agriculture à près de 97 millions de quintaux.

Ainsi donc valeur ajoutée agricole devrait enregistrer une croissance de près de 15,3% en 2013, tirée par l'augmentation significative de la valeur ajoutée céréalière de 92%, mais également par la relative consolidation de la croissance des autres filières, notamment, l'élevage (+4,2%), le maraîchage (+2,5%) et l'arboriculture (+2,0%).

S'agissant de l'année 2014, les réalisations des principales filières agricoles seraient renforcées grâce à la poursuite des réformes stratégiques engagées dans le cadre du Plan Maroc Vert (réforme du Fonds de Développement Agricole améliorant les aides aux intrants productifs agricoles, renforcement de l'aide aux filières agricoles à hautes valeurs ajoutées...). Concernant la filière céréalière, il est retenu

comme hypothèse une production moyenne de 70 millions de quintaux (pour les trois principales céréales), en baisse de 27,5% après une forte amélioration en 2013 de près de 92%. Cette baisse hypothétique de la filière céréalière serait contrebalancée par l'affermissement de la croissance des autres filières, notamment l'arboriculture (+16,6%), l'élevage (+3,5%) et le maraîchage (+4,0%). En tenant compte de l'ensemble de ces hypothèses, il est prévu que le secteur agricole enregistre en 2014 une baisse de sa valeur ajoutée de 0,3%.

Par ailleurs, et après une hausse, en termes réels, de 1,4% en 2012, **le secteur secondaire** devrait renforcer son rythme d'évolution en progressant de 0,6% en 2013 et de 4,5% en 2014. **Les activités extractives**, représentant 5,3% de la valeur ajoutée totale, au prix courant en 2012 et dominées à plus de 90% par la production de phosphate, verraient leur valeur ajoutée croître de 0,4% en 2013 et de 5,6% en 2014 après une baisse de 2,4% en 2012. Cette consolidation, dans un contexte de faible demande et de forte concurrence des grands producteurs mondiaux, est en relation avec la stratégie proactive adoptée par le Groupe OCP pour faire face à l'évolution du comportement des principaux marchés mondiaux et celui de la concurrence. Cette stratégie s'appuie, notamment, sur une meilleure flexibilité de la politique industrielle du Groupe qui devrait lui permettre d'atténuer les risques à travers la modulation de sa production selon les besoins des marchés de ses différents produits, conjuguée à une plus grande réactivité de sa politique commerciale permettant d'agir en temps réel à l'évolution de la demande adressée au Maroc, notamment, par les grandes puissances agricoles et démographiques sur lesquelles le Groupe est bien positionné (Brésil, Inde, Pakistan...).

S'agissant de **l'industrie de transformation**, représentant 15,7% de la valeur ajoutée totale en 2012, elle devrait progresser de 1,8% en 2013 et de 4% en 2014 après une hausse de 1,5% en 2012. Cette évolution positive devrait être tirée par la dynamique de l'ensemble des branches :

- **Secteur alimentaire et de tabac** : Contribuant en moyenne pour 29,8% à la valeur ajoutée globale des industries de transformation en 2012, ce secteur devrait progresser, en termes réels, de 3,6% en 2013 et de 4,2% en 2014 après 4% en 2012, profitant du bon comportement aussi bien des industries alimentaires que de l'industrie du tabac. En effet, l'industrie alimentaire devrait consolider les résultats probants enregistrés au cours des huit premiers mois de 2013 avec une hausse des exportations de 14,9% par rapport à fin août 2012, après avoir bouclé l'année 2012 avec +17,8% (18,7 milliards de dirhams). Ces perspectives positives sont confortées par l'évolution de l'indice de production qui a augmenté de 2,2% et 2,8%, au titre du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre 2013, pour les produits des industries alimentaires et de 5% et 2,7% pour le tabac manufacturé.
- **Secteur du textile-habillement** : Représentant 14,3% de la valeur ajoutée des industries de transformation en 2012, la valeur ajoutée de ce secteur marquera une quasi-stagnation en 2013 (0,1%) et se consolidera de 2,7% en 2014, après une hausse de 2,8% en 2012, en relation, notamment, avec la résilience démontrée par le secteur au faible dynamisme de la demande européenne qui absorbe plus de 90% des exportations nationales.
- **Secteur de la chimie-parachimie** : Représentant 20,3% de la valeur ajoutée des industries de transformation en 2012, la valeur ajoutée de ce secteur devrait progresser de 3,4% en 2013 et de 4,9% en 2014 après une baisse de 0,7% en 2012. Ce secteur devrait profiter du repositionnement stratégique du groupe OCP sur les dérivés de phosphate et, en particulier, les engrais. En outre, l'autre composante principale de cette branche, à savoir, l'industrie pharmaceutique, devrait poursuivre son dynamisme enregistré au cours de ces dernières années avec une croissance annuelle moyenne de sa valeur ajoutée nominale de 10% sur la période 2005-2011. Les exportations du secteur ont enregistré, en effet, une hausse de 10% à fin août 2013 en glissement annuel.
- **Secteur de l'industrie mécanique, métallurgique et électronique** : Représentant 19,4% de la valeur ajoutée des industries de transformation en 2012, cette industrie devrait consolider son

poids dans l'industrie nationale avec une valeur ajoutée qui devrait évoluer de 1,5% en 2013 et de 3,5% en 2014 après 0,9% en 2012. Cette croissance sera tirée, essentiellement, par le bon comportement de l'industrie automobile, électronique et aéronautique. Les exportations de ces trois branches ont progressé, à fin août 2013, de 18,9%, 8,4% et 22,6% respectivement, en nette hausse par rapport aux résultats enregistrés à fin mars 2013 (+10%, +1,6% et +2,1%).

- **Autres industries de transformation:** Représentant 16,2% de la valeur ajoutée des industries de transformation en 2012, la valeur ajoutée de ce secteur devrait décroître de 1,8% en 2013, après -0,2% en 2012, en relation, notamment, avec la contre-performance de sa principale branche à savoir « autres produits minéraux non métalliques ». En 2014, la valeur ajoutée de ce secteur devrait connaître une amélioration de 3,8%.

Par ailleurs, et après une hausse de 2,1% en 2012, les activités du *bâtiment et des travaux publics* devraient enregistrer un recul de 1,6% en 2013 avant de s'améliorer de 4% en 2014. Cette baisse prévue en 2013 est corroborée par la chute des ventes de ciment de 10,2% à fin août 2013. Les crédits à l'habitat et les crédits promoteurs ont connu, quant à eux, une hausse de 8,2% et 1,4% respectivement durant la même période. De même, le volume des transactions immobilières¹⁰⁸, fait état d'une baisse de 1,6%, au titre du second trimestre de 2013 comparativement à la même période de 2012, mais en redressement de 22,8% par rapport au premier trimestre 2013. Par ailleurs, il faudra noter que dans le cadre du nouveau dispositif du logement social à 250.000 DH, plus de 643 conventions ont été signées depuis 2010 et à fin juin 2013, portant sur 1.162.218 unités. A fin juillet 2013, 498 projets ont été autorisés avec une production prévue de 366.063 logements. Le nombre de projets, dont les travaux ont démarré, est de 415, totalisant à terme 312.851 logements.

Le secteur *tertiaire*, qui contribue pour 55,3% à la valeur ajoutée totale aux prix courants en 2012, devrait maintenir son rythme de croissance de 4,8% en 2013 et de 5,1% en 2014 après 5,9% en 2012, soutenue en cela par le bon comportement des activités agricoles et secondaires et par la consolidation de la performance de l'activité des télécommunications, du commerce et du transport.

3.1.3. Croissance soutenue par la demande intérieure

La demande intérieure devrait confirmer son rôle de levier, surtout en période de difficulté de la conjoncture internationale. Les différentes composantes de la demande intérieure devraient se consolider en 2013 et 2014, en relation, en particulier, avec la progression vigoureuse de la consommation des ménages, dont la contribution à la croissance réelle serait de 3,3 points en 2013 et de 2,3 points en 2014 et la bonne tenue de la formation brute de capital fixe qui devrait maintenir sa contribution au PIB à 1 point en 2013 et 1,4 point en 2014.

En termes d'évolution, la consommation finale intérieure devrait s'accroître, en volume, de 5,5% en 2013 et de 3,7% en 2014 après 4,5% en 2012, tirant profit, essentiellement, de l'amélioration de la consommation des ménages qui devrait progresser de 5,6% en 2013 et de 3,9% en 2014 après 3,6% en 2012.

Les différents indicateurs conjoncturels disponibles révèlent une bonne orientation de la consommation des ménages. Ainsi, à fin août 2013, les recettes de l'impôt sur le revenu ont affiché une hausse de 5,2%, et celles de la TVA intérieure avant remboursements de 0,9% après -0,5% à fin mars. Les crédits accordés à la consommation ont progressé, pour leur part, de 2,4% à fin août. Les transferts des marocains résidant à l'étranger (MRE) continuent de se redresser depuis le début de l'année 2013. Ainsi, au deuxième trimestre 2013, les recettes MRE se sont améliorées de 2,6% par rapport à la même période de 2012 après -3,7% au premier trimestre 2013. A fin août 2013, ces recettes ont affiché une progression de 1% en glissement annuel. La consommation des ménages aurait tiré, également, profit de la relative maîtrise de l'inflation. Celle-ci, mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation, s'est établie à +2,3% à fin août 2013 par rapport à la même

¹⁰⁸ Selon l'indice des prix des actifs immobiliers de Bank Al Maghreb.

période de l'année précédente (+3,1% pour les produits alimentaires et +1,6% pour les produits non alimentaires).

Au niveau de l'investissement, la formation brute de capital fixe (FBCF) devrait capitaliser sur les acquis réalisés en préservant son rythme de progression, en volume, de 3,1% en 2013 et de 4,5% en 2014 après 1,9% en 2012, en lien avec la poursuite des grands chantiers et l'amélioration attendue de l'environnement des affaires.

Les dernières évolutions conjoncturelles témoignent d'un maintien de l'effort d'investissement. Ainsi, à fin août 2013, la valeur des importations des biens d'équipement a enregistré une hausse de 6,4% et celle des demi-produits de 2,9%. Les recettes au titre des investissements directs étrangers ont enregistré une progression de 23,5% à fin août 2013, pour une valeur de 26,9 milliards de dirhams. Sur le plan du budget de l'Etat, l'investissement s'est maintenu à plus de 28 milliards de dirhams à fin août 2013.

En parallèle, l'investissement devrait profiter de l'accélération des investissements publics selon une approche intégrée et rénovée, de la validation par la commission interministérielle des investissements de 35 projets d'investissement (19,4 MMDH/+4 700 postes d'emploi stables et directs), du renforcement de l'attractivité des investissements directs étrangers, ainsi que de la mise en place d'une commission de suivi des investissements afin d'identifier les entraves qui pèsent sur le rythme d'exécution des investissements. En pourcentage du PIB réel, l'investissement brut, composé de la FBCF et de la variation de stocks, se situerait en définitive autour de 30,3% en 2013 et de 30,6% en 2014 après 31,5% en 2012.

Amélioration du solde des échanges extérieurs

La situation des échanges extérieurs en 2013 et en 2014 devrait s'améliorer en lien avec la progression des exportations des biens et services, aux prix constants, à un rythme supérieur à celui des importations. Cette évolution devrait se traduire par une légère amélioration du déficit de la balance extérieure des biens et services en pourcentage du PIB réel qui se situerait à -4,7% en 2013 et à -4,8% en 2014 après -5,7% en 2012.

Ainsi, après une hausse de 2,7% en 2012, les exportations des biens et services, aux prix constants, devraient connaître une hausse de 1,7% en 2013 et de 5,1% en 2014. Les exportations des biens devraient rester quasi-stables en 2013 et progresser de 4,9% en 2014, tirées, notamment, par le dynamisme continu de certains secteurs exportateurs tels que l'industrie automobile et l'aéronautique, en lien avec le redressement de la demande étrangère en biens manufacturés adressée au Maroc (+0,5% en 2013 et +3,2% en 2014 après une baisse de 0,6% en 2012).

Après une hausse de 1,6% en 2012, les ventes des phosphates et dérivés devraient enregistrer une baisse de 5% en 2013 et se redresser en 2014 avec une croissance de 7,2%. Par ailleurs, les exportations des biens hors produits de l'OCP et primaires devraient progresser de 1,5% en 2013 et de 4,3% en 2014 après 3,9% en 2012 tirées, en particulier, par les ventes extérieures des biens d'équipement (fils et câbles électriques) et des biens de consommation (voitures de tourisme et, dans une moindre mesure, la confection). En outre, les exportations des services augmenteraient de 4,6% en 2013 et de 5,6% en 2014 après 2,3% en 2012.

De leur côté, les importations des biens devraient baisser en 2013 de 1,3% avant de croître de 5,5% en 2014. Ces évolutions trouvent leur origine dans l'effet conjugué de la hausse des acquisitions des biens finis d'équipement (7,2% en 2013 et 5,5% en 2014 après 3,1% en 2012), des demi-produits (4,1% en 2013 et 7,4% en 2014 après une baisse de 2,9% en 2012) et de la baisse des importations des biens finis de consommation de 3% en 2013 et de 0,2% en 2014 après une hausse de 1,9% en 2012.

L'année 2013 serait marquée, également, par une baisse des importations des produits de l'énergie de 6,1% après une hausse de 8,1% en 2012, en lien, d'une part, avec le ralentissement des entrées de la

raffinerie qui ont atteint, à fin août, 4,5 millions de tonnes en baisse de 8,3% en glissement annuel et, d'autre part, la bonne orientation de la production de l'énergie électrique d'origine hydraulique, dont la production s'est renforcée, à fin août, de 105,2% par rapport à l'année 2012. En 2014, les importations de ces produits progresseraient de 4,9%.

De même, les importations des produits alimentaires devraient afficher une décélération en 2013 de 5,9%, suivi d'une hausse supposée de 10,5% en 2014, après 4,8% en 2012. Le fléchissement prévu en 2013 s'explique par les bonnes performances de l'actuelle campagne agricole (production céréalière de 97 millions de quintaux après 51 millions de quintaux une année auparavant) qui auront un effet répressif sur les acquisitions du blé. Quant aux importations des services, elles devraient croître de 6,9% en 2013 et de 4% en 2014 après une régression de 5,6% en 2012.

Financement de l'économie

Sur le plan du financement de l'économie, le revenu national brut disponible, aux prix courants, devrait enregistrer une hausse de l'ordre de 7,9% en 2013 et de 7,1% en 2014 après 2,4% en 2012. A l'origine de ce redressement, la hausse du PIB nominal de 7,3% en 2013 et de 7,2% en 2014 après 3,2% en 2012 et l'amélioration des revenus nets en provenance du reste du monde, en lien avec le redressement des transferts des résidents marocains à l'étranger (croissance nulle en 2013 et de 3,5% en 2014 après une baisse de 4,2% en 2012).

L'épargne nationale brute devrait s'améliorer en passant à 25,8% en 2013 et à 27,1% en 2014 après 25,3% du PIB en 2012, alors que le taux d'investissement se situerait à 33,3% en 2013 et à 34,3% en 2014 après 35,3% en 2012. Suite à ces évolutions, le déficit du compte Epargne-Investissement devrait s'améliorer progressivement en passant à 7,5% du PIB en 2013 et à 7,2% du PIB en 2014 après 10% du PIB en 2012.

3.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2014

Les actions du Gouvernement souscrites dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2014 visent la concrétisation des objectifs prioritaires, à savoir le renforcement de l'édification des institutions constitutionnelles et l'accélération des grandes réformes structurelles, la stimulation d'une croissance économique durable, le soutien à l'investissement et aux entreprises et à la promotion de l'emploi, le renforcement des mécanismes de cohésion et de solidarité sociale et spatiale, la stabilisation des avoirs extérieurs et la nécessaire maîtrise du déficit budgétaire.

3.2.1. Renforcement de l'édification des institutions constitutionnelles et accélération des grandes réformes structurelles

Le projet de Loi de Finances 2014 constitue une étape cruciale pour la mise en œuvre du plan législatif du Gouvernement et la concrétisation des programmes de réformes structurelles qui corroborent les dispositions de la nouvelle Constitution.

Ainsi, les actions du Gouvernement se poursuivront pour la mise en place des textes législatifs et réglementaires concernant les institutions constitutionnelles. Il s'agit de parachever l'armature des textes relatifs aux lois organiques prévues par la constitution et qui permettent l'expression pleine et entière de son esprit et de ses dispositions dont, notamment, ceux portant sur l'organisation et la gestion des travaux du Gouvernement, la Cour Constitutionnelle, le Conseil Economique, Social et Environnemental et le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique institué suite aux Hautes Orientations Royales stipulées dans le discours du 20 août 2013...

S'agissant des réformes structurelles, le Projet de Loi de Finances 2014 traduit la détermination du Gouvernement à accélérer le rythme de leur adoption. Ainsi, une attention particulière est accordée à la réforme de la justice et au renforcement des institutions en charge des droits de l'Homme. Dans ce

sens, les actions vont porter sur la mise en œuvre des dispositions de la charte qui a découlé du Dialogue National sur la Réforme globale de la Justice.

En outre, la concrétisation de la régionalisation avancée reste l'une des priorités fondamentales de l'action du gouvernement conformément aux Orientations Royales. Elle s'accompagnera de la mise en place de la charte de déconcentration administrative visant la réorganisation des structures administratives aux niveaux central et territorial à la recherche d'une meilleure efficacité des politiques publiques conçues et déployées dans le cadre d'une plus grande cohérence et un ciblage qui optimise les impacts.

S'agissant de la réforme fiscale, le projet de Loi de Finances 2014 constituera une première phase de mise en œuvre des recommandations des Assises Nationales de la fiscalité d'avril 2013 dans le cadre d'une approche progressive et participative, fondée sur une relation de partenariat et de confiance entre l'administration et le contribuable. Elle portera, notamment, sur une réforme globale de la TVA, la fiscalisation des grandes exploitations agricoles et la rationalisation des dépenses fiscales.

Ainsi, le Projet de Loi de Finances 2014 propose la révision des règles de détermination de la base imposable en matière de revenu professionnel, déterminé selon le régime du bénéfice forfaitaire et ce, à travers l'institution des obligations allégées pour les contribuables soumis au régime du bénéfice forfaitaire et le renforcement des moyens de contrôle. Il est proposé, également, de taxer progressivement les revenus et les grandes exploitations agricoles et ce, sur la base de seuils à déterminer.

Dans le cadre de la réforme de la TVA visant l'élargissement de l'assiette par la suppression des exonérations qui ne se justifient plus, des mesures permettant d'aller progressivement vers un régime à deux taux et restituant les conditions de la neutralité de la TVA et d'assurer la fluidité de son remboursement dans des conditions normales.

Il est, également, proposé de mettre en place un régime transitoire selon lequel le montant de la taxe dont le règlement est effectué au mois de décembre 2013, soit déductible avec étalement sur une période de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2014 et d'instaurer un régime particulier dit « auto-liquidation de la taxe sur la valeur ajoutée » et ce, en vue de régler les problématiques afférentes aux opérations effectuées au Maroc par des établissements non-résidents.

Quant à la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances, l'année 2014 sera l'année d'expérimentation des dispositions prévues par le projet de loi y afférent à travers la préfiguration de la nouvelle approche budgétaire basée sur les programmes pour quatre départements pilotes ; l'Education Nationale, l'Agriculture et la Pêche Maritime, le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte contre la Désertification et l'Economie et les Finances. Par ailleurs, et pour le déploiement des dispositifs relatifs à cette réforme, il sera procédé à la création d'un Comité des Secrétaires Généraux de Ministères pour le pilotage stratégique de la réforme ainsi qu'un comité au sein de chaque Ministère.

Par ailleurs, ce projet de Loi des Finances s'est fixé parmi ses priorités la réforme du système des subventions à travers une approche participative et progressive conciliant la préservation des équilibres macroéconomiques et sociaux et l'amélioration de la gouvernance du système pour plus de transparence, d'efficacité et d'équité économique et sociale.

Pour ce qui est de la réforme des régimes de retraite, l'accent sera mis sur la prise de mesures urgentes permettant de remédier à la fragilité de l'équilibre financier du régime des pensions civiles et la mise en place, à terme, d'un système cohérent de retraite basé sur deux pôles, l'un pour le secteur public et l'autre pour le secteur privé.

Quant à l'amélioration de la gouvernance des EEP, elle sera poursuivie à travers des mesures de renforcement du contrôle et de rationalisation des transferts budgétaires et la mise en place d'une stratégie de partenariat sur la base de programmes pluriannuels.

3.2.2. Stimulation d'une croissance économique durable, soutien de l'investissement et l'entrepreneuriat et promotion de l'emploi

Le soutien de l'investissement et de l'entreprise est l'une des priorités fondamentales des actions du Gouvernement. Les principales actions retenues dans ce sens visent à soutenir l'investissement public et privé, suivant une démarche intégrée et participative tout en soutenant la mise à niveau des infrastructures, la diversification des sources de croissance et le développement des secteurs à forte valeur ajoutée et créateurs d'emplois, au premier titre desquels se retrouve le secteur industriel.

C'est ainsi que le Projet de Loi de Finances 2014 s'est fixé comme objectif prioritaire la consolidation des actions du Gouvernement en la matière et ce, à travers la valorisation des projets en cours et une approche de répartition régionale équilibrée pour les nouveaux projets tout en cherchant à baisser la pression sur la balance des paiements.

Le Gouvernement poursuivra, également, ses efforts pour dynamiser l'investissement privé à travers la facilitation de l'accès à la propriété, la simplification des règles et des procédures et le perfectionnement des mécanismes de fonctionnement des Centres Régionaux d'Investissements, ainsi que l'accélération du traitement des demandes pour des projets d'investissement proposés dans le cadre du Comité Interministériel d'Investissement. Dans le même sillage, une attention particulière sera accordée à l'appui des entreprises, en particulier les Petites et Moyennes Entreprises (PME), à travers la mise en œuvre d'un ensemble de mesures instaurant un climat de confiance et améliorant leur compétitivité à l'échelle nationale et internationale. Le Projet de Loi de Finances 2014 propose ainsi :

- L'accélération des délais de paiement et de récupération de la TVA pour soulager la trésorerie des entreprises ;
- La mise en œuvre des dispositions du nouveau décret des marchés publics qui permet d'allouer 20% des transactions à des PME ;
- La mise en œuvre des mécanismes permettant de faciliter l'accès des PME au financement et ce, à travers la modernisation du système de garantie, la création de mécanisme financier pour accompagner les entreprises en difficulté et la concrétisation des recommandations des assises fiscales pertinentes en la matière visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises et la mise en place d'un système fiscal en adéquation avec leurs capacités contributives.
- La mise en place de mesures d'accompagnement de la mise à niveau du transport routier public de voyageurs en vue d'améliorer l'attractivité et la compétitivité des villes dans l'esprit du discours que Sa Majesté Le Roi a consacré à l'ouverture de l'actuelle session parlementaire.

Par ailleurs, les actions du Gouvernement se focaliseront sur la promotion de l'emploi en veillant à assurer la disponibilité des ressources humaines qualifiées répondant aux besoins de l'offre et ce, à travers la formation et l'appui de l'auto-emploi par l'application des mesures d'incitation fiscale et sociale.

3.2.3. Renforcement des mécanismes de cohésion et de solidarité sociale et spatiale

Le Projet de Loi de Finances 2014 se propose de contribuer à l'instauration d'un modèle de développement socioéconomique fondé sur la solidarité entre tous les segments de la société, la recherche de l'équité dans la répartition des fruits de la croissance, le renforcement de la cohésion sociale et un meilleur ciblage des groupes défavorisés, tout en accordant une attention particulière à la promotion des zones rurales et montagneuses.

Le gouvernement vise à coordonner et à intensifier les efforts visant à répondre aux besoins des citoyens en matière de services sociaux, englobant la généralisation de l'enseignement et l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, la facilitation de l'accès

aux services de santé en accélérant la généralisation du programme RAMED, et la poursuite de l'amélioration des traitements d'hospitalisation aux urgences.

En matière d'habitat, les efforts seront intensifiés pour réunir les conditions nécessaires pour l'accès des citoyens au logement convenable, par le développement de mécanismes de garantie et l'accélération des programmes d'éradication des bidonvilles et la restauration des bâtiments délabrés.

Une attention particulière sera accordée également aux politiques et aux programmes de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. Les efforts des secteurs ministériels concernés et les programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain seront sollicités davantage dans un cadre cohérent et complémentaire pour assurer la réalisation des objectifs d'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées.

Dans ce contexte, les efforts du gouvernement porteront sur le renforcement des mécanismes d'accompagnement des porteurs de projets générateurs de revenus et la création d'une banque nationale d'informations sur les projets réussis en mettant en place un système rigoureux de contrôle, de suivi et d'évaluation d'impact.

3.2.4. Stabilisation des avoirs extérieurs et maîtrise du déficit budgétaire

Le rétablissement des équilibres macro-économiques constitue une préoccupation majeure parmi les priorités que s'est assigné le Gouvernement dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2014, à fin de favoriser un environnement sain et soutenable pour le financement de la croissance et du développement du pays.

A cet effet, le projet prévoit un ensemble de mesures visant à soutenir la stabilité des avoirs extérieurs à travers la promotion des exportations et la réglementation des importations, en plus de la mobilisation des recettes en devises et la maîtrise du déficit budgétaire.

En ce qui concerne le soutien aux exportations, des efforts seront déployés pour le développement de l'offre exportable, à travers l'accélération du rythme de réalisation des stratégies sectorielles orientées export. En parallèle, des mesures de simplification des procédures en faveur de l'investissement et de la concurrence seront mises en œuvre et porteront sur l'appui de l'accessibilité à de nouveaux marchés, notamment ceux des pays arabes et africains, l'élaboration d'un programme de garantie des risques, l'activation des contrats de promotion des exportations ainsi que la mise en place de mécanismes de financement des sociétés exportatrices et la poursuite du développement du secteur de la logistique.

D'autre part, les efforts du Gouvernement seront orientés vers une série de mesures visant à réglementer les importations dans le cadre du respect des contrôles reconnus à l'échelle internationale, où la priorité sera accordée au cadre juridique et réglementaire pour la protection du consommateur, et la poursuite de la lutte contre la contrebande et la sous-facturation.

En parallèle à ces mesures, la priorité sera donnée à la mobilisation des recettes en devises en accélérant l'activation des actions adoptées pour soutenir et accompagner les Marocains résidant à l'étranger à travers le fonds de soutien de l'investissement et en adaptant les mesures prises au niveau de l'administration fiscale et la conservation foncière, en faveur des MRE, en plus de la mobilisation des financements extérieurs, en particulier les dons découlant du partenariat stratégique avec certains pays du Golfe.

Ces mesures pressantes qui visent à stabiliser le niveau des avoirs extérieurs à des niveaux adéquats, s'inscrivent dans une vision stratégique visant à réduire les impacts des fluctuations de la conjoncture internationale et des matières premières et énergétiques sur les équilibres extérieurs de notre pays. Cette vision intègre, également, les choix stratégiques du pays en matière d'autosuffisance alimentaire dans la cadre du Plan Maroc Vert, de diversification du bouquet énergétique et de réduction de la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs.

En vue de maîtriser le déficit budgétaire, les orientations du Gouvernement mettent l'accent sur la nécessité de freiner la dégradation du déficit budgétaire en dégageant des marges tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses et ce, afin de garantir la soutenabilité à moyen terme des finances publiques. Les orientations dans ce sens portent sur :

- i) La rationalisation des dépenses de fonctionnement des administrations. Il s'agit, notamment, des dépenses afférentes au fonctionnement et l'exploitation du parc automobile et des bâtiments administratifs et des frais de missions. Il est question dans ce cadre de limiter ces dépenses au minimum nécessaire pour le bon fonctionnement de l'administration ;
- ii) La programmation des crédits d'investissements avec un taux de réalisation déterminé et la présentation de programmes et de projets avec des objectifs, des délais de réalisation et des coûts précis. Dans ce cadre, il serait procédé à la programmation pluriannuelle des crédits sur la base du cadre de dépenses à moyen terme dont l'année de base est 2014 et ce, en cohérence avec les projets et les programmes des établissements et des entreprises publics et des collectivités territoriales. Par ailleurs, il est envisagé de généraliser la contractualisation des rapports entre les services centraux et déconcentrés pour plus de responsabilisation des gestionnaires ;
- iii) La maîtrise de la masse salariale à travers la rationalisation des postes budgétaires en adéquation avec des niveaux répondant aux besoins réels de l'administration et la budgétisation des mesures salariales prises en cours d'année dans la Loi de Finances de l'année suivante et ce, conformément aux autorisations d'emplois de telle sorte à respecter les prévisions budgétaires retenues dans la matière ;

3.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2014

Les prévisions de clôture de la Loi de Finances 2013, à la lumière des résultats enregistrés au terme des huit premiers mois de l'année, font ressortir un taux d'exécution des recettes qui semble être en ligne avec les prévisions initiales, malgré des baisses constatées au niveau de l'IS (-3,2 milliards de Dhs) dues à sa forte concentration sur un nombre réduit de contribuables ayant accusé un recul de leur activité dans un environnement international défavorable (OCP notamment). Il en est de même pour le comportement des droits de douanes (-1,2 milliard de Dhs) en raison de la réduction de leurs bases taxables découlant de la décélération du rythme de croissance des importations.

Ces différentes évolutions ont conduit à une actualisation des prévisions de la Loi de Finances 2013 dont on tiendra compte pour présenter la configuration des recettes et des dépenses du PLF 2014.

Pour ce qui est des perspectives de recettes pour l'année 2014, elles devraient évoluer sous l'effet positif, d'une part, du dynamisme des différentes branches d'activités non agricoles, de la consolidation de la demande intérieure et du redressement de la demande étrangère adressée au Maroc et, d'autre part, des différentes réformes et des dispositions prévues dans le Projet de Loi de Finances 2014.

Globalement, la configuration des finances publiques, telle qu'elle ressort de l'actuel projet de Loi de Finances, s'inscrit dans la logique de rééquilibrage permettant de respecter les dispositions de la nouvelle Constitution portant sur la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat.

3.3.1. Ressources financières

Les recettes ordinaires, hors recettes du fonds de soutien des prix et du fonds spécial routier, sont évaluées à près de 206,8 milliards de dirhams en 2014. Elles s'inscrivent en progression de 2,7% par rapport à l'exercice 2013, recouvrant une hausse de 4,8% des recettes fiscales et un recul de 10,5% des recettes non fiscales.

Impôts directs

Les recettes des impôts directs se situeraient à près de 79,1 milliards de dirhams en 2014, en hausse de 6,1% par rapport à 2013. Par catégorie d'impôt, les recettes relatives à l'IS devraient augmenter de 1,6%, pour se chiffrer à 39,7 milliards de dirhams, soit 4,2% du PIB. Cette évolution modérée des recettes de l'IS s'explique, en partie, par le ralentissement prévu de l'activité de l'OCP en 2013. Pour leur part, les recettes de l'Impôt sur le Revenu sont estimées à 35,1 milliards de dirhams, en progression de 5,3% par rapport à 2013. En pourcentage de PIB, ces recettes atteindraient 3,7%. Cette évolution s'explique par l'impact structurel positif de la réforme entamée au cours des dernières années, par l'amélioration des revenus salariaux et par l'augmentation des bases taxables de l'IR professionnel en liaison, notamment, avec le bon comportement des activités non agricoles.

Impôts indirects

Estimées à 80,8 milliards de dirhams, les recettes globales des impôts indirects devraient enregistrer une hausse de 4,2% par rapport à l'exercice 2013. Cette évolution serait le fruit de la bonne tenue aussi bien des recettes de la TVA que de celles des TIC.

Les recettes de la TVA atteindraient près de 57,2 milliards de dirhams, en hausse de 4,3% par rapport à 2013. Par catégorie, les recettes de la TVA intérieure sont prévues à 22,3 milliards de dirhams, soit une progression de 2,5% en comparaison avec l'année 2013, en lien, surtout, avec une progression prévue de la consommation des ménages de 5,9%. Les recettes de la TVA à l'importation se situeraient à près de 34,9 milliards de dirhams, en hausse de 5,5%, en raison des perspectives d'évolution des importations.

Les recettes des TIC afficheraient une hausse de 2,9% pour atteindre 23,4 milliards de dirhams, soit 8,2 milliards de dirhams au titre de la TIC sur les tabacs(+3,3%), 13,6 milliards de dirhams pour la TIC sur produits pétroliers (+2,2%) et 1,6 milliard de dirhams pour les autres TIC (+7,8%).

Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes au titre de l'enregistrement et de timbre sont prévues à près de 14,7 milliards de dirhams, en hausse de 3,7% par rapport à 2013, soit une élasticité de 0,5 par rapport à l'activité économique.

Droits de douane

Les recettes des droits de douane sont estimées à 7,7 milliards de dirhams, en légère hausse de 0,7%. Cette évolution modérée s'explique par l'augmentation relative attendue des importations taxables et atténuée par les effets des accords de libre-échange ainsi que par la suspension du droit d'importation sur le blé tendre.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont arrêtées à près de 24,5 milliards de dirhams, en baisse de 10,5%. Elles représenteraient 11,9% du total des recettes ordinaires. Les recettes afférentes aux produits en provenance des entreprises et des établissements publics sont évaluées à près de 10,8 milliards de dirhams, représentant 1,1% du PIB et 5,2% des recettes ordinaires. Quant au produit des autres recettes, il est évalué à près de 13,7 milliards de dirhams.

3.3.2. Dépenses de l'Etat

Les dépenses ordinaires, hors fonds de soutien des prix, sont estimées à 214,8 milliards de dirhams en 2014, soit une hausse de 0,9% par rapport à 2013. En pourcentage du PIB, ces dépenses représenteraient 22,6%.

Les dépenses en biens et services atteindraient près de 156,7 milliards de dirhams, en hausse de 5,2%. Cette évolution est attribuable, d'une part, à une augmentation de la masse salariale de 5,1% qui atteindrait dès lors 103,7 milliards de dirhams et, d'autre part, à la progression de 5,5% des dépenses au titre des « autres biens et services » qui s'établiraient à 53 milliards de dirhams.

La charge des intérêts de la dette est estimée à 23,9 milliards de dirhams, en hausse de 9,8%, atteignant 2,5% du PIB. La hausse de cette charge revient principalement à l'augmentation de la charge des intérêts de la dette intérieure de 11,6% ; celle afférente aux intérêts de la dette extérieure étant en légère baisse de 0,3%.

La charge de la compensation (y compris le Fonds de soutien des prix) est projetée à 35 milliards de dirhams, soit 3,7% du PIB. Cette estimation est basée sur un prix moyen du baril de 105 dollars et un taux de change de 8,5 dirhams par dollar. Il est à noter que cette charge tient compte des seuils des subventions au titre des produits pétroliers liquides fixés conformément aux crédits ouverts arrêtés dans le cadre de la Loi de Finances sur la base du prix de pétrole susvisé. Au-delà d'un tel prix, le principe d'indexation jouera. Par ailleurs, il sera procédé à l'activation de la couverture contre le risque de hausse du prix du gasoil à partir du seuil arrêté préalablement.

En matière d'investissement, le Projet de Loi de Finances 2014 prévoit des émissions d'un montant de près de 43,7 milliards de dirhams (y compris le fonds spécial routier), soit 4,6% du PIB.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'effort d'investissement global du secteur public (Budget Général, Comptes Spéciaux du Trésor, SEGMA, Collectivités Locales et Entreprises et Etablissements Publics) serait consolidé en 2014 pour soutenir l'effort de modernisation et de développement du pays.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Projet de loi de Finances (PLF) 2014 vient consacrer le processus d'édification des institutions constitutionnelles et d'accélération des réformes structurelles. Les actions souscrites dans ce Projet visent, également, la stimulation d'une croissance économique durable, le soutien à l'investissement et aux entreprises et à la promotion de l'emploi, le renforcement des mécanismes de cohésion et de solidarité sociale et spatiale, la stabilisation des avoirs extérieurs et la nécessaire maîtrise du déficit budgétaire.

L'élaboration du PLF 2014 coïncide avec un redressement graduel de la croissance économique mondiale. En outre, malgré le redressement des indicateurs avancés composites, des incertitudes continuent à se manifester quant à une réelle reprise de l'activité et de l'emploi en 2014.

Au niveau national, le PLF 2014 s'inscrit dans une logique de réformes profondes, à l'instar de celles qui ont permis l'émergence de certains secteurs porteurs tels que l'automobile, l'aéronautique et l'offshoring, afin de pallier aux dysfonctionnements qui entravent notre tissu productif voire consolider les acquis de notre économie en termes de diversification et de résilience.

Cette logique de réformes impose, également, la stabilité de la situation macro-économique, notamment, au niveau des équilibres des finances publiques et de la balance des paiements, afin d'assurer une croissance durable et de mobiliser le financement requis pour soutenir la dynamique de l'investissement et de l'emploi. Toutefois, les transformations qui se profilent au niveau international pourraient constituer des défis pour les équilibres économiques, financiers et sociaux mais pourraient, également, offrir de nouvelles opportunités pour un meilleur repositionnement de l'économie nationale dans la nouvelle reconfiguration des systèmes productifs mondiaux, moyennant un effort de diversification et de modernisation de sa base productive.

Au niveau social, des défis persistants devraient être relevés à travers, notamment, une accélération des réformes structurelles et des réajustements conséquents de la politique sociale en vue d'en optimiser l'impact en termes d'équité et d'efficacité.

Ces préoccupations marquent fortement les objectifs stratégiques retenus dans le PLF 2014 dans le sens où ses dispositions visent à renforcer davantage la compétitivité économique du pays, à soutenir l'effort d'investissement productif, à améliorer les mécanismes de l'emploi, à réduire les inégalités et les disparités sociales et territoriales et à accélérer les réformes structurelles nécessaires pour asseoir les jalons d'une bonne gouvernance, tout en préservant les équilibres macro-économique et financiers du pays.

La concrétisation de ces objectifs passe, inéluctablement, par une participation plus accrue de toutes les forces vives de la nation à l'effort de modernisation et de transformation économique et sociale sur la base de choix stratégiques partagés qui fondent une ambition commune de démocratie, de modernisation et de développement durable inclusif, équitable et solidaire.

ANNEXES STATISTIQUES

	Moyenne						Prévisions	
	2002-07	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1.1- Environnement international								
Croissance économique mondiale (FMI) (En %)	4,5	2,7	-0,4	5,2	3,9	3,2	2,9	3,6
États-Unis	2,7	-0,3	-2,8	2,5	1,8	2,8	1,6	2,6
Zone Euro	2,0	0,4	-4,4	2,0	1,5	-0,6	-0,4	1,0
France	1,8	-0,1	-3,1	1,7	2,0	0,0	0,2	1,0
Espagne	3,4	0,9	-3,8	-0,2	0,1	-1,6	-1,3	0,2
Chine	11,2	9,6	9,2	10,4	9,3	7,7	7,6	7,3
Turquie	6,8	0,7	-4,8	9,2	8,8	2,2	3,8	3,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	6,2	5,0	3,0	5,5	3,9	4,6	2,1	3,8
Maroc (1)	4,6	5,6	4,8	3,6	5,0	2,7	4,8	4,2
Algérie	4,7	2,0	1,7	3,6	2,6	3,3	3,1	3,7
Tunisie	4,8	4,5	3,1	2,9	-1,9	3,6	3,0	3,7
Egypte	4,8	7,2	4,7	5,1	1,8	2,2	1,8	2,8
Jordanie	7,1	7,2	5,5	2,3	2,6	2,8	3,3	3,5
Commerce mondial des B&S en volume	7,6	2,8	-10,6	12,8	6,1	2,7	2,9	4,9
Cours internationaux des principaux produits								
Pétrole (Brent) (\$/bbl)	47,4	97,7	61,9	79,6	111,0	112,0	108,7	104,6
Phosphates bruts (\$/t)	46,6	345,6	121,7	123,0	184,9	185,9	175,0	160,0
Blé dur Etats Unis (\$/t)	175,2	325,9	223,4	223,7	316,2	313,3	280,2	252,7
1.2- Composantes du PIB (Evolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)								
Produit intérieur brut	4,6	5,6	4,8	3,6	5,0	2,7	4,8	4,2
Agriculture	3,2	16,3	30,4	-1,9	5,6	-8,9	15,3	-0,3
Hors agriculture	4,7	4,2	1,2	4,5	4,9	4,5	3,4	4,8
Industries de transformation	3,3	2,1	0,9	3,1	2,3	1,5	1,8	4,0
Bâtiment et travaux publics	7,2	9,4	3,4	2,6	4,2	2,1	-1,6	4,0
Administration publique	3,2	3,9	9,3	2,9	5,8	6,7	4,6	3,1
Importations de biens et services	9,3	12,2	-6,0	3,6	5,0	2,0	-0,8	5,4
Consommation finale intérieure	4,3	5,7	6,3	1,5	6,7	4,6	5,5	3,7
Administrations publiques	3,0	4,8	12,1	-0,9	4,6	7,9	5,4	3,2
Ménages	4,8	6,0	4,6	2,2	7,4	3,6	5,6	3,9
Formation brute du capital fixe	9,1	11,5	2,6	-0,7	2,5	1,9	3,1	4,5
Exportations de biens et services	7,0	7,3	-14,8	16,6	2,1	2,7	1,7	5,1
1.3- Contribution à la croissance en volume (En points)								
Produit intérieur brut	4,6	5,6	4,8	3,6	5,0	2,7	4,8	4,2
Agriculture	0,5	1,8	3,7	-0,3	0,7	-1,2	1,9	0,0
Hors agriculture	4,0	3,7	1,0	3,8	4,2	3,8	2,9	4,2
Industries de transformation	0,5	0,3	0,1	0,4	0,3	0,2	0,3	
Bâtiment et travaux publics	0,4	0,6	0,2	0,2	0,3	0,1	-0,1	
Administration publique	0,3	0,3	0,7	0,2	0,5	0,6	0,4	
Importations de biens et services	3,5	5,5	-3,1	1,4	2,2	1,0	-0,4	2,5
Consommation finale intérieure	3,3	4,4	4,7	1,1	5,0	3,6	4,4	2,9
Administrations publiques	0,6	0,9	2,1	-0,2	0,8	1,4	1,0	0,6
Ménages	2,8	3,5	2,7	1,3	4,2	2,1	3,3	2,3
Formation brute du capital fixe	2,5	3,6	0,9	-0,2	0,8	0,6	1,0	1,4
Exportations de biens et services	2,3	2,6	-5,5	4,8	0,7	1,0	0,6	1,8
1.4- Ratios économiques								
Importations de biens et services/PIB	37,2	50,9	39,7	43,1	48,7	50,4	46,6	45,9
Consommation finale intérieure/PIB	76,2	75,3	75,3	74,8	77,2	78,9	79,0	77,7
Administrations publiques	18,5	17,1	18,2	17,5	18,2	19,2	19,0	18,4
Ménages	57,7	58,1	57,1	57,3	58,9	59,7	60,0	59,3
Exportations de biens et services/PIB	32,0	37,5	28,7	33,2	35,6	36,2	34,3	34,0
Taux d'ouverture de l'économie (En %) (2)	34,6	44,2	34,2	38,2	42,1	43,3	40,5	40,0
Taux de pénétration (En %) (3)	35,4	44,9	35,8	39,2	43,0	44,1	41,5	41,0
Taux d'investissement brut (4)	29,1	38,1	35,6	35,0	36,0	35,3	33,3	34,3
Epargne nationale brute en % du PIB	31,2	32,9	30,2	30,5	27,9	25,3	25,8	27,1
Capacité (+) ou besoin (-) de financement en % du PIB	2,3	-5,2	-5,4	-4,5	-8,0	-10,0	-7,5	-7,2
RNBD aux prix courants par habitant (En DH)	18784	23887	24508	25234	26151	26492	28270	29950
Source : World Economic Outlook, FMI, Commodity price data, Banque Mondiale - Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2012 et prévision de la DEPF pour 2013 et 2014.								
(1) Source Haut Commissariat au Plan et jusqu'en 2012 et prévision de la DEPF pour 2013 et 2014.								
(2) Total des exportations et des importations des biens et services rapporté à 2 x PIB nominal								
(3) Importations de biens et services rapportées à la demande intérieure.								
(4) Formation brute du capital fixe augmentée des variations des stocks rapportées au PIB								

	<i>Moyenne</i>					
	2002-07	2008	2009	2010	2011	2012
1.5 - Commerce extérieur						
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	99156	155740	113020	149583	174994	184650
Taux de croissance (En %)	7,6	24,1	-27,4	32,4	17,0	5,5
Alimentation	6,4	8,4	-3,8	6,4	6,9	6,2
Dont : - Agrumes	6,4	6,9	-22,1	27,8	23,7	-22,2
- Produits de la mer (1)	3,1	9,8	-7,1	1,1	0,2	15,8
Énergie et lubrifiants	-3,2	19,6	-21,6	-39,6	186,9	60,6
Produits bruts	10,3	85,3	-58,9	85,4	25,9	-0,9
Demi-produits	12,7	43,3	-48,3	65,0	24,3	-3,2
Groupe OCP (2)	9,1	130,4	-64,8	98,0	35,0	-0,2
Produits finis d'équipement	20,9	26,8	-10,2	44,3	14,9	1,6
Produits finis de consommation	2,3	-6,8	-2,3	7,1	8,4	17,9
Part des principaux partenaires dans les exportations (En %)						
Union européenne (27)	74,1	59,2	66,0	59,7	58,7	56,8
dont : - France	31,4	20,2	24,9	22,4	21,1	21,5
- Espagne	18,6	17,9	20,9	16,9	18,3	16,5
Évolution des importations globales (En millions de dh)	180104	326042	263982	297963	357770	386127
Taux de croissance (En %)	13,1	24,8	-19,0	12,9	20,1	7,9
Alimentation	9,6	19,2	-24,0	20,2	33,4	7,6
Dont Blé	7,2	32,1	-55,9	34,9	57,3	3,7
Énergie et lubrifiants	16,2	34,7	-25,5	26,5	31,9	17,9
Dont pétrole	10,4	16,9	-44,1	46,2	25,2	19,4
Produits bruts	12,4	68,4	-48,4	15,5	41,6	1,9
Demi-produits	14,5	14,7	-22,0	17,3	21,8	0,7
Produits finis d'équipement	15,9	30,0	-9,9	0,8	3,3	6,9
Produits finis de consommation	8,6	9,4	-1,2	5,4	10,2	5,8
Part des principaux partenaires dans les importations (En %)						
Union européenne (27)	55,6	51,9	52,4	49,2	47,6	47,4
dont : - France	18,5	15,0	15,6	15,6	14,3	12,4
- Espagne	11,7	11,2	12,2	10,6	11,0	13,2
États-unis	4,4	5,1	7,2	7,0	8,1	6,4
Taux de couverture de biens et services (En%)	84,9	72,3	70,7	75,4	71,8	70,4
Taux de couverture des biens (En%)	56,4	47,8	42,8	50,2	48,9	47,8
Déficit commercial global en % du PIB	15,0	24,7	20,6	19,4	22,8	24,3
Facture énergétique en % du PIB	6,4	10,6	7,4	9,0	11,3	12,9
Facture énergétique en % des exportations globales	33,6	46,7	47,9	45,8	51,6	57,7
Importations des biens d'équipement en % du PIB	7,3	10,5	8,9	8,6	8,5	8,8
Balance des paiements en % du PIB						
Solde du compte courant	2,1	-5,2	-5,4	-4,5	-8,0	-10,0
Recettes voyages	7,7	8,1	7,2	7,4	7,3	7,0
Revenus nets des investissements	-1,1	-0,6	-1,6	-1,6	-2,1	-2,4
Transferts courants nets	9,0	9,8	8,1	8,0	8,1	7,7
Solde du compte capital et des opérations financières	-1,6	5,7	6,0	4,9	8,4	10,2
Investissements et prêts étrangers (En millions de dh)	24439	35291	31133	39281	30441	31386
1.6 - Monnaie						
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	12,6	13,3	7,0	4,2	6,4	4,5
Créances sur l'économie en % du PIB	57,8	83,8	87,9	93,6	98,4	100,2
Avoirs extérieurs nets en mois d'importation de marchandises globales		7,3	8,8	7,8	5,7	4,4
Taux de liquidité globale de l'économie (3)		153,0	152,7	160,8	162,6	165,8
Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (%)	2,0	3,7	1,0	0,9	0,9	1,3
Cours de change des principales devises par rapport au dirham (Achat)						
1 Euro	10,885	11,320	11,215	11,117	11,216	11,058
1 \$ USA	9,193	7,713	8,065	8,398	8,062	8,601
Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes et de Bank Al-Maghrib						
(1) Produits de la mer : Poissons frais salés, séchés ou fumés, Crustacés mollusques et coquillages et Poissons en conserve						
(2) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique						
(3) Rapport de la liquidité totale de l'économie, constituée de M3 et des agrégats de placements liquides au PIB nominal.						

	<i>Moyenne</i>						
	2002-07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
2.1 - Agriculture et pêche							
Moyenne des précipitations nationales (mm)	370	267	544	605	528	234	450
Production des 3 principales céréales (milliers de qx)	60742	51227	101574	74426	83354	50794	96636
Rendement (qx/ha)	12,0	10,2	19,7	15,6	16,3	10,1	18,7
	2002-07	2008	2009	2010	2011	2012	
2.2- Mines							
Production marchande des phosphates (milliers de tonnes)	25626	24861	18307	26603	28052	27060	
Production de l'acide phosphorique (milliers de tonnes)	3227	2771	3077	3998	4488	4265	
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	15784	51378	18743	35631	48434	48237	
Part des produits dérivés des phosphates (%)	71,3	65,5	72,5	74,8	74,0	74,8	
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	4,6	-1,4	-13,4	15,8	4,1	6,3	
2.3- Énergie et eau							
Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	6,6	2,9	3,0	10,8	6,5	9,3	
Production locale d'électricité (millions de KWh)	18915	24004	25016	26531	28752	31056	
Consommation de l'électricité (millions de KWh)	17163	21638	22392	23749	25670	27561	
Taux de remplissage des barrages (%)	54,1	61,2	78,1	76,3	71,0	73,8	
2.4 Industries de transformation							
Taux de croissance de l'indice de la production industrielle (%)	4,4	2,2	0,2	2,0	2,5	1,5	
Produits des industries alimentaires	2,4	4,0	2,0	1,4	4,0	3,5	
Produits de l'industrie textile	2,1	-2,6	-0,9	0,0	1,8	-2,7	
Produits de l'industrie automobile	10,8	1,9	-0,7	9,2	3,7	5,0	
2.5 - Bâtiment et travaux publics							
Ventes totales de ciment (milliers de tonnes)	10332	14048	14520	14571	16130	15871	
Autorisations de construire (nombre)	48923	52055	49886	57296	53086	51513	
Prix moyen du m ² couvert (dh)	1171	1170	1175	1188	1255		
2.6- Tourisme							
Taux d'occupation (%)	44,7	45,0	41,0	43,0	40,0	40,0	
Arrivées de touristes (y compris MRE) (milliers)	5757	7879	8341	9288	9342	9375	
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (milliers)	14016	16462	16239	18020	16869	17484	
Recettes touristiques (millions de dh)	41160	55551	52834	56422	59115	58242	
2.7- Télécommunications							
Parc des abonnés à la téléphonie mobile (milliers)	11882	22816	25311	31982	36554	39016	
Taux de pénétration (%)	39,5	74,0	81,2	101,5	113,6	120,0	
Parc des abonnés à la téléphonie fixe (milliers)	1443	2991	3516	3749	3566	3279	
Taux de pénétration (%)	4,8	9,7	11,3	11,9	11,1	10,1	
Parc Internet (milliers)	236	757	1187	1867	3182	3957	
Taux de pénétration (%)	0,79	2,43	3,76	5,92	9,89	12,17	
Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :							
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime							
- Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'eau et de l'environnement							
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique							
- Ministère du Tourisme							
- Haut Commissariat au Plan							
- Office National des Pêches							
- Office Chérifien des Phosphates							
- Office National d'Électricité							
- Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc							
- Office des Changes							
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)							

	Moyenne						Prévisions	
	2002-07	2008	2009	2010	2011	2012	LF 2013	PLF 2014
3.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH)								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	119419	186300	172596	174145	192298	198935	210482	209818
Recettes fiscales	100332	167276	150853	154005	163586	174026	179414	182273
Impôts directs	42425	81827	71734	65004	70850	77119	77546	79067
IR	21517	33312	26728	26928	29121	31925	32947	35137
IS	19475	46290	42395	35114	39370	43206	42538	39710
Impôts indirects	39379	61568	58185	66767	71783	75054	78932	80830
TVA	23431	42875	38555	45635	49923	52310	56168	57195
TIC	15949	18693	19630	21132	21859	22744	22764	23435
Droits de douane	12081	13706	11830	12242	10286	9003	9099	7721
Enregistrement et Timbre	6447	10175	9104	9992	10667	12850	13837	14655
Recettes non fiscales	15717	16269	18125	16250	25223	21766	27868	24545
Recettes de certains CST	3370	2755	3618	3890	3489	3143	3200	3000
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	136181	194776	198952	209051	244237	264189	254126	256379
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	113839	157036	152733	162020	194214	215674	210655	215638
Biens et Services	86290	107355	122131	117251	127144	140792	148262	156703
Personnel	58182	70315	75527	78768	88973	96288	98000	103700
Autres biens et services	28108	37040	46604	38483	38171	44504	50262	53003
Dettes publiques	17950	18231	17326	17574	18240	20012	22392	23935
Intérieure	15036	15389	14463	15245	15204	16689	18772	20587
Extérieure	2914	2842	2863	2329	3036	3323	3620	3347
Compensation	9600	31450	13276	27195	48830	54870	40000	35000
Solde des comptes spéciaux	4154	11562	10803	-610	3668	5208	4000	3000
Dépenses d'investissement	22342	37740	46219	47031	50023	48515	47471	43741
3.2- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	22,8	27,0	23,6	22,8	24,0	24,0	23,2	22,0
Recettes fiscales	19,1	24,3	20,6	20,2	20,4	21,0	19,8	19,1
Impôts directs	8,1	11,9	9,8	8,5	8,8	9,3	8,5	8,3
IR	4,1	4,8	3,6	3,5	3,6	3,9	3,6	3,7
IS	3,7	6,7	5,8	4,6	4,9	5,2	4,7	4,2
Impôts indirects	7,5	8,9	7,9	8,7	8,9	9,1	8,7	8,5
TVA	4,5	6,2	5,3	6,0	6,2	6,3	6,2	6,0
TIC	3,0	2,7	2,7	2,8	2,7	2,7	2,5	2,5
Droits de douane	2,3	2,0	1,6	1,6	1,3	1,1	1,0	0,8
Enregistrement et Timbre	1,2	1,5	1,2	1,3	1,3	1,6	1,5	1,5
Recettes non fiscales	3,0	2,4	2,5	2,1	3,1	2,6	3,1	2,6
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	25,9	28,3	27,2	27,4	30,4	31,9	28,0	26,9
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	21,7	22,8	20,9	21,2	24,2	26,0	23,2	22,6
Biens et Services	16,4	15,6	16,7	15,3	15,8	17,0	16,3	16,5
Personnel	11,1	10,2	10,3	10,3	11,1	11,6	10,8	10,9
Autres	5,4	5,4	6,4	5,0	4,8	5,4	5,5	5,6
Intérêts de la dette publique	3,4	2,6	2,4	2,3	2,3	2,4	2,5	2,5
Intérieure	2,9	2,2	2,0	2,0	1,9	2,0	2,1	2,2
Extérieure	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Compensation	1,8	4,6	1,8	3,6	6,1	6,6	4,4	3,7
Investissement	4,3	5,5	6,3	6,2	6,2	5,9	5,2	4,6
Pression fiscale (3)	21,0	27,0	22,9	22,7	23,0	23,7	22,4	21,7
3.3- Taux d'endettement direct du Trésor	59,3	47,3	47,1	50,3	53,7	59,6		
Encours dette intérieure/PIB	44,9	37,4	36,4	38,3	41,3	45,5		
Encours dette extérieure/PIB	14,4	9,9	10,7	12,1	12,4	14,1		
Source : Ministère de l'Economie et des Finances								
(1) Hors TVA des collectivités locales								
(2) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)								
(3) Recettes fiscales (y.c TVA des CL)/ PIB								
FSR : Fonds spécial routier et FSP : Fonds du soutien des prix								
LF : Loi de finances.								
PLF : Projet de Loi de finances.								

	<i>Moyenne</i>						
	2002-07	2008	2009	2010	2011	2012	2013
4.1- Démographie							
Population (En milliers) (1)	30013	31195	31543	31894	32245	32597	32950
Taux d'urbanisation (en %)	55,5	56,9	57,4	57,8	58,3	58,8	59,2
Taux de féminité (en %)	50,3	50,6	50,6	50,7	50,7	50,9	50,9
Taille moyenne des ménages	5,2	5,0	4,9	4,9	4,8	4,8	4,7
	2002-07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Taux brut de natalité (pour mille)	20,5	19,5	19,2	18,9	18,7	18,5	18,3
Taux brut de mortalité (pour mille)	5,6	5,5	5,7	5,6	5,1		
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	14,9	14,0	13,5	13,3	13,6	18,5	18,3
4.2- Education et formation							
Taux spécifique de scolarisation au primaire (de 6 à 11 ans) (en %) (2)	90,3	91,4	91,6	94,9	97,5	97,9	99,6
Rural	85,6	89,4	91,5	94,0	95,4	95,9	97,9
Filles	80,7	85,0	88,3	91,8	93,6	94,8	97,7
	1994	1998	2004	2008	2009	2012	
Taux d'analphabétisme (En %)	54,9	48,3	43,0	40,5	39,7	36,7	
Masculin	41,7	33,8	32,1	28,6	28,1	25,3	
Féminin	67,5	61,9	55,8	51,9	50,8	47,6	
	2002-07	2008	2009	2010	2011	2012	
4.3- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)							
Taux d'activité (En %)	51,5	50,6	49,9	49,6	49,2	48,4	
Urbain	45,2	44,7	44,0	43,6	43,3	42,8	
Rural	60,3	59,0	58,4	58,4	58,0	57,0	
Taux de chômage (En %)	10,7	9,6	9,1	9,1	8,9	9,0	
<i>Masculin</i>	10,6	9,5	9,0	8,9	8,4	8,7	
<i>Féminin</i>	11,0	9,8	9,5	9,6	10,2	9,9	
Urbain	17,6	14,7	13,8	13,7	15,3	13,4	
15-24 ans	33,0	31,8	31,8	31,3	32,2	33,5	
25-44 ans	18,1	14,7	14,0	13,5	13,3	13,3	
Sans diplôme	10,1	8,3	7,7	8,1	7,0	6,9	
Ayant un diplôme	24,2	20,0	18,6	18,1	18,3	18,2	
4.4- Santé							
Nombre d'habitants par médecin (public et privé) (3)	1872		1637		1630		
Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base (3)	12068		12002		11970		
Nombre d'habitants par infirmier (3)	1145		1134		1109		
Espérance de vie à la naissance (En nombre d'années)	71,5	72,6	72,8	74,8	74,9		
	1985	1994	2004	2007	2008	2011	
4.5- Niveau de vie et Equipements de base							
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) (4)		21,0	16,5	14,2	8,9	8,8	6,2
Urbain		13,3	10,4	7,9	4,8	4,7	
Rural		26,8	23,0	22,0	14,4	14,2	
	<i>Moyenne</i>						
	2002-07	2008	2009	2010	2011	2012	
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER)	68,0	87,0	89,0	91,0	92,0	93,0	
Programme d'Électrification Rurale Généralisée							
Taux d'Électrification Rurale (En %)	75,2	95,4	96,5	96,8	97,4	98,1	

Source : - Ministère de la Santé

- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres
- Haut Commissariat au Plan

(1) Rétroprojections du CERED 2006

(2) Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quel que soit le niveau d'éducation.

(3) Les données de 2007, 2009 et 2011 correspondent respectivement à juin de l'année en question

(4) ENCDM 2007-2008, EPSF 2011

(5) Selon la Direction de Lutte contre l'Analphabétisme